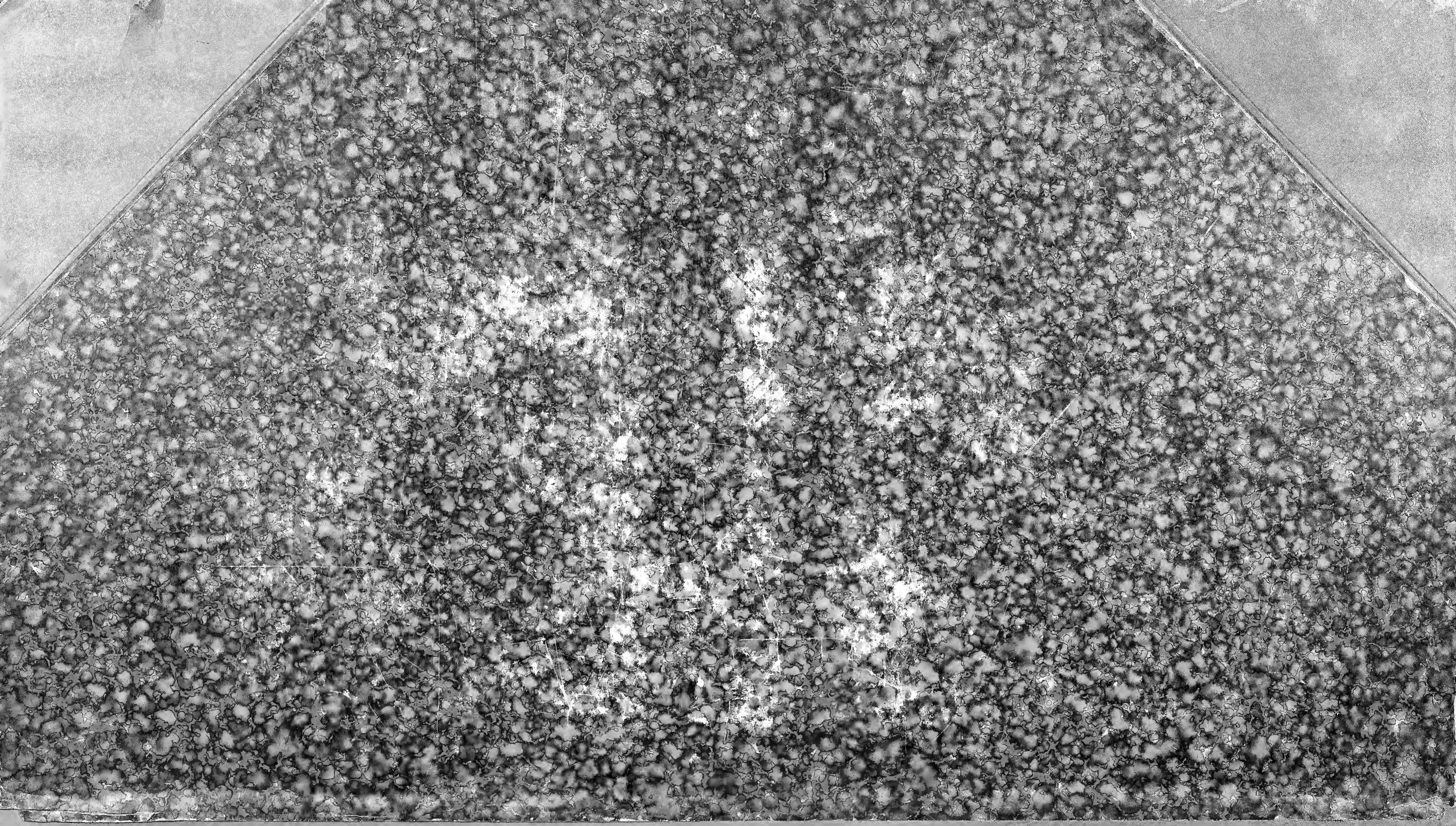

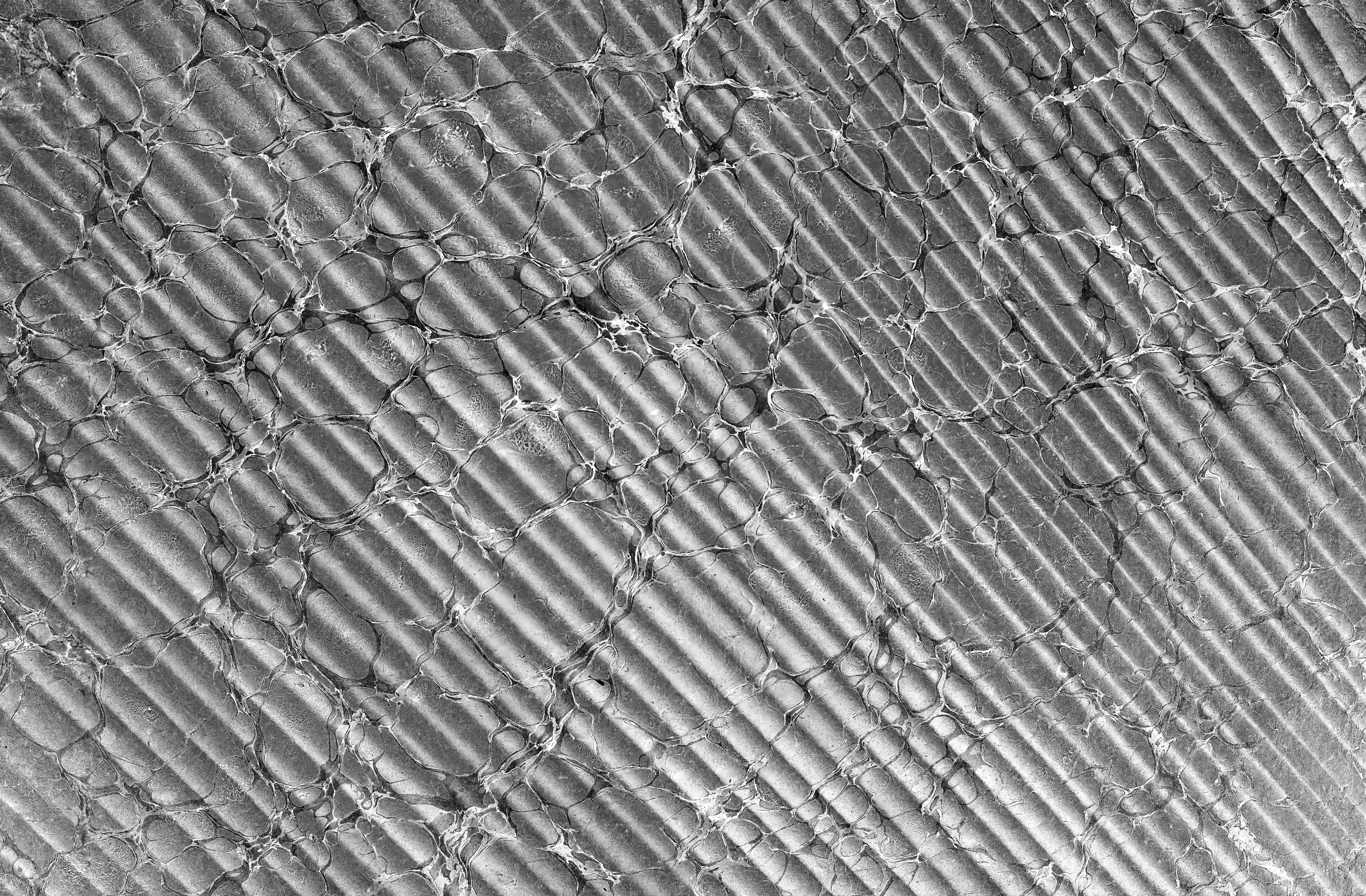

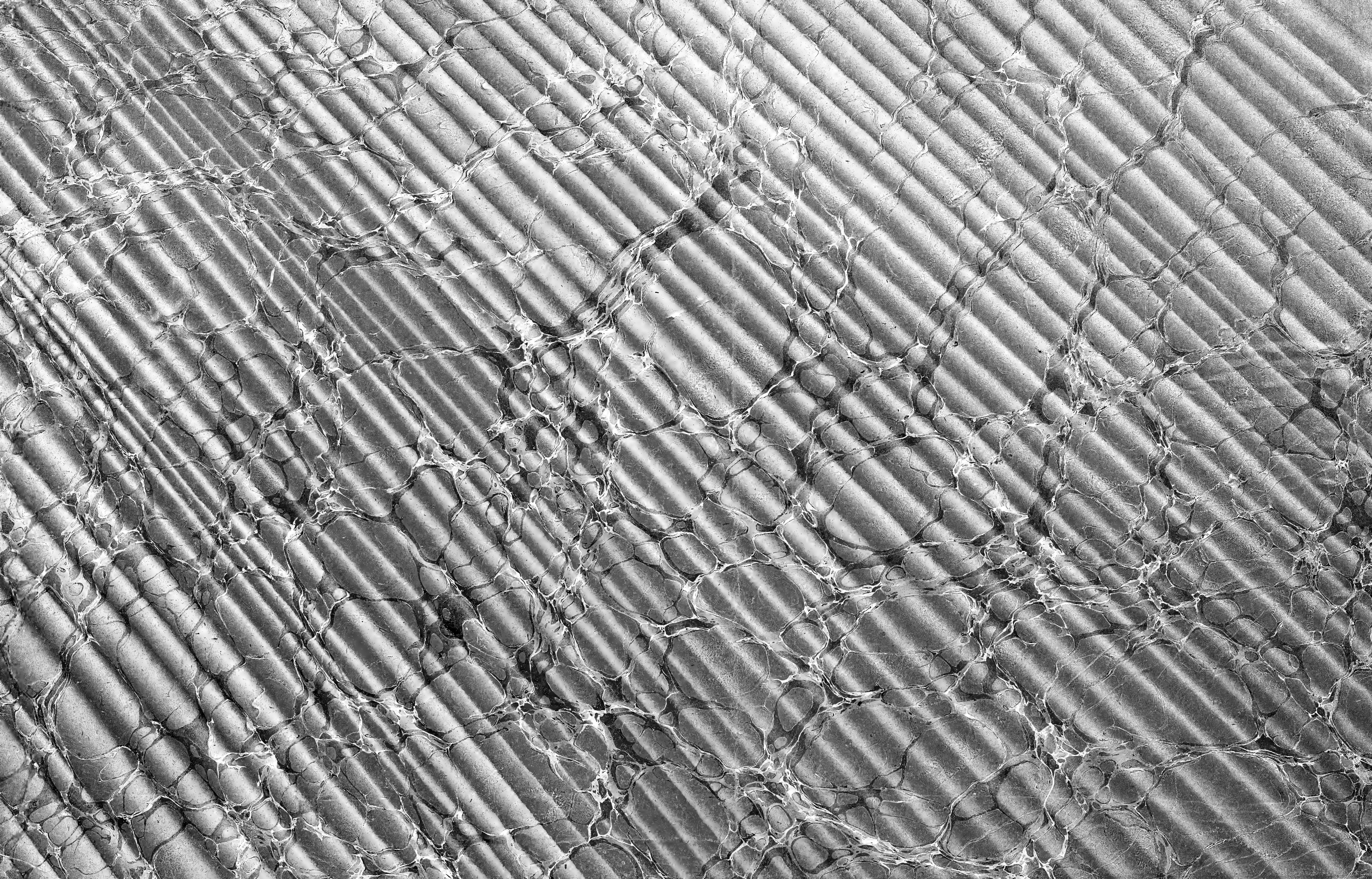

58 pl.

HISTOIRE NATURELLE

DES

MAMMIFÈRES.

HISTOIRE NATURELLE

DES

MAMMIFÈRES,

AVEC DES FIGURES ORIGINALES, COLORIÉES, DESSINÉES
D'APRÈS DES ANIMAUX VIVANS;

Publiée sous l'autorité de l'Administration du Muséum d'Histoire Naturelle,

PAR **M. GEOFFROY-SAINT-HILAIRE,**

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, PROFESSEUR DE ZOOLOGIE AU MUSÉUM,

ET PAR **M. FRÉDÉRIC CUVIER,**

CHARGÉ EN CHEF DE LA MÉNAGERIE ROYALE.

TOME SIXIÈME.

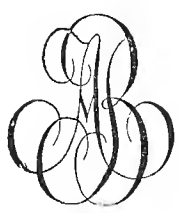

A PARIS,

CHEZ A. BELIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR, RUE DES MATHURINS S.-J., No. 14;

Et chez les principaux Libraires de France et de l'Étranger.

1824.

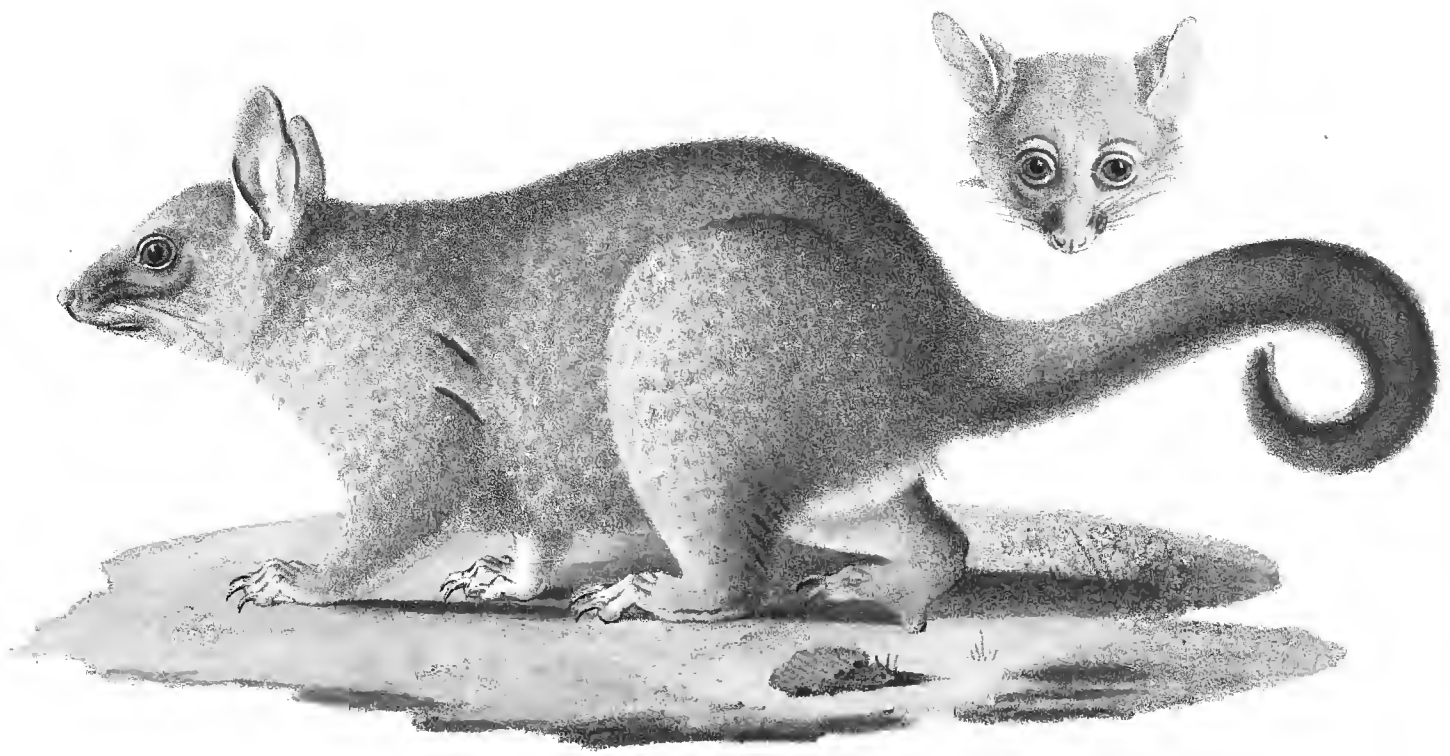

Werner pinx.t del *1/3 de la gr.r nat.* *Lith.te C.de Luz*

Phalanger fem

PHALANGER DE COOK.

Des nombreuses combinaisons organiques sous lesquelles les Mammifères se présentent à nous, celle qui caractérise les Phalangers auxquels appartient l'espèce que je vais décrire, est une des plus dignes de fixer l'attention, et une de celles qui ont le plus embarrassé les naturalistes pour établir les rapports des êtres qu'elles constituent.

Ces animaux se distinguent de tous les autres par leurs systèmes de dentition; mais, comme les Sarigues de l'Amérique, ils naissent à l'état d'embryon, se développent dans une poche située sous le ventre des femelles; ont un pouce distinct des autres doigts aux pieds de derrière, une queue prenante et des sens qui, comparés à ceux des Didelphes du Nouveau Monde, ne présentent aucune différence fondamentale.

Des analogies si nombreuses et si importantes conduisaient à en conclure de plus nombreuses encore et à étendre les ressemblances jusqu'aux penchans au naturel: quand les organes sont semblables, il est rare que les besoins, et les actions qui doivent les satisfaire, ne le soient pas de même. C'est en effet ce que pensèrent les premiers naturalistes qui parlèrent de ces animaux; car ils ne connurent que les Phalangers dépourvus de membranes entre les jambes de devant et celles de derrière. Ils les classèrent avec les Sarigues, et ne virent dans leurs différences d'organisation que des différences spécifiques. Bien loin donc de trouver dans leur erreur un sujet de reproche, comme quelques-uns l'ont fait, je ne puis y voir qu'une conséquence inévitable, qu'une application rigoureuse des principes de la science, tels qu'ils pouvaient exister alors. Il est essentiellement injuste de juger les hommes d'une époque avec les idées d'une autre; et vouloir qu'ils se fussent placés au-dessus des faits ou des règles qui en avaient été légitimement déduites, c'est appeler sur soi une sévérité pleine de rigueurs et de dangers. Ces réflexions paraîtront d'autant plus fondées, que c'est sur Linnæus, sur Pallas que portent les reproches que nous condamnons: car ces hommes célèbres ne séparèrent point, comme appartenant à des groupes différens, leurs Didelphes Orientaux des Didelphes Américains. Depuis, il a été reconnu que ces animaux présentaient des différences importantes, et les Phalangers à extrémités libres, c'est-à-dire dépourvus de membranes étendues sur les flancs, ont été distingués génériquement des Sarigues. Ce n'est point à Buffon, comme on l'a dit, qu'il faut attribuer la formation de ce genre, quoique ce soit lui qui ait imaginé le nom qu'il reçoit encore assez généralement aujourd'hui; il ne le donnait que comme nom spécifique; et le caractère particulier que ce nom exprime, et qu'il avait reconnu le premier, ne lui paraissait qu'un caractère d'espèce, quoique

plus tard il ait énoncé une opinion contraire (Supp., t. 7, pag. 273). En effet, à l'époque où il décrivait ses Phalangers, rien n'annonce qu'il eût adopté l'idée des genres naturels à la manière de Linnæus. Aussi, bien loin d'avoir distingué les contrées propres aux Phalangers et aux Sarigues, comme on l'a dit encore, il n'a reconnu la vraie origine des Phalangers qu'il a décrits, que quand Pallas l'a eu reconnue lui-même.

Il paraît que c'est Banks qui le premier a envisagé les Phalangers sans membranes sur les flancs, comme formant un genre particulier (Cook, 1er. voyage, t. 4, pag. 56); et c'est certainement M. Geoffroy St.-Hilaire qui l'a établi tel à peu près qu'il est admis aujourd'hui dans la plupart des ouvrages de zoologie proprement dite (Dissertation sur les animaux à bourses. Magasin encyclopédique, t. 3, pag. 445), car je n'y trouve de différence qu'en ce qu'il a été subdivisé par la considération de la queue plus ou moins nue, et des oreilles plus ou moins grandes. C'est à M. Desmarest, je crois, que l'on doit l'idée de cette division; et il l'a établie sur le premier de ces caractères auquel M. Temminck, dans la même idée, vient d'ajouter le second; et ce dernier nomme Phalangers les espèces à queue presque entièrement velue et à grandes oreilles, et Couscous les espèces à queue nue et à petites oreilles (Monographie de Mammifères). A la vérité, depuis le travail de M. Geoffroy sur les animaux à bourse, le genre Phalanger s'était dénaturé par l'admission des Phalangers volans; ce fut M. de Lacépède qui les en sépara bien explicitement en donnant le nom de Phalangers à ceux-ci seulement et celui de Coescoes aux autres.

J'ai été conduit par une étude particulière des Phalangers en général, c'est-à-dire de ceux qui ont une membrane et de ceux qui en sont dépourvus, à envisager ces animaux sous un tout autre point de vue, et à ne considérer que comme des caractères d'un ordre secondaire les modifications de leurs organes du mouvement. En effet, ces Didelphes présentent deux systèmes de dentition qui coïncident avec les deux systèmes de structure de leurs têtes osseuses; et dans l'un et l'autre de ces systèmes de dents et de têtes, se trouvent des Phalangers non volans et des Phalangers volans. En conséquence j'ai formé un premier genre des Phalangers à dents composées, auquel j'ai appliqué le nom de *Petaurus*, et au second, des Phalangers à dents simples que j'ai nommé Phalanger, et j'ai subdivisé l'une et l'autre en espèces volantes et en espèces non volantes. Ce n'est point ici le lieu d'établir les fondemens de ces divisions, auxquelles conviendraient, je dois le reconnaître, d'autres noms que ceux que je leur ai donnés. Je ferai de ces fondemens l'objet d'un travail spécial. Pour le moment il me suffira de dire que le Phalanger de Cook appartient aux espèces non volantes de mon premier genre, c'est-à-dire à celles dont les dents ont la structure la plus compliquée.

Ces organes sont au nombre de trente-huit : vingt-deux à la mâchoire supérieure, composée de six incisives, de huit fausses molaires et de huit molaires; et seize à la mâchoire inférieure, c'est-à-dire deux incisives, six fausses molaires et huit molaires. Je vais extraire sommairement ce que je dis de leurs formes dans mon ouvrage sur les dents considérées comme caractères zoologiques, pag. 128, n°. 40. A la mâchoire supérieure les deux incisives moyennes sont fortes, tranchantes et plus longues que les autres qui sont tranchantes aussi. Les deux premières fausses molaires de chaque côté sont rudimentaires, les deux suivantes sont grandes et triangulaires. Les molaires proprement dites vont en diminuant de grandeur de la première à la dernière. Les trois premières se ressemblent absolument; elles sont

OSI

à peu près carrées et présentent à chacun de leurs angles une pointe triangulaire; et entre les pointes antérieures, comme entre les pointes postérieures, se trouve une pointe semblable aux premières, mais plus petite. Au bord externe de ces dents se remarquent en outre deux petits tubercules anguleux qui sont situés l'un à leur partie antérieure, l'autre à leur partie moyenne. La dernière molaire n'a que trois pointes principales, deux en avant et une en arrière.

A la mâchoire inférieure les incisives sont longues, couchées en avant presque horizontalement, arrondies en devant, plus aplaties à leur face interne, minces et pointues à leur extrémité. Les deux premières fausses molaires sont deux points rudimentaires. La troisième est très-forte et triangulaire. Les quatre molaires se ressemblent absolument et se composent de quatre pointes triangulaires, formant deux paires, l'une en avant, l'autre en arrière.

Les organes du mouvement n'annoncent point un animal agile; les quatre membres sont courts et trapus, et les postérieurs fort écartés du tronc, sont peu propres à une marche légère et rapide. Les pieds de devant ont cinq doigts libres qui s'écartent beaucoup l'un de l'autre et ne s'étendent point complétement; ils sont armés d'ongles comprimés, larges à leur base, crochus, très-aigus, et ils peuvent se reployer de manière à se cacher entièrement dans la paume. Leur longueur respective est celle que présentent toujours cinq doigts réguliers. Les pieds de derrière ont aussi cinq doigts, mais irréguliers; le pouce très-écarté des autres doigts, et susceptible de leur être opposé, est court, épais et dépourvu d'ongle. Les deux doigts suivans sont réunis sous la peau et semblent n'en former qu'un seul; mais ils ont chacun leur ongle, et leur longueur est la même; les deux suivans, également de même longueur et de même proportion, sont libres, et les ongles de tous quatre sont semblables à ceux des doigts de devant.

Le dessous des quatre pieds est nu et revêtu d'une peau très-douce. La queue est nue en dessous dans les trois quarts de sa longueur, mais cette partie nue n'est d'abord qu'un sillon très-étroit, qui va en s'élargissant jusqu'au bout de la queue où elle en embrasse la moitié. Cette queue est prenante; l'animal a la faculté de l'enrouler en dessous autour des objets, et de la sorte elle ferait pour lui l'office d'un cinquième membre; mais il est rare qu'il en fasse usage.

Les organes des sens ne semblent pas plus favorisés que ceux du mouvement. Les yeux sont saillans, hémisphériques; leur pupille est toujours ronde, mais à une vive lumière elle se ferme presque entièrement : aussi notre Phalanger ne voit-il presque rien au grand jour. Les paupières sont grandes, et celle de dessous est aussi étendue et aussi mobile que celle de dessus. Les oreilles paraissent être le sens le plus développé et le plus délicat; la conque est large et élevée, et susceptible de se ployer longitudinalement; mais elle paraît peu mobile, et ses tubercules très-enfoncés rappellent ceux de l'oreille des Dasyures que j'ai décrits en détail dans une précédente livraison. Je ne puis faire de même aujourd'hui pour les tubercules de l'oreille de notre Phalanger, cet animal vivant encore. Le museau est terminé par un mufle sur les côtés duquel se trouvent, en forme de portion de cercle, les orifices des narines. Un sillon partage ce mufle et descend sur la lèvre supérieure. La langue est douce et aucun sac ne se trouve dans l'intérieur de la bouche. Les moustaches forment quatre rangs sur la lèvre supérieure, et le dessus de l'œil en est aussi garni; elles sont longues et fortes. Le pelage est très-épais, et les poils, pour la plus grande partie, ont l'apparence laineuse : cependant on en voit parmi, et sur toute l'étendue du corps, qui sont soyeux. L'individu qui

fait le sujet de cette description est une femelle. Sa vulve paraît être d'une structure assez simple, et sa poche abdominale ne se montre au dehors que par un sillon peu sensible, toutes ces parties se trouvant cachées dans des poils épais.

Ce Phalanger est d'un gris de cendre sur toutes les parties supérieures du corps et à la base de la queue; le reste de celle-ci est entièrement noir. Toutes les parties inférieures sont d'un blanc jaunâtre, un peu plus foncé sur l'abdomen et sur les côtés des joues, et l'on voit une bande brune longitudinale sur la poitrine qui semble formée de poils moins laineux que la plupart des autres. Toutes les parties nues sont couleur de chair.

Ses dimensions principales sont les suivantes : il a depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue au moins un pied. Sa tête a près de quatre pouces et sa queue en a neuf.

Cet animal a des mouvemens lents et doux. Il se tient habituellement assis sur ses pieds de derrière lorsqu'il veille, ou roulé en boule lorsqu'il dort. Il porte ses alimens à la bouche avec ses pieds de devant, qu'il emploie aussi pour lustrer son pelage à la manière des chats; et, comme nous l'avons déjà dit, il fait très-rarement usage de sa queue. Il est peu actif, même au crépuscule, ce qui est contraire à ce que nous présentent généralement les animaux nocturnes. Malgré cette apparente indolence, il est loin d'être passif comme beaucoup d'autres Mammifères plus vifs que lui : il se défend avec force; menace en soufflant, à la manière des chats, et fait des morsures très-profondes. On le nourrit de pain et de lait; il aime aussi les fruits doux, les œufs, et il ne refuse pas la viande; mais il paraît préférer les matières végéto-animales.

Cook a fait figurer cette espèce dans son troisième voyage, et elle se trouve désignée dans les catalogues méthodiques sous le nom de *Cookii*.

Novembre 1824.

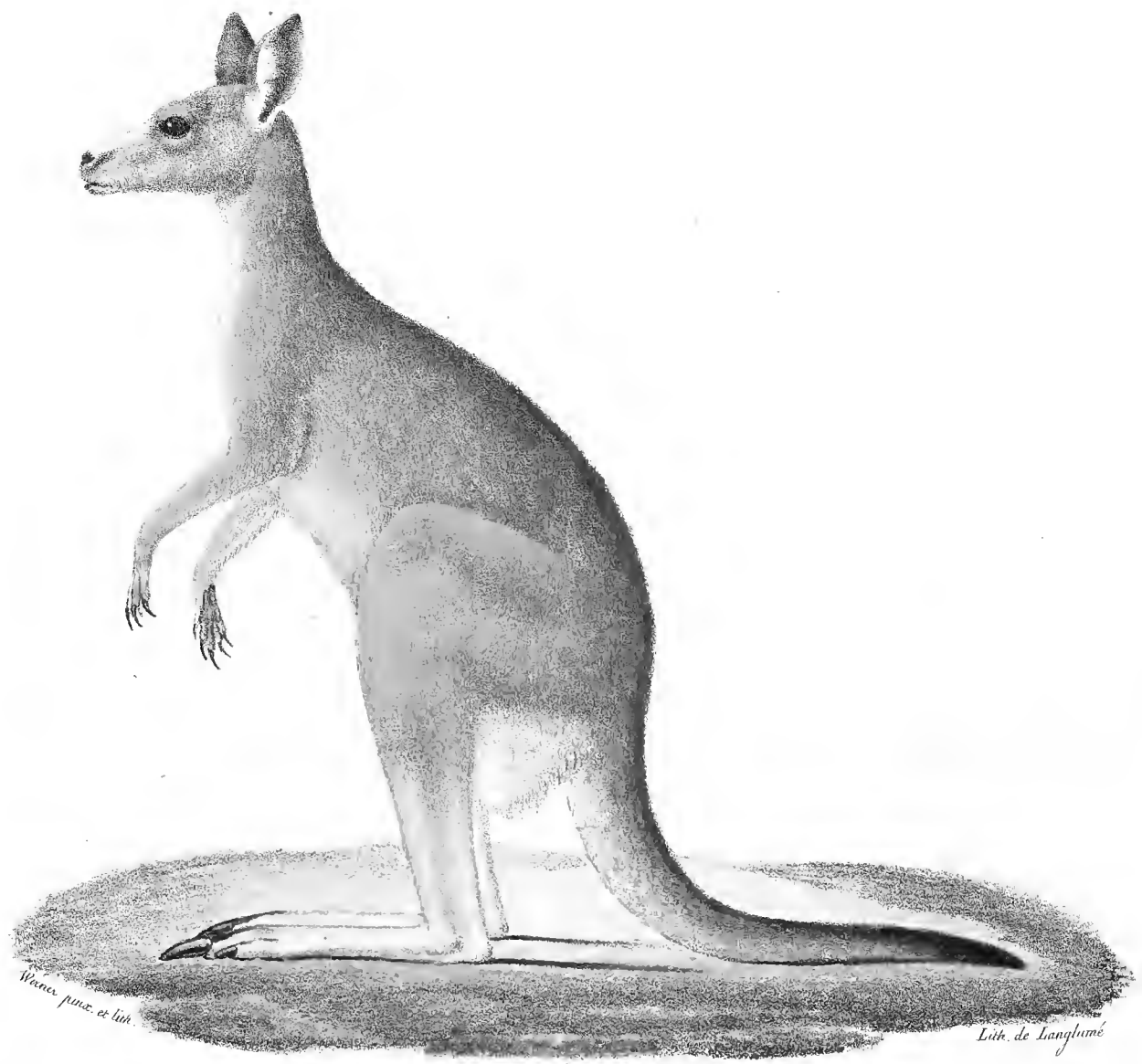

$\frac{1}{7}$ de nat.

Kanguroo géant femelle.

KANGUROO, OU MACROPE GÉANT.

Cet animal appartient à un grand genre ou à une famille dont nous n'avons point encore eu occasion de parler, qui, par les nombreuses espèces dont il est déjà enrichi, par les caractères qui le distinguent des autres genres, par les contrées où les espèces qui le composent sont circonscrites, mérite une attention très-particulière.

Les Macropes, comme tous les autres Kanguroos, se font d'abord remarquer par leur physionomie générale, et surtout par leurs allures. La longueur excessive de leurs pieds de derrière, et leur force, comparés à la brièveté et à la faiblesse de ceux de devant, la grande épaisseur de leur queue, leur cou long, leur petite tête, leur marche traînante lorsqu'ils vont à quatre pates, la rapidité et l'étendue de leurs sauts lorsqu'ils fuient, portés sur leurs longs métatarses et sur leur queue, qui devient alors pour eux un troisième membre postérieur; leur forme pyramidale, quand ils se tiennent debout sur leurs pieds de derrière et sur leur queue comme sur une sorte de trépied, font conjecturer, au premier coup d'œil, que ces animaux n'ont que des rapports éloignés avec tous les autres Mammifères, et qu'un système général organique particulier doit leur appartenir. En effet, lorsqu'on envisage par la pensée les mammifères qui peuplent l'ancien et le nouveau continent, on n'en trouve aucun qui rappelle les Kanguroos; et si la longueur des membres postérieurs des Gerbones et des Hélamys arrête un moment l'attention, le plus léger examen fait bientôt voir que cette ressemblance n'est qu'imparfaite et superficielle. Pour trouver des congénères à ces animaux, il faut s'avancer jusque dans l'Océanie, où eux-mêmes sont entièrement circonscrits; mais alors on trouve le système général organique qui leur est particulier modifié diversement, et de l'ensemble de ces modifications se forme l'ordre très-naturel des Marsupiaux frugivores, composé de deux familles, les Phalangers et les Kanguroos. Celle-ci se divise en trois genres : les Potoroos (*Hypsiprimnus*, Illig.), les Halmatures (*Halmaturus*, F. C.), et les Macropes (*Macropus*, F. C.), et c'est à ce dernier genre que le Kanguroo géant appartient.

Cette espèce, comme tous les autres Macropes, n'a que deux sortes de dents, des incisives et des molaires; les premières sont au nombre de six à la mâchoire supérieure, et de deux à l'inférieure, séparées des mâchelières par un large espace vide; les supérieures sont contiguës, disposées sur une ligne courbe, courtes, aplaties et tranchantes; les inférieures sont grandes, droites, aplaties, pointues, se touchant par leur face interne, et couchées en avant. Les mâchelières sont en germe au nombre de cinq de chaque côté des deux mâchoires; mais il n'y en a jamais plus de quatre développées à la fois : dans le premier âge la première est une fausse molaire, comprimée, à couronne tranchante, et légèrement dentelée; les trois suivantes ont leur couronne carrée et formée de deux collines transverses réunies à leur base, et la dernière est en germe dans l'alvéole; celle-ci ne se développe qu'en poussant les autres devant elle, et lorsqu'elle est tout a fait sortie, la première tombe, ce qui réduit encore leur nombre à quatre (1).

Nous avons dit que les membres antérieurs étaient courts et faibles; que les postérieurs étaient très-longs et très-forts, et que la queue, par l'usage que l'animal en fait, pouvait être considérée comme un troisième membre postérieur. Les pieds de devant ont cinq doigts faibles, mais armés d'ongles forts, longs et crochus. Les

(1) Des Dents considérées comme caractères zoologiques, n°. 43, A., p., 137.

pieds de derrière en ont quatre; l'avant dernier, très-fort, est le plus long, et il est terminé par un ongle très-épais et en forme de sabot alongé; l'externe, presque aussi fort que le précédent, est beaucoup plus court, et son ongle est moins épais; ces deux doigts sont libres. Les deux internes, au contraire, sont réunis par la peau, de manière à représenter un seul doigt terminé par deux petits ongles. La queue, très-épaisse par la force de ses muscles, s'appuie sur le sol, dans la marche, par sa moitié antérieure; les pieds de derrière, dont la plante est nue, portent sur le métatarse, et ceux de devant sur la paume de la main, qui est nue aussi.

Les sens paraissent être assez développés. L'œil est grand, saillant et à papille ronde. L'oreille, large, élevée, mobile, paraît donner au sens de l'ouïe une grande prédominance sur les autres. Le museau alongé, et les narines percées à son extrémité et sans mufle, donnent de l'étendue à l'odorat. La lèvre supérieure est fendue, et la langue est douce. Le pelage se compose de poils laineux et de poils soyeux. Ceux-ci semblent ne se montrer que sur les membres, la tête et la queue, tandis que les premiers couvriraient tout le reste du corps, et quelques moustaches se trouvent à la lèvre supérieure, aux sourcils, sous l'œil et sous la gorge.

Ce sont des animaux à poche abdominale chez les femelles, où les petits sont reçus à l'état de fœtus, et où ils achèvent de ce développer : sous ce rapport ils sont Didelphes; mais la verge chez les mâles n'est point fourchue comme chez les Didelphes proprement dits : elle est cylindrique, conique, et dirigée en arrière; le scrotum, situé en avant de la verge, est volumineux. Les femelles ont une matrice à deux anses, qui semble être la condition essentielle de la didelphie, et leur poche abdominale s'étend à mesure que les petits grandissent; de sorte qu'ils peuvent encore s'y réfugier, même lorsqu'ils se nourrissent déjà d'alimens solides.

Le Kanguroo géant est jusqu'à présent la plus grande espèce de ce genre; on en a vu de plus de quatre pieds de hauteur, étant debout sur leurs métatarses; la femelle, dont nous avons donné la figure, n'en avait que trois, et sa queue avait environ vingt et un pouces. Tout son pelage était d'un gris vineux blanchâtre aux parties inférieures, comme à la face interne des membres, sous la queue, sous la mâchoire inférieure et le cou; la ligne moyenne du dos et le dessus de la queue prenaient une teinte plus foncée, et l'extrémité de celle-ci était noire.

Cette femelle, réunie à un mâle, a été fécondée plusieurs fois. Les besoins de l'amour se faisaient sentir en toute saison. Ces animaux se sont accouplés depuis juillet jusqu'en octobre et en novembre, et c'est trois ou quatre mois après qu'on apercevait la présence des petits dans la poche abdominable, lorsqu'ils s'y remuaient, et se montraient déjà par la tête et de la grosseur d'un Écureuil; alors ils étaient entièrement couverts de poils, et semblables à leurs parens : trois ou quatre mois après ils essayaient de sortir de cette poche; mais, au premier bruit, à la première cause d'effroi, ils y rentraient précipitamment, la tête la première, de leur propre mouvement ou rappelés par la mère. Chaque portée n'a jamais été que d'un petit.

La grande ressemblance qu'ont entre elles les différentes espèces de Kanguroos met un peu d'incertitude sur leur distinction. Ainsi je réunis en une seule espèce, sous le nom de Kanguroo géant, des animaux que quelques auteurs ont considérés comme en formant deux, le Kanguroo à moustaches et le Kanguroo enfumé. Les doutes qui peuvent encore exister sur ce point s'éclairciront plus tard : il me suffit de les avoir indiqués.

Le nom de géant a été donné à cet animal par Gmelin; c'est son *Didelphis gigantea*.

Octobre 1829.

Thétis.

KANGUROO,

OU HALMATURE THÉTIS.

Cette espèce de la famille des Kanguroos, tout-à-fait nouvelle, appartient à notre genre Halmature. Depuis long-temps elle existait dans la collection du Muséum, mais la ressemblance de ses couleurs avec celles du Kanguroo à cou rouge l'avait fait prendre pour un jeune de cette espèce. C'est à M. le capitaine de vaisseau Bougainville que nous devons de la posséder vivante; et depuis quelques années qu'elle existe dans la ménagerie du Roi, non-seulement ses caractères n'ont point changé, mais elle s'est reproduite, et par là n'a laissé aucun doute sur ses droits à être considérée en elle-même comme une espèce réelle et distincte de toutes les autres.

Ses traits généraux sont ceux des Kanguroos que nous avons rappelés en donnant la description du Kanguroo géant; mais celui-ci appartenait à notre genre Macrope, et le genre Halmature s'en distingue, en ce que ses espèces ont la tête moins alongée, les membres antérieurs plus courts que celles de l'autre, en ce que les narines sont entourées d'un mufle, mais surtout en ce que les mâchelières sont toujours au nombre de cinq de chaque côté des deux mâchoires, une fausse molaire tranchante et dentelée, et quatre vraies molaires à deux collines (1), tandis que les Macropes n'ont jamais à la fois que quatre mâchelières, et qu'elles n'ont de fausses molaires que dans leur premier âge, quoiqu'en germe ces animaux aient ces dents en même nombre que les Halmatures. La différence de leur développement vient de ce que, dans les Halmatures, les dents de remplacement se développent immédiatement sous les dents de lait; au contraire, dans les Macropes, elles se développent d'arrière en avant; celles de la partie postérieure des mâchoires poussent en avant celles des parties antérieures, et les font tomber.

L'erreur où l'on était en confondant ce Kanguroo Thétis avec le Kanguroo à cou rouge, est une preuve de l'utilité qu'il y a à ne point réunir dans la même catégorie les modifications d'organes de nature différente, et conséquemment les animaux qui les présentent. Si le mufle eût été admis comme le signe caractéristique d'une division générique, distincte de celle des Kanguroos qui sont privés de ce signe, cette confusion n'aurait pu avoir lieu; et depuis long-temps sans doute

(1) Des Dents considérées comme caractères zoologiques, n°. 43, p. 136.

les groupes que j'ai désignés sous les noms de Macrope et d'Halmature auraient été formés, l'Halmature Thétis aurait été décrit, et les caractères du Macrope à cou rouge n'auraient pas été composés du mélange des caractères de deux espèces qui n'appartiennent pas même au même genre.

Le part de la femelle du Thétis nous a montré les mêmes circonstances que celui du Macrope géant; les deux petits qu'elle a mis au monde en deux portées ne se sont montrés qu'en novembre; et, dès la fin de l'hiver, ils sont sortis de la poche de leur mère, et n'y sont plus rentrés. Peu de soins sont nécessaires au succès de ces reproductions, et l'avantage qu'ont les jeunes de trouver long-temps une retraite qui les garantit du froid, de l'humidité et de bien d'autres dangers, en est sans doute cause; ce qui pourrait y nuire serait la présence de plusieurs mâles avec les femelles. Lorsque celles-ci entrent en chaleur, ces mâles sont perpétuellement occupés à se battre, et l'époque de la chaleur peut se passer sans qu'il y ait eu fécondation, et un mâle peut suffire à plusieurs femelles. On pourrait conclure de ces faits que j'ai été à portée d'observer, que ces animaux forment des troupes plus ou moins nombreuses, composées d'un mâle et de plusieurs femelles.

Le brun est la couleur des parties supérieures de l'Halmature Thétis, mais cette couleur devient d'un fauve assez brillant sur le cou, les épaules et les flancs. La tête est d'un gris-brun; la queue est entièrement grise, excepté à sa base, où elle a la couleur du dos; les tarses sont également gris. Toutes les parties inférieures du corps, c'est-à-dire la mâchoire inférieure, le dessous du cou, la poitrine, le ventre et la face interne des cuisses sont d'un gris-blanc plus jaune sous le cou et sur la poitrine, et une bande, ou ruban d'un blanc jaunâtre, naît du milieu du bord antérieur de la cuisse, et s'étend sur elle transversalement jusqu'à son milieu. Ce ruban, sans trancher fortement sur le brun de la cuisse, s'aperçoit d'une manière distincte, et s'est trouvé jusqu'à présent sur tous les individus que j'ai observés, et sur les plus jeunes comme sur les plus vieux.

La hauteur de cet animal, lorsqu'il est debout sur ses jambes et sur sa queue, est de dix-neuf pouces; sa queue en a quatorze.

Je l'ai appelé Thétis, en mémoire du bâtiment commandé par M. de Bougainville, qui portait ce nom, et qui, après avoir fait le tour du monde, a apporté cet animal à la ménagerie du Roi. Le nom latin de *Thetidis* devra conséquemment être le sien dans les catalogues méthodiques.

Octobre 1829.

Werner pinxt. et lith.

Lith. de C. Last.

Steinlich

SOUSLIK.

Dans l'état actuel de la science, les naturalistes appellent Souslik, et considèrent comme appartenant à une seule espèce, des rongeurs dont les couleurs varient depuis le gris uniforme et le gris varié de taches rondes bien isolées, jusqu'au fauve varié de semblables taches ou coupé d'ondulations transversales. C'est à Pallas (*Novæ species Quadrupedum e glirium ordine*) que l'on doit cette manière de considérer les Sousliks; et il me paraît avoir été conduit à cette idée, plutôt d'après des conjectures dont il n'expose pas les motifs, que d'après des observations positives : or, dans l'état actuel de la science, toutes les analogies me paraissent conduire, au contraire, à faire penser que des différences aussi considérables dans les couleurs d'animaux tout-à-fait sauvages, caractérisent quelques espèces distinctes : les Écureuils, qui sont sujets à des modifications assez grandes dans les teintes de leur pelage, ne nous présentent cependant rien qui approche de ce qu'on suppose chez les Sousliks; et les Marmottes qui, avec les Écureuils Tamias, sont les animaux dont les Sousliks se rapprochent le plus, ne sont sujettes à aucune de ces variations notables que, par une exception sans exemple, nous trouverions dans la seule espèce du Souslik, et que l'on a toujours considérées comme les effets de la domesticité et de l'influence de l'espèce humaine sur les animaux.

Sans prendre aucune détermination dans une question qui réunit en sa faveur des opinions respectables, mais qui a contre elle des analogies puissantes, je présenterai ces animaux, désignés par le seul nom spécifique de Souslik, tels qu'ils nous sont donnés par la nature, en laissant au temps le soin de porter la lumière sur la partie de leur histoire qui reste encore obscure et douteuse.

Les Sousliks avaient toujours été considérés comme des espèces de Marmottes, et en effet ils ont avec ces animaux plusieurs points de ressemblance; mais ils en ont encore plus avec les Tamias, espèce d'Écureuils fouisseurs pourvus d'abajoues et vivant de graines comme eux. Le fait est qu'ils ne ressemblent exactement ni aux uns ni aux autres. Ils ont leur mode propre d'existence, et forment un groupe générique non moins naturel que celui des Marmottes ou des Tamias. C'est ce que je crois avoir démontré dans un mémoire, où je me proposais en outre d'établir, comme règle générale, que la connaissance des formes et des proportions des différentes parties de la tête pouvait suppléer la connaissance de la structure et de l'usage des sens, que des changemens considérables dans les unes annonçaient des changemens analogues dans les autres, et que l'organisation des têtes pouvait, comme l'organisation des sens, donner des caractères génériques: règle que l'expérience directe confirmait entièrement. C'est d'après ces considérations que je fus conduit à former du Souslik le genre Spermophile. (Mémoires du Mus. d'Hist. Nat., t. 9, p. 293.)

Jusqu'à ce jour, cet animal est le seul qui nous ait offert ou plutôt sur lequel aient été vérifiés les caractères du groupe générique qu'il représente, et dont il peut être considéré comme le type; mais tout annonce que plusieurs espèces américaines, qui ont été classées parmi les Marmottes, viendront se ranger à côté des Spermophies.

Le Souslik présente un mélange des formes de la Marmotte et des Écureuils. Son corps n'a pas la légèreté qui caractérise le corps de ces derniers, mais il a la finesse de leur tête, ce qui l'éloigne des Marmottes, dont il se rapproche par l'épaisseur de ses proportions générales; et nous verrons encore, par l'examen détaillé de ces parties, que ces rapports généraux se confirment entièrement. L'observation démontre que le système de dentition des Marmottes, des Spermophiles et des Écureuils est fondamentalement le même; c'est-à-dire qu'il ne diffère que par des modifications secondaires dans chacun de ces genres.

Les dents des Spermophiles sont au nombre de 22: 12 supérieures, dont 2 incisives et 10 mâchelières, et 10 inférieures, dont 2 incisives et 8 mâchelières, nombre semblable à celui que nous trouvons chez les Marmottes et chez les Écureuils. Quant à la forme, ces dents ne diffèrent de celles des genres que nous venons de nommer que par les mâchelières qui sont plus étroites, parce que leur première colline est presque réduite à rien, et que le talon qui réunit leur seconde colline à la troisième se prolonge davantage intérieurement; mais ces modifications, toutes légères qu'elles sont, donnent à ces molaires une figure qui les fait aisément distinguer de toutes les autres, comme on peut le voir dans notre ouvrage sur les Dents des Mammifères considérées comme caractères zoologiques (pag. 160, planche LV).

Les pieds de devant ont quatre doigts et un rudiment de pouce; ces quatre doigts sont longs, presque entièrement libres, et armés d'ongles fouisseurs. Les pieds de derrière ont cinq doigts complets, libres aussi et de même armés d'ongles propres à fouir; les deux externes sont assez courts. La paume est garnie de six tubercules, trois au point d'union des quatre doigts et trois au poignet; la plante en a quatre situés aux quatre commissures que forment les cinq doigts, et ces tubercules seuls sont nus; toutes les parties environnantes sont couvertes de poils.

L'œil est très-grand, situé presque à la hauteur du front, ce qui ne se voit guère au même point que chez les Marmottes, et au grand jour; la pupille est ovale. Les narines sont ouvertes sur les côtés du mufle, qui ne consiste que dans l'intervalle qu'elles circonscrivent; mais sa partie inférieure est séparée de la supérieure par un pli résultant d'un mouvement particulier de ces parties l'une sur l'autre. La lèvre supérieure est fendue, la langue est douce, arrondie, épaisse, peu extensible, et chaque joue est garnie d'une poche ou abajoue qui naît vers la commissure des lèvres, et s'étend jusque sur les côtés du cou. L'oreille est petite, arrondie, bordée d'un hélix, seule portion de cet organe qui soit détachée de la tête et libre. La partie antérieure de l'hélix se reploie en dedans pour former au-dessus du trou auditif un bourrelet épais, et un autre pli de sa partie postérieure donne un autre bourrelet qui s'avance au-dessus du premier jusqu'à la partie opposée. Le pelage est doux et épais sans être long. Il se compose de deux sortes de poils, et les laineux sont entièrement cachés sous les soyeux, qui forment exclusivement les teintes de l'animal. On trouve des moustaches formées de poils minces et courts sur la lèvre supérieure. Ainsi rien n'annonce que ce pelage soit l'organe d'un toucher bien sensible.

La robe qu'il forme au Souslik a un fond gris-jaunâtre, couvert de petites taches

rondes et blanches aux parties supérieures, et elle est d'un blanc gris-jaunâtre aux parties inférieures : l'on remarque en outre que des poils d'un jaune vif dominent sur les parties antérieures des bras et des cuisses, que les paupières sont blanches ainsi que les quatre pates et les côtés du museau, et que la queue et les côtés de la tête sont entièrement gris. Les moustaches et les ongles sont noirs.

Voici les dimensions principales de ce Souslik.

Longueur du corps, de l'extrémité de la tête à l'origine de la queue, de 9 à 10 pouces ; longueur de la tête, du bout du museau à l'occiput, 2 pouces 5 lignes ; longueur de la queue, 2 pouces.

C'est à Agricola, à Gmelin le voyageur, à Pallas, à Guldenstet et à Buffon, que nous devons ce que l'on connaît de plus détaillé sur l'existence et la manière de vivre des Sousliks ; mais il est difficile de distinguer dans ce qu'ils rapportent ce qui est propre à chaque espèce ou à chaque variété.

Notre Souslik tacheté, *Citillus guttata, Pall.*, paraît rechercher les climats tempérés. Pallas l'a principalement rencontré dans le gouvernement de Casan et dans les régions qu'arrose le Volga, dans les parties moyennes de son cours. Il se tient dans les terrains secs et découverts, loin des marécages et des forêts, et abonde surtout dans les landes, sur les collines incultes où les herbes sont courtes et rares. On le rencontre aussi près des chemins d'où les petits carnassiers s'éloignent pour fuir le voisinage de l'homme, moins à craindre pour les Sousliks que celui des Martes, des Putois ou des Belettes. La présence des Sousliks semble éloigner tous les autres rongeurs ; car partout où ils se rencontrent ils sont les plus nombreux ; leur vie est toujours solitaire ; et ils en passent la plus grande partie dans des terriers qu'ils se creusent eux-mêmes, où ils ramassent leurs provisions, mettent bas leurs petits, et se soustraient à leurs ennemis. Il y a sur la forme de ces terriers une assez grande variété de récits. Les uns rapportent qu'il n'y a jamais qu'une ouverture tant que le terrier est habité. D'autres au contraire y en ont vu plusieurs et même un grand nombre. Ce qui est certain, c'est que dans tous il y a un espace plus large, garni d'un lit de foin qui est proprement le gîte de l'animal ; c'est là qu'il dort en toute saison et qu'il passe l'hiver plongé dans un sommeil léthargique, comme tant d'autres rongeurs. Les Sousliks ne s'éloignent jamais beaucoup de l'entrée de leurs terriers d'où ils sortent le matin, lorsque le temps est beau, pour jouer, se peigner ou chercher leur nourriture, qui consiste principalement en baies et en graines farineuses ou oléagineuses ; et ils ne se contentent pas de satisfaire leur faim dum oment, ils sont encore portés par un instinct particulier à faire des provisions ; et pour cet effet, ils ne rentrent guère qu'après avoir rempli leurs abajoues, qu'ils vident ensuite dans le coin de leur terrier destiné à recevoir les fruits de leur prévoyance. Si quelque objet ou quelque bruit nouveau vient à les frapper, ils se dressent sur leurs pieds de derrière, comme les Marmottes et les Lièvres, pour voir de plus loin, et si l'inquiètude succède, ils poussent un sifflement aigu et rentrent dans leur trou.

On dit que c'est au printemps que ces animaux éprouvent les besoins de l'amour ; alors, quand deux mâles se rencontrent, ils se livrent des combats à mort. La gestation dure six semaines. Les jeunes femelles mettent au monde deux ou trois petits, et celles qui sont plus âgées six ou huit. Ces petits naissent aveugles et nus comme les rats.

Ces animaux s'apprivoisent facilement, sans cependant apprendre à connaître ceux qui s'occupent d'eux ; les soins qu'ils reçoivent les familiarise avec la présence de l'homme ; et c'est en cela seulement que consiste leur nouvel état.

Dans la captivité, ils creusent, lorsqu'ils le peuvent, et transportent dans le gîte qu'ils se préparent ainsi tout ce qui est propre à leur faire un bon lit : du foin, du papier, de la laine, etc., etc. Toute espèce de nourriture leur convient : le pain, les herbes, les graisses, la viande, mais surtout le lait. Dans la faim ils mangent jusqu'à leurs excrémens et boivent leurs urines.

Pallas, dans sa planche VI, B., donne une figure passable d'un Souslik tacheté. Celle de Buffon (Supp. 3, pl. XXXI) est beaucoup moins bonne, et n'a été faite que d'après une peau bourrée.

On trouve les différentes espèces ou variétés de Sousliks désignées dans les catalogues méthodiques par le nom latin de *Citillus*.

Novembre 1824.

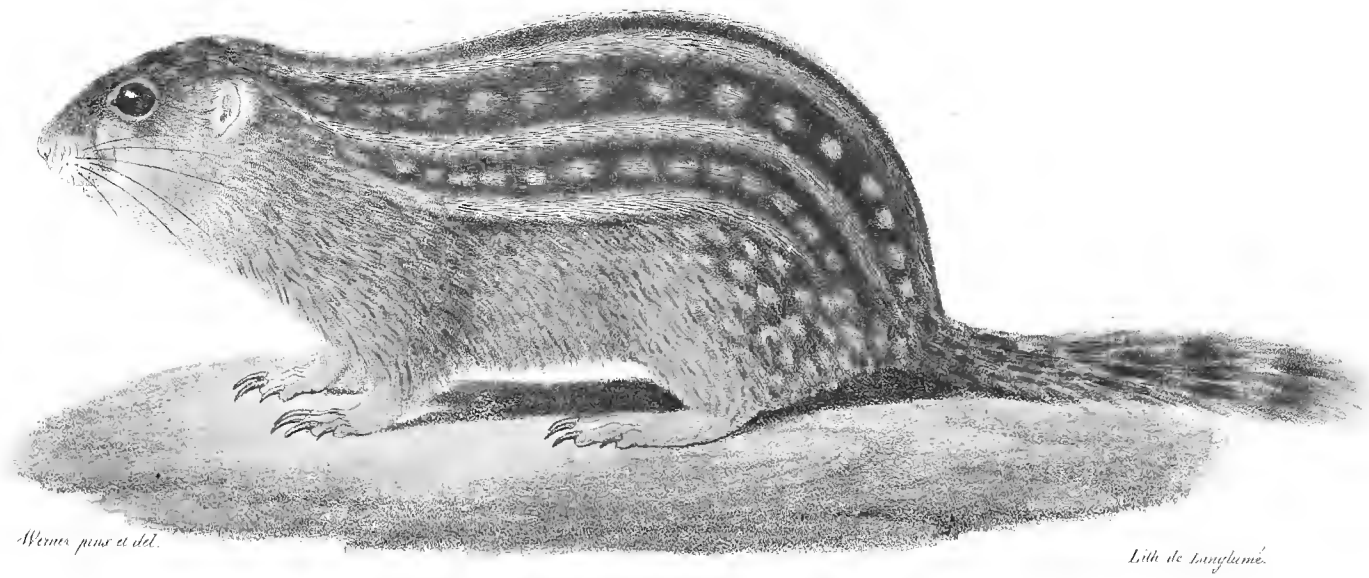

Werner pinx.t del.

Lith. de Langlumé.

Spermophile rayé.

SPERMOPHILE RAYÉ.

J'annonçais dans la précédente livraison de cet ouvrage, que sans doute quelques-unes des espèces de rongeurs d'Amérique, réunies au genre des Marmottes, viendraient se ranger au nombre des Spermophiles, et je puis aujourd'hui, grâces aux soins de M. Milbert, confirmer ce que quelques indications légères m'avaient porté à présumer. C'est en quelque sorte la pierre de touche des genres naturels que la promptitude avec laquelle ils s'enrichissent d'espèces, quand ils appartiennent à des familles nombreuses et riches elles-mêmes. La famille des Rats de Linnæus a donné naissance à dix genres très-naturels, dont plusieurs renferment aujourd'hui autant d'espèces que celles qui la composaient originairement, et du nombre de ces genres sont les Spermophiles.

La jolie espèce qui doit faire l'objet spécial de cet article, et dont je ne rappellerai pas les caractères génériques, les ayant fait connaître en décrivant le Souslik, est connue depuis quelque temps. M. Mitchill l'a décrite sous le nom d'Écureuil de la fédération et de *Sciurus tridecem lineatus*, dans le recueil médical de Philadelphie, janvier 1821, et l'on en trouve encore une description sous le nom d'*Arctomys Hoodii* dans le voyage du capitaine Franklin aux bords de la mer Polaire. Partout on se plaît à faire remarquer la robe brillante et agréablement variée de cet animal, très-remarquable aussi par ses formes arrondies et gracieuses qui approchent un peu de celles de l'Écureuil. Ce joli rongeur avait été considéré comme une Marmotte, parce qu'il se creuse des terriers où il fait des amas de provisions, et où il passe les saisons froides, plongé dans une léthargie profonde; et M. Mitchill en avait fait un Écureuil à cause des nombreux rapports qu'il lui trouvait avec l'Écureuil Suisse (*Sciurus striatus*). En effet, l'un et l'autre ont des abajoues intérieurement de chaque côté de la bouche; l'un et l'autre fouissent; et comme je l'ai fait remarquer dans mon mémoire sur les Écureuils (Mémoires du Mus. d'Hist. Nat., t. x, pag. 116), la structure osseuse de la tête est très-semblable; aussi les Tamias et les Spermophiles ne différeraient point l'un de l'autre sans la forme de leurs molaires, qui même ne se distinguent que par des traits assez légers. Aussi ne serais-je point étonné de les voir réunis en une seule famille, lorsqu'on aura pu les étudier plus profondément.

Le Spermophile rayé a environ six pouces de longueur du bout du museau à l'origine de la queue qui a de deux à trois pouces. Sa physionomie générale est celle du Souslik, et il y a aussi de l'analogie dans le pelage par les points ou taches nombreuses dont il est couvert; mais ces taches au lieu d'être dispersées, forment des chaînes régulières séparées l'une de l'autre par des lignes non interrompues qui, comme celles formées de points, commencent à la partie postérieure de la

tête et se terminent à la queue. Tout le long de l'épine est une ligne étroite formée de petites taches mal distinctes, ce qui la fait paraître à peu près continue. A côté de cette ligne en est une plus large non interrompue. Une chaîne de taches bien isolées vient ensuite, et après elle une ligne continue semblable à la précédente. Une seconde chaîne de taches isolées se montre, et est suivie d'une ligne continue à laquelle succède encore une chaîne de taches. Toutes ces lignes et ces chaînes, qui sont symétriques sur l'un et sur l'autre côté du corps, ont une teinte d'un blanc sale un peu moins clair sur les premières que sur les secondes, et se détachent sur un fond d'un beau brun marron. Le dessus de la tête est brun avec quelques poils blancs qui rendent cette partie tiquetée. Les paupières sont blanches. Les côtés des joues, la lèvre supérieure et la mâchoire inférieure, sont couverts de poils blancs. Le dessous du cou, la poitrine, le ventre, les faces interne et externe des membres sont revêtues de poils bruns dans leur moitié inférieure, et jaunes dans leur autre moitié, lesquels ne se recouvrant pas entièrement, forment un mélange irrégulier de jaune et de brun. La queue ronde et en pinceau est variée de brun et de jaune, de manière à former sur sa dernière moitié comme trois ou quatre anneaux. Les moustaches sont faibles et brunes.

Je pense que le nom d'*Hoodii* sera préféré comme nom latin dans les catalogues méthodiques à celui de *tridecem lineatus*.

Décembre 1824.

Cuvier fecit

ÉCUREUIL BRUN.

Parmi les nombreuses figures qui m'ont été envoyées de l'Inde par Alfred Duvaucel, s'en trouvait une représentant un Écureuil nouveau, mais qui, n'étant accompagnée, comme beaucoup d'autres que je ne puis à cause de cela publier, d'aucune note explicative, ne devait point voir le jour, du moins jusqu'à ce que quelque circonstance favorable fît connaître l'animal lui-même ou ses dépouilles. Cette circonstance se rencontre aujourd'hui : M. Bellanger, jeune médecin, que son zèle et son amour pour la science ont conduit dans l'Inde, a envoyé plusieurs exemplaires en peau de cette belle espèce d'Écureuil au Muséum d'Histoire Naturelle, dans les nombreuses et riches collections qu'il a adressées à cet établissement; par là nous pouvons la décrire, et en enrichir le catalogue, déjà bien grand, des espèces qui composent le genre auquel elle appartient.

Le système que je suis dans la formation des genres suffit pour faire juger que cet animal a tous les caractères génériques des Écureuils proprement dits; qu'il en a les dents, les sens, les membres, les organes génitaux, etc. Je me dispenserai donc de parler de ces différens systèmes d'organes qui sont connus par mes descriptions précédentes d'Écureuils.

Il n'est, je crois, point de genre de Mammifères qui soit plus cosmopolite que celui-ci, dont les espèces appartiennent à des parties plus diverses de la terre. Excepté à la Nouvelle-Hollande, elles se rencontrent presque sur tous les points des trois autres parties du monde : la Sibérie comme le Canada, le Brésil comme les Grandes-Indes, les côtes comme le centre des continens, les îles, même celles où l'on dirait qu'une création animale particulière ait eu lieu, en produisent, et quelquefois en grand nombre. Aussi n'est-il point de genre où les espèces soient plus diversifiées par le pelage, et cette circonstance est digne d'attention; car, en général, les espèces d'un même genre présentent un fond de couleur semblable. Les Écureuils, au contraire, outre cette diversité de couleurs propres aux espèces, présentent encore cette particularité, que la couleur de chaque espèce est susceptible de plusieurs variations, ce qui vraisemblablement a conduit à augmenter le nombre de celles-ci au-delà du nombre réel des espèces qu'on connaît.

Ce phénomène de la grande diversité de couleurs des espèces d'Écureuils, et des variations de la couleur propre à chacune de ces espèces, est sans contredit un de ceux qui méritent le plus l'attention des naturalistes; d'abord par l'exception qu'il présente, sous ce rapport, aux règles les plus généralement établies, mais encore par l'appui qu'il prête à un système, fondé à quelques égards, hypothétique à quelques autres, et qui, par sa simplicité et sa généralité, mériterait que ses bases s'étendissent, que les faits sur lesquels il repose se multipliassent : c'est le système dans

lequel on considère les différences fondées sur les couleurs, non comme des différences spécifiques, mais comme de simples différences causées par des influences accidentelles de climats, de température, etc., etc.; mais pour établir ces bases, l'étude des effets produits par ces causes serait indispensable, et jamais elle n'a fait l'objet spécial d'aucun travail, jamais elle n'a donné lieu à aucune recherche expérimentale.

L'Écureuil brun paraît présenter aussi des variations, comme les autres, dans ses couleurs; toutefois la couleur normale de l'espèce, présentée plus communément par les individus, est un brun marron doré très-brillant, un peu moins foncé aux parties inférieures du corps qu'aux parties supérieures. Les poils qui recouvrent les doigts sont noirs ainsi que les moustaches. Les oreilles sont sans pinceaux; les poils soyeux sont plus nombreux le long du dos et des flancs que sur la poitrine et le ventre. La queue en est entièrement revêtue, et les poils laineux sont en très-petite quantité sur toutes les parties du corps.

L'individu dont je donne la figure avait sa queue terminée par une longue mèche de poils blancs, ce qui n'existe pas chez plusieurs autres individus, et pourrait n'être qu'une variation accidentelle.

La taille de cet Écureuil surpasse celle de l'Écureuil commun; il a huit pouces de l'extrémité du museau à l'origine de la queue, et celle-ci en a sept sans compter la mèche de poils qui la termine. Du reste, et comme on doit le penser, cet Écureuil a toutes les proportions des autres espèces du genre, un des plus naturels de la mammalogie; il paraît principalement originaire de la presqu'île de l'Inde, et je le désignerai en latin par le mot de *Ferrugineus*.

Janvier 1829.

Ecureuil de la Californie.

ÉCUREUIL DE LA CALIFORNIE,

OU A VENTRE DORÉ.

Cet Écureuil nouveau paraît être propre aux régions occidentales de l'Amérique du nord, depuis le Mexique jusqu'en Californie. M. Desmarest a eu la complaisance de me communiquer la description qu'il avait faite au Havre d'un individu de cette espèce qui avait été pris entre Mexico et la Vera-Crux. Cet Écureuil a de nombreux rapports par ses couleurs avec plusieurs espèces des régions orientales du même continent, et principalement avec l'Écureuil de la Caroline; mais il n'a pas la tête large de celui-ci. A cet égard il se rapproche davantage des espèces dont l'Écureuil d'Europe est le type, c'est-à-dire de celles dont la tête est étroite, comparée à plusieurs espèces américaines, distinction que j'avais indiquée dans mon Mémoire sur les Écureuils (Mém. du Mus. d'Hist. nat., t. x, p. 124 et 125), et qui paraît avoir moins de relations avec les climats qu'on n'avait pu être porté à le croire, avant qu'on ne connût l'espèce que nous publions aujourd'hui.

L'Écureuil à ventre doré, comme l'Écureuil de la Caroline, a toutes les parties supérieures grises, mais un peu plus foncées, et au lieu de n'avoir que quelques parties des flancs d'une teinte fauve, il a toutes ses parties inférieures d'un roux orangé ou doré brillant; mais plus de détails sont nécessaires.

Les parties grises, formées de poils soyeux dont les deux extrémités sont noires et la partie moyenne blanche, sont la tête, le bout de la mâchoire inférieure, le dos, les flancs, la face externe des cuisses, le tarse et le carpe. Une teinte fauve se voit autour des oreilles, sur les épaules et la nuque, et résulte de ce que la partie blanche des poils a pris cette teinte. La queue, également grise, se compose de poils noirs dans leur moitié inférieure, et blanche dans leur autre moitié. Quelques uns de ces poils ont la base fauve, puis un anneau noir, et du blanc les termine; mais le fauve paraît variable. Des deux individus que la Ménagerie du Roi possède, un mâle et une femelle, c'est cette dernière qui a le plus de fauve dans la queue. La gorge, la poitrine, le ventre, les jambes de devant jusqu'au poignet, la face interne des cuisses et des jambes de derrière sont d'un fauve doré brillant, sur lequel tranchent les poils des parties génitales qui, chez le mâle comme chez la femelle, sont gris. La queue est distique, et les oreilles ne sont point surmontées par des pinceaux comme chez l'Écureuil commun. L'iris est brun et la pupille ronde.

Cette espèce est plus grande que l'Écureuil de la Caroline; la longueur de son

corps, du bout du museau à l'origine de la queue, est de dix pouces. La queue en a huit.

Je proposerai de donner à cet Écureuil, qui n'est point encore entré dans les Catalogues méthodiques, le nom de *Aureogaster*, à cause de la couleur de ses parties inférieures.

Septembre 1829.

presque $\frac{2}{3}$ de nat.

Capistrate à longue queue.

CAPISTRATE A LONGUE QUEUE.

Je ne crois point que cette espèce ait encore été introduite dans nos catalogues généraux et méthodiques de Mammifères. Je pense cependant que c'est elle que M. Say a désignée sous le nom de *Sciurus macroura* (Exp. to the Rocky Mountains, vol. I, p. 115), et que M. Harlan a reproduite dans sa *Fauna americana* sous celui de *Sciurus magnicaudatus*, parce qu'il se trouvait déjà dans le genre une espèce nommée *Macrorus*. En effet, on a donné ce nom à un Écureuil de Ceylan, dont la queue est aussi remarquable par sa longueur; mais à en juger par la figure qui s'en trouve dans Schreber, pl. 217, laquelle n'est qu'une copie de celle qu'en a donné Pennant dans sa Zoologie indienne, on peut douter de la fidélité du dessinateur, si surtout cet Écureuil, comme le pense mon frère, ne diffère point essentiellement du grand Écureuil du Malabar, *Sciurus maximus Gmel.* Quoi qu'il en soit, mon Capistrate gris à longue queue n'a aucun rapport avec le *Sciurus macrorus* dont je viens de parler. Il appartient aux Écureuils d'Amérique à tête arquée; et, comme le Capistrate, il est remarquable par son nez et ses oreilles blanches, qui tranchent sur les couleurs presque noires qui les environnent, et par les teintes fauves du dessous de sa grosse et longue queue.

Le bout du museau est blanc; le dessus de la tête, à partir du milieu du chanfrein, et le cou en dessus jusqu'aux épaules, sont noirs; les côtés de la tête, jusque derrière les oreilles, sont d'un gris noir teint de jaunâtre. Les oreilles, blanches comme je viens de le dire, sont jaunes à leur base; la mâchoire inférieure, excepté le bout, le cou, les jambes de devant, la poitrine, le ventre et la partie antérieure des jambes de derrière sont blancs, légèrement teints d'un gris léger en plusieurs parties; le bas des pattes de derrière, à la base des doigts, présente une ligne noire, bordée de poils jaunâtres. Les épaules, le dos, les flancs, la partie postérieure des cuisses, ainsi que la croupe et tout le dessus de la queue, sont gris; mais cette couleur est plus pure sur les épaules que sur les flancs, où elle est teinte de jaunâtre, et elle est plus foncée sur le dos que sur les autres parties. Les poils de la queue sont jaunes dans presque toute leur longueur; leur extrémité seule est grise, d'où résulte que cet organe vu en dessous paraît jaune; et comme la partie grise de poils est produite par des anneaux noirs et blancs, les anneaux noirs de la dernière rangée de poils n'étant point cachés par d'autres poils, ils restent visibles, et forment une ligne tout le long de la queue, qui sépare la partie supérieure de l'inférieure. Tous les poils gris de ce pelage sont formés de larges anneaux noirs, blancs et jaunes; et c'est de la prédominance de l'une ou de l'autre de ces couleurs que résultent les teintes diverses qui parent le vêtement de notre animal.

Toutes les parties de son organisation, d'un ordre supérieur à celles qui constituent les caractères spécifiques, sont semblables absolument à celles qui caractérisent les Écureuils proprement dits.

Sa taille est fort grande : du bout du nez à l'origine de la queue il a quinze pouces, et sa queue en a au moins dix-huit.

C'est, dit M. Say, l'espèce la plus commune sur les bancs du Missoury ; mais comme toutes les espèces d'Écureuils, celle-ci paraît présenter plusieurs variétés : ainsi la description de M. Say diffère un peu de la nôtre. Suivant lui l'oreille aurait une teinte ocreuse dans toute son étendue ; et le jaunâtre dominait dans le pelage des individus qu'il a observés plus que dans le nôtre. En hiver, les poils des oreilles sont assez longs pour y former des espèces de pinceaux ; et ce qui est surtout remarquable, c'est que les os de cette espèce seraient rouges.

Septembre 1826.

Caprisolate gris

CAPISTRATE GRIS.

J'EXPRIMAIS des doutes, dans la 27e. livraison de cet ouvrage (avril 1821), sur l'identité spécifique de l'Écureuil de l'Amérique septentrionale, que je décrivais sous le nom de Capistrate, d'après M. Bosc, et de celui que Daubenton avait fait connaître sous la dénomination de Coqualin (t. XIII, pl. 13). Quoique cette identité eût pu s'admettre de plusieurs assertions dignes de confiance, elle ne s'appuyait cependant pas sur des faits assez matériels, pour ne plus laisser de prise à l'incertitude : dans les sciences d'observations les faits généraux ont tout autant besoin d'appui que les hypothèses les plus abstraites dans les sciences de raisonnement.

Aujourd'hui, l'identité spécifique du Capistrate et du Coqualin ne saurait plus être mise en doute; l'espèce à laquelle ils appartiennent produit des individus à pelage noir comme le premier, et à pelage gris comme le second. Nous avons possédé des uns et des autres, ainsi que tous les intermédiaires propres à remplir les intervalles qui séparent ces deux couleurs; c'est-à-dire des individus plus ou moins noirs ou plus ou moins gris; tous sont réunis dans nos galeries, et présentent aux yeux ces variations de pelage, dans une série graduelle, qui ne laisse plus aucun fondement à la moindre hésitation.

Dans toutes les descriptions d'Écureuils que nous avons eu à donner jusqu'à ce jour, nous avons dû insister sur les nombreuses modifications dont le pelage de ces rongeurs est susceptible; mais nous n'avions eu aucun exemple aussi considérable que celui-ci à présenter; et c'est un fait sur lequel il importe d'arrêter l'attention des naturalistes; car il n'est point de question plus digne d'occuper les observateurs que celle qui se rapporte au changement du pelage chez les animaux en général; mais aussi il n'en est point de plus difficile à traiter. C'est un champ de recherches entièrement nouvelles; c'est une science à créer; aucun antécédent ne peut servir de guide, et si quelques faits se présentent çà et là, c'est sans liaison entre eux, comme sans rapports avec ceux qui les ont précédés, et qu'on pourrait considérer comme en ayant été les causes. D'un autre côté, la plupart des animaux sauvages ont, dans toutes les parties de leur organisation, une si grande tendance à la fixité, et ces parties sont unies si intimement, qu'on ne peut chercher à agir sur les unes, sans compromettre toutes les autres, sans s'exposer à perdre le sujet même sur lequel on procède.

On ne remarquera donc pas sans un grand intérêt, qu'une espèce fort abondante, et répandue dans un pays où les sciences sont cultivées avec zèle, semble offrir des moyens certains de commencer avec succès ce genre de recherches qui éclaireraient une des lois les plus fécondes de la nature, et dont le commerce profiterait plus en-

core que les sciences. En effet, les changemens de pelage du Capistrate résultent sans doute d'une disposition toute particulière qu'a cet animal à recevoir l'influence des causes qui sont propres à le modifier. Or, cette disposition qui, soumise à l'action des causes naturelles, donne lieu à des phénomènes si remarquables, conduirait à des phénomènes nouveaux, bien plus dignes d'attention encore que les premiers, si elle était secondée par toutes les causes artificielles dont on pourrait faire usage; et, dès qu'on aurait en sa possession des moyens assurés d'agir, on en analyserait l'étendue et les effets, et les bases de la science seraient établies. Alors que de richesses pour l'histoire naturelle, et surtout que de ressources pour l'industrie! car les premières notions sur les couleurs des poils éclaireraient sur leur texture et sur toutes les autres qualités qui leur appartiennent, comme elles le feraient sur la valeur réelle des caractères distinctifs de la plupart des espèces.

Le Capistrate gris, dont nous donnons la figure, outre la teinte grise de toutes les parties supérieures de son pelage, teinte qui résulte des anneaux noirs et blancs de chaque poil, et le blanchâtre de toutes les parties inférieures de son corps, est encore remarquable en ce que les caractères du Capistrate, le nez et les oreilles blanches, ont eux-mêmes disparu. En effet, dans ce Capistrate gris le nez et les oreilles sont du gris des parties voisines. Cette circonstance déterminera peut-être les naturalistes à conserver à cette espèce, dans leurs catalogues méthodiques, les premiers noms qu'elle a reçus; le nom français de Coqualin, et le nom latin de *Variegatus*.

Mars 1825.

Ecureuil noir.

ÉCUREUIL NOIR.

Nous trouvons dans Hernandez (Hist. nat. du Mex.), sous les noms de *Sciurus mexicanus* et *Quauhtechalost Thliltic*, une figure grossière et une description incomplète d'un Écureuil qui était d'un noir fuligineux, assez semblable pour la figure à notre Écureuil commun, mais un peu moins grand. Catesby ensuite nous a donné sous le nom d'Écureuil noir la figure d'un individu qu'il regardait comme une variété, parce qu'il avait un collier, le bout du museau et le bout de la queue blancs; mais il assure que les taches blanches sont fréquentes dans cette espèce. Buffon (Supp. III, p. 146) dit aussi avoir vu dans le cabinet de M. Aubry, curé de Saint-Louis, un écureuil qui avait été envoyé d'Amérique à cet ecclésiastique, et qui était entièrement noir. Charlevoix antérieurement avait déjà parlé (Hist. de la N. franç. t. I, p. 273), mais d'une manière vague, d'une pelleterie noire très-fine, tirée du pays des Iroquois, et provenant d'un Écureuil. Enfin Bartram rapporte dans son voyage dans l'Amérique septentrionale (t. II, p. 31 de la trad. franç.), qu'il a trouvé un Écureuil dont le pelage était entièrement d'un noir très-pur.

Peut-on croire que la même espèce se trouve dans des contrés si éloignées l'une de l'autre et sous des climats si différens? Cela est douteux; d'autant plus que le pelage des Écureuils paraît être généralement susceptible de plus grandes variations, et que la couleur noire, comme la couleur blanche, est une de celles que les influences accidentelles peuvent le plus facilement produire. On sait d'ailleurs qu'il existe une autre espèce d'Écureuil, le Capistrate, qui dans son pelage ne diffère de l'Écureil noir proprement dit, que par son museau et ses oreilles blancs. Or, ce Capistrate, accessible sans doute aux mêmes influences que les autres Écureuils, ne pourrait-il pas prendre un museau et des oreilles noirs, comme l'Écureuil noir prend un museau et un collier blancs? C'est ce que toutes les analogies rendent vraisemblable, d'autant plus que ce Capistrate est quelquefois entièrement gris. Il faudrait donc chercher les traits spécifiques de ces divers Écureuils dans d'autres caractères que ceux des couleurs; et j'ai lieu de présumer qu'on les trouverait dans les formes de la tête beaucoup plus arrondies chez l'Écureuil noir que chez le Capistrate. Mais ce qui est certain, c'est que ces animaux ont besoin d'être étudiés plus en détail encore qu'ils ne l'ont été, et principalement l'Écureuil noir, car les observations de M. Bosc sur le Capistrate laissent peu à désirer pour l'histoire de cette espèce.

L'individu que j'ai fait représenter avait été amené en France de l'Amérique septentrionale, mais j'ignore de quelle partie; ainsi je ne puis dire si, sous ce rapport, il se rapproche davantage des individus dont parlent Hernandez et Bartram que de

ceux dont fait mention Charlevoix. Sa longueur, du bout du museau à l'origine de la queue, était de huit à neuf pouces, et celle-ci avait six à sept pouces. Il avait la physionomie de l'Écureuil commun, mais sa tête était proportionnellement plus grosse ; ses parties nues avaient une teinte violâtre, c'est-à-dire les oreilles, le bout du museau, le tour des yeux, et la plante des quatre pieds. Du reste, excepté entre les deux yeux où les poils avaient quelques anneaux blancs, et sur les côtés de la queue et des cuisses où se voyaient quelques anneaux fauves, mais en très-petit nombre, tout son pelage était du plus beau noir ; les poils étaient lisses, brillans, couchés parallèlement à la longueur des parties qu'ils recouvraient, excepté sur la queue où ils étaient distiques.

Cet animal avait les mêmes habitudes que le Capistrate et que les Écureuils gris de la Caroline, et se faisaient comme eux un nid dans le foin pour se coucher à l'abri de tous les regards.

Linnæus l'a désigné dans son Catalogue par le nom latin de *niger*, et c'est celui qu'il a conservé dans tous les autres ouvrages de cette nature.

Juin 1826.

Ecureuil d'Hudson.

ÉCUREUIL D'HUDSON, MALE.

Les différences spécifiques d'organisation dans les Mammifères ne semblent pas coïncider avec des différences de même ordre dans les dispositions instinctives et les facultés intellectuelles, à moins cependant que nous n'établissions pas d'une manière exacte les rapports de ces deux ordres de phénomènes.

Quoi qu'il en soit, cette discordance nous paraît certaine, et l'observation n'en sera point inutile, si ce doit toujours être une présomption d'erreur de notre part, et conséquemment un motif de nouvelles recherches et de nouveaux efforts, lorsque nous apercevons que l'harmonie cesse d'exister dans la nature, ou plutôt qu'elle ne subsiste plus entre les idées qui nous la représentent.

Qu'y a-t-il de plus semblable pour les formes et les organes que le Loup et le Chien, et de plus différent par les penchans, les mœurs, l'intelligence. Le Lièvre et le Lapin semblent à tous égards se confondre à la vue; et cependant, l'un se borne à choisir son gîte dans quelque léger sillon, tandis que l'autre se creuse un terrier profond, y pratique différentes issues, s'y retire au moindre danger et y dépose ses petits. Le Castor social élève pour sa sûreté des édifices considérables, le Castor solitaire se contente d'une simple excavation du rivage, et l'Écureuil d'Hudson, au lieu de se construire un nid sphérique au sommet des arbres, et d'en faire son habitation comme l'Écureuil commun ou celui de la Caroline, cherche un abri dans la terre entre les racines des pins dont les fruits le nourrissent.

On connaissait déjà des animaux, très-voisins des Écureuils, et auxquels ils avaient été réunis pendant long-temps, qui vivaient sous terre : tel était par exemple l'Écureuil suisse (*Sciurus striatus*), qui est devenu le type des Tamias; mais parmi les Écureuils proprement dits, je crois que celui d'Hudson est le seul jusqu'à présent qui nous ait présenté cette singulière anomalie. Nous trouvons cette particularité caractéristique de ses mœurs dans le voyage du capitaine Franklin sur les bords de la mer Polaire, et c'est à peu près tout ce que l'on sait aujourd'hui du naturel et des penchans de ce joli petit animal; car Forster (Act. Angl., t. 63, pag. 378), Pallas (Glires, pag. 376), Pennant (Hist. of Quad., pag. 412, pl. 43), Hearne (Voy. à l'Océan du Nord, trad. franç., t. 2, pag. 219), Schreber (Tab. 214), Warden (Description des États-Unis, Éd. Franç., t. 5, pag. 630), se bornent à parler de ses formes, de ses proportions, de ses couleurs, en un mot à en donner la description plus ou moins complète, ou d'autres détails aussi étrangers à ses mœurs. Si j'en juge par les observations que me présente l'individu que je possède, cette espèce se nourrit des mêmes substances que les autres Écureuils, et elle en a les allures, les mouvemens, les gestes : comme eux elle porte ses alimens à la bouche avec ses

pattes de devant, qui font l'office de mains; le pouce, quoiqu'en rudiment, étant opposable aux autres doigts, il se nettoie, lisse ses poils avec le même soin et la même vivacité que l'Écureuil commun. Le penchant qui porte cet animal à chercher une retraite aux pieds des arbres, ne lui a pas valu des ongles propres à fouir; il conserve, quant à ces organes, tous les caractères des autres Écureuils; ses ongles sont minces, arqués et fort aigus, c'est-à-dire très-propres à grimper; et il est encore porté, comme eux, à cacher les alimens qu'il ne consomme pas. Il paraît, d'après Hearne, que cette espèce d'Écureuil est en nombre très-considérable dans les pays boisés du nord de l'Amérique Septentrionale, et que les jeunes sauvages en prennent dans des piéges de grandes quantités; car sa peau fait une très-jolie fourrure et est devenue un objet de commerce.

Nous avons déjà rappelé plusieurs fois que les espèces d'Écureuils étaient sujettes à plusieurs modifications dans leurs couleurs et produisaient conséquemment plusieurs variétés. Celle qui nous occupe ne paraît pas faire exception à cette règle. Outre l'individu vivant que j'ai sous les yeux, le Muséum en possède cinq autres dans ses galeries, et ces animaux nous présentent des anomalies assez remarquables, qui sont propres à expliquer les singulières différences qui se trouvent entre les descriptions des auteurs que nous avons cités plus haut.

L'individu dont je donne la figure est sensiblement plus petit que notre Écureuil commun. Toutes les parties supérieures de son corps sont d'une teinte verdâtre qui résulte de ce que ses poils sont alternativement annelés de noir et de jaune. Ses oreilles, ses pieds de devant et ses pieds de derrière sont d'un roux brillant; et il en est de même de sa queue en dessus, laquelle a de plus une bande noire transversale vers son extrémité qui est rousse; une ligne légère de poils noirs la borde sur les côtés, en dessous elle est d'un gris fauve. Toutes les parties inférieures du corps depuis l'extrémité de la mâchoire inférieure jusqu'à l'anus sont blanches. Les joues et les paupières inférieures et supérieures sont également blanches; et la partie blanche du ventre est séparée de la partie verdâtre des flancs par un ruban noir; une tache longitudinale de cette couleur se trouve à l'extrémité du museau sur le nez. Les oreilles sont sans pinceaux, mais les moustaches sont longues et noires sur les joues et sur les yeux.

Parmi les cinq individus empaillés des cabinets, il en est deux dont les parties supérieures se font remarquer par une teinte très-brune. Sur le pelage de deux autres, c'est le roux qui domine, principalement le long du dos où ils rappellent tout-à-fait l'Écureuil commun. Enfin, le cinquième, brun comme les premiers, n'a point les membres roux, mais d'un brun tiqueté comme celui du dos, et la bande noire des flancs est à peine visible : ce qui se remarque aussi sur un des individus roux.

Ces différences expliquent fort bien pourquoi Forster et Hearne ont confondu cet Écureuil avec l'Écureuil commun; pourquoi M. Franklin ne parle pas de la bande ou du ruban si remarquable des flancs, et pourquoi M. Warden n'a pas reconnu cette espèce dans son Écureuil rouge.

Elle est désignée par le nom latin d'*Hudsonius* dans les catalogues méthodiques.

Décembre 1824.

Graphiure du Cap.

GRAPHIURE DU CAP.

Ce rongeur, que nous devons aux soins qu'à eu M. Catoire, quoique n'étant point naturaliste, de le rapporter du cap de Bonne-Espérance, a d'incontestables rapports avec les Loirs. A en juger par les apparences extérieures, on le réunirait à ces animaux dans le même genre : sa tête, quoique plus grosse, ressemble à la leur; il a leurs oreilles, et en grande partie leur queue et leurs membres : aussi est-ce près d'eux qu'il nous paraît devoir être placé dans la classification générale des rongeurs. Il ne peut cependant pas leur être associé intimement, car il se distingue, par des caractères importans, de toutes les espèces de Loirs, du Loir comme du Lérot, et du Lérot comme du Muscardin. Nous insistons sur cette distinction, parce que ces espèces n'ont point entre elles le degré de ressemblance qui se trouve entre les espèces du genre Rat, par exemple, ou de tout autre genre très-naturel de rongeurs : il y a dans les dents, dans les formes de la tête, dans la disposition du pelage, dans les membres du Muscardin des modifications qui ne s'observent point dans le Loir, et il en est d'autres dans celui-ci qui ne s'observent point dans le Lérot; or ces modifications sont plus importantes que celles qui caractérisent ordinairement les espèces. Quoi qu'il en soit, les caractères de notre Graphiure sont d'un ordre supérieur encore à tous ceux qui distinguent entre elles les espèces de Loirs.

Les incisives sont simples et ne présentent rien de particulier; l'origine des supérieures se trouve en avant de la première des mâchelières. Celles-ci, au nombre de huit à chaque mâchoire, sont remarquables par leur petitesse, comparées à celles des rongeurs de même taille que le Graphiure, et par leur simplicité : aux deux mâchoires, la première n'est qu'un rudiment linéaire; les trois suivantes, un peu plus petites à la mâchoire inférieure qu'à la supérieure, mais égales entre elles et à peu près circulaires, ont la surface de leur couronne tout unie, et à cet égard semblables à celles de l'Aye-Aye; aucun dessein ne s'y trouve tracé et ne peut les caractériser. Il serait possible que la détrition fût la cause de cette grande simplicité; mais, en l'admettant, les autres caractères de ces dents suffiraient pour les éloigner de celles des Loirs. Les formes générales de la tête osseuse du Graphiure rapprochent aussi cet animal des Loirs; mais lorsque l'on descend aux détails, la comparaison ne se soutient plus, presque tous les os différant de formes, et conséquemment de rapports, ce qui ne s'observe pas à beaucoup près au même point chez les espèces des genres naturels.

Les membres sont courts, minces, et diffèrent peu l'un de l'autre par la lon-

gueur. Les antérieurs sont terminés par quatre doigts à peu près égaux, et un ongle plat qui s'observe sur le gros tubercule interne de la paume est l'indication du pouce. Les membres postérieurs ont cinq doigts, les deux externes plus courts, mais principalement le pouce. Tous ces doigts sont garnis d'ongles pointus, comprimés, arqués et forts. La queue est courte, très-charnue, et semble plus épaisse à son extrémité qu'à sa racine.

L'œil n'est pas aussi grand que celui des Loirs, et sa pupille paraît être ronde. L'oreille est grande, arrondie, simple et susceptible de se reployer longitudinalement sur elle-même. Un petit mufle entoure les narines, qui s'ouvrent sur ses côtés. La bouche est petite, la lèvre supérieure fendue, et la langue, courte, épaisse, arrondie à son extrémité, est couverte de papilles douces. Le dessous du carpe et du tarse est garni de tubercules nus; de très-grandes moustaches couvrent les lèvres et le dessus des yeux. Le pelage, très-épais, est surtout formé de poils laineux et doux, desquels les couleurs de l'animal dépendent, et de poils soyeux en petit nombre, excepté sur la queue, car ils la garnissent entièrement, et lui donnent la forme de pinceau qui la caractérise.

Les organes génitaux mâles seuls nous sont connus. Les testicules ne sont point renfermés dans un scrotum particulier, et la verge, dirigée en avant, se termine par un gland cartilagineux, aplati, conique et garni à sa partie antérieure de deux fortes lèvres longitudinales, épaisses, entre lesquelles s'ouvre l'orifice de l'urètre.

Cet animal a le dessus de la tête, le cou, les épaules, le dos, les flancs, la croupe et le haut des membres d'un gris foncé-brunâtre. Le bout du museau, les côtés et le dessous de la tête et le bas des membres sont d'un blanc roussâtre. Une large bande d'un noir brun va des yeux jusqu'au-dessous des oreilles. Le dessous du corps est d'un gris blanc roussâtre. La queue est mêlée de gris brun et de blanchâtre en dessus, et d'un brun grisâtre en dessous, avec son extrémité entièrement d'un blanc roussâtre. On remarque de plus une touffe de poils blancs à la partie supérieure et antérieure de la base de l'oreille.

Tel est ce rongeur qui a la taille et les proportions d'un Lérot, et auquel nous avons cru devoir donner le nom de Graphiure, à cause de sa queue dont les poils, dirigés dans le sens de sa longueur et la terminant en pointe, lui donnent la forme d'un pinceau.

Malheureusement nous ne connaissons rien du naturel et des mœurs de ces animaux, et tout ce qu'il nous est permis de conjecturer, c'est que, comme les Loirs, ils doivent principalement se nourrir de fruits, sans toutefois repousser les subtances animales lorsque la faim les presse; mais, sans doute, comme tous les autres rongeurs, quelques instincts particuliers les conduisent et déterminent leurs actions : et chez les rongeurs ce sont les instincts qu'il paraît important d'observer; car c'est par eux, beaucoup plus que par leur intelligence, que la nature semble avoir voulu qu'ils agissent sur son économie. Il faut espérer qu'un jour quelque naturaliste attentif, et à portée d'étudier cette espèce, sentira que ce n'est pas assez, pour connaître un animal, que d'en posséder la dépouille ou les organes, et qu'il faut encore avoir apprécié les facultés qu'il a reçues, et l'usage qu'il en fait.

Nous donnerons à cette espèce le nom de *Capensis*, pour rappeler la contrée où a été découverte la première espèce du genre, celle qui en a fait le type.

Septembre 1829.

Warner del. *grand nat.* *Lith de Langlumé*

Otomys Cafre

OTOMYS CAFRE.

Delalande rapporta de son voyage au cap de Bonne-Espérance deux espèces de rongeurs remarquables par leur physionomie assez semblable à celle des Rats, mais différant extérieurement de ces animaux par de grandes oreilles couvertes de poils, une tête plus arrondie et une queue courte. Ces différences en faisaient conjecturer de plus considérables intérieurement; et, en effet, quoique ces rongeurs conservassent même encore par leurs organes internes de nombreux rapports avec les Rats, ils n'en avaient cependant pas le système de l'alimentation, et leurs dents présentaient des caractères qui leur étaient exclusivement propres.

Les incisives supérieures de l'Otomys cafre sont partagées antérieurement en deux parties par un sillon, et leurs mâchelières, à partir de la racine, sont en général composées de lames plus ou moins courbées, minces, entourées d'émail, couchées d'avant en arrière à la mâchoire supérieure, et d'arrière en avant à la mâchoire inférieure. Ces dents sont au nombre de trois de chaque côté des deux mâchoires : la première, à la mâchoire supérieure, est composée de trois lames, dont la coupe présente un croissant à convexité antérieure; la seconde de deux, et la troisième de deux et d'une partie postérieure, dont la coupe présente la forme d'un trèfle. A la mâchoire inférieure les incisives sont simples; la première partie de la première mâchelière est arrondie avec une échancrure du côté externe; les deux autres sont des lames un peu courbées qui présentent des croissans dont la convexité est postérieure; la seconde de ces dents ne se compose aussi, comme celle de la mâchoire opposée, que de deux lames, et la troisième ou dernière lui est en tout semblable. Nous avons fait connaître plus particulièrement ce système de dentition dans notre ouvrage sur les dents, considérées comme caractères zoologiques (p. 168, pl. 60).

Les membres antérieurs ont quatre doigts complets, armés d'ongles minces, comprimés et aigus, et un rudiment de pouce onguiculé; les postérieurs en ont cinq, armés des mêmes ongles, mais les deux externes sont très-courts. La queue est peu couverte de poils, écailleuse et courte.

Le museau est fort épais et obtus, entièrement garni de poils, à l'exception d'un petit bourrelet autour des narines : ces narines, petites et rapprochées l'une de l'autre inférieurement, forment entre elles un angle droit; les yeux sont grands, ainsi que les oreilles, dont la conque cependant ne se fait remarquer que par une membrane interne saillante qui, quand ses parois se rapprochent, ferme entièrement l'entrée du canal auditif. La bouche est très-petite, la lèvre supérieure fendue, et la langue épaisse, courte et couverte de papilles douces. De longues

moustaches garnissent les côtés du museau et le dessus des yeux. Le pelage est très-fourni, très-doux, et formé de deux sortes de poils; les moins longs et les plus nombreux qui déterminent la couleur de l'animal sont laineux, et, vus au microscope, ils paraissent être formés de très-petits anneaux, alternativement clairs et obscurs; les autres soyeux, assez rares et plus longs que les premiers, sont aussi plus gros et roides : vus au microscope, ils ne présentent qu'une contexture uniforme, et il en est de même des moustaches. Les poils laineux sont d'un gris d'ardoise dans les deux tiers de leur longueur, puis d'un blanc jaunâtre avec la pointe noire, d'où résulte la teinte fauve sale, qui fait la couleur de l'animal en dessus; en dessous le blanc jaunâtre domine. La queue n'est couverte que de poils très-courts de la couleur de ceux du dos; les extrémités partagent les teintes des parties inférieures.

L'Otomys cafre a environ six pouces de longueur du bout du museau à l'origine de la queue, et celle-ci a trois pouces et demi. Sa hauteur moyenne est de deux pouces et demi.

Nous n'avons rien trouvé dans les notes de M. Delalande qui nous fasse connaître le genre de vie de cet animal; et il serait imprudent de vouloir l'induire de ses organes que nous connaissons mieux, car la nature des rongeurs en général ne nous est point assez connue pour cela. Sans doute il est omnivore comme les rats; mais à la grandeur de ses yeux on pourrait conjecturer que sa vie n'est pas aussi obscure que la leur, et qu'il ne fouit pas, ce que ses ongles minces et acérés tendraient à confirmer, ainsi que la mollesse de son pelage.

Je donnerai à cette espèce, qui n'a point encore été décrite, le nom latin de *Unisulcatus*, pour rappeler un de ses caractères distinctifs, le sillon de ses incisives qui ne se trouve qu'aux supérieures, tandis qu'il s'observe aussi sur les inférieures dans la seconde espèce connue de ce genre.

Septembre 1829.

Hermas Lith. | Pz de la gde nat. | Imh. de Cie de Lasteyrie

Coendou

COENDOU FEMELLE.

Rien ne semble plus simple, au premier aspect, que d'établir les analogies extérieures et sensibles qui existent entre les êtres, ou autrement les ressemblances par lesquelles ils se rapprochent, ou les dissemblances par lesquelles ils s'éloignent; mais pour cela il faudrait un esprit libre de toute influence, dégagé de toute prévention; et c'est ce qui peut-être ne saurait jamais exister. Dès les premiers momens de notre vie, et long-temps avant que notre volonté soit active, et que nous dirigions nous-mêmes nos pensées, nous éprouvons de nombreuses et profondes modifications : tout ce qui nous environne, tout ce qui agit sur nous, tend à les produire, nos sensations, nos plaisirs, nos douleurs, nos habitudes. Or, ce sont autant de prismes au travers desquels les objets se colorent, et nous paraissent différens de ce qu'ils nous paraîtraient en effet, si nous les envisagions avec une liberté parfaite, une entière indépendance. Les preuves de cette vérité, en la considérant même d'une manière beaucoup plus étendue que nous ne le faisons ici, nous seraient offertes par toutes les sciences humaines, et nous les trouvons en foule dans celles qui sont entièrement fondées sur l'observation, et qui, par là, semblent le moins exposées aux erreurs de l'intelligence et aux illusions de l'esprit. Aussi l'Histoire Naturelle nous en offre-t-elle une bonne part : car il est impossible de jeter un coup-d'œil sur les différentes branches dont cette science se compose, sans voir que les causes par lesquelles ont été suspendus ou égarés les efforts qui tendaient à les enrichir, tiennent en grande partie à ces erreurs consacrées, et en quelque sorte inviolables, sur lesquelles la raison semble craindre de porter son flambeau.

Ce n'est certainement qu'à une semblable cause qu'il faut attribuer la confiance avec laquelle ont été adoptées certaines familles d'animaux, ainsi que les caractères par lesquels on les distingue. Les parties les plus frappantes, les plus extraordinaires, celles par lesquelles se manifestent des qualités qui ne se rencontrent point ailleurs, une manière d'être qui en est dépendante, ont été des points de comparaison et de ressemblance qui l'ont emporté sur tous les autres et qu'on s'est ainsi habitué à considérer d'une manière tout-à-fait exclusive. Le genre des Porc-épics en est la preuve. Nous voyons encore aujourd'hui des hommes remplis de savoir et d'expérience, classer parmi ces animaux tous les rongeurs nouveaux dont le pelage se compose, en tout ou en partie, d'épines fortes et aiguës. La moindre réflexion cependant, dans l'état actuel de la science, suffisait pour leur faire sentir que des poils plus ou moins épais, quelque singuliers qu'ils parussent, n'ont jamais été propres à caractériser des genres naturels parmi les Mammifères; et cette seule pensée, les portant à examiner plus profondément les animaux qui leur présentent

ces légers caractères, les conduisait à détruire une agrégation d'êtres hétérogènes, qui aujourd'hui n'est pas moins contraire aux analogies les plus empiriques, qu'aux principes les plus abstraits et aux règles les plus savantes. C'est à ce résultat qu'elle m'a conduit moi-même ; et j'en ai exposé les raisons dans un mémoire qui a pour titre : *Examen des espèces du genre Porc-épic*, etc., et qui est inséré dans le tome IX, page 413, des Mémoires du Muséum d'Histoire Naturelle. M. le comte de Lacépède, considérant avec raison une queue susceptible d'embrasser les corps et de faire l'office d'un cinquième organe du mouvement, comme un caractère propre à distinguer génériquement des animaux, sépara l'espèce dont nous donnons la figure des autres Porc-épics, et transforma son nom d'espèce Coendou en nom générique. Dirigé par d'autres considérations, et envisageant sous d'autres points de vue ces animaux, je n'ai pu que confirmer par plusieurs caractères nouveaux une distinction si justement fondée : seulement je me suis permis de donner au Coendou un autre nom de genre, d'abord parce que ce nom avait été étendu à des espèces auxquelles il ne convenait point, ensuite pour conserver à cet animal le nom qu'il recevait depuis long-temps comme espèce. Il est devenu le type de mon genre Sinéthère.

Le Coendou est un animal tout-à-fait à part, que, jusqu'à présent, les formes générales d'aucun autre ne rappellent. Il est épais et lourd dans ses allures comme dans ses proportions, quoiqu'il soit pourvu d'un organe du mouvement de plus que la plupart des autres rongeurs, c'est-à-dire d'une queue prenante. Mais c'est surtout par sa tête et son museau qu'il est singulièrement remarquable. Toute la partie de l'encéphale est élargie et relevée de manière à annoncer extérieurement un des cerveaux les plus développés, quoiqu'en effet cet organe n'ait que les dimensions ordinaires de ceux des rongeurs ; mais de larges sinus sont venus étendre en tous sens les os du front et envelopper antérieurement le cerveau, soit pour le préserver par les cellulosités profondes qui constituent la plus grande partie de ces os, soit pour donner plus de force à l'organe de l'odorat ; ces sinus communiquant immédiatement avec le nez. Le museau présente une masse charnue, épaisse, obtuse et au devant de laquelle se voient les orifices extrêmement simples des narines. Sous tous ces rapports il n'y a aucune ressemblance entre cet animal et le Porc-épic, auquel on pourra le comparer, celui-ci étant représenté dans la 34e. livraison de cet ouvrage. Ces caractères l'éloignent encore mieux que sa queue prenante de tous les autres rongeurs, et suffiraient pour indiquer une autre nature fondamentale, d'autres mœurs, et par conséquent le type d'un autre genre. Mais si par sa physionomie il se trouve isolé de toutes les espèces de sa classe connues aujourd'hui, il appartient par son système de dentition, comme au reste tous les rongeurs revêtus d'épines, aux rongeurs omnivores pourvus de dents composées.

En effet, le Coendou a quatre mâchelières supérieures et quatre inférieures, qui vont en diminuant de grandeur de la première à la dernière, et toutes présentent une échancrure interne et une externe précédées et suivies, sur les dents à demi-usées, d'un ellipse, figuré par un ruban d'émail, qui, à la naissance de la dent, n'était encore qu'une échancrure. C'est-à-dire qu'à cette époque chaque dent présentait cinq ou six demi-collines ; mais ces formes compliquées ne peuvent être rendues sensibles que par des figures, et nous avons fait représenter celles de l'Urson, qui ont beaucoup de rapports avec celles du Coendou, dans notre ouvrage sur les dents, n°. 68. Les incisives ne présentent rien de particulier ; elles ont la forme générale de toutes celles des rongeurs, et sont lisses antérieurement. Les supé-

rieures naissent de la partie antérieure et inférieure du maxillaire, et les inférieures de la partie postérieure de leur mâchoire.

La structure extérieure des sens n'annonce de sensibilité vive et prédominante dans aucun de ces organes. Les yeux sont petits, très-saillans, et leur pupille, qui ne se voit qu'à une très-faible lumière, est ronde; elle se ferme tout-à-fait au grand jour. Les narines s'ouvrent par deux orifices simples de forme circulaire, très-rapprochés l'un de l'autre et dans une surface large, plate, couverte d'une peau lisse, non glanduleuse et assez semblable à la surface du groin d'un cochon. C'est de ce sens que cet animal paraît faire le plus d'usage pour se mettre en rapport avec les objets extérieurs. L'oreille externe est d'une très-grande simplicité, et ne consiste qu'en un bourrelet qui en circonscrit le contour, et en deux légers tubercules qui la partagent transversalement. La bouche est d'une petitesse singulièrement remarquable; car son ouverture ne laisse guère de passage que pour les incisives, ce qui ne permet pas aux mâchoires de s'écarter beaucoup l'une de l'autre. La langue est douce; il n'y a point d'abajoues. Le pelage est presque entièrement formé d'épines tenant à la peau par un pédicule très-mince, aussi s'en détachent-elles avec une extrême facilité. On ne trouve de poils que sur une portion de la queue et aux parties inférieures du corps. D'épaisses moustaches garnissent les côtés du museau.

Les organes du mouvement ont une structure spéciale, qui fait du Coendou un animal de forêt destiné à vivre sur les arbres, à en habiter les sommets, à y trouver sa nourriture, à s'y reproduire, à y élever sa famille, en un mot à y couler toute son existence. Ses pieds de devant, forts et trapus, ont quatre doigts distincts et réguliers, armés d'ongles longs et forts, mais minces et aigus. Le pouce ne se manifeste que par un large tubercule mobile, revêtu d'une peau très-papilleuse, et susceptible d'être jusqu'à un certain point opposé aux autres doigts. Les pieds de derrière ont quatre doigts comme ceux de devant, la plante est également garnie de tubercules revêtus de papilles nombreuses, et le pouce paraît être encore plus développé dans ces pieds que dans les autres : aussi l'animal peut-il véritablement étreindre les corps entre ce pouce et les autres doigts, ce qui lui donne la faculté de se percher, à peu près comme les oiseaux, sur les points les plus étroits. A des pieds si favorablement organisés pour grimper, il joint, comme nous l'avons déjà dit, une queue prenante; mais elle présente cette particularité, seul exemple que nous en ayons encore donné, d'être prenante en dessus; c'est-à-dire de s'enrouler dans son mouvement de préhension dans un sens opposé à celui que nous présente les mouvemens de toutes les queues qui sont susceptibles de s'attacher aux corps en les étreignant.

Je ne puis faire connaître en détail les organes génitaux de ce Coendou, parce qu'il est encore vivant et que ces organes ne se montrent que très-imparfaitement au dehors. Ils sont situés dans une espèce de poche glanduleuse qui secrète une matière visqueuse et puante.

Les épines sont généralement d'un blanc-jaunâtre à leur origine, noires dans leur milieu et blanches à leur extrémité. Les plus épaisses sont sur les parties supérieures du corps, et les plus longues sur le dos; celles-ci ont jusqu'à trois pouces de longueur. Sur les membres, les côtés de la tête, les côtés de la première moitié de la queue, elles sont plus minces et plus courtes; enfin elles se réduisent aux dimensions de simples poils, presque tous noirs, sur toutes les parties inférieures du corps et sur la moitié postérieure de la queue. Le museau et le dessous des pattes sont nus, seule-

ment des moustaches très-longues garnissent les lèvres supérieures. Les parties noires sont d'un brun rougeâtre. Voici ses dimensions principales : la longueur du corps est d'environ deux pieds; celle de la tête de quatre pouces, et celle de la queue de quinze pouces; sa hauteur moyenne est d'un pied.

Tous les mouvemens du Coendou ont de la lenteur et annoncent de la circonspection ou de la timidité. Il ne prend d'exercice que durant le crépuscule ou pendant la nuit; et quoiqu'alors il soit assez remuant, je ne l'ai jamais vu faire de sauts. Quand il veut passer d'un lieu dans un autre, il s'avance par degrés en fixant chacun de ses pieds; et avant d'en détacher un, il s'est bien assuré de la solide base des autres; et sa queue, enroulée aux objets qui sont à sa portée, est prête à les étreindre si les autres points d'appuis manquaient. Cet animal se tient très-facilement debout sur ses pieds de derrière, et il porte ses alimens à sa bouche avec ceux de devant.

Cette espèce, quoique très-imparfaitement décrite, était cependant connue depuis fort long-temps. Les premiers voyageurs qui la virent furent frappés des singularités qu'elle présente, mais particulièrement des épines; aussi la comparèrent-ils toujours au Hérisson ou au Porc-épic. Pison entend peut-être parler de cette espèce, lorsqu'il distingue le grand Coendou du petit (*Hist. Nat. et Médic.*, pag. 99). Quant à la figure qu'il donne, et qui est la même que celle de Marcgrave (*Hist. Nat. Bras.*, p. 233), et de Bontius (*Hist. Nat. et Médic.*, p. 54), je pense qu'elle représente son petit Coendou et n'a de rapport qu'à la description qui l'accompagne dans Marcgrave. Je soupçonne aussi que la figure du Coendou de Jonston, tab. LX, est une copie de la précédente, dont on a modifié la queue. Hernandès représente plus vraisemblablement une espèce de Sinéthère, dans sa figure du Hoitztlacuatzin, chapitre XII, pag. 322, mais une espèce différente du Coendou, puisque l'extrémité de ses épines est noire. C'est peut-être encore le Coendou que Barrère (France équinoxiale, p. 153) caractérise par ces mots : *Histrix longius caudatus brevioribus aculeis*, par opposition à son *histrix minor, leucopheus*, qui pourrait être un Sphiggure. On doit aussi penser que le Coendou à longue queue de Buffon (Supp., t. VII, pag. 305, pl. 78) est notre Coendou, à la description qu'il en donne; car la figure dans laquelle il est représenté ayant été faite d'après une peau empaillée, aucun des caractères de sa physionomie n'y a été conservé. Il est plus certain que Pennant (Hist. of Quad. pag. 390, n°. 255) a fait représenter notre Coendou sous le nom de *Brasilian Porcupine*; et c'est encore la figure de cette espèce qu'on trouve dans Schreber, et dans Shaw (General Zoology, n°. 123). Au reste, toute cette synonymie, quand même elle ne laisserait aucun doute sur son exactitude, ne pourrait guère profiter à l'histoire de cette espèce; car ce que rapportent les divers auteurs que nous venons de citer, sont, à très-peu d'exceptions près, des détails généralement insignifians et inutiles, dont les plus importans même ne pouvaient être compris qu'à la vue de l'animal. C'est au reste, comme nous l'avons déjà dit si souvent, l'inconvénient de presque toutes les descriptions qui ne sont point accompagnées de figures exactes.

Le nom spécifique latin du Coendou, dans les catalogues méthodiques, est celui de *Prehensilis* ou de *Cuandu*, et ce dernier me paraît devoir être préféré à l'autre, car toutes les espèces de ce genre doivent nécessairement avoir la queue prenante.

Décembre 1824.

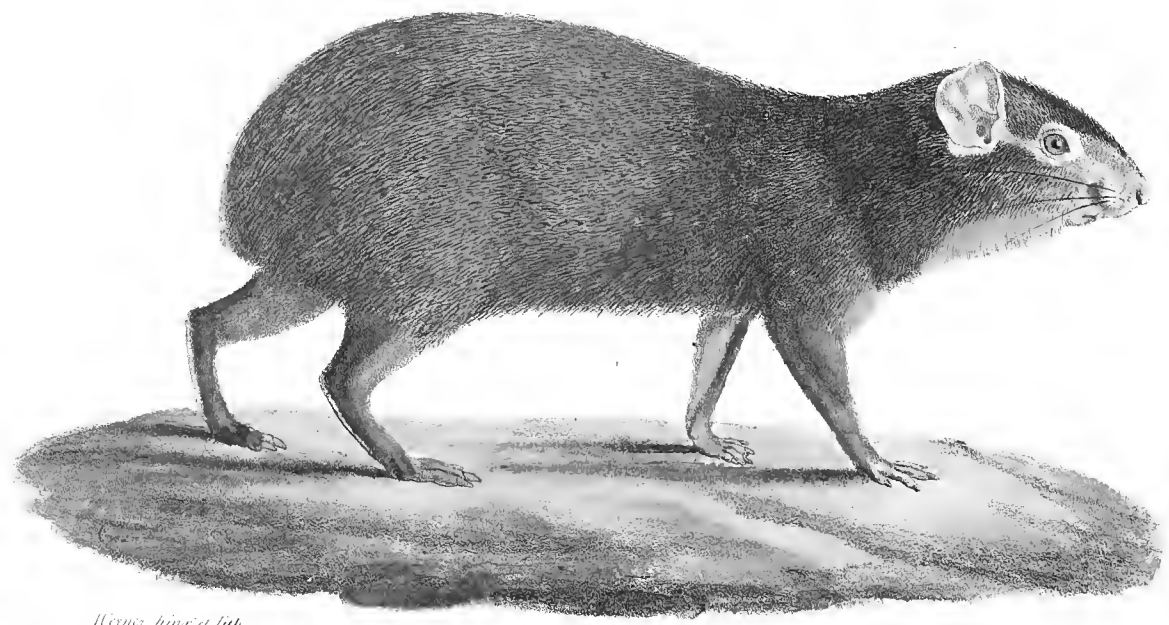

Hervier pinxt et lith. *Lt de nat.* *Lith de A. Belin*

Agouti à crête

AGOUTI A CRÊTE.

L'Agouti que nous avons représenté dans notre 3e. livraison (février 1819), était la seule espèce qui fût admise à l'époque où la description en fut faite par mon frère dans la Ménagerie du Muséum d'Histoire naturelle, description que nous avons dû adopter. Cette espèce, désignée simplement par le nom spécifique *Aguti*, dans les catalogues méthodiques, en comprenait réellement deux, les caractères de celle que nous donnons aujourd'hui n'étant considérés que comme des caractères de variété. Il en est résulté que la description de cette seule espèce est restée vague et sans précision, puisqu'elle comprenait des traits qui ne lui appartenaient point, et en affaiblissait qui lui étaient exclusifs : ce qui arrive toujours quand des animaux qui devraient être considérés séparément sont réunis, et que ce ne sont plus que leurs qualités communes qui les caractérisent. Quoi qu'il en soit, la figure d'Agouti que nous avons donnée dans notre 3e. livraison représente une espèce distincte de ce genre, qu'on pourrait avec raison nommer Agouti doré; et celle que nous donnons aujourd'hui en représente une seconde, que M. Geoffroy Saint-Hilaire a su le premier distinguer de la précédente, et qu'il a nommée Agouti à crête, nom que nous lui conserverons, quoique le caractère qu'il désigne ne soit pas exclusif à cette espèce, mais il suffit qu'il soit admis pour qu'il nous paraisse devoir être maintenu.

Ces deux espèces se distinguent au premier coup d'œil par les riches et brillantes couleurs de l'une et par les couleurs généralement sombres de l'autre; mais en considérant ces animaux en détail, nous trouvons d'autres caractères encore propres à les faire reconnaître. L'Agouti à crête a le chanfrein bien plus arqué que l'Agouti doré; l'oreille de celui-ci est bordée supérieurement d'une large bande noire, tandis que l'oreille du premier est entièrement couleur de chair; les pieds de ce dernier sont noirs, ceux de l'autre sont de couleur tannée. La partie postérieure du corps de l'espèce qui fait l'objet spécial de cet article est d'un brun très-foncé, sur lequel se montrent quelques points jaunes; celle de l'espèce de notre 3e. livraison a cette partie d'un jaune doré extrêmement brillant; enfin celle-ci a les joues, le cou et les épaules de la couleur verdâtre du milieu du corps, et celle-là les a noirs, tandis que la partie de son corps comprise entre les épaules et les fesses est d'un vert brun. Ces différences, très-considérables en apparence, le sont beaucoup moins lorsqu'on remonte à leur cause. En effet, chez l'une et l'autre de ces espèces, les poils sont annelés de noir et de jaune; sur les parties où le jaune et le noir se partagent également la portion visible de chaque poil, la

teinte du pelage est du beau vert qui se remarque sur toutes les parties antérieures de l'Agouti doré. Si le noir l'emporte un peu sur le jaune, nous avons les teintes du milieu du corps de l'Agouti à crête; si c'est le jaune qui domine beaucoup, il produit la teinte dorée des parties postérieures du premier; si c'est le noir, il donne la couleur sombre des épaules ou des fesses du second, etc. C'est-à-dire que chez ces animaux les caractères les plus extérieurs ont encore des traits communs, et c'est une observation que beaucoup de genres nous présentent : aussi, pour le naturaliste exercé, la seule apparence des poils est souvent une indication certaine de rapports beaucoup plus importans, et dont on ne serait tenté de chercher la manifestation que dans des parties organiques d'un ordre beaucoup plus élevé.

Nous avons dit que l'espèce que nous décrivons aujourd'hui n'avait pas plus de crête que celle dont nous avons donné précédemment la figure. C'est que toutes deux ont également la faculté de relever les longs poils qui garnissent leur cou en dessus et même ceux de leur dos, lorsqu'ils sont émus par la crainte ou par la colère. Enfin nous ajouterons à la description des organes génitaux, qui se trouve dans la description du premier Agouti que nous avons publié, que le vagin de la femelle est réuni avec l'anus dans une espèce de poche formée par des glandes qui les entourent l'un et l'autre.

Le nom latin de *Cristata* est celui de cette espèce dans les catalogues méthodiques.

Septembre 1825.

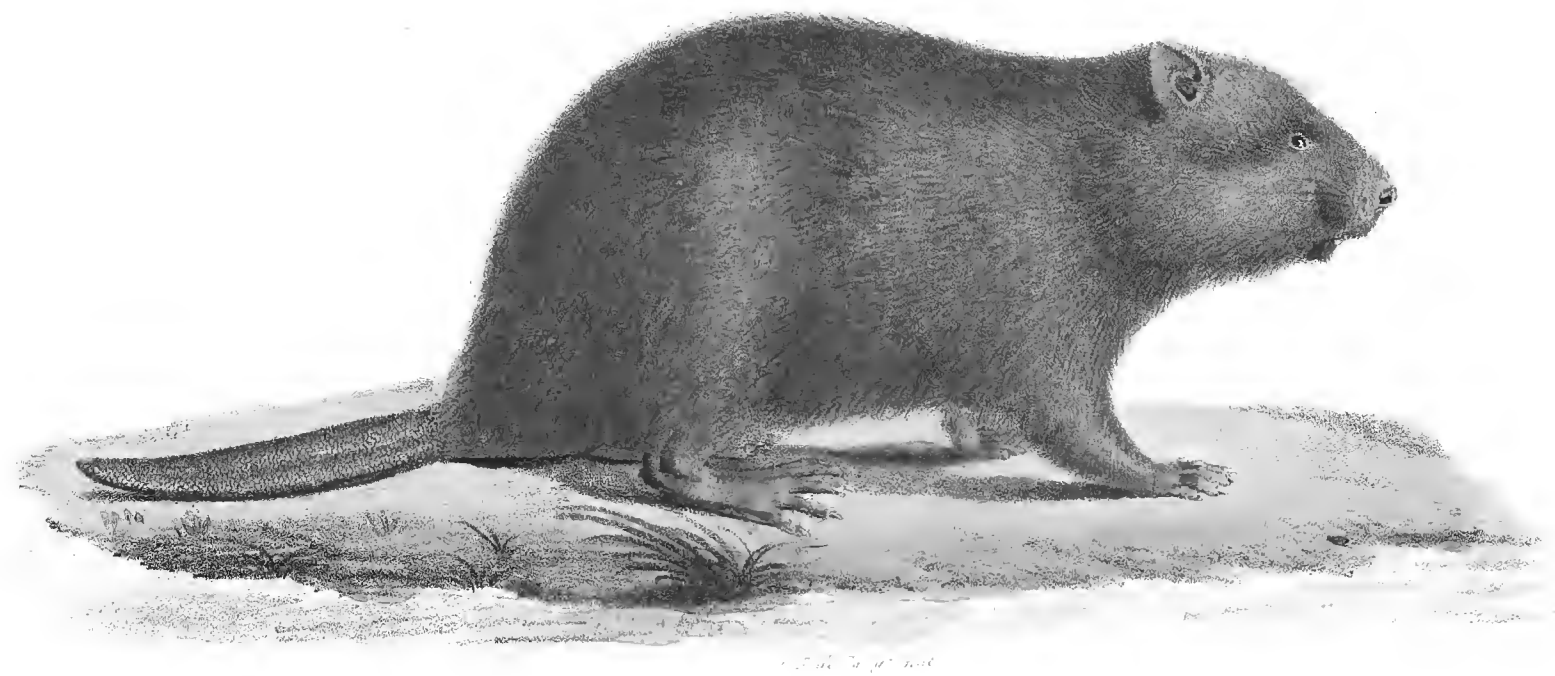

Castor d'Europe

Lith.ie de Bregnard

Werner del.

CASTOR D'EUROPE.

Il est peu de voyageurs dans la partie septentrionale de notre hémisphère qui n'aient rencontré des Castors. L'Amérique fait un commerce considérable de leur fourrure. Chardin assure qu'il s'en trouve en Mingrélie, Isbrands-Ides en Chine; ils abondent dans tout le nord de l'Europe et de l'Asie : en Suède, en Sibérie, au Kamtschatka; les bords de nos rivières en nourrissent; on assure même qu'il en existe en Afrique, et cependant malgré les régions variées qu'habitent ces animaux, et les influences diverses sous lesquelles ils y vivent, les naturalistes n'ont encore pu en former qu'une seule espèce. Il est peu vraisemblable qu'il en soit de même pour la nature; mais l'espèce du Canada étant la seule qui ait été étudiée avec soin, c'est à elle qu'on a rapporté toutes les notes sur les Castors, qui se trouvent éparses dans les observations d'histoire naturelle ou dans les voyages. Il paraît, d'ailleurs, que tous les Castors ont à peu près le même genre de vie, et que leur pelage est généralement d'un brun plus ou moins foncé; or, lorsque les genres sont très-naturels, on est souvent obligé de chercher les caractères spécifiques dans des parties cachées et bien moins extérieures ou plutôt bien moins sensibles que les couleurs du pelage.

Quelques naturalistes ont pensé que la disposition à se construire des huttes au bord des lacs ou des rivières était exclusivement propre au Castor d'Amérique, et que le Castor d'Europe était privé de cette faculté et porté à vivre solitaire; mais nous verrons bientôt qu'il n'en est point ainsi, et que nos Castors de France, comme on l'avait déjà observé pour ceux d'Allemagne, sont aussi invinciblement portés à construire que ceux d'Amérique. Ce ne serait donc pas non plus dans leurs dispositions instinctives qu'il faudrait chercher leurs caractères spécifiques.

Nous trouvons des caractères plus prononcés par la comparaison des formes détaillées de la tête. L'individu des bords du Rhône, que nous devons décrire ici, et dont nous donnons la figure, est d'un sixième plus grand qu'un Castor du Canada plus âgé que lui. Sa tête, vue de profil, au lieu de présenter une ligne courbe assez uniforme de l'occipital au bout des os du nez, présente une ligne presque droite, infléchie dans sa partie moyenne; ses crêtes sagittales et occipitales sont très-saillantes, l'arcade zygomatique large et fort rabaissée; toute la partie cérébrale très-alongée en arrière, et les os du nez s'avancent fort au-delà de l'apophyse orbitaire du frontal. Dans la tête du Castor d'Amérique, au contraire, toutes ces parties sont remarquablement moins développées : aussi ces deux têtes présentent, au premier regard, des différences assez sensibles, et qui, si elles sont constantes,

comme d'autres têtes nous donnent lieu de le penser, devront caractériser deux espèces. Il paraît que j'avais été trompé par une tête mal étiquetée, lorsque j'étais conduit à affirmer, dans mon article Castor du Dictionnaire des Sciences naturelles, qu'il n'y avait aucune différence entre les têtes des Castors d'Europe et celles des Castors d'Amérique.

Nous avons donné les caractères génériques des Castors, en décrivant le Castor du Canada, dans notre 6e. livraison (mai 1819.) Tout ce qui se rapporte aux organes des sens, à ceux du mouvement et à ceux de la génération sont exacts; aussi n'y reviendrons-nous pas : mais je dois corriger une erreur relative aux dents mâchelières. Je dis que ces dents n'ont point de racines, et qu'elles croissent durant toute la vie de l'animal. J'avais été conduit à décrire ainsi ces dents par celles d'un jeune individu, lesquelles n'avaient en effet point encore leurs racines. Le fait est que les mâchelières des individus adultes sont des dents à racines complètes et tout-à-fait semblables, sous ce rapport, à celles des Myopotames, des Pacas, etc., etc. C'est, au reste, ce qui se trouve déjà établi dans mon ouvrage sur les Dents considérées comme caractères zoologiques, pag. 182.

Le Castor solitaire ou terrier des bords du Rhône, que la Ménagerie a possédé, lui avait été envoyé par M. le Préfet de l'Isère; et cet animal avait été allaité par une femme. Aussi avait-il une familiarité qu'on rencontre rarement dans des animaux de races sauvages; et sans les dégâts qu'il commettait en coupant avec ses fortes incisives tout ce qu'il rencontrait, on aurait pu le faire jouir de la plus entière liberté, sans craindre qu'il en abusât pour rentrer dans l'indépendance de la nature : les personnes qui l'avaient nourri étaient nécessaires à ses besoins instinctifs : elles formaient sa famille. Son pelage, composé de poils longs et soyeux d'un fauve sale, et de poils laineux doux et brillans, tout-à-fait gris, était fauve grisâtre aux parties supérieures du corps, d'une teinte plus pâle seulement aux parties inférieures; ce qui ne le rend point sensiblement différent de celui du Castor d'Amérique; et quoiqu'il ait été pris dans un trou du rivage de la rivière, et qu'il provînt conséquemment de parens qui ne construisaient point, il a cherché à construire toutes les fois qu'on lui a donné pour cela des matériaux convenables. Voici au reste, à cet égard, les observations qu'il nous a offertes.

Cet animal était logé dans une très-grande cage carrée, grillée sur deux de ses faces; mais en dehors d'une des grilles était un volet, et entre elle et lui se trouvait un espace vide où l'animal pouvait atteindre, au travers des barreaux de la grille, avec ses pates et son museau. On lui donnait habituellement pour nourriture des branches de saule dont il mangeait l'écorce, et dès qu'elles étaient dépouillées il les coupait en petits morceaux et les entassait derrière la grille fermée du volet. Ce fait me révélant le penchant de cet animal à bâtir, je lui fis donner de la terre mêlée de paille et de branches d'arbres. Le lendemain je trouvai toutes ces matières entassées derrière la grille; mais comme il ne travaillait jamais au grand jour ni en présence de spectateurs, je fis entièrement fermer la cage par des volets, où je pratiquai de petites ouvertures qui, d'une part, laissaient passer assez de lumière, et de l'autre me permettaient de voir l'animal sans en être vu. Les choses étant ainsi disposées, je lui fis donner de nouveaux matériaux, et à l'instant même il se mit à l'ouvrage. L'intervalle de la grille au volet était toujours le lieu où il cherchait à construire. Placé au milieu du tas de terre, il la jetait avec force en arrière, de même que tout ce qui y était mêlé, à l'aide de ses quatre pates et du

côté où il voulait qu'elle se trouvât; et quand il avait ainsi travaillé pendant quelques instans, ou il formait de petites masses de cette terre avec ses pieds de devant, et les poussait devant lui en s'aidant de son menton, ou les transportait simplement avec sa bouche, et il ne paraissait mettre à ce travail aucun ordre; à mesure qu'il plaçait ces matériaux, il les pressait fortement avec son museau les uns contre les autres, et à la fin il en résulta une masse épaisse et solide. Souvent je l'ai vu un bâton au travers de sa gueule, cherchant à l'enfoncer à coups redoublés dans l'édifice, sans autre but apparent que d'y placer ce corps-là de plus. Lorque les morceaux de bois dépassaient la surface de la grille, ils étaient à l'instant coupés à son niveau. Souvent il mêlait à la terre de construction le pain ou les racines qu'on lui donnait aussi pour nourriture, et qu'il ne mangeait pas; mais il les en retirait quand il était pressé par la faim.

Sa propreté était extrême. Quand il ne dormait pas, il n'était occupé qu'à se lisser le poil et à le dépouiller des plus petites impuretés. Il mangeait toujours assis dans l'eau, et y plongeait ses alimens. C'était en cela que consistait toute son existence durant le jour, qui était presque entièrement rempli par le sommeil. Lorsqu'il se croyait menacé, il faisait entendre un bruit sourd, frappait avec force de sa queue contre terre, et si l'inquiétude devenait plus grande, il se jetait avec colère sur l'objet qui en était cause.

C'est donc par un mouvement tout-à-fait instinctif et machinal que ce Castor était porté à construire; aucune circonstance extérieure ne l'y déterminait; son intelligence n'y prenait aucune part; il satisfaisait aveuglément un besoin aveugle lui-même. L'espace qu'il remplissait de terre n'en était pas mieux fermé par son travail, et il ne pouvait résulter aucun bien-être pour lui de toutes les peines qu'il se donnait par là, dans toutes les saisons comme dans tous les temps.

Octobre 1825.

Cercomys du Brésil

CERCOMYS DU BRÉSIL.

Plus les espèces de rongeurs se multiplient, plus le naturaliste éprouve d'embarras à en établir les rapports, plus il sent combien il est nécessaire, dans l'étude de ces animaux, de ne pas se borner aux organes, mais de s'attacher aussi au naturel, au genre de vie, aux besoins, aux instincts qui déterminent leurs actions, au rôle qu'ils jouent en un mot sur le coin de terre qu'ils habitent. Si, pour établir les rapports de ces animaux entre eux et avec la nature, il ne s'agissait que de déterminer les modifications organiques qu'ils nous présentent, la tâche serait facile; mais la connaissance que nous avons de ces animaux en général est encore si bornée, leur vie obscure et cachée a si peu permis de les observer, que la description de leurs divers organes ne conduirait nullement à faire conclure leur mode d'existence; et c'est cependant de l'appréciation du lien qui unit ces deux ordres de faits que dépend celle des rapports qui existent entre les animaux : sans elle on tenterait en vain de déterminer la valeur des modifications organiques qui distinguent ces êtres, et de faire à leur égard l'application du principe de la subordination des caractères dont l'histoire naturelle des êtres vivans tire son plus solide appui.

Ces réflexions sont surtout vraies lorsqu'il s'agit de ces rongeurs qui, n'ayant rien de très-particulier dans la structure de leurs diverses parties, ne paraissent avoir aucune destination spéciale, et cependant n'appartiennent évidemment pas au même système général d'organisation, et elles sont applicables au rongeur qui fait l'objet de cet article, que nous ne connaissons encore que par ses organes, au moyen desquels il se distingue de toutes les espèces et de tous les genres connus parmi les rongeurs, sans que l'on puisse même conjecturer en quoi son existence et ses influences sur la nature diffèrent de celles des Équimys par exemple, auxquels il ressemble à quelques égards, et avec lesquels il a une origine commune, le Brésil.

Nous lui avons donné le nom de Cercomys, à cause de sa queue semblable à celle des Rats; mais il ressemble encore à ces rongeurs par ses membres antérieurs et postérieurs, et ses couleurs mêmes rappellent les leurs. Il s'en distingue cependant complétement par le système dentaire, qui le rapproche des Équimys, ainsi que par la structure et les rapports des différentes parties de sa tête. Malgré ces deux causes de rapprochement, nous ne réunissons cependant pas le nouveau rongeur que nous décrivons à ces animaux, d'abord parce que le genre auquel ils appartiennent ne se compose pas d'espèces assez semblables entre elles, dans les points importans, pour constituer un genre bien naturel, ensuite parce que notre Cercomys, comparé aux Équimys, nous présente des différences plus grandes que celles

qui distinguent ces derniers les uns des autres. Nous reconnaissons toutefois qu'il y a d'intimes rapports entre eux; mais les différences l'emportent, et cette circonstance a dû nous déterminer à présenter ce rongeur nouveau comme le type d'un groupe générique.

Cet animal, comme nous l'avons dit, a les apparences extérieures d'un Rat; mais son chanfrein est plus arqué, ses oreilles sont plus grandes, et à mesure qu'on arrive aux caractères internes les différences augmentent.

Le système dentaire se compose des deux incisives de chaque mâchoire, qui sont simples, et celles d'en haut naissent dans le maxillaire, au-dessus de la première des mâchelières. Celles-ci, pourvues de racines distinctes, et au nombre de quatre de chaque côté de l'une et de l'autre mâchoire, sont d'égale grandeur, et leur couronne, peu élevée, est presque circulaire, et elle présente à la surface de sa couronne une échancrure et trois ellipses entourées d'émail comme la dent elle-même; l'échancrure est du côté interne aux mâchelières supérieures, et du côté externe aux inférieures. Nous devons faire remarquer ici, comme se rattachant à la mastication, que chez notre Cercomys le grand trou sous-orbitaire est d'une étendue considérable, et conséquemment le muscle *mandibulo-maxillien*, auquel il sert de passage, ce qui lui est commun avec les Agoutis, les Équimys, etc.

Les membres antérieurs sont sensiblement plus courts que les postérieurs. Ceux-ci sont terminés par cinq doigts, les trois moyens plus longs que les deux latéraux; ceux-là n'en ont que quatre, avec un rudiment de pouce qui n'a qu'un petit ongle plat : tous les autres doigts ont des ongles comprimés, courbes et pointus, qui semblent plus propres à grimper qu'à fouir. La queue très-longue et écailleuse comme celle du Surmulot. Les yeux sont grands, ainsi que les oreilles, sans aucune particularité remarquable; les narines, très-petites, ne sont entourées que d'un léger bourrelet nu; la bouche est petite, la lèvre supérieure fendue, et la langue douce, épaisse et courte. Le pelage se compose de poils longs, droits, fermes et clair-semés, dont la contexture est uniforme, et de poils plus courts que les précédens, plus fins, plus doux et beaucoup plus épais, qui, vus au microscope, paraissent formés d'anneaux alternativement sombres et clairs; de nombreuses moustaches garnissent les côtés du museau, et quelques unes se remarquent au-dessus des yeux. Aucune épine ne s'aperçoit, et l'on sait qu'elles font un caractère essentiel des Équimys. Nous ne connaissons point les organes génitaux.

La couleur du Cercomys du Brésil est d'un brun foncé aux parties supérieures, qui pâlit sur les flancs et sur les côtés des joues; les parties inférieures, comme le dessous du cou et des mâchoires, sont blanchâtres. La couleur brune résulte des poils les plus nombreux et les moins longs, dont la base est grise et l'extrémité fauve, et des poils longs qui sont noirs, et dont la teinte sombre, se mélangeant au fauve des autres, transforme ce fauve en brun.

Ce rongeur a été rapporté du Brésil par M. Auguste de Saint-Hilaire, dont les voyages ont été si fructueux pour l'histoire naturelle; il le découvrit dans la capitainerie des Mines.

Le nom générique que nous lui avons imposé a pour objet de rappeler que sa queue est semblable à celle des Rats. Nous lui donnerons pour nom spécifique celui de *Cunicularius*, à cause du nom de la province où il a été découvert.

Septembre 1829.

2/3 de la gr. nat.

Aperea

W. raer. del. Lith. de Lasteyrie

APÉRÉA.

L'Apéréa est la souche du Cochon-d'Inde, comme nous l'avons déjà indiqué en décrivant ce dernier animal dans notre 22e. livraison (octobre 1820). Aussi la physionomie de l'un rappelle-t-elle parfaitement celle de l'autre. Le Cochon-d'Inde ne paraît avoir éprouvé d'autre modification, sous l'influence de l'homme, que dans les couleurs de son pelage; modifications qui sont, à la vérité, considérables, puisque les poils de l'Apéréa sont tous annelés de noir et de fauve, et que ceux du Cochon-d'Inde forment un pelage à fond blanc, avec de larges taches noires ou fauves, irrégulières par leurs formes et leur situation. Des changemens aussi considérables auraient pu conduire à penser que la nature organique de l'Apéréa était susceptible d'éprouver l'action des différentes causes modifiantes capables d'agir sur elle, avec constance, dans les régions qui sont propres à cet animal, et qu'au moins plusieurs espèces en résulteraient et viendraient se joindre à celle-ci pour enrichir le genre dont elle est le type. Jusqu'à ce jour cette conjecture ne me paraît point s'être réalisée. Nos cabinets renferment bien des Apéréas qui diffèrent l'un de l'autre par quelques nuances, chez lesquels le fauve des poils est d'un jaunâtre plus ou moins pâle; mais rien n'annonce qu'on doive en former des espèces distinctes. L'Apéréa que nous donnons aujourd'hui est donc encore la seule espèce du genre que j'en ai formé d'après la considération de ses dents, et auquel j'ai donné le nom d'Anoëma, à cause surtout de son extrême faiblesse morale. Je croyais, à l'époque où je décrivais le Cochon-d'Inde, qu'il existait une seconde espèce d'Apéréa, et cette opinion s'était établie à la vue d'une tête beaucoup plus grande que celle de l'Apéréa adulte, qui se trouvait, en 1814, dans le Muséum des chirurgiens à Londres. Depuis, ayant pu examiner une autre tête de la même espèce, ainsi que les dépouilles de l'individu auquel elle appartenait, j'ai reconnu que ce nouvel animal différait fondamentalement de l'Apéréa, ce qui m'a conduit à le considérer comme le type d'un genre nouveau, que j'ai désigné par le nom de *Kerodonte*, dans mon ouvrage sur les dents, tirant son caractère de la forme de ses molaires, qui rappelle celle d'un cœur.

Lorsque l'Apéréa est en repos, il a les proportions lourdes et ramassées de la figure que nous en donnons; mais, lorsqu'il est en mouvement et qu'il court, il s'allonge et prend une tout autre physionomie par son corps du moins, car sa tête conserve toujours ses formes épaisses et grossières.

Les organes du mouvement sont courts, proportionnellement à la longueur du corps. Il a quatre doigts aux pieds de devant, et trois seulement à ceux de derrière, qui sont tous armés d'ongles longs, étroits, un peu crochus et fort aigus; et, à en juger par les rapports et les proportions des doigts, c'est le pouce qui manque aux pieds de devant, et le pouce et le petit doigt aux pieds de derrière; il n'a point

de queue. L'œil, de médiocre grandeur, a sa pupille ronde. L'oreille, dont les bords de la conque sont très-développés, est d'une structure fort simple intérieurement. Le museau n'est point terminé par un mufle, et les narines consistent dans deux fentes étroites qui s'écartent à angle droit de la base du museau. La lèvre supérieure est fendue; on trouve dans la bouche, sur les côtés des joues, un repli qui semble être le rudiment d'un abajoue, et derrière lequel pourrait bien se loger quelques portions d'alimens. La langue est courte, épaisse et très-douce.

Les organes génitaux chez la femelle consistent en une petite vulve, à peine visible, et de la plus grande simplicité. Chez le mâle, les testicules ne sont point apparens, et la verge est dirigée en arrière.

Toutes les parties du corps sont couvertes de poils, excepté le tour des yeux. Sa couleur est à peu près uniforme sur tout le corps. Elle résulte de poils longs, gris à leur origine, et annelés, comme nous l'avons dit, de fauve ou de jaunâtre, et de noir sur le reste de leur longueur; mais ce sont les anneaux noirs qui dominent, ce qui rend le pelage très-sombre. Les côtés de la tête, les parties inférieures du corps et la face interne des membres sont un peu plus claires que les parties supérieures; et l'iris, comme les ongles, sont du brun fauve du pelage.

Tous les voyageurs qui ont vu les Apéréas dans les régions qu'ils habitent, c'est-à-dire le Brésil, le Paraguay, la Guyane, etc., s'accordent à dire que ces petits animaux se tiennent cachés, le jour, dans les terrains secs couverts de broussailles, d'où ils sortent lorsque le soleil s'abaisse sous l'horizon, pour chercher leur nourriture et satisfaire à leurs différens besoins. Le peu d'intelligence et même d'instinct dont paraissent doués ces rongeurs, ne permet presque de leur supposer aucune influence dans l'économie de la nature; car, sous ce rapport, l'Apéréa ne paraît différer en rien du Cochon-d'Inde; c'est un animal stupide qui ne sait point se défendre, qui crie lorsqu'on le saisit, et qui s'aperçoit à peine de la présence de ses ennemis; aussi est-ce bien plutôt par sa puissance de propagation que cette espèce se conserve, que par les moyens de résister ou de se soustraire aux dangers. Sa chair est recherchée des peuplades indigènes, et ressemble, dit-on, à celle du lapin de garenne; mais sa peau, n'étant garnie que de poils soyeux, n'est point employée comme fourrure, quoique son pelage soit agréable à la vue.

On trouve la figure de l'Apéréa dans la 4e. livraison du Voyage au Brésil, du prince de Neuwied.

Cet animal porte le nom d'*Aperea* dans les catalogues méthodiques, ainsi que celui de *Cobaya;* le premier nous semble devoir obtenir la préférence.

Mars 1825.

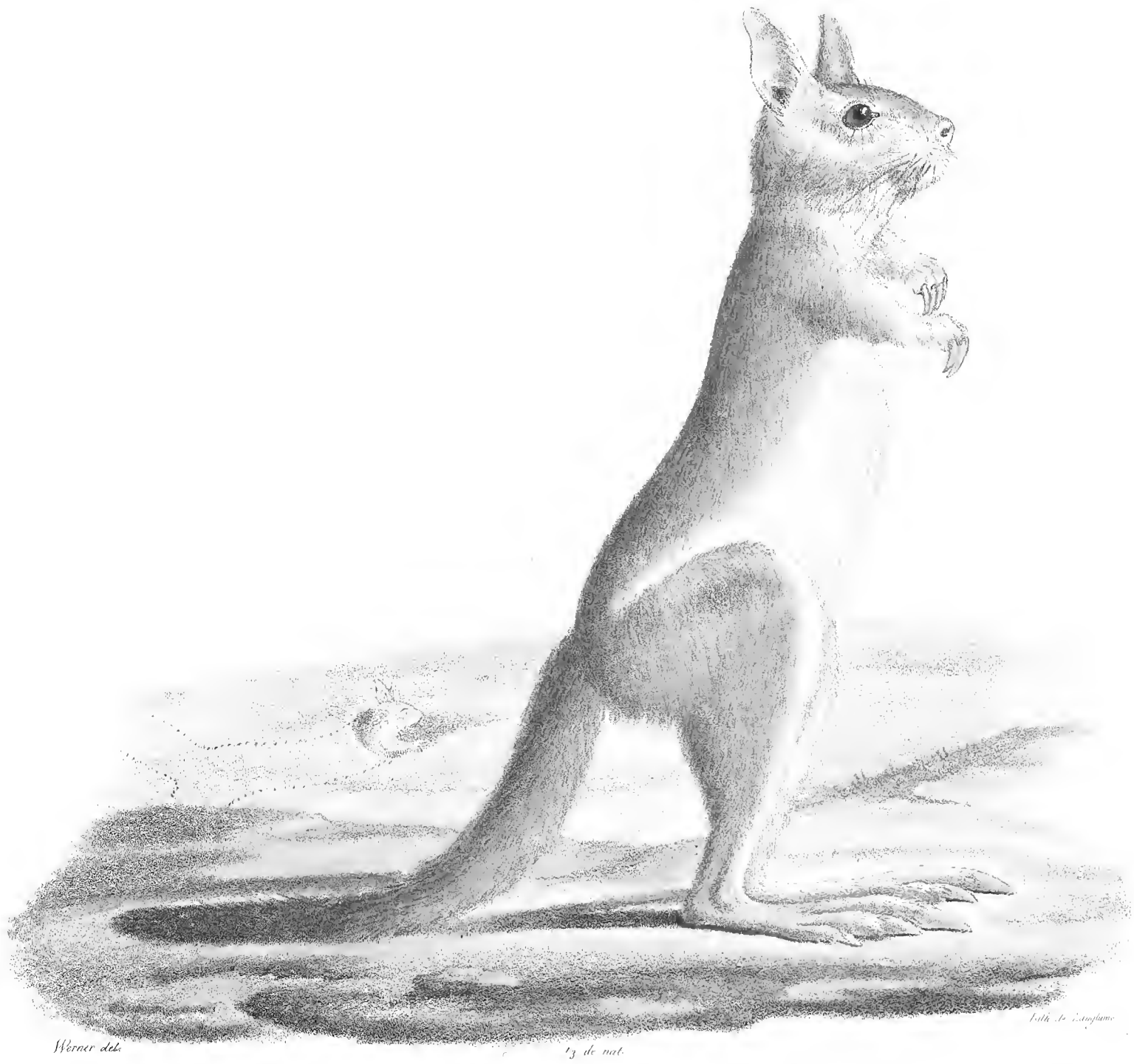

Helamys du Cap.

HÉLAMYS DU CAP.

C'est à Delalande, dont les voyages au Brésil et au cap de Bonne-Espérance ont procuré tant de richesses à l'histoire naturelle, que je dois le dessin de l'Hélamys que je publie aujourd'hui. Par malheur il ne put que rarement, dans le cours de ses voyages, exercer le talent qu'il avoit pour le dessin, et la figure de l'Hélamys du Cap, avec un très-petit nombre d'autres, sont tout ce qui reste de ce qu'il a fait en ce genre; aussi je regarde comme un devoir de recueillir ces restes précieux et fidèles d'un homme mort très-jeune, épuisé par ses fatigues, et dont les naturalistes parleront souvent avec reconnaissance. On ne sait cependant pas toute celle qu'il aurait mérité sans doute, s'il avait assez vécu pour faire connaître ses observations, et principalement celles qu'il avait faites au cap de Bonne-Espérance sur les nombreuses espèces de Gazelles qu'il en avait rapportées. Se reposant sur la force de sa mémoire, il écrivait peu; mais ceux qui ont pu l'entendre à son retour savent qu'il conservait dans son souvenir les faits les plus curieux sur ces animaux, si nombreux en Afrique, et si peu connus, sur les lieux qu'ils habitent, leur degré de sociabilité, leur manière de fuir ou de se défendre, et surtout sur les moyens de les atteindre et les précautions qu'exige leur chasse, les hasards qu'elle entraîne, et la courageuse persévérance qu'elle exige; ce qui n'était qu'une autre manière de peindre leurs mœurs, leur naturel. La plupart de ces documens sont perdus pour toujours; et je ne pourrai moi-même faire connaître de l'Hélamys que les caractères physiques; je ne pourrai à peu près rien dire de ceux de sa vie, sans lesquels cependant on ne saurait apprécier exactement les premiers, dans leurs rapports avec la nature au sein de laquelle vit ce singulier rongeur.

Sparmann est le premier voyageur qui nous ait fait connaître cet animal, que les Hollandais du Cap nomment (Berg haas) Lièvre de montagne ou (Sprinh haas) Lièvre sauteur, et qui, dit-il, se creuse des terriers où les abeilles sauvages vont faire leur nid et déposer leur miel; mais c'est R. Forster qui en a donné une description détaillée sous le nom de Gerboise (Trans. de Suède, année 1778, p. 108.) Allamand, dans ses Supplémens à Buffon, en a aussi publié une description faite par Klokner, d'après un individu vivant arrivé en Hollande; et il le confondait avec le Kanguroo découvert par Cook à la Nouvelle-Hollande. Buffon (Suppl., t. VI, pag. 269, pl. 41) reproduisit, avec la figure de Forster, la description d'Allamand, en admettant avec le premier le Lièvre sauteur au nombre des Gerboises. Sparmann, R. Forster et Allamand sont donc les trois seuls auteurs qui entrent dans des détails originaux sur cette espèce, et les figures qui en ont été données pèchent principalement par la forme pointue du museau et par celle des ongles. Une connaissance plus exacte des caractères naturels du Lièvre sauteur m'a autorisé à en faire un genre nouveau sous le nom d'*Hélamys*, ce qui avait aussi été fait par Illiger dans d'autres vues; mais il avait donné à ce genre le nom de *Pedetes*.

L'Hélamys du Cap, que les Hottentots nomment *Aerdmannetje*, a quelque chose du Lièvre dans la forme obtuse de son museau et ses longues oreilles, mais il en diffère par sa longue et forte queue, et surtout par son allure principale, car alors il est bipède; en effet, lorsqu'il veut courir, il se dresse sur ses pieds de derrière, et saute ainsi de manière à franchir dans chaque saut un intervalle de vingt à trente pieds, dit-on. Il appartient cependant aussi, comme le Lièvre, aux rongeurs frugivores; mais ses caractères essentiels n'ont d'ailleurs rien qui ne lui soit exclusivement propre : ses dents seules suffiraient pour le faire distinguer de tous les autres rongeurs, comme on le verra plus particulièrement par l'extrait suivant d'une description que j'ai déjà donnée de cet animal.

« Les incisives des deux mâchoires sont semblables, et les molaires sont dans le même cas. Leur couronne approche de la forme cylindrique, et présente, à leur surface, le cercle d'émail qui les entoure, mais interrompu par un repli qui partage la dent en deux parties égales. Ce pli à la mâchoire inférieure naît à la face interne des dents, et, à leur face externe, à la mâchoire opposée. Ces molaires sont au nombre de quatre de chaque côté de l'une et de l'autre mâchoire, et leur racine est semblable à leur couronne, c'est-à-dire qu'elles n'ont point de racines proprement dites. Il a quatre doigts aux pieds de derrière; l'externe est très-petit; des trois suivans, le moyen est le plus long, et les deux autres sont à peu près égaux. Tous quatre sont armés d'ongles très-épais, droits, pointus et triangulaires; les pieds de devant ont cinq doigts très-distincts, terminés par des ongles longs, étroits et en gouttières. La plante est couverte de plis plutôt que de tubercules; mais la paume a deux lobes charnus assez gros : l'un à la base du pouce, de forme sphérique, nu, et de la dimension d'une petite noisette; l'autre à la base du petit doigt, a la forme d'un disque : il ne tient à la paume que par un point de son tranchant; le reste de cette partie est libre et garni de poils. Les pieds de devant lui servent principalement à fouir et à porter ses alimens à sa bouche; il ne s'appuie dessus que lorsqu'il marche lentement, et quand il veut aller vite il les applique contre son corps, et les cache dans ses poils de telle manière qu'il semble alors être bipède. Sa queue, très-épaisse, très-musculeuse, pourrait bien, comme celle des Gerboises et des Kanguroos, l'aider dans ses mouvemens; les yeux n'ont aucun organe accessoire; l'oreille, longue, étroite, terminée en pointe, est remarquable par un tragus long de plusieurs lignes et fort étroit; les narines consistent dans deux fentes qui forment entre elles un angle droit; elles sont entourées d'un poil très-fin, et, sous ce rapport, assez différent de celui du reste de la tête, pour donner à la partie qu'il recouvre l'apparence d'un mufle; la langue est charnue et garnie de papilles douces; la lèvre supérieure est entière, mais elle offre cette particularité bien remarquable que ses bords, de chaque côté de la mâchoire supérieure, se réunissent en arrière des incisives, et forment au-dessous de ces dents une poche dans laquelle on pourrait cacher une noisette, de sorte que le palais ne s'étend pas jusqu'à la base de ces incisives; l'intérieur de la bouche ne m'a point paru avoir d'abajoues; le rectum et les parties génitales ont un même orifice à l'extérieur; la vulve est grande, simple; mais, de chaque côté du vagin, sur les bords de l'orifice, commun à cet organe et à l'anus, se voient deux ouvertures assez grandes, profondes, et terminées par un cul-de-sac, auxquelles aboutissent sans doute les sécrétions de quelques glandes. Le clitoris naît d'une cavité particulière, est obtus, et divisé longitudinalement en dessus par un sillon; et l'abdomen, chez les femelles,

a une poche analogue à celle des didelphes; mais les mamelles n'y sont point contenues; elles sont pectorales et au nombre de quatre, deux de chaque côté. La verge est dirigée en arrière, et a le gland verruqueux.

Ces animaux, d'après le rapport de M. Delalande, vivent dans des terriers très-profonds d'où ils s'éloignent peu, et où ils rentrent précipitamment, et comme s'ils s'y plongeoient, dès que le moindre bruit les alarme; car leur timidité est excessive. Ils passent une partie du jour à dormir, et ne pourvoient à leurs besoins que pendant la nuit ou durant les crépuscules. Allamand, qui a vu cet animal vivant en Hollande, nous apprend que, dans son sommeil, il ramène sa tête entre ses jambes de derrière, qui sont étendues, et qu'avec celles de devant il rabat ses oreilles sur ses yeux, et les y tient comme pour les préserver de toute atteinte extérieure. Sa voix ne consiste que dans un grognement assez sourd, lorsqu'il est calme.

Cet Hélamys a le dessus de la tête, le dos, les épaules, les flancs et la croupe d'un brun jaune, légèrement grisâtre; le dessus de la cuisse est un peu plus pâle; la jambe est plus brune, et a une ligne noire en arrière vers le talon.

Le tarse et le dessus des doigts sont d'un brun jaune très-pâle, et il se trouve, au côté interne du tarse, une ligne d'assez longs poils noirs; les côtés de la tête sont d'un brun jaune mêlé de blanc, et le dessous du menton, la poitrine, le ventre, l'intérieur des bras, le carpe, le dessus des doigts, le devant de la cuisse et de la jambe, et une ligne transversale placée en avant de chaque cuisse, sont d'un beau blanc.

L'intérieur de la cuisse est d'un brun pâle; la queue est d'un roux assez vif en dessus jusqu'à son milieu, blanche en dessous, de même jusqu'au milieu, et noire jusqu'au bout en dessus et en dessous. Les oreilles sont rousses à la racine et noirâtres à la pointe; le dessus du nez est de cette dernière couleur, et les ongles sont couleur de chair. Les moustaches sont noires et moins longues que la tête. Il se trouve quelques soies longues et de même couleur sur l'œil.

Les proportions de l'Hélamys sont les suivantes :

	Pieds.	Pouces.	Lignes.
Longueur du corps, du sommet de la tête, à l'origine de la queue. . .	1	1	6
Longueur de la tête, du bout du museau à l'occiput.		4	
Longueur de la queue.	1	1	
Longueur des jambes de derrière.	1		
Longueur des jambes de devant.		6	

Cette espèce porte dans les catalogues méthodiques le nom de *Capensis*.

Janvier 1829.

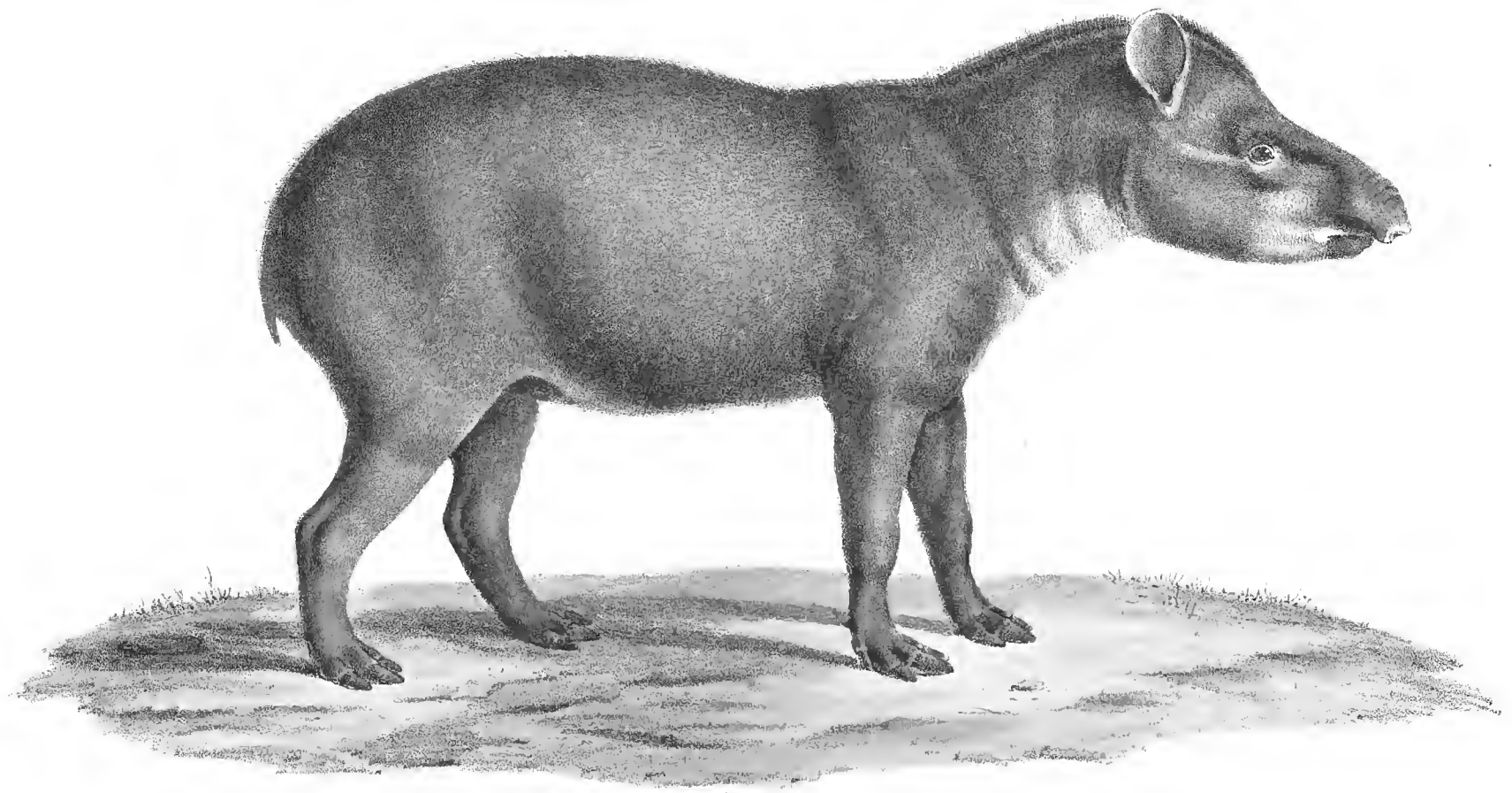

1/7 de la g.r nat.

Tapir d'Amérique

Werner pinx.t et lith.

Lith. de Becquet.

TAPIR D'AMÉRIQUE.

Lorsque les Européens virent pour la première fois le Tapir d'Amérique, ils trouvèrent des analogies si singulières entre cet animal et les espèces qu'ils connaissaient le mieux, qu'on devrait en être surpris, si l'on ne connaissait pas l'influence des idées acquises sur les idées nouvelles, chez ceux qu'une expérience éclairée ne dirige pas. Ils y virent un Mulet, un Ane, une Vache, même un Élan; et c'est exactement ainsi que le commun des hommes juge encore les animaux inconnus qu'il rencontre dans nos Ménageries. Le fait est que le Tapir est un animal d'un genre particulier qui, par ses formes épaisses, rappelle la physionomie générale du Cochon plus que celle d'aucun autre Mammifère, et néanmoins il s'éloigne considérablement de cet animal par les détails de son organisation.

Le Tapir a quarante-deux dents, vingt-deux à la mâchoire supérieure (six incisives, deux canines et quatorze mâchelières), et vingt à l'inférieure (six incisives, deux canines et douze mâchelières). Les incisives sont tranchantes, excepté, à la mâchoire supérieure, les incisives voisines des canines, qui sont aiguës comme celles-ci. Les mâchelières présentent deux collines transversales séparées par un sillon, jusqu'à leur bord externe, où une crête unit ces deux collines. La première mâchelière supérieure présente seule une exception; elle n'est qu'une dent rudimentaire. (Des Dents considérées comme caractères zoologiques, pag. 216, planche LXXXVIII.) Les organes du mouvement consistent en quatre membres de longueur à peu près égale et très-épais; les antérieurs ont quatre doigts, trois principaux qui posent sur le sol dans la marche, et un rudimentaire à leur face externe; les postérieurs ont quatre doigts complets; les uns et les autres sont garnis à leur extrémité d'un vrai sabot pointu, sur lequel porte le corps de l'animal dans tous ses mouvements. La queue est très-courte et tout-à-fait rudimentaire. L'œil est petit, et sa pupille est ronde; il ne présente d'ailleurs aucune particularité. Les oreilles sont grandes, en cornet, ovales; mais leur structure interne est fort simple. La langue est très-douce et très-extensible. C'est le nez qui, de tous les sens, est le plus remarquable par sa structure : il se prolonge en une sorte de trompe très-mobile, que l'animal porte sur tous les corps pour en reconnaître l'odeur; mais elle ne lui sert point, comme celle de l'Éléphant, d'organe de préhension et pour porter ses aliments à sa bouche; il prend directement sa nourriture avec sa gueule, et boit en humant; pour cet effet, il relève sa trompe; elle ne prend pas non plus de part à sa voix; aussi est-elle bien moins une trompe qu'un boutoir prolongé. L'orifice des narines n'est point entouré d'un muffle. Les poils sont rares, très-courts et mous, excepté le long du dessus du

cou depuis la nuque, où ils forment une sorte de crinière. L'organe génital de l'individu dont nous donnons la figure, et qui est une femelle, est simple et assez semblable à celui de la laie; et il y a deux mamelles inguinales. Il paraît que l'organe mâle est en partie libre et pendant.

Ces caractères génériques sont communs à ce Tapir et à celui de l'Inde, ou Maïba, que nous avons publié dans notre 4°. livraison (Mars 1819).

La couleur de cet animal est généralement d'un brun très-foncé, excepté le bord supérieur des oreilles qui est blanc, ainsi que la commissure des lèvres; le brun des côtés des joues et du dessous du cou est aussi pâli par une teinte blanchâtre.

On sait que les jeunes Tapirs naissent avec une livrée composée de taches blanches sur un fond d'un beau fauve; et d'après ce que rapporte M. d'Azara, dans son Histoire naturelle du Paraguay (trad. fr., tom. I, pag. 1), la femelle du Tapir mettrait bas un seul petit, en novembre. C'est vers la fin de leur première année qu'ils quittent leur livrée pour prendre la teinte des adultes. Ces animaux paraissent vivre par paires, cachés dans les parties les plus épaisses des bois, et ce n'est que la nuit qu'ils pourvoient à leurs besoins; ils recherchent, comme tous les autres paquidermes, les terrains humides et les bords des eaux, où ils nagent avec la plus grande facilité; et ils se nourrissent indifféremment de substances végétales ou animales. Il paraît que tous ses moyens de défense consistent dans la vigueur de ses membres et dans la force des muscles de son cou, qui lui donnent les moyens de pénétrer, malgré tous les obstacles, dans les fourrés les plus épais; et c'est ainsi, dit-on, qu'ils se débarrassent des animaux carnassiers qui les assaillent.

L'individu que nous possédons, jeune encore il est vrai, est d'une douceur et d'une confiance remarquables; il n'est point d'animal domestique qui ait fait une abnégation aussi complète de sa volonté; et cet état ne dépend d'aucune circonstance particulière : il est le même partout et avec toutes les personnes. Quoique sa gloutonnerie soit assez grande, il ne défend point sa nourriture, et permet à des Chiens et à des Chèvres de la partager avec lui. Lorsqu'après avoir été renfermé quelque temps on lui donne sa liberté, il témoigne vivement sa joie en courant autour de l'enceinte qui lui sert de parc, et sa course alors est très-rapide et très-prompte. Lorsqu'il veut jouer avec de jeunes Chiens avec lesquels il est élevé, il les saisit par le dos avec les dents. Sa voix est extrêmement faible et douce : elle ne consiste qu'en un seul son, et il ne le fait entendre que quand on le contrarie, en le forçant à quitter un lieu qui lui plaît. Il a facilement appris à connaître celui où il passe la nuit, et, lorsqu'il souffre un peu du froid, il demande à y rentrer, et s'y rend précipitamment de lui-même. La chaleur lui est fort agréable; il la recherche même en été; et, durant l'hiver, il se rapproche le plus qu'il peut du foyer. Ses proportions sont les suivantes : de l'oreille à l'origine de la queue, trois pieds; de l'oreille au bout du museau, un pied; hauteur aux épaules, deux pieds deux pouces; longueur de la queue, deux pouces. Les uns disent que la chair de cette espèce est agréable; les autres assurent le contraire. Ce qui est certain, c'est que si elle pouvait avoir quelque utilité pour nous, il serait très-facile de la rendre domestique.

Ce Tapir porte le nom d'*Americanus* dans les catalogues méthodiques.

Novembre 1825.

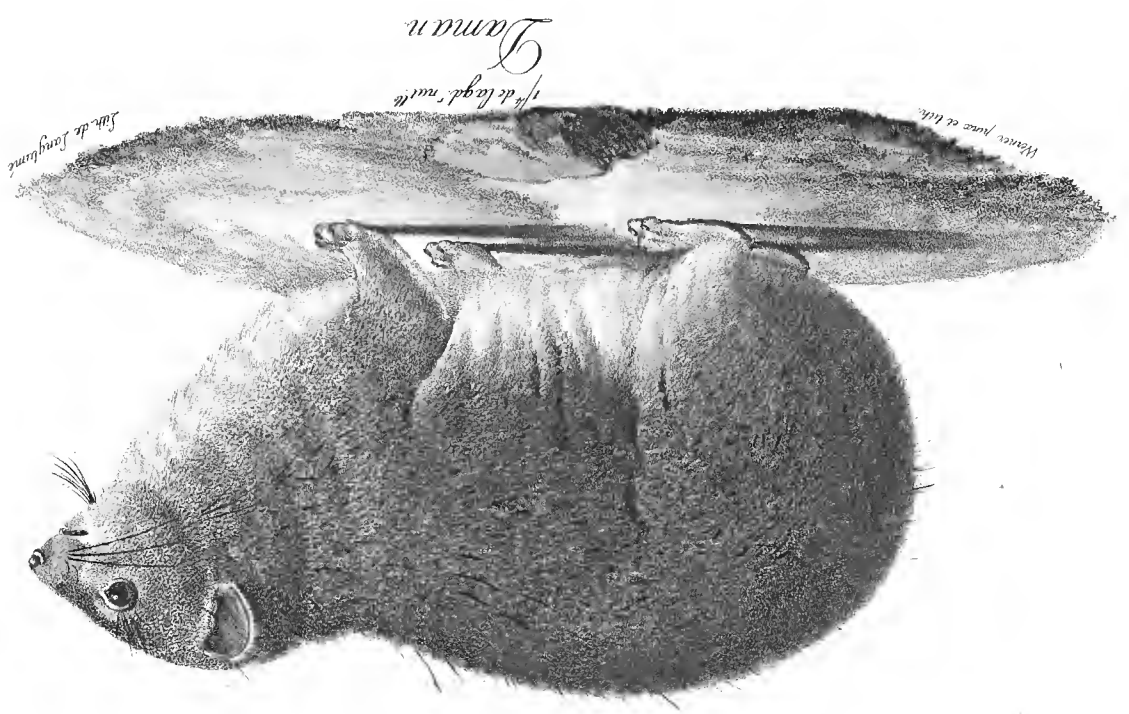
Mâcon, Imp. de Ducr.
Pl. de Cage, mail.
Cab. de Jany, libre
Lamun

LE DAMAN D'ÉTHIOPIE.

Je dois la possession de cette espèce curieuse à M. Cross, directeur de la Ménagerie de Strand, à Londres, qui exerce son honorable profession avec une rare libéralité, et à qui l'histoire naturelle des Mammifères est déjà redevable de la connaissance de plusieurs espèces entièrement nouvelles : aussi je me fais un devoir de le signaler à la reconnaissance des naturalistes.

Les voyageurs nous ont fait connaître des Damans au cap de Bonne-Espérance, en Abyssinie, dans quelques contrées des parties septentrionales de l'Afrique, et dans celles de l'Asie qui les avoisinent; et les opinions se sont partagées sur les rapports spécifiques de ces animaux : les uns les séparaient en deux espèces, celle du Cap et celle de Syrie, et les autres les réunissaient tous en une seule. C'est sur cette dernière opinion que les naturalistes paraissent s'être accordés. Sans nous prononcer pour une opinion différente, nous pensons que la question n'est point encore assez éclairée pour être résolue; et que des observations plus nombreuses que celles qu'on possède sont nécessaires pour lever tous les doutes et décider si en effet les Damans du midi de l'Afrique appartiennent à la même espèce que ceux du nord.

C'est à Prosper Alpin (Hist. Nat. Ægypt. Pars. 1, cap. 20, p. 80) que l'on doit les premières indications sur ces derniers, qu'il nomme Damans, ou Agneaux d'Israël; mais non-seulement elles sont insuffisantes pour caractériser l'espèce, elles le seraient encore pour caractériser le genre. On peut en dire autant de Shaw (Voy. t. II, p. 75), qui ne fait, à proprement parler, que copier Prosper Alpin. Enfin Bruce (Voyage en Abyss. t. v, pl. 29), tout en entrant sur l'Ashkoko (nom du Daman en Abyssinie) dans des détails plus nombreux que ses prédécesseurs, paraît avoir commis des erreurs qui affaiblissent beaucoup son témoignage; car il paraît s'être trompé sur le nombre de doigts qu'il donne à l'animal dont il fait la description. M. Skalt parle aussi de ce Daman d'Abyssinie sous le nom de Gihé, et nous venons ajouter quelques indications aux leurs. On n'avait du Daman d'Ethiopie d'autre figure que celle qu'en a donnée Bruce, et que Buffon a copiée (Suppl. t. VI, pl. 42); mais cette figure, dessinée d'après une peau mal empaillée, fait prendre de cet animal une idée très-fausse, qui ne pourrait conduire qu'à des erreurs dans la comparaison qu'on voudrait en faire avec d'autres animaux, et surtout avec le Daman ou Klipdass du Cap, dont Allemand et Pallas ont donné des figures qui ne rappellent presque d'aucune manière celle qu'on doit à Bruce. Le dessin que je publie aujourd'hui, fait avec soin d'après l'animal vivant, est de la plus exacte fidélité : aussi trouve-t-on, entre cette figure et celle du Klipdass, toutes les analogies qui appartiennent à des espèces d'un même genre.

Notre Daman avait toute la physionomie et toutes les allures d'un rongeur de la famille des Loirs, des Spermophiles ou des Cloromys; et lorsque Pallas fit un Cavia de celui qu'il connaissait, il n'y fut sans doute pas moins déterminé par la considération des formes générales, que par le nombre des incisives. Cette raison ne fut sans doute pas moins puissante pour engager Hermann à laisser le Daman parmi les rongeurs, tout en faisant un genre à part, sous le nom d'Hyrax. A cette époque la science n'était point encore assez avancée pour trouver ou non, dans l'organisation intérieure, la confirmation des idées qui avaient pu naître des apparences extérieures: aussi les véritables rapports du Daman n'ont-ils été reconnus que quand on commença véritablement à appliquer l'anatomie à la zoologie. Mon frère et M. Geoffroi Saint-Hilaire réunirent cet animal aux paquidermes, en le rapprochant des Rhinocéros; et malgré les caractères qui l'en séparent encore, il est certain qu'aujourd'hui ces analogies avec ces derniers animaux sont plus nombreuses qu'avec ceux d'aucun autre ordre et d'aucun autre genre, et qu'il gardera la place qu'il occupe tant que nos richesses mammalogiques ne changeront pas. Un des traits les plus remarquables du Daman, comme paquiderme, est sa petite taille; il égale à peine celle du Lapin, et les plus petites espèces de cet ordre, les Pécaris, Tajaçus, sont cinq ou six fois plus grands que lui.

La longueur de celui que je possède, du bout du museau à la partie postérieure du corps, dans l'attitude où nous le représentons, est de dix-huit pouces; sa tête a six pouces, et sa hauteur moyenne est de dix pouces.

Tous ses mouvemens sont vifs et brusques, et il se meut, pour l'ordinaire, en soulevant alternativement son train de devant et son train de derrière, à peu près comme les Lièvres. Ses pieds antérieurs sont plus courts que les postérieurs, et l'un et l'autre sont très-musculeux. Il est fort actif, et va furetant partout, conduit par son odorat; il cherche à se glisser dans les plus petites ouvertures et à pénétrer dans les plus étroits passages, où il aime à se tenir caché. La chaleur paraît lui être fort agréable; il s'étend et expose alternativement toutes les parties de son corps au soleil le plus ardent; et lorsque le temps est froid ou humide, il s'enveloppe et se cache dans le foin, qui lui sert de litière. Il est apprivoisé, mais il ne paraît pas plus rechercher que fuir ceux qui l'approchent : il reçoit les caresses sans y répondre, et il n'aime pas à être tenu dans les mains; c'est pour lui une sorte de captivité, et la captivité le fait souffrir : cependant il ne se défend pas violemment, et quoiqu'il menace de mordre, il ne mord pas. Jamais il n'a fait entendre qu'un petit sifflement bref, et seulement quand il était contrarié. Sa vie est toute diurne; il emploie une grande partie de son temps à lustrer son pelage, et il se gratte avec l'ongle du doigt interne de ses pieds de derrière. On le nourrit de pain, de racines, de fruits, d'herbes, et il mange de tout assez indifféremment; il boit peu, et le fait en humant. C'est, à ce qu'il paraît, un animal assez peu intelligent; on dirait, du moins, qu'il reste étranger à ce qui se fait autour de lui, si rien ne l'effraie: la voix, pas plus que la présence de celui qui le nourrit, ne paraît le toucher. C'est la liberté qu'il recherche avant tout; tant qu'il est enfermé, il s'approche volontiers de ceux qui lui tendent la main, il se prête aux caresses, mais dès que sa cage est ouverte, il s'impatiente contre tout ce qui le gêne.

C'est une espèce entièrement herbivore : aussi le système organique de l'alimentation a-t-il de très-grands rapports avec celui des Rhinocéros. Les dents sont au nombre de trente-quatre : seize à la mâchoire supérieure, c'est-à-dire, deux

incisives et quatorze mâchelières, et dix-huit à la mâchoire inférieure, ou quatre incisives et quatorze mâchelières. Les incisives supérieures consistent en une défense arquée, triangulaire et fort aiguë, et les mâchelières, qui vont en augmentant de la première à la dernière, sont formées de deux colines tranverses, réunies par un prolongement de leur extrémité correspondante au côté externe de la dent. Les incisives inférieures sont tranchantes, et leur tranchant est oblique; les mâchelières, qui vont aussi en augmentant de grandeur de la première à la dernière, se composent de deux croissans, dont la partie concave fait leur face externe (1). Les pieds de devant ont quatre doigts très-obtus, intimement réunis l'un à l'autre jusqu'aux ongles, et de telle sorte qu'aucun mouvement partiel sensible ne leur est possible : les ongles sont plats, et ne dépassent pas l'extrémité du doigt; et la paume est garnie de tubercules épais, élastiques, au nombre de sept, quatre à l'extrémité des doigts, un intermédiaire aux deux du côté interne et deux parallèles à sa partie postérieure. Les pieds de derrière ont trois doigts : l'interne est libre jusqu'à la seconde phalange, et garni d'un ongle aigu et arqué, fort grand ; le moyen, qui est le plus long, a sa dernière phalange entièrement libre, mais son ongle est plat et obtus, et le troisième doigt, très-court, est attaché dans toute sa longueur au précédent, et n'a également qu'un ongle plat et obtus. Ces trois doigts sont garnis dans toute leur longueur de tubercules épais; après eux en vient un, aussi large que long, qui garnit toute la largeur du tarse, et en arrière de celui-ci en naît un dernier long et étroit, qui se prolonge jusqu'au talon. Il n'y a point de queue.

Les sens ne paraissent pas plus que les organes du mouvement favorisés par un grand développement organique. Les yeux assez grands, contre l'ordinaire des paquidermes, ont une pupille ronde et deux paupières seulement, mais très-mobiles. L'oreille, dont la conque est simple et arrondie, n'a que trois légères tubercules qui paraissent correspondre aux tragus et au prolongement interne de l'helix. Les narines, qui dépassent de beaucoup la bouche, sont ouvertes sur les côtés d'un très-petit mufle. La langue est douce et peu extensible, et le pelage semble être de nature laineuse, à l'exception de quelques poils isolés répandus sur tout le corps, lisses et fort longs, qui sont soyeux. Enfin l'on trouve des moustaches sur les côtés du museau, sur les yeux, sous la mâchoire inférieure, sur les côtés des joues et sur le coude. Ainsi le Daman est le seul paquiderme qui soit pourvu d'un mufle proprement dit, et de moustaches; et nous devons faire remarquer que les moustaches du coude, qui se trouvent chez quelques autres mammifères, lui sont surtout communes avec les Écureuils.

Les organes génitaux femelles de notre Daman consistent dans un orifice fort simple.

Toutes les parties supérieures du corps sont d'un brun-grisâtre, et les parties inférieures sont blanches; entre ces deux couleurs se voient des teintes jaunâtres; et la tête ainsi que les pattes sont un peu plus grises que le corps. Toutes les parties nues sont d'un noir-violâtre. Tous les poils colorés sont couverts d'anneaux gris sale ou fauve, blancs et noirs.

Notre Daman est désigné dans les Catalogues méthodiques, où il est considéré comme espèce distincte de celui du Cap, par le nom de *Syriacus*.

(1) Des Dents des Mammifères considérées comme caractères zoologiques, pl. 89, p. 218.

Novembre 1826.

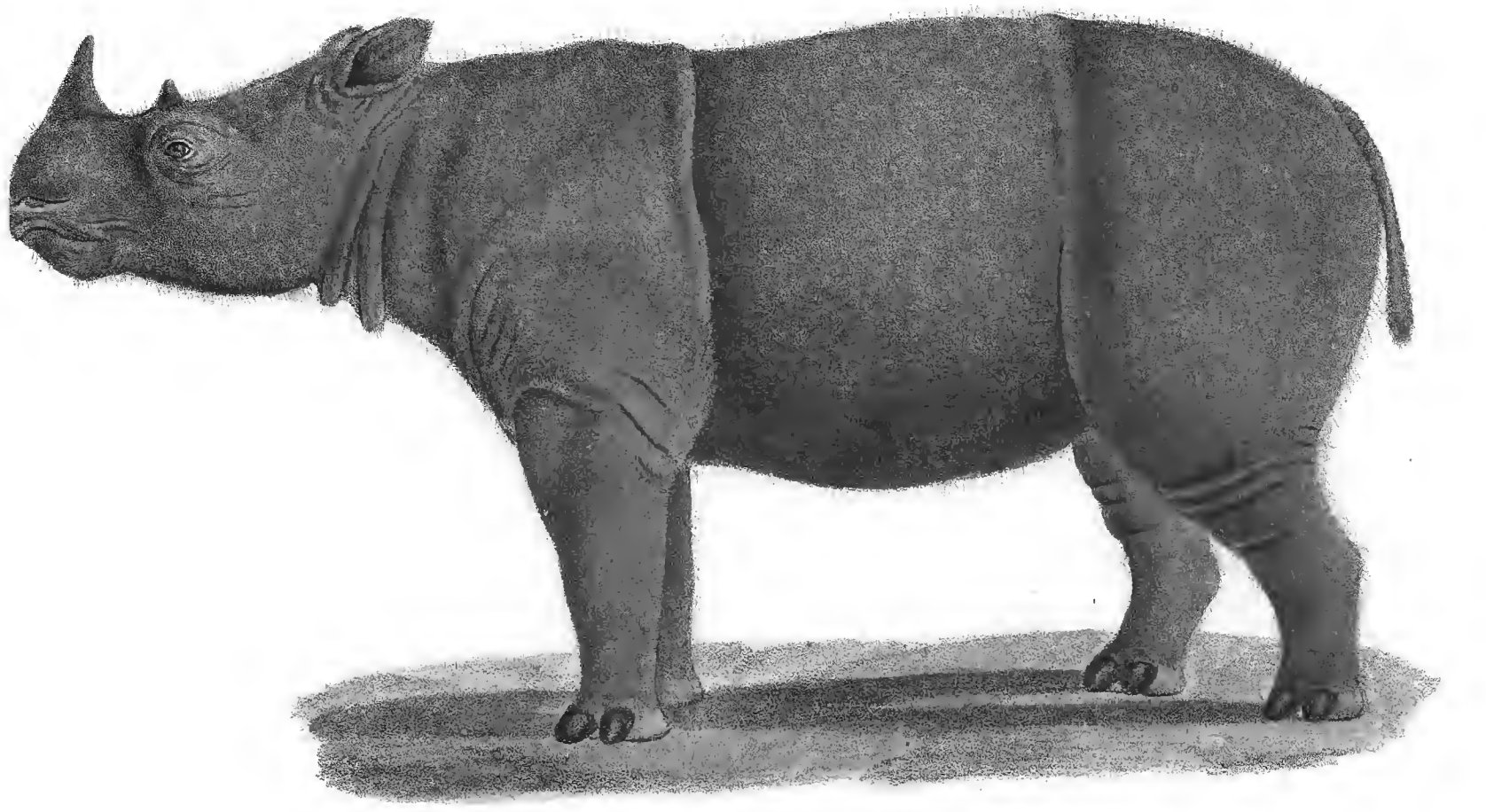

Rhinocéros de Sumatra

Turner del. *Lith. de C.S. Tanconpie*

RHINOCÉROS DE SUMATRA.

La figure que nous donnons de ce Rhinocéros est la troisième qui ait été publiée; William Bell donna la première, en 1793, dans les Transactions philosophiques, et M. Horsfield a publié la seconde dans le sixième cahier de ses intéressantes Recherches zoologiques sur Java. Quoique l'existence de cette espèce eût déjà été indiquée par C. Miller (Pennant, Hist. of Quad. 1, pag. 152), Bell ne fit point changer les idées des naturalistes; ils continuèrent à ne distinguer que deux espèces de Rhinocéros: celle du cap de Bonne-Espérance, qui se caractérisait par deux cornes; et celle de l'Inde, qui différait de la première en ce qu'elle n'a qu'une corne. Cependant si le Rhinocéros de Sumatra ressemblait à celui du Cap par ses cornes, il en différait par ses incisives et par un grand nombre d'autres particularités organiques que Bell faisait connaître. Mais, il y a trente ans, il aurait fallu des connaissances bien supérieures à celles qui existaient, si ce n'est chez les Camper, les Pallas, du moins chez la plupart de ceux qui s'occupaient d'histoire naturelle, pour découvrir, dans ces détails de l'organisation, des caractères propres à distinguer les espèces. En effet, ces animaux se ressemblaient non-seulement par les cornes, mais encore par les organes du mouvement et par ceux des sens: les parties ostéologiques de la tête seules montraient leurs différences caractéristiques; et, à cette époque, les idées de Linnæus, ou plutôt de ses successeurs, dominaient exclusivement; les parties organiques, très-restreintes, sur lesquelles étaient fondés leurs systèmes de classification, unique point de vue de leurs recherches et de leurs spéculations, remplissaient tout le cercle des observations de la zoologie. On ne s'était fait aucune idée ni de l'importance relative des organes, ni de leur dépendance mutuelle, ni des modifications qu'ils éprouvent et des changemens que ces modifications apportent dans leurs rapports et leur influence; et cet état de choses durerait encore sans les travaux d'anatomie comparée, qui ont ouvert de nouvelles voies à l'observation et de nouvelles sources à ces idées générales qui ennoblissent les sciences en les agrandissant. C'est depuis ces travaux qu'on a pu voir et apprécier tout ce que présentaient de nouveau les figures et les descriptions de Bell, quoique les unes et les autres se ressentissent de l'état de la science à l'époque où elles furent publiées. On y vit clairement que son Rhinocéros de Sumatra ne différait pas moins de celui du Cap que de celui de l'Inde, et qu'il ne ressemblait pas non plus à celui de Java. C'est à MM. Diard et Duvaucel qu'on doit une comparaison rigoureuse et complète de ces Rhinocéros des îles de l'Archipel indien, et leur distinction spécifique, ainsi que nous l'avons déjà rapporté dans notre description du Rhinocéros de Java.

L'espèce de Sumatra a les mêmes mâchelières que tous les autres Rhinocéros, comme elle en a les membres et les sens, et elle a quatre incisives aux deux mâchoires, ce qui est aussi dans celle de l'Inde et celle de Java; mais ces quatre dents, à la mâchoire supérieure, ne s'observent que pendant la jeunesse, les deux externes, qui sont les plus petites, tombent avec l'âge; et, nous l'avons déjà dit, cette espèce a deux cornes comme celle du Cap, qui est tout-à-fait privée d'incisives. Sa couleur est d'un brun foncé, et les plis de sa peau ont très-peu de profondeur; il y en a un en avant des cuisses et un en arrière des épaules, tous les autres sont légers et incomplets, excepté cependant les deux, en forme de fanons, qui se remarquent sous le cou. Sa peau est lisse et non point tuberculeuse comme celle du Rhinocéros de Java, et elle est revêtue d'une assez grande quantité de poils. La queue, aplatie sur les côtés, n'a de poils qu'en dessus et en dessous. Voici ses dimensions principales : sa longueur, de la base des oreilles à l'origine de la queue, est de 5 pieds 6 pouces; celle de sa tête, de la base des oreilles au bout du museau, de 1 pied 8 pouces; et sa hauteur moyenne de 3 pieds 10 pouces; sa queue a 1 pied 8 pouces.

Les Malais donnent, suivant Marsden, à cet animal le nom de *Buddah*, que M. Raffles écrit *Badak*, et duquel a évidemment été formé celui d'*Abada* qu'on rencontre dans quelques voyageurs.

MM. Raffles et Horsfield nomment en latin cette espèce *Sondaïca*, nom qu'elle conservera sans doute.

Février 1825.

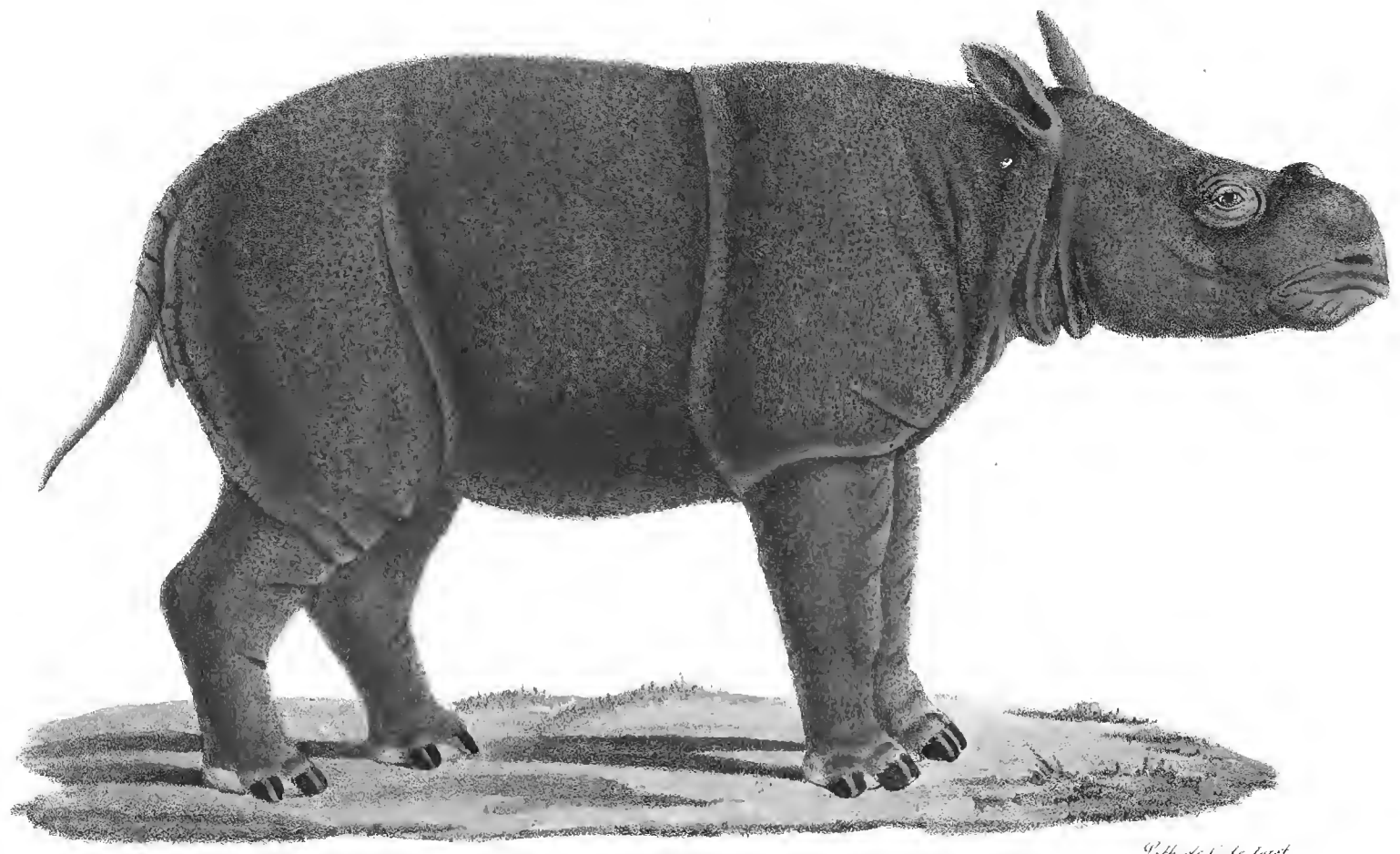

Werner lith. | 1re de la 4e mal. | Lith. de C. de Lasteyrie

Rhinocéros de Java

RHINOCÉROS DE JAVA.

Il y a peu de temps que les naturalistes ne comptaient qu'une seule espèce de Rhinocéros : tel était le cas de Linnæus, qui croyait cette espèce propre aux Indes et à l'Afrique. Bientôt l'on distingua l'espèce unicorne de l'Inde de l'espèce bicorne du cap de Bonne-Espérance, confondues en une seule par les modernes, quoique fort bien connues par les anciens. Une troisième fut découverte plus tard à Sumatra, mais elle resta obscure faute d'être nettement caractérisée. Enfin, les découvertes de MM. Duvaucel et Diard, dans le continent de l'Inde et les îles de la Sonde, en firent connaître une quatrième, et levèrent tous les doutes qui restaient encore sur celle de Sumatra, en l'envoyant, ainsi que celle que je décris aujourd'hui, en peau et en squelette à notre Muséum. Je ne fais point entrer dans ce nombre les quatre espèces fossiles reconnues et caractérisées par mon frère, qui ont été découvertes dans les parties moyennes ou septentrionales de l'Europe, et qui, sans doute, ne doivent plus entrer dans le catalogue des êtres vivans du monde actuel, à l'économie duquel elles ne prennent aucune part.

Le Rhinocéros de Java, dont Camper père avait déjà indiqué l'existence par la comparaison des os de sa tête avec ceux de la tête du Rhinocéros de l'Inde, n'avait jamais été représenté ni décrit; et nous devons à M. Diard la figure que nous en donnons, laquelle a été faite à Java sous ses yeux et d'après un individu vivant. Elle était accompagnée de celle du Rhinocéros de Sumatra, et d'une dissertation qui établissait avec beaucoup d'exactitude les différences spécifiques de ces deux animaux, dissertation dont mon frère a donné un extrait dans la première partie du deuxième volume de ses Recherches sur les Ossemens fossiles, où se trouve aussi la description ostéologique de ces animaux. Nous ferons prochainement paraître la figure et la description du Rhinocéros de Sumatra, desquelles ressortiront suffisamment les caractères distinctifs des deux espèces.

Tous les Rhinocéros paraissent se ressembler par la physionomie générale, les organes des mouvemens, ceux des sens, ceux de la génération; ils se ressemblent encore fondamentalement par les mâchelières; leurs différences portent, sur la taille, le nombre des cornes, celui des incisives et les tégumens.

L'espèce de Java paraît être une des moins grandes : sa longueur, de la base des oreilles à l'origine de la queue, est de six pieds; celle de sa tête, du bout du museau à la base des oreilles, de deux pieds; et sa hauteur moyenne dépasse quatre pieds. Sa queue a plus d'un pied. Elle n'a qu'une seule corne qui paraît située plus près des yeux que l'antérieure des Rhinocéros bicornes, mais non pas entre les yeux, comme la postérieure de ces derniers. Dans l'individu que je décris, cet organe était tout-à-fait usé, arrondi par le frottement, et saillait à peine de douze à quinze lignes.

Les incisives supérieures sont au nombre de quatre chez les jeunes; deux dans chaque intermaxillaire, très-rapprochées l'une de l'autre : alors elles sont petites et presque cylindriques; bientôt elles tombent et ne sont remplacées chez les adultes que par deux dents, longues d'arrière en avant, minces de dehors en dedans, sortant à peine des gencives, dont le tranchant est mousse et arrondi, et qui sont opposées à la partie antérieure des longues incisives inférieures.

La peau est plissée, comme notre figure le représente; c'est-à-dire sous le cou, au-dessus des jambes, en arrière des épaules et à la cuisse; le pli des épaules embrasse tout le corps, et les plis des jambes sont de toute la largeur de celles-ci; les autres finissent insensiblement avant d'arriver à la limite du corps vers laquelle ils se dirigent. Mais ce qui fait son caractère le plus remarquable, sont les tubercules, pour la plupart pentagones, dont elle est partout revêtue; on la dirait couverte d'écailles, ou cuirassée, comme la partie antérieure du corps de certains Tatous; ces tubercules ne sont cependant qu'épidermoïdes; toutefois lorsqu'on les enlève on trouve leur empreinte sur la peau, et tous les poils qu'on aperçoit sur le corps naissent du centre, ordinairement déprimé, de ces tubercules. Ces poils sont noirs, et les seules parties où ils sont épais et se trouvent rapprochés l'un de l'autre, sont le bord des oreilles, le dessus et le dessous de la queue, comprimée latéralement.

Mon frère a donné à cette espèce le nom de *Javanicus*.

Décembre 1824.

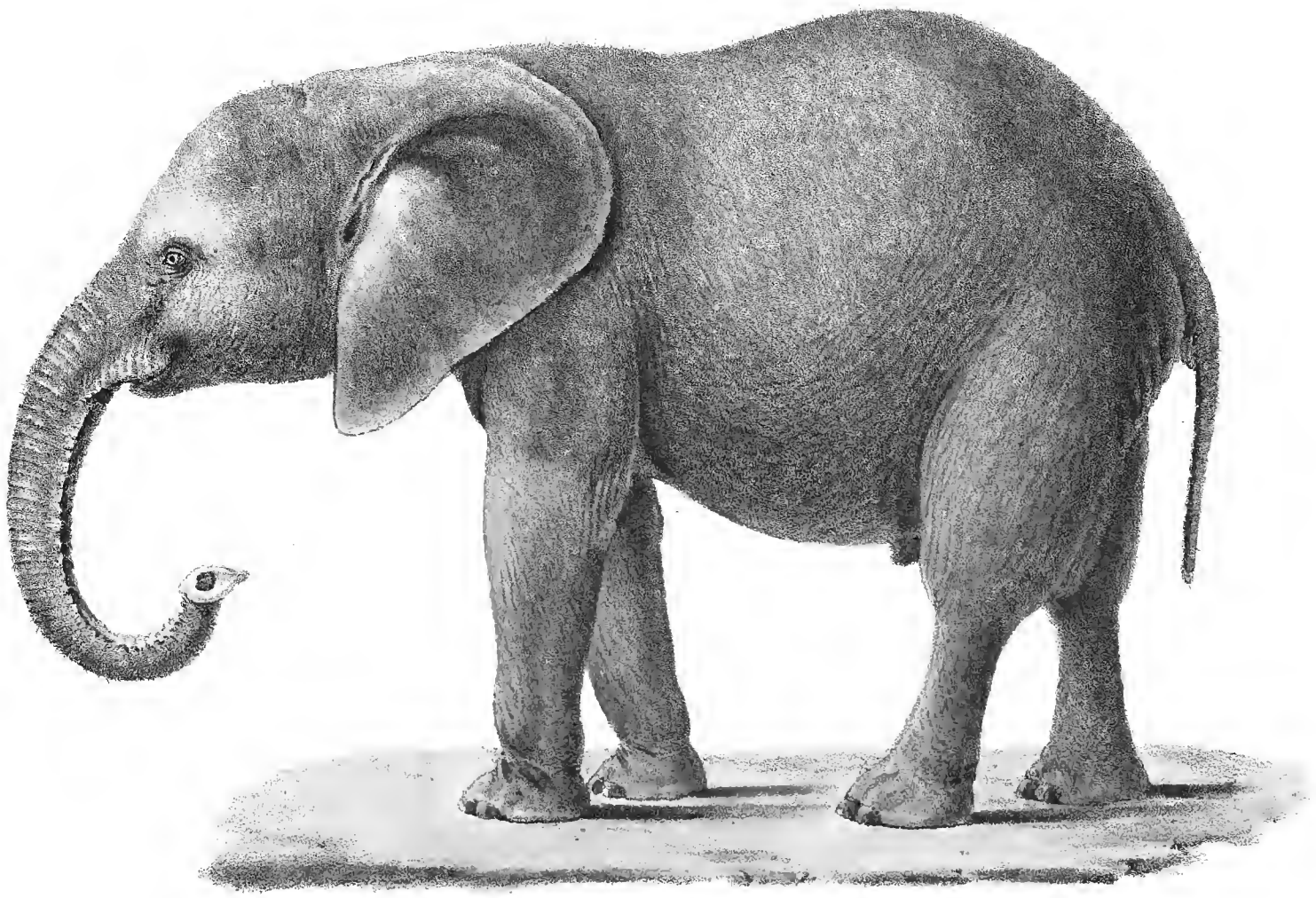

1/10 de la gr. nat.

L'éléphant jeune mâle d'Afrique.

Werner del. *Pyne. Sc.*

ÉLÉPHANT D'AFRIQUE.

La formation des genres, parmi les Mammifères, ne saurait être arbitraire aujourd'hui; le naturaliste n'est plus maître, comme il l'était plus ou moins autrefois, de réunir ou de séparer telles ou telles espèces, et de se former d'avance des règles qu'il conservait la faculté d'étendre ou de restreindre, pour satisfaire aux idées qu'il s'était faites de la science. Grâces aux progrès de nos connaissances sur l'organisation de ces animaux et sur leur nature en général, les principes de la méthode qui doit diriger dans leur étude sont invariablement fixés; on a reconnu l'importance relative de chacun de leurs systèmes d'organes, leur influence et leur dépendance mutuelle, et l'application de ces principes est devenue impérieuse pour quiconque en a la conscience et en sent la force. Lorsqu'on ne considérait les rapports des Mammifères, et qu'on ne les comparait que par quelques points circonscrits de leur organisation, l'Éléphant d'Asie et l'Éléphant d'Afrique pouvaient être regardés comme deux espèces du même genre. C'est ainsi que le Chien et la Hyène, le Paca et l'Agouti, le Lagomys et les Lièvres, les Sangliers et les Phacochœres ont été réunis sous la même dénomination générique; mais comme il est devenu indispensable de séparer ces animaux en autant de genres distincts, de même il le devient de former deux genres des deux Éléphans vivans qui nous sont aujourd'hui connus, à moins de violer ces principes dont l'application a été reconnue nécessaire, et de s'exposer, pour ces animaux, à la confusion d'idées qu'on a voulu éviter pour les autres. En effet, ces deux Éléphans diffèrent autant l'un de l'autre que le Chien de la Hyène, le Paca de l'Agouti, les Lagomys des Lièvres, etc. Ils forment deux genres dans le groupe naturel plus général qui a reçu le nom de Proboscidiens.

L'Éléphant d'Afrique diffère de celui d'Asie par ses formes générales, la structure de ses dents mâchelières, les formes de sa tête, et celles de quelques unes des parties externes de ses organes des sens; du moins c'est ce qui résulte des observations qui jusqu'à ce jour ont pu être faites comparativement sur ces animaux; et ces différences sont trop importantes pour qu'elles n'en entraînent pas beaucoup d'autres encore que le temps fera sans doute découvrir plus tard.

Nous avons donné, dans notre 31e. livraison, la figure d'un Éléphant d'Asie, âgé de trois ans, qui peut être comparé à celui d'Afrique, que nous donnons aujourd'hui, et qui en a deux; et c'est la tête de ce dernier, vue de face, et la tête d'un Éléphant des Indes, âgé de six ans, vue de même, qui se trouvent jointes à ce texte-ci. Au moyen de ces quatre figures, on jugera des nombreuses différences qui distinguent ces deux animaux. La tête de l'Éléphant d'Afrique est plus petite, plus alongée, et moins irrégulière que celle de l'Éléphant d'Asie. Le sommet en est arrondi au lieu d'être séparé en deux par une dépression profonde à sa partie moyenne, la partie correspondante aux maxillaires supérieures est moins saillante, et la distance de l'œil à la mâchoire inférieure moins grande. L'oreille de l'Éléphant d'Afrique est du double plus étendue que celle de l'Éléphant d'Asie, et sa queue est de moitié plus courte; et quoique la trompe de ces animaux serve en général aux mêmes usages, le premier fait un emploi beaucoup plus varié de l'extrémité de la sienne que le second; il a surtout la faculté d'en rapprocher les lèvres au point de prendre de la sorte les choses les plus minces : ce que ne fait pas l'autre au même degré, à beaucoup près. Mais c'est surtout par les dents que ces animaux diffèrent. Nous avons vu que les molaires de l'Éléphant d'Asie présentent sur leur

coupe des rubans d'émail festonnés irrégulièrement. Celles de l'Éléphant d'Afrique présentent des losanges, de sorte qu'au premier regard les unes se font distinguer des autres; mais si ces dents diffèrent par leurs formes, elles ne diffèrent point par leur mode de développement, et tous les phénomènes qu'elles présentent sous ce rapport chez l'un, elles le présentent chez l'autre; ainsi elles croissent d'arrière en avant, usent leur partie antérieure avant leur partie postérieure, et sont alternativement, dans les mâchoires, ou simples ou doubles.

Les caractères spécifiques de cette espèce offrent peu d'importance. Le fond de la peau est d'un gris foncé, et les poils rares et frisés qui se voient sur le corps, mais principalement sur la tête et le long du dos, sont bruns.

Les proportions de l'individu femelle, dont nous donnons la figure, sont les suivantes : sa longueur, en ligne droite, de la partie supérieure de la trompe à l'origine de la queue, est de cinq pieds; la longueur de la trompe, de sa base à son extrémité, de deux pieds huit pouces; celle de la queue, de son origine à sa partie inférieure, d'un pied sept pouces; sa hauteur aux épaules est de quatre pieds quatre pouces; ses oreilles ont un pied quatre pouces dans leur plus grande largeur, et deux pieds dans leur plus grande hauteur.

Ce jeune animal, qui vit encore, a été envoyé au Roi par le bey d'Égypte. Il n'est âgé, dit-on, que de deux ans; quoique dans l'état de nature il doive encore téter à cet âge, il se nourrit fort bien, et depuis long-temps, de tous les alimens qui sont convenables à son espèce. Il est très-affectionné à celui qui le soigne, et fort obéissant pour tous les ordres qu'il en reçoit; mais il n'en est pas à beaucoup près de même pour les personnes qui lui sont étrangères. Il s'approche d'abord dans l'espérance d'obtenir quelque gourmandise, et si on n'a rien à lui donner, ou si on lui donne trop lentement à son gré ce qu'on lui destine, il s'impatiente et frappe de sa tête ou de sa trompe. Il ne montre pas une intelligence moindre que l'Éléphant d'Asie du même âge; il apprend à faire les mêmes exercices, les mêmes gestes, les mêmes mouvemens que celui-ci, dans les mêmes circonstances, et sans mettre plus de temps à cet apprentissage. Tout permet donc de penser qu'on en ferait un animal domestique, si on lui donnait l'éducation nécessaire; et sans doute il serait réduit en domesticité comme celui d'Asie, si les Africains étaient dans le même état de civilisation que les Indiens. On ne peu douter que les Éléphans que les Carthaginois avaient dans leurs armées n'aient été amenés de l'intérieur du continent, où ils paraissent être fort abondans, si l'on en juge par le commerce considérable d'ivoire qui s'y fait depuis la plus haute antiquité; et si les besoins des peuplades nègres rendaient, pour elles, nécessaires les secours d'un animal aussi puissant, elles sauraient, comme la colonie asiatique qui fonda Carthage, le soumettre et le faire servir à leurs travaux, en admettant toutefois que l'intelligence et l'activité d'esprit des uns pût égaler celles autres.

Les naturalistes n'ont encore eu qu'un seul Éléphant d'Afrique à faire figurer et à décrire; c'est celui qui mourut à Versailles en 1681, et dont Perrault a donné une description et ne Anatomie dans les Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des animaux. Cet Éléphant, assez exactement représenté, n'a de particulier que les excroissances cornées qui sortent de ses semelles, et qui ressemblent à des ongles monstrueux. Ce sont des accidens qui ont lieu fréquemment chez les animaux qu'on tient renfermés, et qui ne peuvent user la corne de leurs ongles ou de leurs sabots à mesure qu'elle croît.

Je proposerai pour nom générique de cette espèce, le mot de *Loxodonte*, qui peut rappeler le caractère de ses dents, les losanges qu'on aperçoit sur leur coupe.

Novembre 1825.

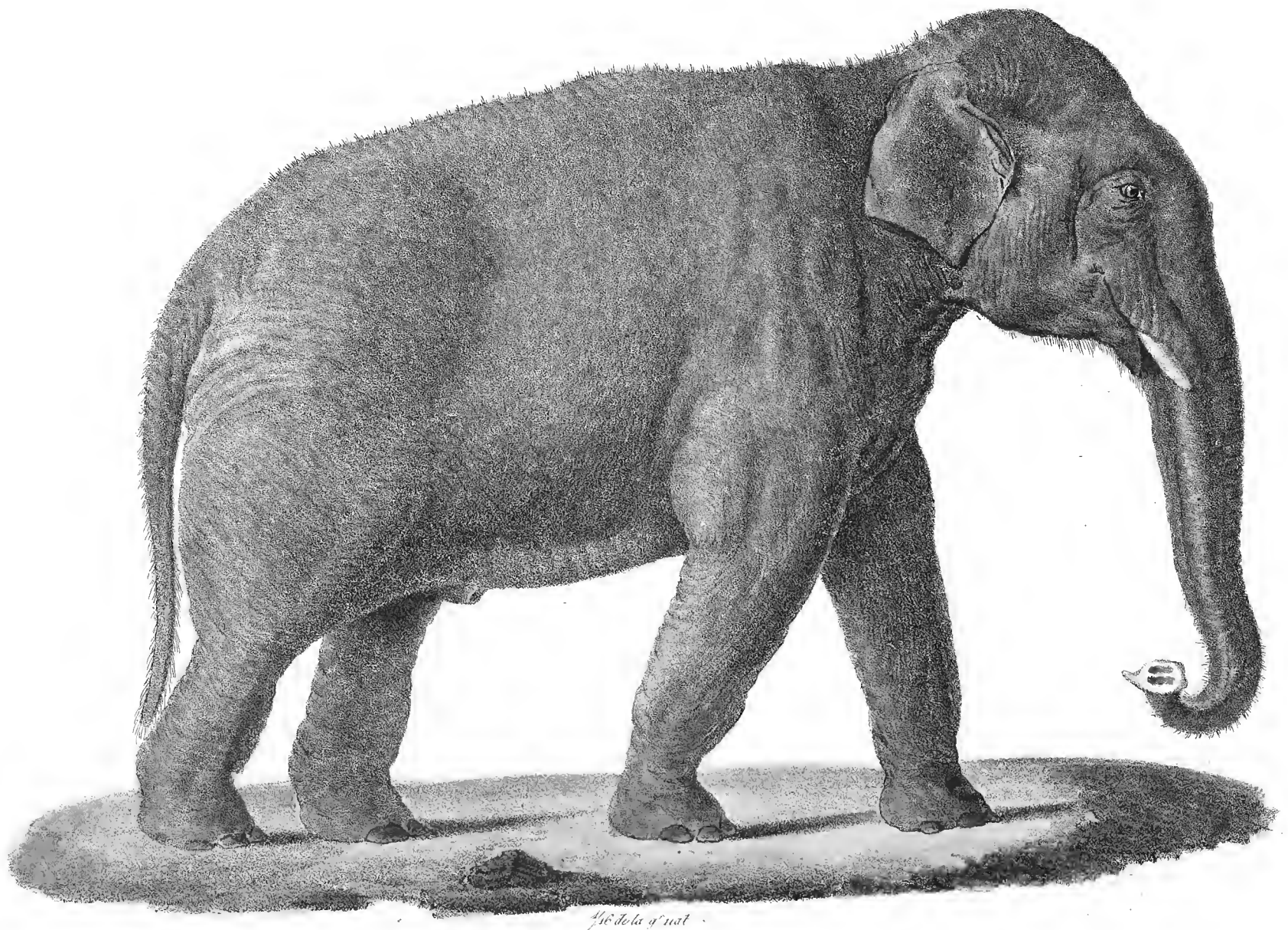

Gde de la 9e nat.

Eléphant mâle de l'Inde

Werner Lith.

Lith. de Beigeaud r. St. Marc N.° 8.

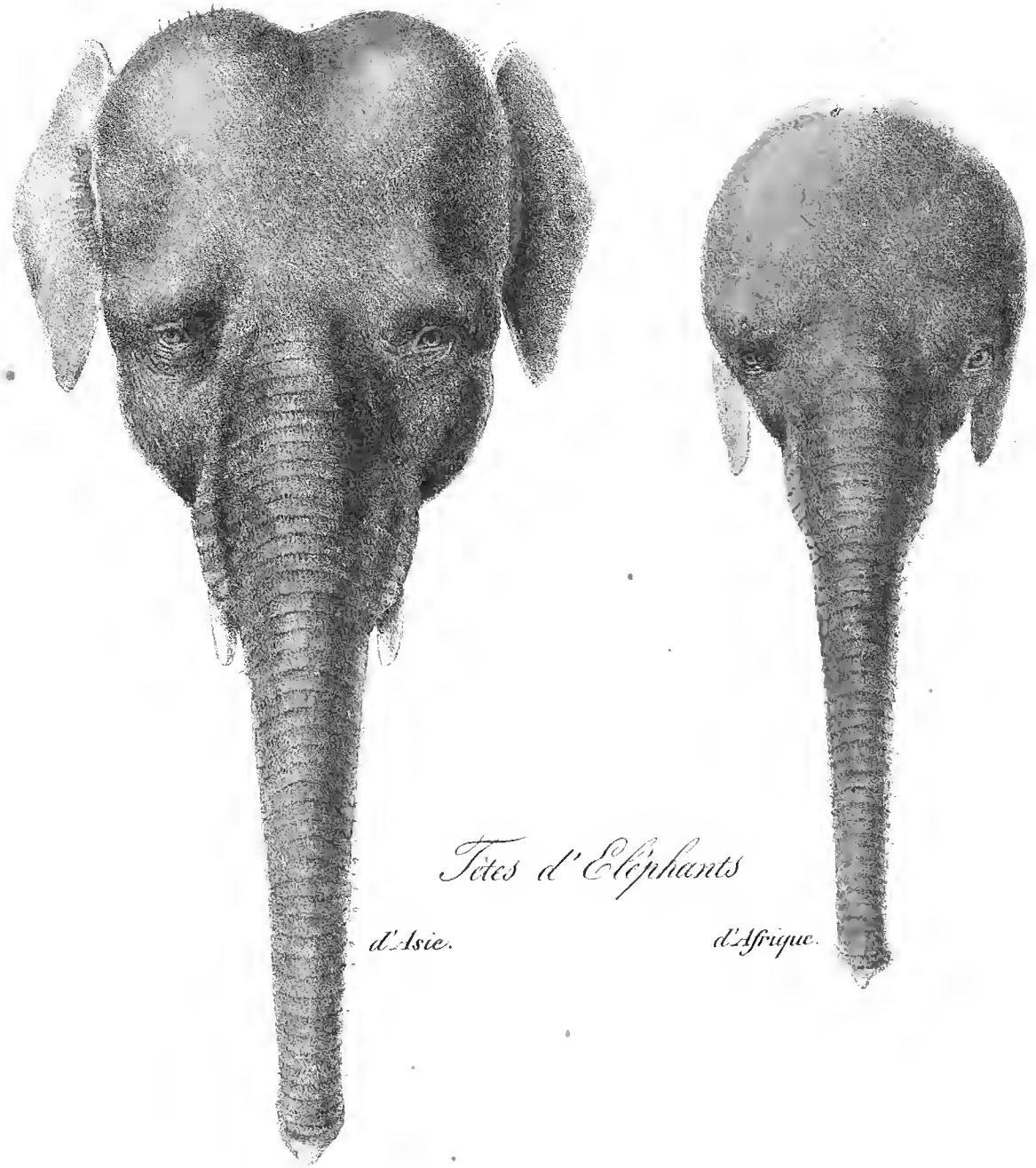

Têtes d'Eléphants

d'Asie. *d'Afrique.*

Lith. de A. Brion

ÉLÉPHANT D'ASIE.

Nous avons donné dans la 31e. livraison (août 1821) la figure d'un individu de cette espèce, qui n'était âgé que de quatre ans, et nous donnons aujourd'hui celle d'un individu adulte : par là on peut voir les changements que l'âge apporte dans les formes de ces singuliers animaux, dont le développement et la vie se prolongent au-delà de toutes les limites connues pour la durée de l'existence des Mammifères. Le seul changement important que ces deux figures nous font apercevoir est celui du sommet de la tête, qui, chez l'individu adulte, prend des dimensions qu'il n'avait point chez le jeune : c'est qu'en effet les cellules ou sinus qui environnent presque toute la tête du vieil Éléphant, et qui donnent à ses frontaux une épaisseur si considérable, sont bien moins nombreux, occupent un espace bien moins étendu chez ceux qui n'ont point encore atteint l'âge adulte. Du reste, ces animaux présentent, dans toutes les autres parties, les mêmes formes, les mêmes proportions.

Cette espèce d'Éléphant qui, à en juger par ce que les observations nous présentent de plus exact, est exclusivement propre aux parties méridionales de l'Asie et aux îles qui en dépendent, a toujours été réunie dans un même genre avec l'Éléphant d'Afrique; et on le conçoit pour l'époque où, en histoire naturelle comme dans l'usage vulgaire, l'idée de genre ne comprenait que l'idée d'une ressemblance quelconque, déterminée arbitrairement et plus ou moins facile à saisir. Il est certain que ces deux espèces d'Éléphant se ressemblent par tant de points, et par des points si importants, qu'ils ne sauraient être séparés; et, sous ce rapport, ils forment un genre très-naturel : mais quand on considère quels sont les organes par lesquels elles s'associent ou se distinguent l'une de l'autre, et que l'on compare ces organes à ceux qui portent à réunir et à ceux qui portent à séparer les espèces des autres genres naturels, on voit clairement que ce nom de genre n'a pas le même sens, n'emporte pas la même idée; qu'appliqué aux Éléphants, il a un sens bien plus général qu'appliqué, par exemple, aux Chats, aux Chiens ou aux Ours, et qu'il équivaut à celui d'ordre, considéré comme nom commun de ces carnassiers. Cette erreur sans doute n'entraîne à aucun inconvénient dans la pratique, parce que dans ce cas il importe peu par quels caractères les espèces se groupent ou se distinguent; mais elle est un vice dans la science, où les principes doivent remplacer l'arbitraire, où la méthode rationnelle doit tenir lieu de la méthode empirique. Ce sont ces considérations qui me portent à envisager l'Éléphant d'Asie comme le type d'un genre, et l'Éléphant d'Afrique comme le type d'un autre genre, et c'est sous ce point de vue que je les décrirai l'un et l'autre; et pour ce qui concerne celui qui fait l'objet spécial de cet article, je me servirai en grande partie de la description que mon frère en a déjà donnée dans la Ménagerie du Muséum d'histoire naturelle (édit. in-12, pag. 83).

La manière dont les dents mâchelières se développent chez l'Éléphant est cause que leur nombre varie successivement; que tantôt il y en a deux, et que tantôt

il n'y en a qu'une. C'est que leur succession se fait d'arrière en avant, et que la dernière qui se montre pousse devant elle celle qui l'a précédée et la remplace à son tour, de sorte qu'il n'y en a même jamais deux entièrement visibles; quand l'antérieure est tout-à-fait sortie des alvéoles, la postérieure n'est sortie qu'à demi, et quand celle-ci se montre tout entière, la premiière est aux trois quarts usée; et cet état de choses est le même pour les deux mâchoires. Ces dents se composent de lames plus ou moins nombreuses suivant l'âge de l'animal, entourées d'émail, et les intervalles qui les séparent sont remplis de matière corticale ou cément. Sur la coupe des dents, telle qu'elle se montre quand les dents sont usées à un certain point par la mastication, ces lames présentent des rubans de largeur à peu près égale dans toute leur longueur, et dont les bords d'émail sont festonnés; lorsque l'usure commence seulement, au lieu de ruban elles montrent une chaîne de trois ou quatre anneaux plus ou moins arrondis, qui ne tardent pas à se réunir et à former les rubans. On a compté quelquefois jusqu'à vingt lames à ces dents. Outre ces mâchelières, ces animaux ont aux intermaxillaires supérieurs deux défenses qui, dans certaines races, prennent des dimensions très-considérables. Elles se composent d'un ivoire qui présente sur ses coupes transversales des cercles excentriques qui se coupent réciproquement, et qui font jusqu'à présent le caractère exclusif de l'ivoire des défenses de l'Eléphant. Ces dents se recourbent en haut, et sont de puissantes et dangereuses armes.

Ces animaux sont plantigrades, et leurs pieds sont formés de cinq doigts; mais ces doigts sont enveloppés par la peau et ne se montrent au dehors que par leurs ongles larges, plats et arrondis, qui sont attachés à celle-ci, et qui quelquefois ne sont pas en même nombre que les doigts et ne leur correspondent pas; de sorte que les mouvements de ces doigts ne sont guère plus libres que s'ils étaient enveloppés dans un sabot. Les yeux sont fort petits, à pupilles rondes, et leur troisième paupière est fort étendue. La conque externe de l'oreille est fort grande, mobile; mais, au lieu d'être en cornes, elle est aplatie et évasée autour de l'orifice du canal auditif qui est à sa partie antérieure. La langue est très-douce et singulièrement renflée à sa partie moyenne. La peau, épaisse et dure, n'est revêtue que de quelques soies rares et fines. Le sommet de la tête en est le plus garni. On voit que ces organes ont une structure peu favorable pour accroître l'influence des sens auxquels ils sont associés; mais ceux du sens de l'odorat prennent une prépondérance qui paraît suppléer à ce qui manque aux autres. En effet, la trompe de l'Eléphant est un prolongement du nez, et il en fait un usage continuel pour reconnaître les corps, en les flairant et les palpant; d'un autre côté, les nombreux sinus qui remplissent l'épaisseur de ses frontaux communiquent avec ses narines et étendent peut-être les surfaces olfactives. Cette trompe n'est cependant point proprement l'organe de l'odorat, qui ne paraît commencer qu'avec les cornets du nez; elle ne lui est qu'accessoire; tout ce qui est antérieur aux cornets ne peut être considéré que comme un organe d'appréhension et de toucher; car l'animal s'en sert principalement pour porter à sa bouche l'eau ou les substances dont il se nourrit, ou pour se mettre en communication avec les corps dont il ne peut prendre connaissance autrement : dans le premier cas, il aspire l'eau, et, après en avoir rempli sa trompe, il la verse ou la laisse couler dans son gosier, en y introduisant l'extrémité de ce singulier organe; quant à ses aliments, il les saisit en les entourant de sa trompe, qu'il a la faculté d'enrouler sur elle-même de dessus en dessous. Cette trompe, est aussi pour lui une arme puissante; il frappe avec une

extrême violence, en la jetant pour ainsi dire en avant, et de la sorte il peut sans peine et d'un seul coup renverser plusieurs hommes; il s'en sert aussi en appuyant par sa base, c'est-à-dire par l'endroit où elle a le plus d'épaisseur, sur les corps qui lui font obstacle, et je l'ai vu ainsi renverser les portes et les barrières les plus fortement construites. Cet organe supplée, et avec de grands avantages, les mouvemens du cou qui, chez l'Éléphant, sont extrêmement restreints à cause de sa brièveté, sans doute occasionnée par la pesanteur des défenses. Chez tous les animaux herbivores, la longueur du cou est proportionnée à la hauteur des jambes, et cette disposition semble motivée sur la nécessité où ils sont d'abaisser, pour paître, leur tête jusqu'à terre; mais si à l'extrémité du cou, qu'on peut considérer comme un grand levier, se trouvait une tête d'une grande pesanteur, elle nécessiterait des muscles d'un tel volume que l'économie animale pourrait en être détruite. Pour obvier à cet inconvénient, l'Éléphant a reçu, avec un cou extrêmement court, une trompe très-allongée. « Les muscles qui meuvent cet organe, dit mon frère, sont de deux sortes : des longitudinaux divisés en une multitude d'arcs, dont la convexité est en dehors, et dont les deux bouts adhèrent à la membrane interne; et les transversaux, qui vont de la membrane interne à l'externe, comme les rayons d'un cercle; ces derniers rétrécissent l'enveloppe externe, sans fermer le canal interne, avantage que les muscles circulaires n'auraient pas eu : par cette action ils allongent la trompe en forçant les muscles longitudinaux de s'étendre. Ceux-ci, en se contractant, raccourcissent la trompe, soit en totalité, lorsque tous agissent, soit par parties, et cela d'un ou plusieurs côtés, et dans une ou plusieurs proportions de sa longueur, ce qui produit toutes les courbures imaginables dans un ou plusieurs plans, et même en spirale régulière : mécanisme en même temps le plus simple et le plus fécond qu'il fût possible d'imaginer. »

La couleur de notre Éléphant est d'un gris brun terreux; cependant, lorsqu'il sort de l'eau, on aperçoit sur plusieurs parties de son corps et particulièrement sur sa trompe, à son origine, des taches blanches légèrement teintes de couleur de chair, et fort irrégulières pour la grandeur, la forme et la situation. Les poils sont de la couleur de la peau.

« C'est surtout à cette espèce, dit encore mon frère, qu'on attribue cet instinct dont on a fait tant de récits exagérés, et qu'on a transformé en véritable intelligence et en sentiment moral. Cette supériorité de l'Éléphant sur les autres animaux, est en partie fondée sur des avantages réels : la perfection de son organe du toucher; la facilité qu'il lui donne de compléter les sensations de la vue; la finesse de son ouïe et de son odorat; la longueur de sa vie et l'accumulation d'expériences et d'habitudes qui en résulte; enfin, sa grandeur et sa force, qui, le faisant respecter de tous les animaux, lui garantissent un repos et une aisance constante. Cependant ces organes extérieurs, si avantageusement conformés, ne sont point animés par un système nerveux plus énergique ni plus délicat que celui des autres animaux; son cerveau est fort petit à proportion de sa masse; mais ces sinus dont nous avons parlé lui grossissent le crâne, et le font paraître presque aussi bombé que dans l'homme : il résulte de cette conformation une physionomie grave et réfléchie, qui n'aura pas peu contribué à faire donner à l'Éléphant cette réputation de raison et de décence qui l'a rendu si célèbre.

« Les Malais désignent l'Éléphant par un nom qui lui est commun avec l'homme, et qui implique l'idée d'un être raisonnable. Les anciens ne se bornaient pas à reconnaître sa douceur, la facilité avec laquelle il s'apprivoise, son attachement pour

son maître, sa reconnaissance pour les bienfaits, son ressentiment pour les injures, qualités qu'il possède en effet, mais qui lui sont communes avec le Chien et avec d'autres animaux; ils allaient jusqu'à lui prêter les raisonnemens les plus subtils, et même une sorte de religion, un culte et des offrandes à la lune, des prières à la terre lorsqu'il est malade, et des vertus bien rares parmi les hommes, une fidélité conjugale inaltérable, et un refus constant de se faire le ministre de l'injustice. Les Indiens prétendent qu'ils se font entendre des Éléphans, et qu'ils les gouvernent par des passions semblables à celles qui agissent sur nous, l'amour de la parure et même celui de la simple louange. Les voyageurs, flattés d'avoir à parler d'un être aussi merveilleux, ont adopté trop facilement les récits de ces peuples grossiers, et les naturalistes se sont trop empressés de copier les voyageurs. Il est certain, du moins, que l'Éléphant, observé par des hommes sages et exacts, est beaucoup déchu de la hauteur où on l'avait placé par rapport à ses facultés intellectuelles.

« Cet animal, malgré la grosseur de sa masse, ne manque pas de légereté dans ses mouvemens. Il a un trot assez prompt, et atteint aisément un homme à la course; mais comme il ne peut se tourner rapidement, on lui échappe en se portant de côté; les chasseurs parviennent aussi à le tuer en l'attaquant par derrière et par les flancs. Il remue les oreilles en courant, et on a prétendu qu'il les emploie quelquefois pour se diriger, en étendant celle du côté où il veut tourner, et présentant par là une résistance plus grande à l'air. Il a peine à descendre les pentes trop rapides, et il est obligé de ployer alors ses pieds de derrière pour ne pas être emporté par la masse de sa tête et de ses défenses.

« Les Romains ont eu des Éléphans qui dansaient et qui avaient appris à marcher rapidement parmi des hommes couchés, sans en blesser aucun; ils en ont eu même qui ont dansé sur la corde, ce qui serait presque incroyable, si plusieurs auteurs dignes de foi ne s'accordaient à l'affirmer.

« Le corps de cet animal étant plus léger que l'eau, il traverse très-aisément les rivières à la nage, et n'a pas besoin, comme le disent les anciens, de marcher sur leur fond en élevant sa trompe vers la surface pour respirer.

« Il préfère les lieux humides et couverts, et le bord des fleuves à tout autre séjour : l'excès du chaud ne le fait pas moins souffrir que celui du froid. Il a un besoin continuel de l'humidité pour ramollir sa peau dure, ridée, et sujette à se fendre et à s'excorier; non-seulement il prend sans cesse de l'eau dans sa trompe, dont il asperge son dos, son plus grand plaisir est de s'y plonger, de s'y jouer de mille manières; il aime aussi à se poudrer de poussière fraîche, de brins d'herbe, de paille.

« Sa nourriture ordinaire consiste en herbes, en racines, en jeunes branches; il aime par-dessus tout les fruits et les plantes sucrées, comme la canne à sucre et le maïs.

« L'instinct naturel des Éléphans les porte à la société : ils se tiennent en grandes troupes dans l'intérieur des forêts, dont ils ne sortent que rarement, et lorsqu'il s'agit de dévaster quelques champs voisins de leurs lisières. Ces troupes ou hardes comprennent depuis quarante jusqu'à cent individus de tout âge et de tout sexe; ils marchent sous la conduite d'une des plus grandes et des plus vieilles femelles, et d'un des plus grands mâles; lorsqu'ils sortent des bois ou qu'ils remarquent quelque apparence de danger, ils observent un ordre de marche déterminé; les plus jeunes et les femelles sont placés au milieu; les vieux mâles forment un cercle autour; les petits viennent se mettre sous la protection des femelles qui les embrassent de leur trompe.

« On voit aussi quelques Éléphans solitaires : les Indiens les nomment *Grondahs ;* ce sont toujours des mâles, et on croit qu'ils ont été chassés des hardes par la jalousie des autres individus de leur sexe. Ils ont une sorte de fureur qui les rend beaucoup plus dangereux que les autres; ils sortent très-souvent des bois, attaquent les hommes sans en être provoqués, dévastent les champs, renversent les huttes des paysans, tuent le bétail; les fermiers sont obligés de faire la garde contre eux, dans des guérites qu'ils se construisent exprès en bambou, pour n'être pas eux-mêmes la proie des Tigres. Lorsqu'ils aperçoivent un de ces Éléphans, ils se donnent réciproquement l'alarme, et le repoussent à force de cris et de coups d'armes à feu. Quand ces animaux pénètrent dans les villages, ils y font des dégâts affreux : la flamme est le plus sûr moyen de les faire fuir. Les Éléphans qui vivent en troupes ne sont dangereux que quand on les irrite, et un homme peut passer auprès d'eux sans qu'ils y fassent attention.

« On a été long-temps dans l'ignorance sur tout ce qui a rapport à la reproduction de cette espèce. Les Éléphans domestiques ne s'accouplent point pour l'ordinaire, et les sauvages ne s'accouplent que dans le fond des bois et hors de la vue de l'homme. On a attribué long-temps cette retenue à une pudeur virginale, ou au désir de ne point léguer leur esclavage à leur postérité, et on a suppléé d'imagination les détails dont l'observation n'avait pu instruire. De là les erreurs répandues sur la posture dans laquelle ils s'accouplent, sur la durée de leur gestation, sur la manière dont le petit tète, et autres semblables.

« Un Anglais, M. Corse, en donnant à des Éléphans une nourriture échauffante, et en les présentant à propos l'un à l'autre, a réussi à être plusieurs fois témoin de leurs accouplemens, et il en a observé avec soin les circonstances et les suites.

« Cet accouplement est entièrement semblable à celui du cheval et dure à peu près autant de temps. Il n'y a point de saison particulière pour l'amour ; les femelles que l'on prend pleines mettent bas en toutes sortes de mois. Le principal signe de la chaleur dans la femelle, selon ce que nous avons observé sur celle de la ménagerie, est un déplacement singulier de la vulve. Dans l'état ordinaire cette partie est située plus vers le nombril, et l'urine se dirige en avant ; mais dans le temps dont nous parlons, elle change de position, se porte petit à petit en arrière et y fait jaillir l'urine. C'est ce qui explique pourquoi la femelle n'a pas besoin de se coucher sur le dos, comme on l'a cru long-temps. Les lèvres de la vulve sont aussi alors fort longues et fort ouvertes. Le mâle ne donne d'autres signes de chaleur que des érections fréquentes ; sa verge s'allonge tellement qu'elle traîne presque à terre, et elle a six ou huit pouces de diamètre. Ceux qui ont prétendu qu'elle n'était point proportionnée à la grandeur de son corps, ne l'avaient sans doute jamais vue dans cet état.

« On avait cru que l'écoulement d'une humeur visqueuse, qui a lieu par les trous situés derrière ses oreilles, était aussi un indice de rut : cette opinion n'a rien d'exact.

« La femelle de M. Corse donna des signes de grossesse trois mois après avoir été couverte ; ses mamelles s'enflèrent, et elle mit bas un jeune mâle, bien à terme, au bout de vingt mois et dix-huit jours. Ce qu'on a observé sur les femelles sauvages, prises pleines, donne aussi lieu de croire que le temps de la gestation est de vingt à vingt-deux mois. Marcel Bles a donc eu tort en annonçant qu'il n'était que de neuf, et quelques anciens en ne l'étendant qu'à dix-huit. Le petit naissant a trois pieds de haut et tous ses sens sont ouverts : il tète certainement avec la bouche, et non avec la trompe, comme on l'a cru long-temps ; il applique sa bouche

au mamelon par le côté, et, dans les premiers jours, il aurait beaucoup de peine à y atteindre; si la mère ne se baissait un peu.

« Dans les hardes les petits tètent indistinctement toutes les femelles qui ont du lait; on a été témoin de ce fait lorsqu'on a pris à la fois des hardes entières. On a aussi remarqué que si on enlève un petit à sa mère, et qu'on l'en tienne séparé pendant deux jours, elle ne le reconnaît plus, quoiqu'il la cherche et lui demande la mamelle avec des cris.

« Le jeune Éléphant tète pendant deux ans, et atteint près de quatre pieds la première année; il en a quatre et demi la seconde, et cinq la troisième; il continue à croître, mais de quantités moins grandes chaque année, jusqu'à vingt ou vingt-deux ans. Les Éléphans actuels des Indes sont moins grands, selon M. Gorse, que ceux dont les voyageurs précédens ont parlé. Les femelles ont ordinairement de sept à huit pieds; les mâles de huit à dix. Le plus grand dont cet observateur ait entendu parler avait douze pieds deux pouces (anglais) depuis le sommet de la tête jusqu'à terre; sa hauteur au garrot était de dix pieds cinq pouces, et sa longueur de quinze pieds. Sur cent cinquante Éléphans employés dans la première guerre contre Tipoo, il n'y en avait pas un seul de dix pieds. Mais on en trouve de décrits dans les anciennes relations, qui avaient quatorze et jusqu'à seize pieds de hauteur. Le cabinet de Pétersbourg en possède un squelette de quatorze pieds. L'individu dont il provient avait été donné à Pierre-le-Grand par un roi de Perse. Le Grand-Turc en avait donné un au roi de Naples, vers 1745, qui avait treize pieds et demi.

« La femelle est prête à recevoir le mâle dès l'âge de seize ans, et peut-être plus tôt. On n'a rien d'assuré sur l'âge auquel l'Éléphant peut pousser la vie; mais on en a conservé en domesticité jusqu'à cent vingt ou cent trente ans; et d'après la lenteur de son accroissement, il est probable qu'il peut vivre, dans l'état de sauvage, jusqu'à près de deux siècles.

« Les défenses de lait tombent le douzième ou le treizième mois; celles qui leur succèdent ne tombent plus et croissent toute la vie dans l'Éléphant des Indes; mais nous n'osons affirmer que l'opinion déjà avancée par Élien et soutenue depuis par quelques modernes, que les Éléphans en changent à diverses reprises, comme les Cerfs de bois, soit fausse par rapport à l'espèce d'Afrique.

« Les plus grandes défenses qu'on ait vues au Bengale pesaient soixante-douze livres : dans la province de Tinera elles ne vont point au delà de cinquante livres. On en montre cependant à Londres, qu'on dit venir du royaume de Pégu, et qui pèsent un quintal et demi.

« Les molaires de lait paraissent huit ou dix jours après la naissance : elles ne sont bien formées qu'au bout de six semaines, et ce n'est qu'à trois mois qu'elles sont complétement sorties. Les secondes molaires sont complétement sorties à deux ans; les troisièmes commencent alors à se développer. Elles font tomber les secondes à six ans, et sont à leur tour poussées par les quatrièmes qui les font tomber à neuf ans. Il y a encore d'autres successions semblables, mais on n'en connaît pas bien les époques. On croit que chaque dent a besoin d'un an de plus que la précédente pour être parfaite. Les premières sont composées de quatre lames ou dents partielles, les secondes de huit ou neuf, les troisièmes de treize ou quatorze, les quatrièmes de quinze, et ainsi de suite jusqu'à la sept ou huitième qui en a vingt-deux ou vingt-trois, ce qui est le plus grand nombre que l'on ait encore observé.

« Les Éléphans des Indes présentent diverses variétés relatives à la taille, à la couleur et à la grandeur proportionnelle des défenses. Leur couleur naturelle est un

brun noirâtre, qui se change d'ordinaire en gris sale, parce qu'ils sont presque toujours couverts de poussière : on en a rencontré quelquefois dans les bois qui avaient une teinte rougeâtre, due, selon un voyageur très-moderne, à une sorte de terre glaise dont ils s'enduisent. Les Éléphans blancs sont tels par une maladie semblable à celle qui produit les Albinos. Ils sont singulièrement révérés par les Indiens qui croient à la métempsycose : ces Éléphans sont animés, selon eux, par les âmes de leurs anciens rois. Les rois de Siam, de Pégu et d'autres contrées de la presqu'île au delà du Gange, plaçaient dans leurs titres celui de possesseurs de l'Éléphant blanc ; ils le logeaient et le faisaient servir avec magnificence.

« Nous avons déjà vu que les femelles des Indes n'ont jamais que de très-courtes défenses : il y a des mâles qui n'en ont pas de plus longues, sans qu'on en sache la raison. On les appelle *Mookna*. Ceux qui les ont longues se nomment *Dauntelah*, du mot *daunt* qui est le même que notre mot *dent*. Cette différence n'en apporte pas dans le prix. Lorsqu'on ne connaît pas le caractère d'un Éléphant, les Européens aiment mieux l'acheter sans grandes défenses, parce qu'il aura moins de moyens de nuire s'il se trouve méchant : mais les Indiens préfèrent assez les individus à longues défenses, pour s'exposer à tous les risques. Lorsque le bon naturel de l'animal est connu, les deux nations l'aiment mieux avec de grandes défenses.

« Il y a une infinité de variétés parmi les *Dauntelahs*, par rapport à la direction et à la courbure de leurs défenses. Les plus estimés sont ceux où elles approchent le plus de la direction horizontale. Les princes indiens ont aussi un respect superstitieux pour les *Dauntelahs* qui n'ont qu'une défense, comme cela arrive quelquefois.

« Une différence plus importante par rapport au prix et à l'utilité, c'est celle qu'on fait entre les *Komaréah* et les *Merghée*. Les premiers sont des Éléphans à corps épais, long, à jambes courtes; ils sont plus robustes, résistent plus long-temps à la fatigue et sont bien plus estimés. Les seconds ont le corps plus haut, plus court, et les jambes plus longues : il y a entre les uns et les autres plusieurs degrés intermédiaires. Toutes ces variétés se rencontrent indifféremment dans les mêmes hardes.

« Les Éléphans domestiques ne produisent point jusqu'à présent; ceux qui sont dans cet état ont tous été sauvages, à moins qu'ils ne soient nés de mères prises pleines. On les prend aux Indes de deux manières, en troupes et isolés : une troupe entière se prend en l'entourant d'un grand nombre d'hommes armés, placés sur deux cercles, qui l'effraient par le bruit des tam-tams, des armes à feu, et par l'éclat de la flamme, et qui se prêtent un secours mutuel pour empêcher les Éléphans de s'échapper de tout autre côté que celui où ils veulent les conduire. On les force ainsi d'entrer dans une enceinte pratiquée à cet effet, et fermée de larges fossés et de palissades composées d'arbres plantés profondément et soutenus par des barres transverses et par des arcs-boutans; l'entrée de cette enceinte est garnie de feuillages, et ressemble autant qu'il est possible à un sentier ordinaire de forêt; cependant la conductrice de la harde hésite long-temps avant de s'y engager : une fois qu'elle y entre, tous les autres Éléphans la suivent sans difficulté. Alors la porte de l'enceinte se referme par des pieux et des feux allumés; des cris, des flambeaux, le bruit des instrumens arrêtent les Éléphans dans tous les efforts qu'ils tentent pour passer le fossé et renverser la palissade. On leur donne leur nourriture d'un échafaud placé près de l'entrée d'un long couloir, dans lequel on les attire de cette manière un à un, et qui est assez étroit pour qu'ils ne puissent s'y tourner; sitôt qu'un d'eux est entré dans ce couloir, on en ferme la porte; on l'arrête devant et derrière par

des barres qu'on place en travers : on prend ses pieds dans des nœuds coulans; un homme va par derrière lui enlacer les jambes; d'autres hommes, placés sur des échafauds, lui prennent la tête et le corps dans de grosses cordes, et l'on donne à tenir ces cordes à des femelles apprivoisées qui ne tardent pas à se rendre maîtresses de l'Éléphant et à dompter sa fureur.

« Il ne faut pas tant de préparatifs pour prendre les Éléphans isolés ; comme ce sont toujours des mâles chassés de leurs hardes, on envoie immédiatement des femelles apprivoisées, dressées pour cet usage, qui les entourent en ayant l'air de paître avec eux. Des hommes passent entre les jambes de ces femelles, pour venir lier celles de l'Éléphant sauvage; s'il arrivait quelque accident, ils se hâteraient de monter sur le dos des femelles, au moyen d'échelles de cordes ménagées à cet effet, et de s'enfuir; mais ordinairement ils parviennent à lier l'Éléphant et à l'attacher à quelque gros tronc d'arbre.

« De quelque manière que les Éléphans aient été pris, leur éducation est la même. On les livre chacun à un gardien assisté de quelques valets qui les habituent à l'esclavage, par un mélange de caresses et de menaces, en les grattant avec de longs bambous, en les aspergeant d'eau pour les rafraîchir, en leur donnant ou refusant à propos la nourriture. Quelquefois aussi ils emploient les châtimens, et les frappent avec des bâtons garnis d'une pointe de fer. Le maître s'en approche ainsi par degrés, jusqu'à ce qu'enfin l'Éléphant lui permette de monter sur son cou, d'où il parvient bientôt à diriger à son gré tous ses mouvemens. Il faut environ six mois pour en venir à ce point de docilité ; cependant on ne peut jamais s'y fier entièrement, et lorsqu'un Éléphant veut s'enfuir, tous les efforts de son conducteur ne peuvent l'arrêter. Les mâles, surtout ceux qui ont été pris isolément, sont toujours moins traitables et exigent plus de sévérité que les femelles.

« On a dit que l'Éléphant a tant de mémoire, que lorsqu'il est échappé une fois de l'esclavage, il ne se laisse reprendre dans aucune embûche. Les auteurs les plus récens citent des exemples contraires.

« Cet animal est un des plus utiles que l'homme ait domptés ; sa force est prodigieuse; il porte jusqu'à deux milliers; il tire des fardeaux que six chevaux pourraient à peine ébranler; il fait, sans fatigue, quinze ou vingt lieues par jour, et lorsqu'on le presse, il en fait plus de trente. Il joint à ces avantages tous ceux qui résultent de son intelligence; comme de retrouver seul son chemin, d'imaginer des ressources dans les embarras, et ceux que lui donnent son adresse et la forme heureuse de sa trompe. Tout le monde sait qu'on l'employait autrefois à la guerre, qu'on le chargeait de soldats, et qu'on lui assignait une place importante dans les batailles; mais il craint trop le feu pour qu'on puisse aujourd'hui en faire le même usage; il ne sert plus qu'au transport des vivres et de l'artillerie.

« Sa consommation est proportionnée à son utilité ; un Éléphant privé mange cent livres de riz par jour, à quoi il faut ajouter de l'herbe fraîche, des fruits, et même du beurre et du sucre; celui qui a vécu à la ménagerie de Versailles, à la fin du dix-septième siècle, recevait chaque jour quatre-vingts livres de pain, douze pintes de vin, deux seaux de potage, deux de riz cuit dans l'eau, et une gerbe de blé. L'éléphant aime beaucoup toutes les liqueurs spiritueuses, et c'est en lui en montrant qu'on parvient à le déterminer aux plus grands efforts.

« Les deux Éléphans qui vivent à la Ménagerie du Muséum (1804), consomment chacun cent livres de foin, dix-huit livres de pain, quelques bottes de carottes et quelques mesures de pommes de terre, sans compter ce que les curieux

leur donnent sans cesse. Ils mangent toute la journée sans aucune heure marquée. En été ils boivent jusqu'à trente seaux d'eau chacun.

« Ils sont en ce moment âgés de près de dix-huit ans, et ont huit pieds quatre pouces de hauteur : ils sont crus d'un pied quatre pouces depuis trois ans qu'ils sont à Paris. Lorsqu'on les amena en Europe, en 1786, ils n'avaient que deux ans et demi, et trois pieds six pouces de haut : ils ne mangeaient alors que vingt-cinq livres de foin chacun.

« Ils sont nés à Ceylan, et de la plus grande race. La compagnie hollandaise des Indes en avait fait présent au Stadhouder; on les amena par eau jusqu'à Nimègue, et de là à Loo par terre et à pied. Il fut très-difficile de leur faire passer le pont d'Arnheim, tant ces animaux sont défians; il avait fallu les faire jeûner, et on les engageait à avancer en leur offrant de loin leur nourriture; encore ne faisaient-ils aucun pas sans avoir essayé de toutes les manières la solidité de chaque planche sur laquelle ils devaient poser un de leurs pieds.

« Ils furent très-doux tant qu'ils restèrent à Loo; on les laissait aller librement partout; ils montaient même dans les appartemens, et venaient pendant le repas recevoir les friandises que chacun leur donnait; mais à l'époque de la conquête de la Hollande, un grand nombre de personnes étant venues les voir à toute heure, et ne les ayant pas toujours traités avec discrétion, ils ont beaucoup perdu de leur douceur. La gêne qu'ils ont éprouvée dans les énormes cages qui ont servi à les transporter à Paris, a encore altéré leur nature, et on n'ose plus les laisser en liberté; mais on les tient dans un parc assez étendu pour qu'ils puissent y prendre les mouvemens nécessaires à leur santé; ils ont un bassin pour se baigner; ils entrent et sortent librement de leur écurie; leur croissance rapide prouve qu'ils sont très-bien portans.

« Ces deux individus ont l'un pour l'autre l'attachement le plus tendre; lorsque l'un des deux témoigne quelque effroi, l'autre accourt sur-le-champ à son aide; c'est surtout lorsqu'ils sont frappés par quelque objet nouveau pour eux, que leurs caresses redoublent de vivacité : alors ils courent de côté et d'autre, ils jettent des cris, ils se caressent de leur trompe; le mâle donne des signes d'une ardeur à laquelle il est ordinairement fort étranger. Jamais ces mouvemens ne furent plus marqués qu'à leur arrivée à Paris, lorsqu'ils se retrouvèrent après une longue séparation : on eut même un instant l'espoir qu'ils en viendraient à une union réelle; mais cet espoir a été trompé.

« Ils ont éprouvé absolument les mêmes choses lorsqu'on leur donna un concert et lorsqu'on leur eut construit un bain; dans la première occasion, se joignirent aux effets ordinaires dela surprise les impressions immédiates des instrumens; celles-ci ne me parurent cependant pas plus vives que celles qu'on observe sur les Chiens : elles se bornèrent à des hurlemens, des cris et quelques sauts cadencés; mais leurs tentatives amoureuses furent ce jour-là très-fortes et très-répétées, quoique sans succès.

« Ces animaux ont trois cris : un de la trompe, qui est plus aigu et qu'ils ne semblent faire entendre que pour jouer entre eux; un faible de la bouche, par lequel ils demandent leur nourriture ou leurs autres besoins, et un très-violent de la gorge, lorsqu'ils éprouvent quelque effroi. Ce dernier est réellement terrible.

« Ils sont généralement doux, ne cherchent point à nuire, connaissent et aiment leurs gardiens; mais ils deviennent méchans lorsque les glandes qu'ils ont derrière les oreilles viennent à couler : alors leurs gardiens en éprouvent de mauvais trai-

temens, et ils se battent même entre eux. Il n'y a cependant que le mâle qui ait cet écoulement; il ne l'a eu qu'à quinze ans. On ne sait si la femelle doit l'avoir, quoiqu'elle ait une ouverture semblable à celle du mâle. Cet écoulement dure quarante jours, il s'arrête ensuite pendant quarante autres jours, et revient. L'humeur qu'il produit est visqueuse et fétide. C'est pendant les derniers jours de l'écoulement qu'ils sont le plus méchans; ils en viennent même jusqu'à refuser le manger; mais ce refus est un signe certain que leur état va cesser.

« Homère parle souvent de l'ivoire, mais il n'a point connu l'Éléphant. Hérodote a dit le premier que cette substance vient des dents de cet animal. Les premiers Grecs qui aient vu l'Éléphant furent Alexandre et ses Macédoniens, lorsqu'ils combattirent contre Porus. Il faut qu'ils les aient bien observés; car Aristote donne de cet animal une histoire complète, et beaucoup plus vraie dans tous ses détails que celle de nos modernes. Après la mort d'Alexandre, ce fut Antigonus qui eut le plus d'Éléphans. Pyrrhus en amena le premier en Italie, l'an de Rome 472, et comme il était débarqué à Tarente, les Romains donnèrent à ces animaux, qui leur étaient inconnus, le nom de Bœufs de Lucanie. Curius-Dentatus, qui en avait pris quatre sur Pyrrhus, les amena à Rome pour la cérémonie de son triomphe. Ce sont les premiers qu'on y ait vus; mais ils y devinrent bientôt en quelque sorte une chose commune. Métellus ayant vaincu les Carthaginois en Sicile, l'an 502, fit conduire leurs Éléphans à Rome sur des radeaux, au nombre de cent vingt suivant Sénèque, et de cent quarante-deux suivant Pline. Claudius-Pulcher en fit combattre dans le Cirque en 655. Lucullus, Pompée, César, Claude et Néron firent voir aussi des combats, soit d'Éléphans entre eux, soit d'Éléphans contre des Taureaux ou même contre des hommes. Pompée en attela à son char, lors de son triomphe d'Afrique. Germanicus en montra qui dansaient grossièrement. Ce fut sous Néron qu'on en vit un danser sur la corde, monté par un chevalier romain. On peut lire dans Élien le détail des tours extraordinaires qu'on était parvenu à leur faire exécuter. Il est vrai qu'on les exerçait dès le premier âge; Élien dit même expressément que c'étaient des Éléphans nés à Rome que l'on dressait ainsi; ce qui, joint aux essais de M. Corse, doit nous faire espérer qu'il sera possible de multiplier cet utile animal en domesticité.

« L'Europe moderne n'a pas vu beaucoup d'Éléphans; je ne crois pas même qu'aucun naturaliste ait eu occasion d'en comparer les deux espèces, ni en vie, ni empaillées. Les auteurs qui en ont le mieux traité, après Aristote, sont errault et Corse : les autres naturalistes n'ont presque donné que des compilations où se sont glissées beaucoup d'erreurs.

« Les figures en sont nombreuses, et il y en a dans le nombre plusieurs d'assez exactes. Telles sont celles de Jonston, de Buffon, qui représentent l'Éléphant des Indes, et celle de Perrault, la seule qui donne une idée juste de l'Éléphant d'Afrique.

« La figure de Gessner, qui représente aussi cette dernière espèce, est mauvaise. Celle d'Aldrovande n'en est qu'une copie. Celle d'Edwards, planche 221, appartient à l'Éléphant des Indes; elle est médiocre. Séba en représente fort bien le fœtus, planche 3 du premier volume. »

Septembre 1825.

Zebre femelle.

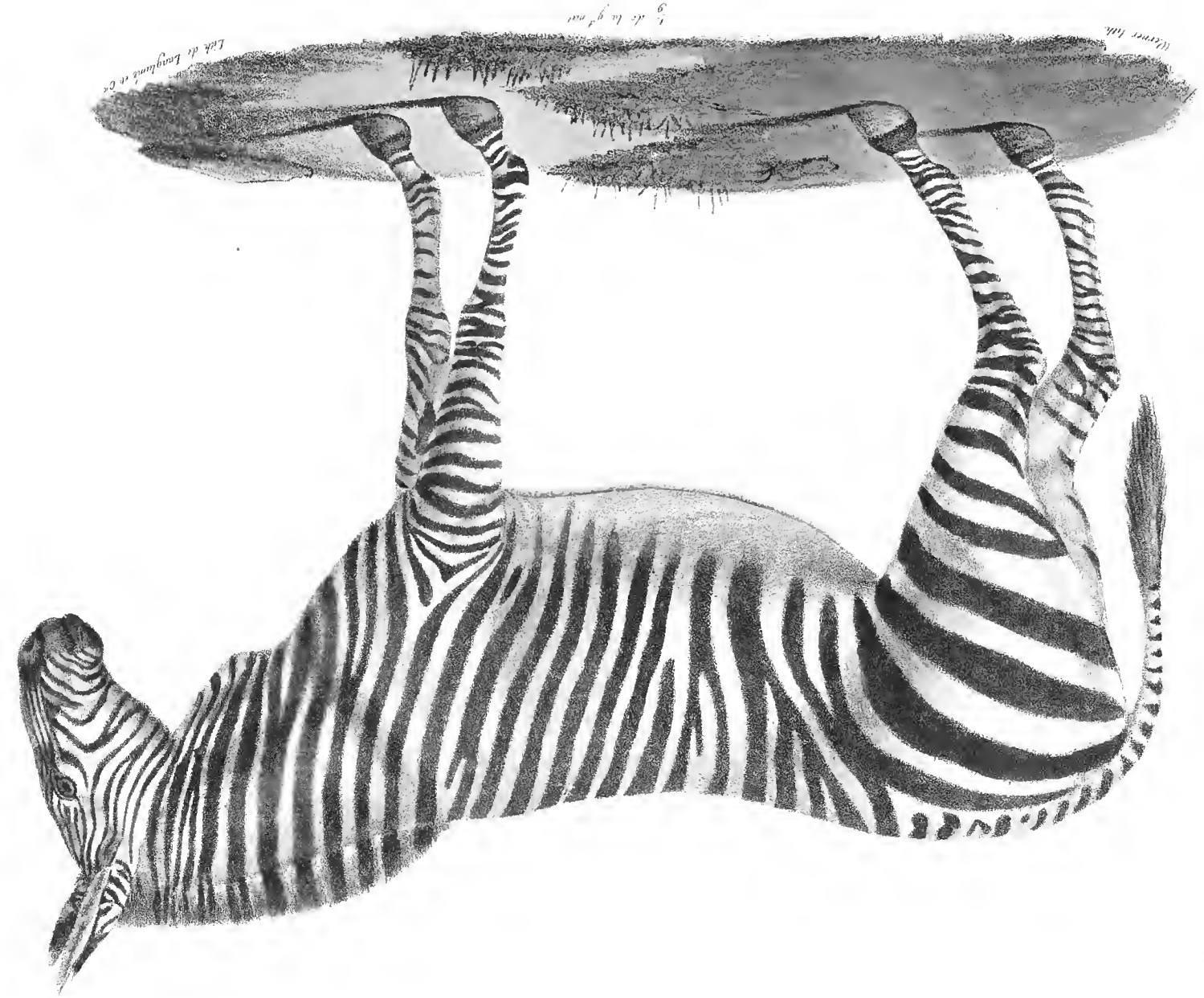

ZÈBRE FEMELLE.

Cet animal, qui a vécu à la Ménagerie plusieurs années, avait été ramené en France du Cap de Bonne-Espérance, par l'expédition Baudin à la Nouvelle-Hollande. Mon frère a donné l'histoire de la première partie de sa vie, et une notice de ce qui était connu sur l'espèce du Zèbre, dans la Ménagerie du Museum d'Histoire Naturelle, et je ne puis mieux faire ici, sur ces deux points, que de donner un extrait de ses propres paroles; mais lorsque ce travail fut publié, l'animal vivait encore, et depuis, il nous a présenté des faits importans qui complètent son histoire, et que j'ajouterai à ce que mon frère avait déjà dit.

« Le Zèbre, par ses proportions, tient du Cheval et de l'Ane, mais surtout de cette dernière espèce : il en a les oreilles, la queue, les sabots; il n'a de châtaignes qu'aux pieds de devant, et l'on voit sous sa gorge une espèce de fanon, produit par un prolongement de la peau.

« L'individu que notre Ménagerie possède est une femelle âgée d'environ quatre ans. Elle a quatre pieds de hauteur au garrot, quatre pieds trois pouces à la croupe, cinq pieds de long, de l'occiput à la racine de la queue; la tête longue de seize pouces, les oreilles de dix, et la queue de deux pieds.

« Le mâle, décrit par Daubenton, avait quelques pouces de moins : ainsi il est à croire que notre individu n'est pas un des plus petits de son espèce. Le fond de son pelage est partout d'un blanc légèrement teint de jaunâtre. Le tour du museau est tout entier d'un brun-noirâtre; les lignes qui occupent le chanfrein sont rousses et non pas noires, ainsi que celles des côtés de la bouche. Les premières sont étroites et longitudinales; celles des côtés de la tête sont transverses, excepté une qui se contourne autour de l'œil : l'oreille est rayée irrégulièrement de blanc et de noir à sa moitié inférieure; l'autre moitié est noire, excepté le petit bout qui est blanc. Toute la face concave est revêtue de poils gris-blancs. Il y a huit rubans noirs sur le cou; deux sur l'épaule, qui s'écartent à la hauteur de l'aisselle pour laisser place aux rubans de la jambe de devant, lesquels sont disposés en sens contraire. Le tronc porte douze rubans, dont les trois ou quatre derniers se joignent obliquement vers le bas, pour laisser place à ceux de la cuisse, aussi disposés dans le sens horizontal. Les lignes de la croupe vont en se raccourcissant, et forment aussi un triangle allongé, dont les rubans de la racine de la queue sont la continuation. Chaque cuisse porte quatre bandes plus larges que toutes les autres, et qui en dessinent très-bien la convexité. Les quatre jambes sont entourées de rubans transverses et irréguliers; le ventre et le haut de la face interne des cuisses sont blancs. Le tiers moyen de la queue est aussi blanc et sans bandes; les longs poils qui les terminent sont noi-

râtres. La crinière commence au sommet de la face antérieure du front, entre les deux oreilles, et se continue sur le cou; elle est partout courte et droite, et les endroits blancs et noirs sont la continuation des bandes contiguës du cou.

« Telle est cette femelle. Le mâle décrit par Daubenton, et conservé dans le Cabinet, présente les mêmes couleurs, ainsi que deux autres que nous avons vus vivans; et nous ne savons pas comment Buffon a pu dire que le Zèbre mâle était rayé de jaune et de noir, et la femelle de blanc et de noir.

« Il n'y a pas beaucoup de bonnes figures du Zèbre, si l'on excepte celles de Buffon (T. XII, pl. 1 et 2) qui sont excellentes.

On en trouve une dans Edwards (Glanures 223), sous le nom de Zèbre femelle, qui me paraît être incontestablement une figure de Dauw; et Buffon l'a fait copier, sans éclaircissement, dans ses Supplémens (VOL. III, pl. 4).

« La plus ancienne (figure) qui est, je crois, celle de Pigafette, copiée parAldrovende (Solid. p. 417) et par Jonston (Quad. pl. V, L. 1), est fort grossière, et faite avec négligence, quoique le peintre ait l'air d'avoir eu l'animal sous les yeux. La figure II de la même planche de Jonston, et celle de Kolb (T. III, p. 26) de l'édition française sont faites uniquement d'idées. Celle de Knor (Delic. II, tab. K. 8) est mal dessinée et peu exacte pour la distribution des bandes; » et l'on peut ajouter que celle des Jésuites, qui allèrent à Siam, n'est pas plus fidèle que celle de Kolb, avec laquelle elle a de l'analogie (Voyage de Siam des pères Jésuites, etc., p. 91).

« Il était naturel d'essayer l'union du Zèbre avec l'Ane et le Cheval, pour voir si elle serait féconde, et quelle serait la nature de ses produits.

« Lord Clive ne put y réussir, au rapport d'Allemand, qu'en faisant peindre un Ane des couleurs du Zèbre; il obtint ainsi d'une femelle Zèbre un petit que l'on dit avoir été, en tout, semblable à la mère.

« Cette expérience vient de se renouveler, sans que l'on ait eu besoin d'artifice; et M. Giorno en a publié le résultat dans les Mémoires de l'académie de Turin, pour l'an II. »

Mais cette expérience n'ayant point été faite rigoureusement, on n'en peut rien conclure, si ce n'est que l'Ane et le Zèbre s'accouplent; et que *probablement* ils se fécondent, car l'animal, né de cette expérience, était beaucoup moins zébré que ne le sont les jeunes Zèbres au moment de leur naissance, lesquels ne diffèrent des adultes que par un pelage plus crépu.

« Les Zèbres purs ont long-temps passé pour indomptables. Le fait annoncé par Buffon, que les Hollandais en avaient formé des attelages pour le Stathouder, s'est trouvé faux : nous ne savons si ce qu'on dit, que la reine de Portugal en a aujourd'hui des attelages, est plus vrai; mais ce qui est certain, c'est que le Zèbre de notre Ménagerie est fort doux, et qu'il se laisse approcher, conduire et monter presque aussi facilement qu'un Cheval bien dressé. Ce Zèbre, qui appartenait à M. Jensan, gouverneur de la Colonie hollandaise du Cap, avait été pris jeune, et servait, dit-on, de monture ordinaire au fils de ce gouverneur.

« Ce n'est pas seulement au Cap qu'on trouve des Zèbres, il y en a dans beaucoup d'autres parties de l'Afrique, au Congo, par exemple, où ils sont fort communs, et d'où leur nom de Zèbre ou Zebra est originaire; car au Cap on les nomme simplement *Anes sauvages*. Ils sont aussi fort communs en Abyssinie, à ce que dit Ludophe d'après Telles. Les Portugais les nommaient aussi Anes sauvages lorsqu'ils étaient établis dans ce pays-là.

« Il est singulier que les Romains, qui ont connu tant d'animaux rares d'Ethiopie, n'aient point fait de mention détaillée de celui-ci. Je ne connais qu'un passage qui ait l'air de s'y rapporter. Il est de Xiphilin dans son abrégé de l'histoire de Dion Cassius, lib. LXVII, article de Caracalla. Il dit que cet empereur fit paraître et tuer dans le Cirque, l'an de Rome 661, un Éléphant, un Rhinocéros, un Tigre et un Hippotigre. Ce nom d'Hippotigre, ou Tigre-cheval, ne peut guère désigner que le Zèbre, qui joint à la forme du Cheval des raies transversales, semblables à celles du Tigre; la comparaison de la couleur est si naturelle, que presque tous les voyageurs l'ont saisie. »

Le bon état de notre Zèbre femelle, le besoin d'accouplement qu'il manifestait chaque mois, et l'impossibilité de lui procurer un Zèbre mâle, nous portèrent naturellement à le réunir à un Ane. On en choisit un originaire d'Espagne, de très-grande race, qui fut reçu par notre Zèbre sans aucune difficulté. Ces animaux s'accouplèrent plusieurs fois, et au bout d'un an et quelques jours, il en naquit un jeune Métis, que nous avons fait connaître (liv. XV, mars 1820), et qui vit encore aujourd'hui : il est âgé de plus de vingt ans.

Les accouplemens du Zèbre et de l'Ane étaient connus. On ignorait encore ce qu'on obtiendrait du Zèbre et du Cheval. Notre femelle apprivoisée était un sujet excellent pour cette nouvelle expérience, qui fut tentée avec les précautions convenables, et qui réussit comme la première : malheureusement notre animal mourut au bout de huit mois de gestation; mais son fœtus, avec les formes de son père, avait une partie de la robe de sa mère. C'est ce que j'ai dit aussi en donnant la description et la figure du Métis de Zèbre et d'Ane.

Le Zèbre est l'*Equus zebra* des Catalogues méthodiques.

Octobre 1826.

1/9 de la grand nat.

Dauw femelle.

LE DAUW.

Cet animal avait été confondu jusqu'à ces derniers temps, tantôt sans doute avec le Zèbre, et tantôt avec le Couagga. En effet, par ses formes et ses couleurs, il est intermédiaire à ces deux espèces, et il était presque impossible de l'en distinguer autrement que par une comparaison détaillée et immédiate : ce qui est trop souvent fort difficile pour les naturalistes, car pour cela il faut posséder en même temps les espèces que l'on veut comparer, et dans un état qui ne laisse pas d'incertitude sur la constance des caractères qu'elles présentent ; or un tel concours de circonstances n'est pas facile à rencontrer, du moins pour les espèces qui, comme le Zèbre, le Couagga et le Dauw, ont une grande ressemblance.

C'est à M. Burchell (Voy. au Cap de B.-E.) à qui l'on doit la connaissance de cette espèce nouvelle. Cependant, quoiqu'il eût donné les caractères qui la distinguent des deux espèces avec lesquelles elle a de nombreuses analogies, il paraît qu'il avait confondu les noms en donnant à son animal celui de Zèbre, appliqué depuis long-temps à une autre espèce, et à celle-ci celui de l'espèce nouvelle.

Le Dauw se rapproche plus par ses formes et ses proportions du Couagga que du Zèbre. Il a les membres et l'encolure du premier, et si sa tête est lourde et ses oreilles longues, il est à cet égard moins disproportionné que le second dont il a cependant la queue, c'est-à-dire la queue de l'âne; mais ce qui le fera toujours facilement distinguer de l'un et de l'autre est la distribution de ses taches, plus nombreuses et plus sensibles que chez le Couagga, mais en bien moins grand nombre que chez le Zèbre.

La ménagerie du Roi doit à M. Cross, que j'ai déjà eu occasion de nommer honorablement, d'avoir possédé momentanément un mâle et une femelle de Dauw. Ces deux animaux ne se ressemblaient pas entièrement : la femelle était un peu plus grande que le mâle et avait des taches moins étendues sur les parties postérieures du corps. C'est la femelle que j'ai fait peindre et dont je donne la figure.

Elle avait quatre pieds huit pouces, lorsqu'elle était debout et tenait sa tête élevée, du bout du museau à l'origine de la queue. Sa hauteur au garot était de trois pieds quatre pouces; sa queue avait environ quinze pouces, et il en était de même de sa tête, du bout du museau à la base de l'oreille.

Le fond du pelage est isabelle sur toutes les parties supérieures du corps, et il est blanc sur toutes les parties inférieures. Les premières, jusqu'à la cuisse exclusivement, sont couvertes de rubans noirs ou bruns transverses ou obliques, qui donnent beaucoup d'éclat à la robe de cet animal. Le bout du museau est tout-à-fait noir :

de la partie qui entoure les narines naissent quatorze rubans noirs; sept se dirigeant en dehors se réunissent sur le chanfrein à un nombre égal, qui partent à angle droit du sommet de la tête et viennent former avec les premiers des sortes de losanges. Les autres se dirigent obliquement le long des joues pour se réunir aussi, à angles presque droits, à sept ou huit autres rubans qui viennent de dessous les mâchoires; l'un d'eux, le dernier de ceux qui se réunissent sur le chanfrein, se divise pour embrasser l'œil. L'oreille, à sa face externe, est blanche, terminée de noir à son extrémité. Sur le cou naissent dix rubans principaux qui sont noirs, et entre lesquels s'en trouvent de plus étroits qui sont bruns. Ces rubans se prolongent dans la crinière, qui est droite et roide; de sorte qu'elle est alternativement blanche et noire, excepté à son origine près du front où elle est toute noire. Le dernier ruban du cou se divise à sa partie inférieure de manière à former un chevron brisé, et dans celui-ci s'en trouvent inscrits trois ou quatre autres. Les deux ou trois premiers qui suivent sur le dos sont sinueux comme les précédens, mais leur direction est transverse : les derniers, au nombre de quatre ou cinq, naissent sur la croupe, se dirigent obliquement, et viennent se terminer sur les côtés du ventre; et entre ces derniers s'en trouvent d'autres plus étroits et d'une teinte bien moins foncée; et tout le long de la ligne moyenne du ventre, depuis la poitrine jusqu'à l'anus, est une ligne noire. La queue est toute blanche.

Ce pelage est composé de poils très-ras; ils ne sont allongés qu'à la crinière et à l'extrémité de la queue; car, dans le reste de sa longueur, celle-ci n'est couverte que de poils ras.

Les jambes de devant seules sont pourvues de la partie cornée qu'on nomme châtaigne.

Le mâle diffère un peu de la femelle que nous venons de décrire : il a deux rubans de plus sur la cuisse; mais il n'a pas les bandes brunes intermédiaires aux rubans noirs aussi marquées.

Quant aux organes d'un ordre supérieur, ceux de la manducation, ceux du mouvement, ceux des sens, et ceux de la génération, ils ne diffèrent point de ce qu'ils sont chez le Cheval.

Les deux individus que nous avons possédés avaient conservé une grande partie du sentiment d'indépendance de leur race; cependant ils connaissaient fort bien leur gardien et le traitaient avec bienveillance tant qu'il se bornait aux soins qu'exigent leur propreté : il semblait même que le pansement leur était agréable; et il est bien certain qu'avec assez peu de soins on tirerait des races domestiques de cette espèce, comme de toutes les autres du genre.

M. Burchell donne à cette espèce le nom latin de *Montanus*, qui lui sera sûrement conservé : il lui a été donné à cause des régions où il se rencontre au nord du Cap de Bonne-Espérance.

Septembre 1826.

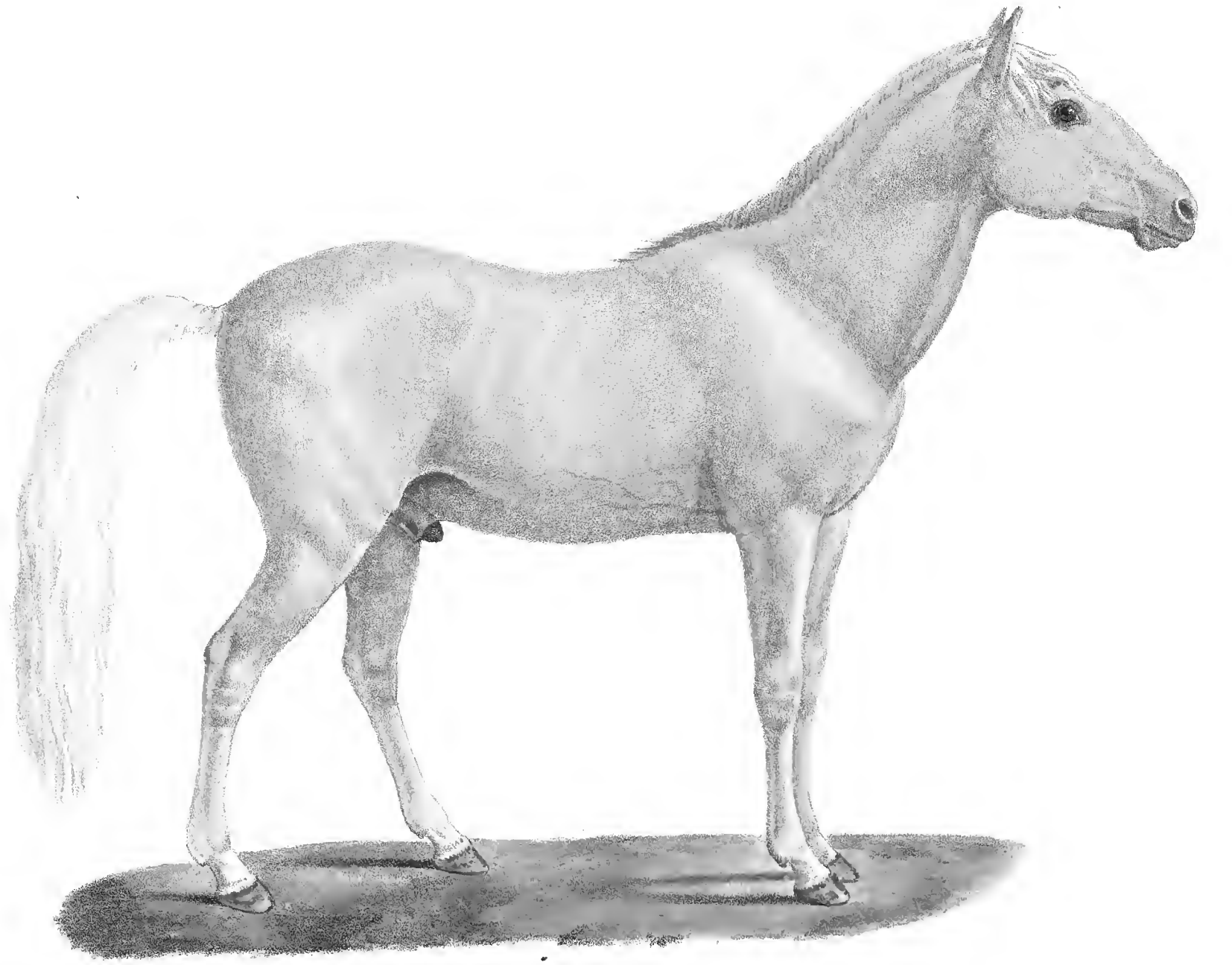

Cheval d'Espagne.

Wagner del. *Lith de C de Lasteyrie*

CHEVAL D'ESPAGNE.

« Les Chevaux d'Espagne, qui tiennent le second rang après les Barbes, ont l'encolure longue, épaisse, et beaucoup de crins; la tête est un peu grosse, et quelquefois moutonnée, les oreilles longues, mais bien placées, les yeux pleins de feu, l'air noble et fier, les épaules épaisses et le poitrail large, les reins assez souvent un peu bas, la côte ronde et souvent un peu trop de ventre, la croupe ordinairement ronde et large, quoique quelques-uns l'aient un peu longue, les jambes belles et sans poil, le nerf bien détaché, le paturon quelquefois un peu long comme les Barbes, le pied un peu allongé, comme celui d'un Mulet, et souvent le talon trop haut : les Chevaux d'Espagne de belle race sont épais, bien étoffés, bas de terre; ils ont aussi beaucoup de mouvement dans leur démarche, beaucoup de souplesse, de feu et de fierté; leur poil le plus ordinaire est noir ou bai-marron, quoiqu'il y en ait quelques-uns de toutes sortes de poils, ils ont très-rarement des jambes blanches et des nez blancs; les Espagnols, qui ont de l'aversion pour ces marques, ne tirent point race des Chevaux qui les ont, ils ne veulent qu'une étoile au front; ils estiment même les Chevaux Zains autant que nous les méprisons : l'un et l'autre de ces préjugés, quoique contraires, sont peut-être tout aussi mal fondés, puisqu'il se trouve de bons Chevaux avec toutes sortes de marques, et de même d'excellens Chevaux qui sont Zains. Cette petite différence, dans la robe d'un Cheval, ne semble en aucune façon dépendre de son naturel ou de sa constitution intérieure, puisqu'elle dépend en effet d'une qualité extérieure et si superficielle, que par une légère blessure dans la peau on produit une tache blanche. Au reste, les Chevaux d'Espagne, Zains ou autres, sont tous marqués à la cuisse, hors le montoir, de la marque du haras dont ils sont sortis; ils ne sont pas communément de grande taille; cependant on en trouve quelques-uns de quatre pieds neuf ou dix pouces; ceux de la haute Andalousie passent pour être les meilleurs de tous, quoiqu'ils soient sujets à avoir la tête trop longue, mais on leur fait grâce de ce défaut en faveur de leurs rares qualités; ils ont du courage, de l'obéissance, de la grâce, de la fierté, et plus de souplesse que les Barbes, c'est par tous ces avantages qu'on les préfère à tous les autres Chevaux du monde pour la guerre, pour la pompe et pour le manége. »

Telle est la description que fait Buffon (t. IV, p. 231) du Cheval d'Espagne; et, après avoir consulté tout ce qui a été dit sur cette race de Chevaux, nous avons pensé que ce que nous pouvions faire de mieux était de copier textuellement cet auteur célèbre, qui donne, de toutes les notions qui ont été acquises sur ces animaux,

le résumé le plus juste, le plus complet et le plus clair. Lorsqu'une chose est bien, mieux qu'on ne la pourrait faire, il ne faut pas la refaire.

Le Cheval que nous donnons comme type de la race d'Espagne, avait incontestablement cette origine, et il était regardé comme réunissant, à un assez haut degré, tous les caractères et toutes les beautés de cette race. Il pouvait cependant en avoir perdu quelques-unes, car il était âgé lorsque nous l'avons fait dessiner. Il sortait des écuries de Bonaparte, à qui il avait été envoyé, avec plusieurs autres, par le roi d'Espagne, et qui se plut long-temps à le monter. Cette circonstance, qui est certaine, ne permet d'élever aucun doute sur sa pureté originelle et la perfection de ses qualités.

Mars 1825.

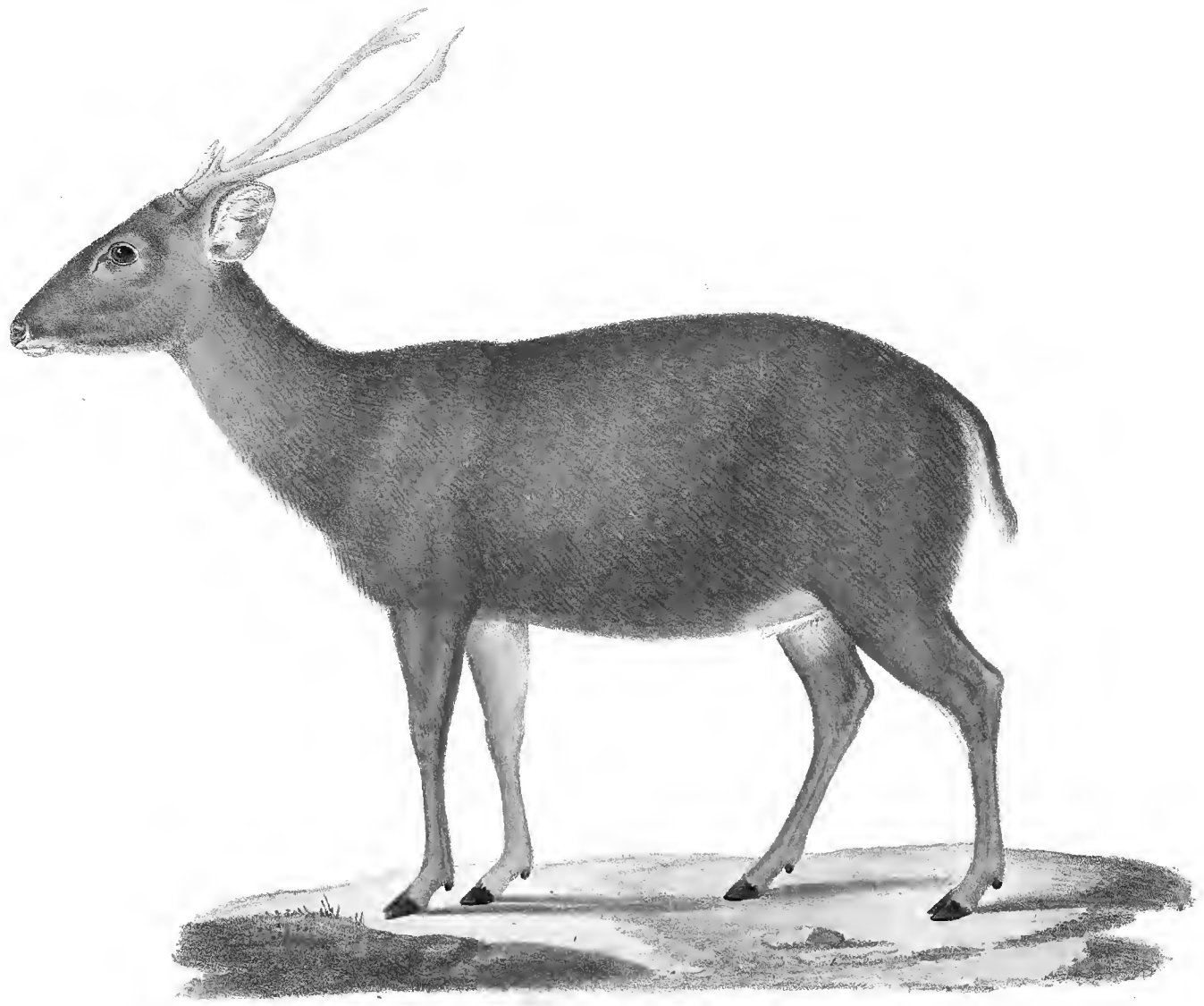

Cervus Cochin.

Werner del

Lith de Cde Lasteyrie

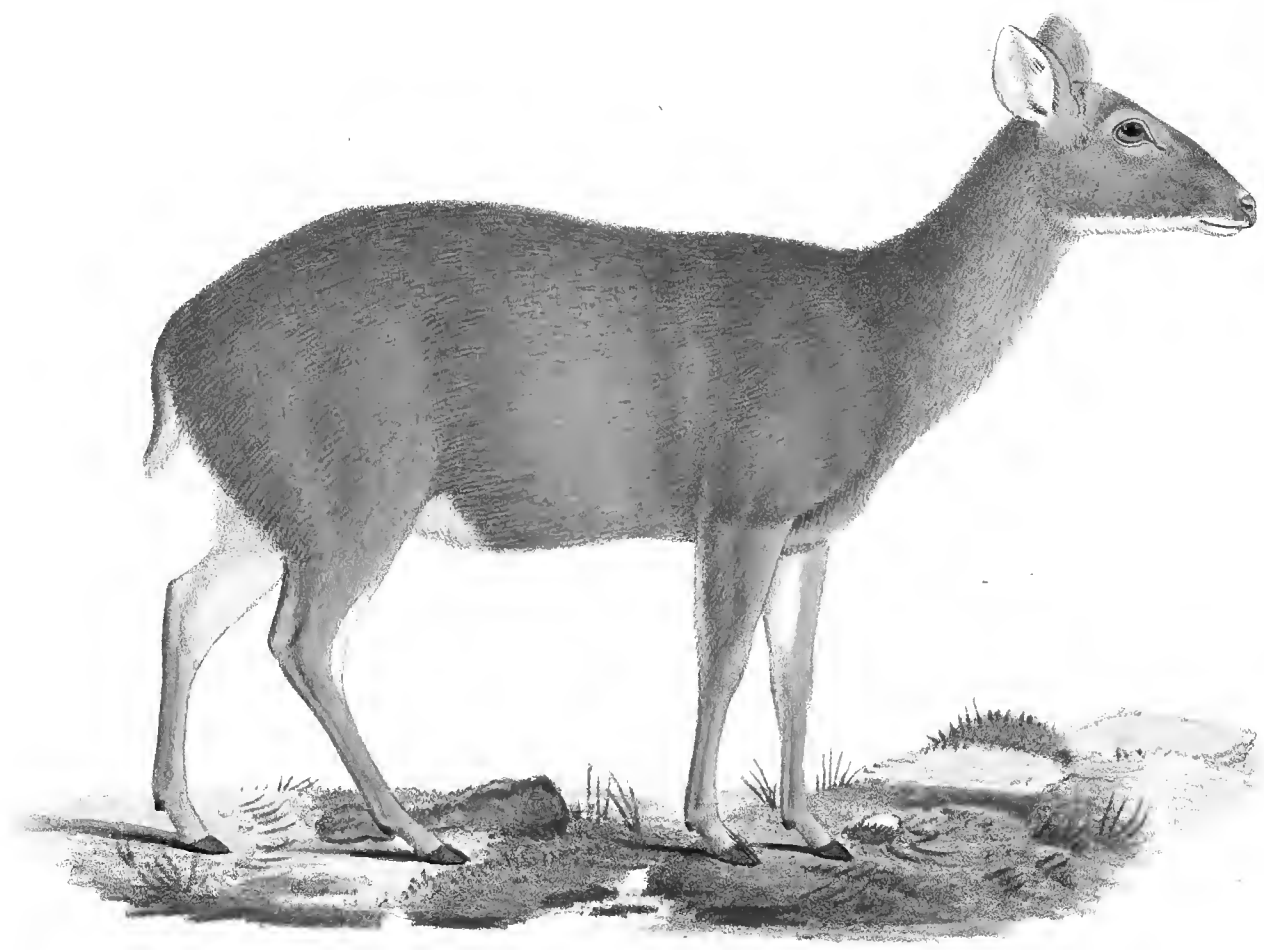

Biche du Cerf cochon

Werner del. *Lith de Ch. Lasteyrie*

CERF-COCHON.

Quoiqu'admise par quelques naturalistes, l'existence de cette espèce de Cerf ne reposait point sur des notions certaines et sur des caractères exacts et précis. Buffon, dans le t. III de ses Supplémens, pl. XVIII, avait donné sous le nom de Cerf-Cochon la figure d'un Cerf tacheté qui, à en juger par la description très-peu détaillée qu'il en avait faite, et par la dépouille qui se trouve encore dans notre Muséum, paraît avoir appartenu à une espèce voisine de l'Axis, ou n'avoir été qu'une variété de celle-ci. Ce Cerf venait, disait-on, du cap de Bonne-Espérance.

Pennant, d'un autre côté, donnait pour Cerf-Cochon un animal dont la couleur était uniformément brune, et non point variée de taches blanches, et qui venait du Bengale.

Enfin on trouvait dans les chasses d'Orient de Willamson, un Cerf-Cochon brun avec une bande de taches blanches de chaque côté de l'épine.

Ces Cerfs n'avaient de commun que des bois d'Axis et des formes trapues causées par une grande accumulation de graisse, circonstance qui leur avait valu leur singulière dénomination. Mais quels étaient les caractères de l'espèce? C'est ce que rien n'indiquait.

Il est néanmoins certain qu'il se trouve au Bengale une espèce de Cerf qui a une grande tendance à l'obésité, qu'on engraisse pour le manger à peu près comme un animal domestique, et qui porte en effet le nom de Cerf-Cochon. C'est celui dont nous publions, sous ce nom, la figure d'un mâle et celle d'une femelle, figures qui nous ont été envoyées du Bengale par M. Alfred Duvaucel, avec des notes dont nous donnerons l'extrait.

Cet animal, de la taille de l'Axis, et remarquable par son chanfrein arqué et la lourdeur de ses proportions, est d'un brun marron à peu près uniforme; le dessous de la queue, la face interne et supérieure des cuisses, la partie postérieure de l'abdomen, le bord des lèvres, le tour des yeux et le dessous de la mâchoire inférieure sont plus ou moins blancs, et la teinte brune s'éclaircit sur les côtés de la tête et sous le cou, et le chanfrein est presque noir. Ses narines sont environnées d'un mufle, et les yeux ont un petit larmier. Les bois, analogues à ceux des Axis, n'ont qu'un maître andouiller dirigé en avant à leur base, et un autre à leur extrémité dirigé en dedans. J'ignore si ce Cerf est pourvu de canines.

D'après ce que nous apprend M. Duvaucel, le Cerf-Cochon vit en troupes nombreuses, et produit un grand nombre de petits qui naissent avec une livrée. Malgré sa lourde apparence, il est fort agile, court avec une grande vitesse, et saute avec

légèreté. Il s'apprivoise très-aisément, vit presque à l'état domestique dans tout le Bengale, et malgré cet état, on ne l'a pas encore vu s'accoupler avec l'Axis. Il ne paraît point avoir quitté le continent; et on rencontre des individus de cette espèce à l'état d'albinos : M. Duvaucel nous a envoyé le dessin d'un Cerf-Cochon entièrement blanc, qui se trouvait à la ménagerie de Barrakpour, où il avait été envoyé par un prince indien, comme un présent de grande valeur à cause de sa rarete.

La femelle ne diffère point du mâle pour les couleurs; seulement, comme la plupart des autres biches, elle est privée de bois.

On voit, d'après ce que nous avons dit au commencement de cet article, que Pennant est le seul auteur qui ait donné une figure du Cerf-Cochon avec ses véritables couleurs; mais cette figure est si incorrecte, on pourrait même dire si monstrueusement dessinée, qu'elle ne pourrait qu'induire en erreur toute personne qui, d'après elle, voudrait se faire une idée de l'espèce qu'elle représente.

Le Cerf-Cochon est connu dans les catalogues méthodiques sous le nom de *Porcinus*.

Août 1824.

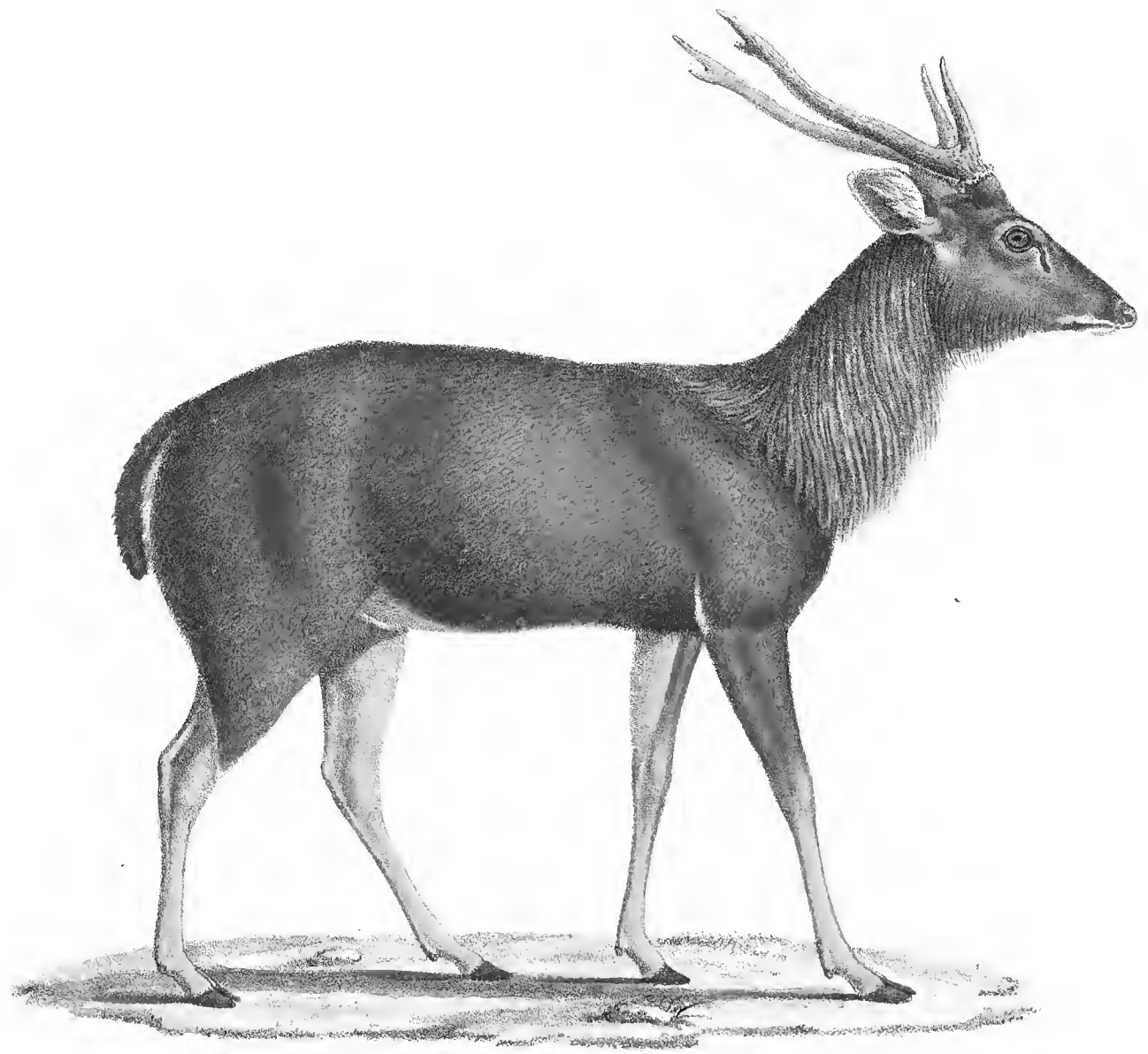

Werner lith. Lith. de Ch. Jacob

Cerf noir du Bengale

CERF-NOIR DU BENGALE,

OU HIPPÉLAPHE.

Monsieur Alfred Duvaucel nous a envoyé sous le nom de Cerf-Noir du Bengale, l'espèce de Cerf dont nous donnons aujourd'hui la figure, et qu'il regarde, ainsi que mon frère, comme l'Hippélaphe ou Cheval-Cerf décrit par Aristote. En effet, de tous les Cerfs connus aujourd'hui, cette espèce est celle qui semble se rapporter le mieux à celle du philosophe grec, quoiqu'il y ait cependant encore entre l'une et l'autre des différences assez sensibles. Nous allons d'abord rapporter les paroles d'Aristote, nous donnerons ensuite la description du Cerf-Noir.

« L'Hippélaphe, dit cet illustre écrivain, est à peu près de la grandeur du Cerf « et se trouve dans l'Arachosie. Il a une crinière près des épaules; mais les crins « du reste du dessus du cou sont peu nombreux. Il a de plus une barbe le long « du larynx. Son pied est fourchu et sa tête armée de cornes qui ont de la res- « semblance avec celles du Chevreuil. Sa femelle n'a point de cornes. »

La taille un peu plus petite que celle du Cerf commun, des crins à la naissance des épaules et sous le cou, des bois de médiocre grandeur avec deux andouillers seulement, et les contrées Méridionales de l'Asie pour lieu d'origine (l'Arachosie, suivant Danville, était située vers le 33e. parallèle) : tels sont les caractères que nous devons retrouver dans le Cerf-Noir du Bengale, s'il est l'Hippélaphe des Anciens.

Ce Cerf est un peu plus petit que notre Cerf d'Europe (*C. elaphus*), car sa hauteur aux épaules n'est que de trois pieds, et toutes ses autres dimensions sont dans la proportion de celle-là; sa tête paraît plus effilée et son chanfrein formé sur une ligne plus droite; du reste il a comme lui des larmiers très-marqués et des canines. Ses bois n'ont jamais que deux andouillers, un qui naît à la base antérieure du museau, faisant avec lui à peu près un angle de 45 degrés, l'autre presqu'à son extrémité, mais à sa partie postérieure, et s'écartant de sa souche à peu près comme le premier. Le pelage assez fourni, est surtout remarquable par sa longueur. Les poils sont épais, secs et gaufrés : ce sont ceux du Cerf commun dont les qualités seraient accrues; mais c'est surtout, dans toute l'étendue du cou que la longueur de ces poils est remarquable; ils recouvent entièrement cette partie du corps et n'y forment pas seulement une crinière à la naissance de l'épaule, et une espèce de fanon le long de sa partie inférieure, comme Aristote le dit de son Hippélaphe; ils commencent à s'allonger, depuis la tête, en dessus, sur les côtés et en dessous du cou, et continuent ainsi jusqu'aux épaules. Au reste, le Cerf d'Europe et beau-

coup d'autres encore, si ce caractère n'est pas commun à toutes les espèces du genre, ont les poils du cou, surtout en hiver, beaucoup plus longs que ceux des autres parties, et je ne vois à cet égard d'autres différences entre eux et celui que je décris, qu'en ce que ce dernier l'emporte considérablement sur les autres. Cette crinière n'est donc point entièrement semblable à celle de l'Hippélaphe; et toutefois il faut reconnaître qu'en effet de toutes les espèces qui ont été décrites, c'est celle qui présente encore le mieux les caractères de ce Cheval-Cerf.

Notre Cerf est d'un brun foncé uniforme, excepté à la partie postérieure du ventre, autour du mufle, à une partie de la face interne des oreilles, au bord de la lèvre supérieure, et sur toute la lèvre inférieure où les poils sont blancs; et excepté encore à la face interne des bras et des cuisses, sur les avant-bras et les jambes, et à l'arcade sourcilière où les poils sont d'un blanc jaunâtre. Le bout de la queue est d'un brun plus foncé que le reste. Dans toutes les parties brunes, les poils sont fauves à leur origine; leur extrémité seule produit la couleur de l'animal.

Nous avons donné dans la 10e. livraison la figure et la description d'une Biche que nous avons désignée par le nom de Biche de la presqu'île de Malaca. Tout nous porte à la considérer comme la femelle du Cerf que nous publions aujourd'hui : elle vient à peu près des mêmes contrées. Sa tête ne diffère de celle de ce Cerf, qu'en ce qu'elle est un peu plus effilée, caractère de toutes les femelles de Cerf, et en ce qu'elle n'a point de crinière et que ses teintes sont un peu plus foncées; en effet, M. Duvaucel nous dit que la femelle de cette espèce qu'il a vue à la ménagerie de Barackpour, n'avait ni barbe ni crinière, et qu'elle ne différait de son mâle que par une couleur plus foncée. Cette espèce continuera sans doute à porter dans les catalogues méthodiques le nom latin d'*Hippelaphus*.

Novembre 1824.

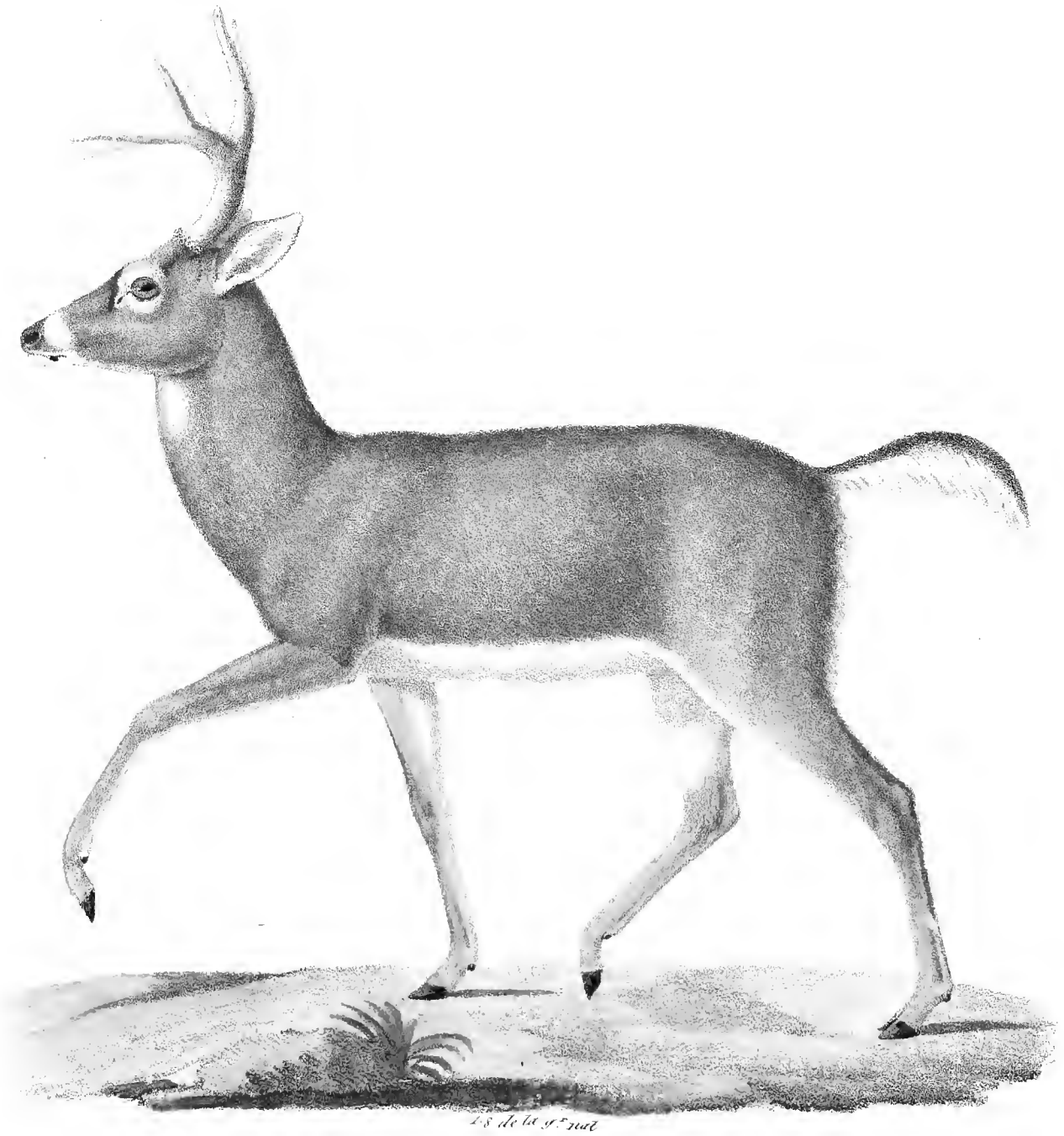

Cerf de Virginie, dans son pelage d'hyver.

Werner del. *Lith. de C.de Lasteyrie.*

Le Cerf de la Louisiane

ou de Virginie

Pelage d'Hiver

N.B. Voir le texte joint aux figures du Cerf de Virginie. 2e et 17e livraisons. Tome 2.

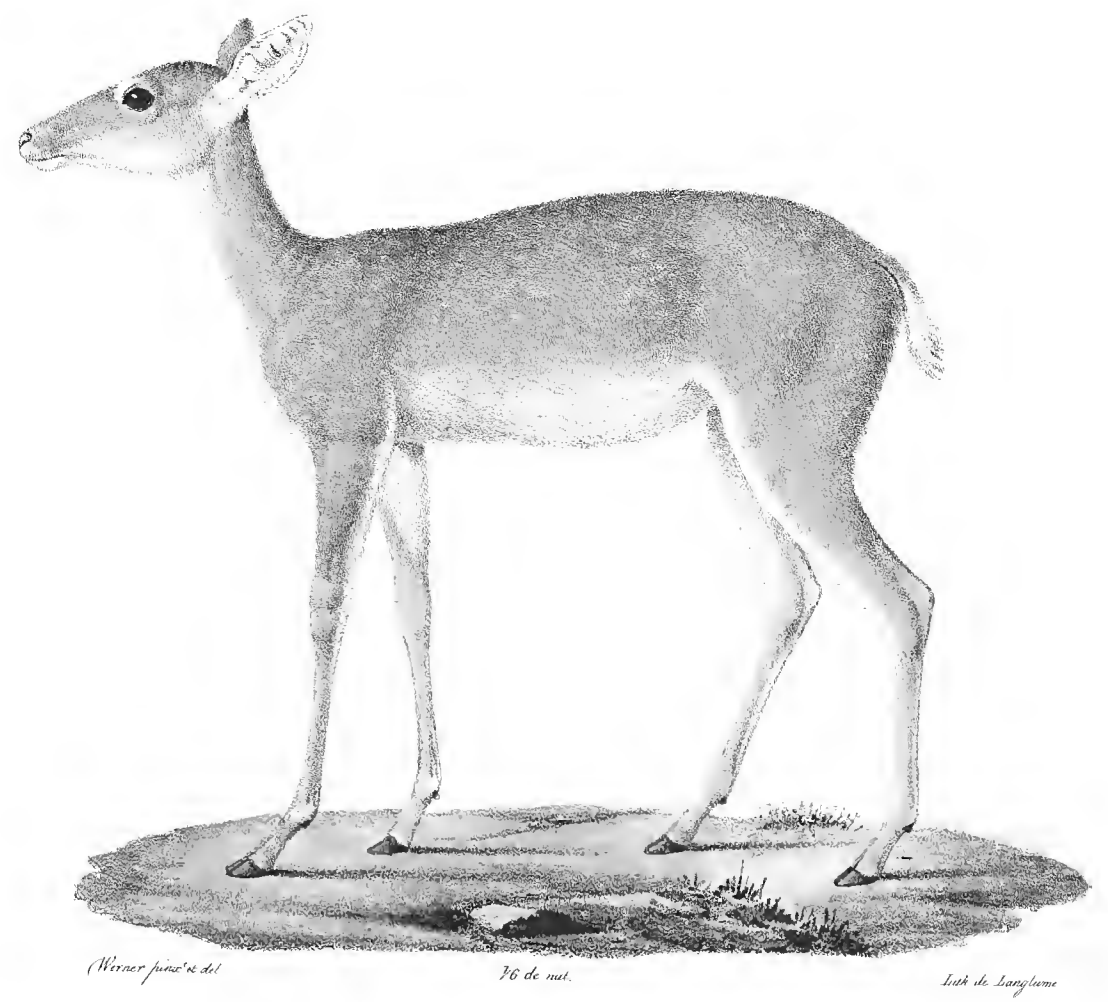

Ourebi, femelle.

OUREBI FEMELLE DU SÉNÉGAL.

Toutes les apparences extérieures de cet animal rappelaient l'Ourebi du cap de Bonne-Espérance (*Antilope scoparia* Schreb.), que l'on ne connaît encore qu'imparfaitement, la femelle seule ayant été figurée et décrite par Allamant. Je crus donc d'abord devoir le rapporter à cette espèce, et n'attribuer les premières différences que je remarquai en lui qu'à des influences de climat, et qu'à ce que l'Ourebi proprement dit, n'ayant encore été qu'incomplétement observé, ne nous avait pas fait connaître avec exactitude les caractères de son espèce; c'est pourquoi je lui ai donné le nom de ce dernier, ajoutant seulement celui de la partie de l'Afrique dont il est originaire, pour désigner les différences qui se trouvent entre ces animaux, et en particulier celles qui appartiennent exclusivement à celui du Sénégal.

Un examen plus attentif m'a fait reconnaître dans l'Ourebi du Sénégal des caractères spécifiques qui ne se trouvent point dans celui du Cap; restait donc à rechercher si cette femelle appartenait à une espèce nouvelle, ou, ce qui était plus vraisemblable, à une des espèces propres à cette partie moyenne de l'Afrique; mais les caractères spécifiques des Antilopes résident principalement dans les cornes, et la plupart des femelles en sont privées, ce qui a lieu pour celle dont je m'occupe ici. La comparaison ne pouvait conséquemment plus porter que sur les membres, les sens et le pelage. Or, les Antilopes connues du Sénégal sont le Kevel et la Corine, qui ont une bande noire ou brune sur les flancs; le Grimm, dont les formes générales sont si particulières et si différentes de celles des autres Antilopes; le Bubale, le Koba et le Kob, remarquables par leur grande taille; le Guib, dont le pelage est peint de bandes blanches; l'Algazelle, qui est d'un blanc légérement fauve; le Guevey, qui est grisâtre; l'Antilope des Buissons, dont la couleur est brune, et qui n'a que deux mamelles; le Nanguer, chez lequel le blanc domine; le Nagor, qui est fauve aux parties inférieures du corps comme aux supérieures, caractères qui tous excluent notre femelle de ces diverses espèces d'Antilopes. Et si nous nous étendions jusqu'aux parties orientales de l'Afrique, nous verrions qu'il n'y a pas plus de rapport entre cet animal et l'Addax, l'*Antilope montana*, l'Antilope de Salte, etc., qu'entre les espèces des parties occidentales. En effet, notre Antilope n'a ni la couleur blanche et grise du premier, ni les brosses et les larmiers du second, ni les poils secs et celluleux, et la couleur verdâtre du troisième. Nous pouvons même ajouter qu'on n'arrive pas à d'autres résultats en comparant cet animal aux nombreux Antilopes du cap de Bonne-Espérance.

Nous sommes donc dans l'impossibilité de caractériser l'espèce à laquelle cet animal appartient, et nous devons par conséquent nous borner à en donner une description fidèle.

Cet Antilope femelle a, de l'extrémité du museau à l'origine de la queue, deux pieds cinq pouces; la tête, du museau à l'occiput, a sept pouces et demi; sa queue a cinq ou six pouces, et sa hauteur au garrot est d'un pied neuf pouces.

Ses proportions générales rappellent celles du Guib. Toutes les parties supérieures du corps sont d'un fauve clair assez pur, qui pâlit sur les flancs, les côtés du cou et les côtés des joues. Les parties inférieures, c'est-à-dire le ventre, la face interne des cuisses jusqu'au tarse, et la face interne des bras jusqu'au carpe, sont d'un blanc teint de fauve. La mâchoire inférieure et une tache sous les yeux sont blanches. La queue, fauve dans sa moitié supérieure en dessus, est du reste entièrement blanche. L'extérieur des oreilles est fauve-grisâtre, plus foncé au bout; la face interne est blanche. De nombreux poils noirs mélangés aux fauves forment une tache sombre sur le sommet de la tête.

Les sens ne présentent rien de particulier : les yeux n'ont aucune trace de larmiers; un petit mufle sépare les narines. Les jambes de devant n'ont point ces poils longs qu'on appelle brosses, et qui s'observent à l'articulation du carpe chez un grand nombre d'espèces d'Antilopes. Enfin les mamelles sont au nombre de quatre, et dans les aines se trouvent les pores singuliers qui caractérisent plus particulièrement certaines espèces de cette nombreuse famille.

Cette femelle a été ramenée vivante du Sénégal par M. Perrotet; mais elle est morte en arrivant, ce qui restreint à la description précédente les notions que nous pouvons en donner.

Septembre 1829.

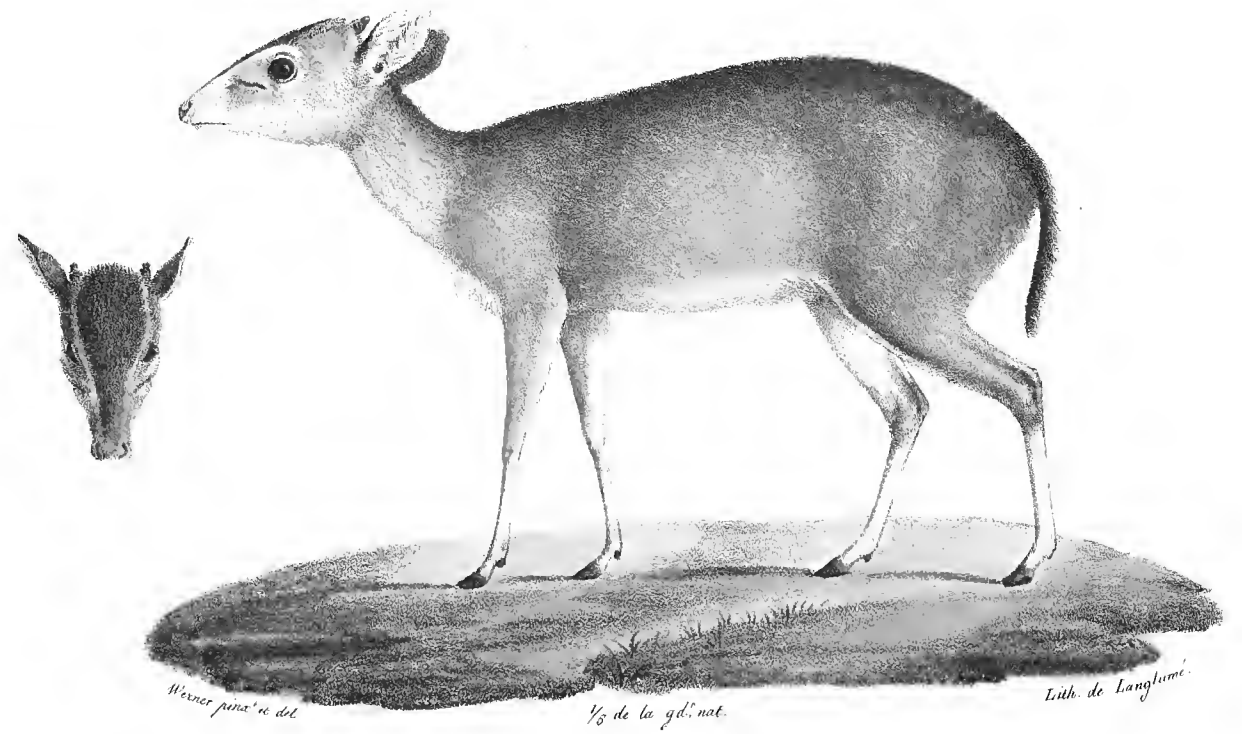

Guévei femelle

GUEVEI FEMELLE.

Buffon est le premier auteur reconnu par les naturalistes qui ait parlé du Guevei d'après Adamson (t. xii, p. 310 et 377, pl. 43, fig. 2), et il prit cette Gazelle pour un Chevrotain. A la vérité, ces derniers animaux n'étaient pas alors pour lui ce qu'ils sont aujourd'hui pour nous; car il les distinguait peu des Gazelles proprement dites. Au reste, il n'avait jamais vu de cette espèce qu'une corne, encore ne la lui attribuait-il que par conjecture. C'est Pennant qui a établi les véritables rapports du Guevei (Syn., p. 28), et beaucoup plus exactement, sans doute, qu'il ne le pouvait penser lui-même; car n'en ayant aucune figure, ou plutôt n'ayant que la figure de la corne vue par Buffon, il le place à côté du Grimm, comme il convient encore de le faire après qu'on a pu en acquérir une connaissance exacte, et il le nomme *Antilope royal*. Pallas a suivi les indications de Pennant (Spicil fasc. xii, p. 18, n°. 20), sans autres moyens de les apprécier; et il désigne le Guevei par le nom de *Pygmœa*. Les premières figures qui me paraissent avoir eu pour objet de représenter le Guevei, sont celles que Bosmann a jointes à son voyage de Guinée (p. 252, n°s. 1 et 2). On sait qu'il donne à toutes les Gazelles le nom de Cerf: mais il désigne assez bien le Guevei par l'extrême minceur de ses pattes et sa couleur *grisâtre;* car pour ses figures, elles sont tout-à-fait infidèles, et on peut en dire tout autant de celles de Shaw (Gen. zool., pl. 188) et de Schreber (pl. 260 B), faites l'une et l'autre d'après des dépouilles auxquelles les préparateurs ont donné les formes les plus arbitraires. L'on pourrait même douter que celle du dernier représentât l'*Antilope pygmœa;* car la couleur fauve brillant dont elle est peinte n'est point celle de cette espèce; mais cette couleur n'est pas non plus celle de l'original qui se trouve encore dans notre Muséum. Depuis Pennant on a assez communément rapporté au Guevei un passage de Desmarchais (Voy. t. 1, p. 31), où il parle de très-petites Gazelles à cornes de deux ou trois pouces de longueur; mais comme il n'emploie que des expressions générales, ce passage, où les comparaisons sont très-exagérées, peut aussi bien se rapporter au Grimm qu'au Guevei. Les auteurs qui ont parlé du Guevei, de manière à faire connaître ses caractères spécifiques ou ses rapports, sont donc en très-petit nombre: aussi la figure exacte que nous en donnons aujourd'hui ne sera pas sans utilité, puisqu'elle pourra rectifier les idées qu'on s'était faites d'après celles qui avaient paru jusqu'à ce jour. Au premier aspect, on voit les rapports qui se trouvent entre le Guevei et le Grimm; nous avons publié cette dernière espèce dans la 27e. livraison (avril 1821) de cet ouvrage, et la comparaison des deux figures montre que l'un et l'autre ont le chanfrein à peu près également arqué, la tête également lourde, les membres également fins; en un mot, que leurs proportions diffèrent peu; et tous deux présentent cet organe particulier, qui semble remplacer les larmiers, et qui secrètent une matière odorante et visqueuse que le contact de l'air colore en noir. Ils se ressemblent encore par les organes essentiels, par leurs membres, leurs sens, etc. Leurs principales différences sont dans les couleurs.

Le Guevei est généralement d'un gris légèrement rougeâtre, plus foncé sur le

dos que sur les flancs, et presque blanc sous le ventre et le cou; les pattes ont, comme le ventre, une teinte très-pâle; sur toute la partie supérieure de la tête et le long du museau la teinte est très-foncée, et elle est séparée des côtés de la tête par une ligne blanche qui en suit les contours, et qui se termine supérieurement aux deux cornes. La face interne des oreilles est blanche, et sa face externe gris foncé; la queue est de la couleur du dos, et les sabots ainsi que les cornes sont noirs. L'organe particulier de la joue, au lieu d'être disposé parallèlement au chanfrein, comme chez le Grimm, fait un angle avec lui, et est à peu près parallèle au grand axe de l'œil.

On a pensé jusqu'à présent que la femelle du Guevei était privée de cornes; l'individu que nous faisons représenter prouve le contraire: mais ses cornes étaient courtes, obtuses, beaucoup plus grosses à leur moitié inférieure qu'à la moitié opposée, laquelle au lieu d'être effilée en pointe était cylindrique; elles rappelaient assez bien par leur espèce d'avortement les cornes imparfaites des Brebis.

Ses proportions étaient les suivantes:

Longueur de la tête, de la base de l'oreille au bout du museau. . . .	5 pouees
——— du eorps, du bas du cou à l'origine de la queue.	15 $\frac{7}{}$
——— de la queue.	4
Hauteur au train de devant.	12 $\frac{1}{2}$
——— de derrière.	13 $\frac{1}{2}$

L'individu que nous venons de décrire venait du Sénégal, d'où il avait été amené en France par M. Rainouard, lieutenant de vaisseau. Mais son espèce ne se trouve-t-elle que dans cette partie de l'Afrique? C'est ce que nous ne déciderons point, malgré l'extrême ressemblance qui se trouve entre notre Guevei et plusieurs individus rapportés du Cap de Bonne-Espérance par Delalande. Ces derniers ont, en général, une robe d'un gris plus sombre et plus brun; leurs membres sont fauves au lieu d'être blanchâtres, et j'ignore si les femelles ont des cornes, ou sont sujettes à en avoir. Quoi qu'il en soit, il me paraît que, prévenu par l'autorité de Pallas et des naturalistes qui lui ont succédé, on a méconnu un fait qui me semble indubitable: c'est que l'animal dont Grimm a parlé sous le nom de Chèvre sauvage d'Afrique (Ephem. de la Nat., 1686, an XIV, obs. 57), et comme étant d'un cendré un peu obscur, est le *Guevei du Cap*. On peut voir dans notre article du Grimm les doutes que nous exprimions sur la légitimité des raisons de Pallas, pour confondre la Chèvre sauvage de Grimm avec le Bouc damoiseau de Wosmaer, dont il a fait son *Antilope grimmia;* mais alors ne connaissant pas le Guevei, nous nous bornâmes à cette simple observation que la détermination de Pallas d'appliquer le nom de Grimm à son Antilope était sans conséquence pour la science: en effet, ce que dit Grimm ne peut presque rien ajouter à l'histoire de l'espèce qu'il avait en vue. Au surplus, s'il n'y a pas des espèces intermédiaires entre celles du Guevei et du Grimm, elles se composeront l'une et l'autre de plusieurs variétés, la première de celles dont nous venons de parler; la seconde d'un nombre peut-être plus grand que nous avons eues, en partie, vivantes dans notre Ménagerie.

Le nom de Guevei est celui que les Nègres, suivant Adamson, donnent à l'animal auquel il l'a donné lui-même, ainsi que Buffon; et c'est encore par celui de *Pygmœa* que cette espèce est désignée, en latin, dans les Catalogues méthodiques.

Octobre. 1826.

1/6 de la grand nat.

Guib femelle.

Werner pinx.t et del.

Lith. de Becquet.

GUIB FEMELLE.

De tous les animaux que l'on connaît sous les noms communs de Gazelle ou d'Antilope, le Guib est assurément un de ceux qui ont le vêtement le plus riche, les proportions les plus élégantes, et la physionomie la plus agréable par l'expression de douceur et de finesse qui la caractérise. Quoique le préjugé contraire soit très-répandu, la beauté des formes ne se rencontre point communément chez les Gazelles : les plus petites, telles que le Grimm, par exemple, ont la tête et le corps également lourds; et les Gazelles, proprement dites, le Kevel, le Corine, par leur museau large et obtus, et leur chanfrein déprimé si approchant de ce qui s'observe chez le Bouc, annoncent une brutalité que leur naturel ne dément point. La tête du Guib au contraire, par ses lignes uniformes et légèrement arquées, qui viennent se terminer à un museau mince et arrondi, l'emporte même sur les Biches les plus remarquables par l'harmonie de ses traits. Aussi est-il bien probable que si on n'eût connu de cette espèce que la femelle, qui n'a point de corne, on l'aurait plutôt rapprochée des Cerfs que des Gazelles. C'est pourquoi nous ne doutons pas que les rapports du Guib ne soient établis tout différemment de ce qu'ils l'ont été jusqu'à présent, lorsque les Antilopes seront assez bien connus pour qu'on ne soit pas réduit à les rassembler dans des groupes arbitraires, comme on a été malheureusement contraint de le faire jusqu'à ce jour.

Ce qui, sous le rapport spécifique, fait surtout le caractère distinctif du Guib, c'est la livrée de son pelage; mais cette livrée ne paraît point être absolument semblable sur tous les individus. Celui que Buffon a fait représenter diffère de celui de notre Muséum, comme M. Desmarest le fait remarquer (Mamm. p. 470, note 1); et l'un et l'autre diffèrent non-seulement de celui dont je donne aujourd'hui la figure, mais encore d'un individu arrivé au Hâvre en 1825, et dont une fidèle représentation m'a été communiquée. C'est précisément à cause des différences que présentent ces quatre individus, qui viennent tous du Sénégal, qu'on ne peut songer à tirer plus particulièrement de l'un d'eux le type de l'espèce. Ils établissent seulement que leur caractère le plus apparent varie, et avertissent le naturaliste qu'il importe de fixer les limites de ces variations par des observations attentives et multipliées.

L'individu dont je donne la figure a été amené en Europe par M. Bousquet, payeur de la marine au Sénégal; il lui fut vendu par des Nègres qui l'avaient amené de l'intérieur des terres : ce qui se rapporte à ce que dit Adanson, que cet animal se rencontre surtout dans le pays de Podor, qu'il place à soixante lieues de la mer. Aujourd'hui il appartient à S. A. R. Madame, dont le goût éclairé pour l'histoire naturelle et la générosité promettent à cette science d'abondantes et précieuses richesses.

Ce Guib, jeune, mais adulte, étant femelle, et élevé avec douceur par son maître, montrait une grande familiarité et beaucoup de confiance aux personnes qui l'approchaient. Il était dépourvu de cornes et de larmiers; et tous ses caractères, d'un ordre supérieur aux caractères spécifiques, étaient conformes à ce que nous avons dit en parlant du Kével (1re. liv., décembre 1818), à l'exception du muffle qui termine le museau du Guib, et dont le Kével est privé, et peut-être des espèces de poches qui se trouvent aux aines et entre les doigts de ce dernier; car nous n'avons pu constater sur l'autre si ces replis de la peau s'y trouvaient. Son pelage se composait de poils lisses fins, assez courts et brillans, qui donnaient beaucoup d'éclat à sa robe, dont le fond était du plus beau fauve, excepté sur toute la longueur du cou où le gris dominait. Sur ce riche fond se dessinaient des lignes et des taches blanches ou noires de forme et de direction très-variées. Le bout du museau, une ligne le long de la mâchoire inférieure et une tache sous l'œil, au-dessus de l'extrémité de cette ligne, sont blancs, et le chanfrein, dans presque toute sa longueur, est orné d'une ligne noire. La base des oreilles antérieurement et les poils qui garnissent l'intérieur de la conque sont également blancs, tandis que la face postérieure de cette conque est d'un gris foncé. Au bas du cou est une ligne blanche anguleuse, et sur le bras trois taches rondes de même couleur. A partir du milieu de l'épaule, une ligne blanche descend en se courbant jusqu'à la cuisse, sur laquelle se voient deux cercles de taches rondes et blanches, un postérieur et un antérieur, et au bas de celui-ci se trouvent deux taches semblables isolées. Vers l'épaule, au-dessus de la longue ligne dont nous venons de parler, se montrent deux taches longues, puis quatre lignes qui naissent vers le milieu du dos et descendent sur les flancs, sans toutefois se réunir à la seconde ligne, ensuite sur la cuisse quatre lignes transversales semblables, qui vont en diminuant de longueur de la première à la dernière, laquelle se voit à peine; et toutes ces lignes, ainsi que ces taches, sont blanches. Tout le long du cou et du dos règne une ligne noire. La queue, fauve en-dessus et blanche en-dessous, est noire à son extrémité; et les membres, fauves à leur face externe, sont blancs à leur face interne, excepté au jarret où le fauve pâle se montre, et au poignet qui est coloré en gris. Les doigts et la partie inférieure des canons, sur cette face interne, sont d'un gris-fauve.

Voici les proportions de cet animal :

Longueur de l'extrémité de la tête à l'oreille.	6 pouces.
——— du sommet de la tête au bas du cou.	7 ½
——— du bas du cou à l'origine de la queue	19 ½
——— de la queue.	6 ½
Hauteur aux épaules.	19
——— à la croupe.	21

On possède déjà plusieurs figures et plusieurs descriptions du Guib; Buffon (t. xii, p. 305 et 327, pl. 40) en a parlé d'après Adamson et d'après les dépouilles du Guib que ce voyageur avait rapportées. Pallas ne l'a admis que sur l'autorité de Buffon. M. de Lichstenstein en traite spécialement (Ber magaz., t. vi, p. 169), et M. Goldfress en donne une figure dans sa continuation de Schréber, pl. 258. Mais avant Buffon, Bosmann avait déjà parlé de cette espèce, de manière à la faire reconnaître, dans ce qu'il dit de son Cerf, n° 3 (Voyage de Guinée, p. 252).

C'est l'*Antilope scripta* des Catalogues méthodiques.

Octobre. 1826.

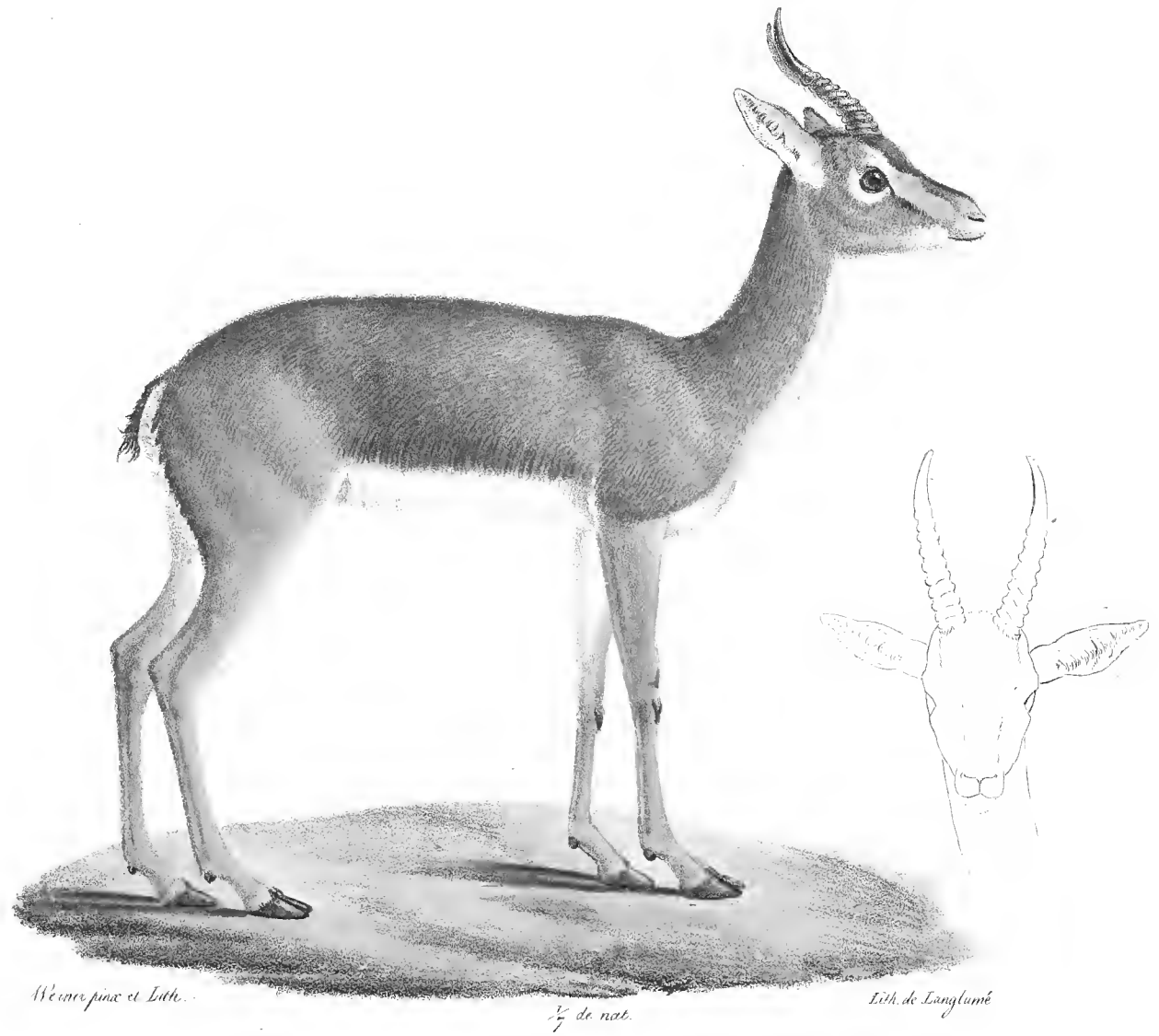

Kevel gris mâle.

LE KEVEL GRIS.

Nous avons eu déjà souvent occasion de faire remarquer l'impossibilité d'établir, dans l'état de la science, des rapports naturels entre le plus grand nombre des ruminants à cornes creuses, et surtout de fonder ces rapports sur des caractères propres à la fois à les rendre sensibles et à en exprimer la valeur, à les manifester en même temps aux sens et à la raison. Quelques exemples cependant semblaient indiquer la voie qui conduirait un jour à la solution du problème : on ne pouvait méconnaître les rapports les plus naturels entre les différentes espèces de Bœufs, entre les différentes espèces de Buffles, entre les différentes espèces de Béliers, et ces rapports étaient indiqués, sinon par des circonstances organiques propres à en montrer toute l'étendue, du moins par des signes fidèles qu'aucune exception ne venait affaiblir. Ces exemples avaient encore acquis de l'autorité par quelques faits dus spécialement aux Antilopes : ainsi les deux espèces de Bubales s'unissaient plus intimement entre elles qu'avec aucune espèce de leur nombreuse famille; il est hors de doute, d'après les rapports de Samuel Daniel, qu'il y a plusieurs espèces de Gnous. Nous avons montré l'intime union qui existe entre le Grimm et le Guevey, et tout fait présumer qu'on aurait trouvé des rapports d'une intimité non moins grande entre plusieurs autres espèces, si on eût pu les comparer vivantes et dans leurs formes naturelles au lieu de le faire dans les formes arbitraires que leurs dépouilles avaient reçues de préparateurs ignorants. L'habitude de voir réunies dans un même genre des espèces très-peu semblables a même été cause, en partie, qu'on n'a tenu aucun compte des exemples que nous venons de rappeler, et qu'on a mieux aimé regarder comme des variations accidentelles du pelage les différences de couleurs que présentaient des animaux d'ailleurs très-semblables, que comme des signes durables d'une nature spécifique particulière. C'est sûrement à cette cause qu'il faut attribuer le vague qui règne encore dans la distinction des Antilopes qui ont reçu le nom de Kevel et de Corine. Moi-même, n'ayant encore en ma possession, lorsque je décrivis la Corine dans la xxxvie. livraison, que les deux sexes d'une seule de ces espèces, je me laissai entraîner par des autorités à qui je devais toute confiance, et je n'admis comme elles qu'une seule espèce de Gazelle. Depuis, j'ai dû reconnaître mon erreur, ayant possédé une Gazelle mâle que je regarde comme un mâle de Corine, différant du Kevel mâle par la bande des flancs d'un brun clair, tandis que ce dernier l'a d'un noir foncé, et que je rapproche de la femelle publiée par mon frère, dans la Ménagerie du Muséum, laquelle avait aussi la bande des flancs brune, et non pas noire, comme la femelle du Kevel.

La difficulté sera moins grande aujourd'hui pour admettre comme espèce distincte

l'animal dont je donne la figure, et que je désigne provisoirement par le nom de Kevel gris. Excepté par les couleurs, il a avec le Kevel les plus intimes rapports, et forme avec lui et la Corine le groupe le plus naturel. Il a un peu plus de deux pieds de hauteur au garot, et sa longueur, des épaules à la queue, est de vingt et un pouces environ. La queue a trois pouces, et la tête un peu plus de sept pouces. Son chanfrein est marron, avec une tache noire sur le nez; de chaque côté est une tache longitudinale jaune, au lieu d'être blanche comme dans le Kevel et la Corine, bordée en dessous de quelques poils noirs qui commencent à l'angle de l'œil, et viennent finir près de la commissure des lèvres. Les côtés des joues, le sommet de la tête, le dessus et les côtés du cou sont d'un gris à reflet jaunâtre. Le dos et les côtés du corps d'un gris d'ardoise; les cuisses et les quatre membres fauves; la queue, le bord postérieur des cuisses et une bande sur les flancs sont noirs; l'intérieur des oreilles, le bout de la lèvre supérieure, la lèvre et la mâchoire inférieure, le dessous du cou et de la poitrine, le dessous du ventre, le bord des fesses et la face interne de la partie supérieure des jambes sont blancs : les sabots et les cornes sont noirs.

Cette jolie espèce est due à M. l'amiral de Rigny, qui l'a envoyée à Paris, avec deux jeunes lions.

Décembre 1827.

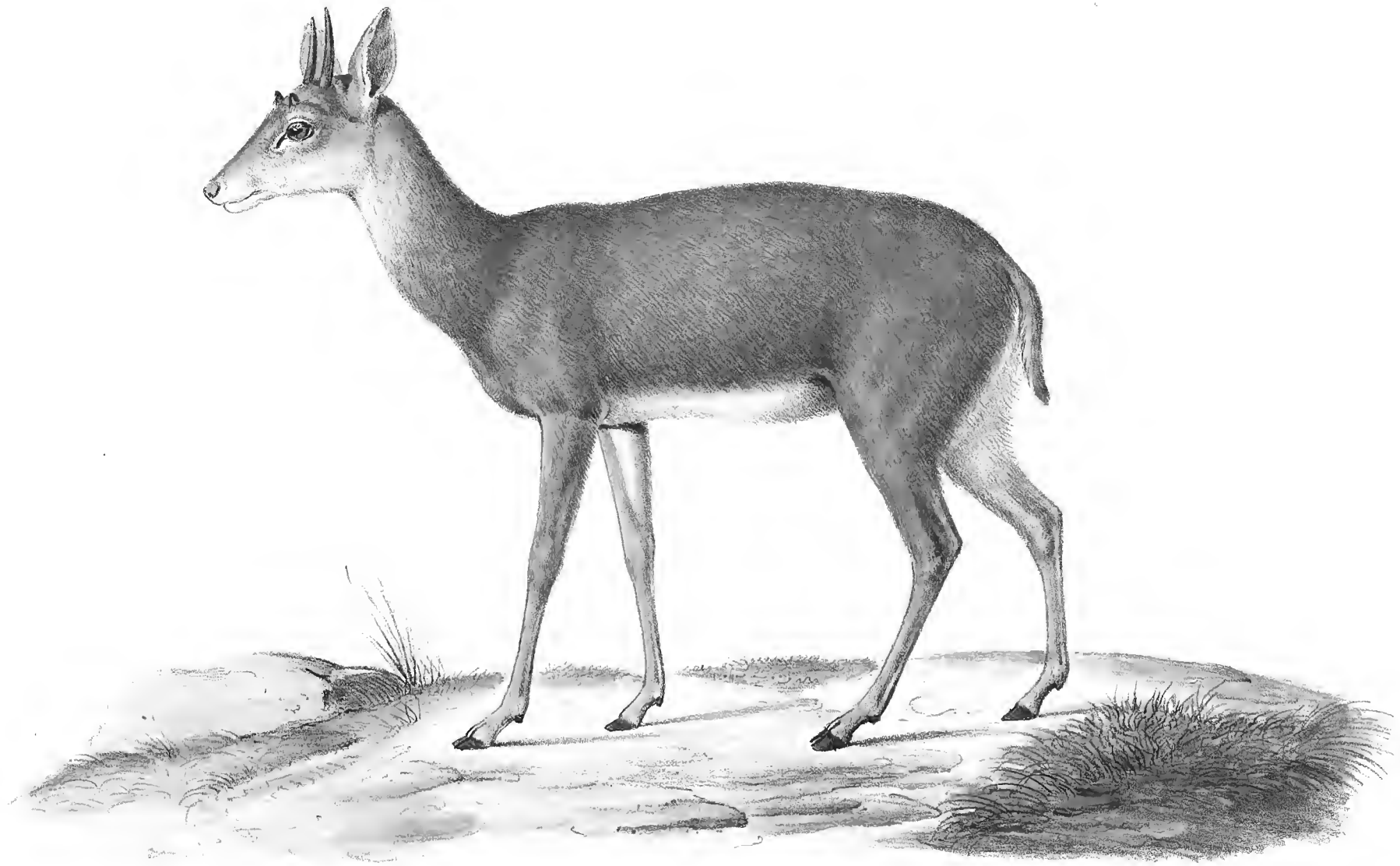

J. C. Werner del. et lith.

Lith. Becquet frères, Paris.

TCHICARA.

1/6e de la grandeur naturelle.

TCHICARA.

C'est la première fois qu'on donne une figure exacte et complète de cette singulière espèce d'Antilope. Jusqu'à présent elle ne nous était connue que par la partie des os du front, où ses quatre cornes prennent naissance : ce qui avait suffi cependant pour qu'on en fît le type d'un genre nouveau, fondé sur ces cornes dont le nombre, en effet, ne s'était point encore rencontré chez un animal à l'état sauvage.

Quoique les naturalistes n'aient encore que des notions très-vagues sur les rapports de la structure des cornes avec le reste de l'organisation, et sur la valeur de ces organes comme caractères zoologiques, on était conduit à penser, comme une conséquence des idées qu'on s'était faites de ces rapports, qu'une modification aussi considérable devait être accompagnée d'autres modifications non moins importantes des organes et du naturel. Il faut convenir cependant que cette induction repose sur des motifs assez faibles ; et rien de ce qui nous est d'ailleurs connu du Tchicara ne peut servir à la justifier : à la vérité nous ne le connaissons encore que par ses formes et sa physionomie générales, et par quelques notes dont M. A. Duvaucel a accompagné la figure qu'il nous en a fait passer et que nous publions. De nouvelles observations sont donc nécessaires et suppléeront un jour, il faut l'espérer, à celles qui nous manquent ; et c'est un espoir qu'on doit étendre à presque tous les autres ruminans à cornes creuses, dont on n'est encore parvenu à caractériser les groupes que par la forme ou la direction des cornes, quoique l'observation, pas plus que le raisonnement, n'ait motivé le choix de ce caractère. En effet les cornes ne constituent encore qu'un de ces signes artificiels, manifestation constante des faibles ressources de la science qui les emploie, et des besoins dont elle réclame les secours. Aussi peut-on dire qu'il n'est aucune branche de la mammalogie qui ait aujourd'hui plus besoin d'observations nouvelles ; et la preuve que la structure des cornes est insuffisante pour établir les rapports naturels des ruminans, c'est que depuis Pallas jusqu'à ce jour, l'emploi de ces organes, comme caractères génériques, n'a conduit qu'à former des divisions arbitraires, dont l'infécondité suffisait seule pour démontrer les vices. Au reste, c'est peut-être aux difficultés que présente l'étude de ces animaux, difficultés qui ne se rencontrent dans aucun autre ordre, dans aucune autre famille au même degré, que la mammalogie devra des observations plus détaillées que celles qu'elle possède aujourd'hui ; on verra peut-être alors que des particularités qui n'avaient été l'objet d'aucune attention se lient plus directement au reste de l'organisation que des parties plus importantes en apparence, parce

qu'elles sont plus étendues, plus sensibles; et ce nouvel ordre de connaissances, conduisant à de nouveaux rapports, ouvrira aux recherches de la zoologie un champ plus fertile et plus important. Mais abandonnons ces considérations générales, et revenons au Tchicara, pour faire connaître les notes de M. A. Duvaucel.

Sa taille approche de celle d'une chèvre moyenne; sa tête et son port sont à peu près celles du cerf-cochon. Ses plus grandes cornes, situées un peu en avant des deux oreilles, ont de trois à quatre pouces de longueur, sont rondes, lisses dans leur moitié supérieure, grossièrement annelées à leur base, légèrement courbées en avant et rapprochées à leur pointe. Les petites cornes naissent à peu près entre les deux yeux; elles sont plus rapprochées l'une de l'autre que les grandes, et n'ont pas au-delà d'un pouce de hauteur. La partie du front où ces petites cornes naissent est très-renflée, et semble propre exclusivement à cet animal. Les larmiers sont de médiocre étendue et sans protubérance lacrymale. Les narines ne paraissent point avoir de mufle. Les oreilles, très-grandes, n'offrent d'ailleurs rien de particulier; et il en est de même de la langue. Les organes du mouvement ne présentent également aucune modification particulière : la queue est courte, et les mâles portent derrière les ergots un petit pinceau de poils. Le pelage, formé de poils assez épais et assez longs, est entièrement d'un fauve uniforme, et il est le même chez les mâles, chez les femelles, et chez les jeunes au moment de leur naissance.

Le Tchicara, que M. Duvaucel a eu vivant en sa possession, était fort doux, et tellement apprivoisé qu'il le suivait partout comme aurait fait un chien. L'espèce porte au Napaul le nom de Tchakou, au Bengale celui de Tchicara, qui se donne dans l'Inde aux animaux qu'on rassemble dans les ménageries pour la chasse, et celui de Tchansing, qui signifie quatre cornes.

M. le docteur Leach, qui a fait un genre des Antilopes à quatre cornes, l'a désigné par le nom de *Tetracerus*; et comme il pense en avoir reconnu deux espèces, caractérisées par des modifications dans la contexture des cornes, il a nommé l'une *Striaticornis*, et l'autre *Undicornis* : et j'ai lieu de croire que l'individu que je viens de décrire se rapporte à la première.

Septembre 1824.

H. roux Lith.

Lith. de Cte de Lasteyrie

Nil-gau mâle

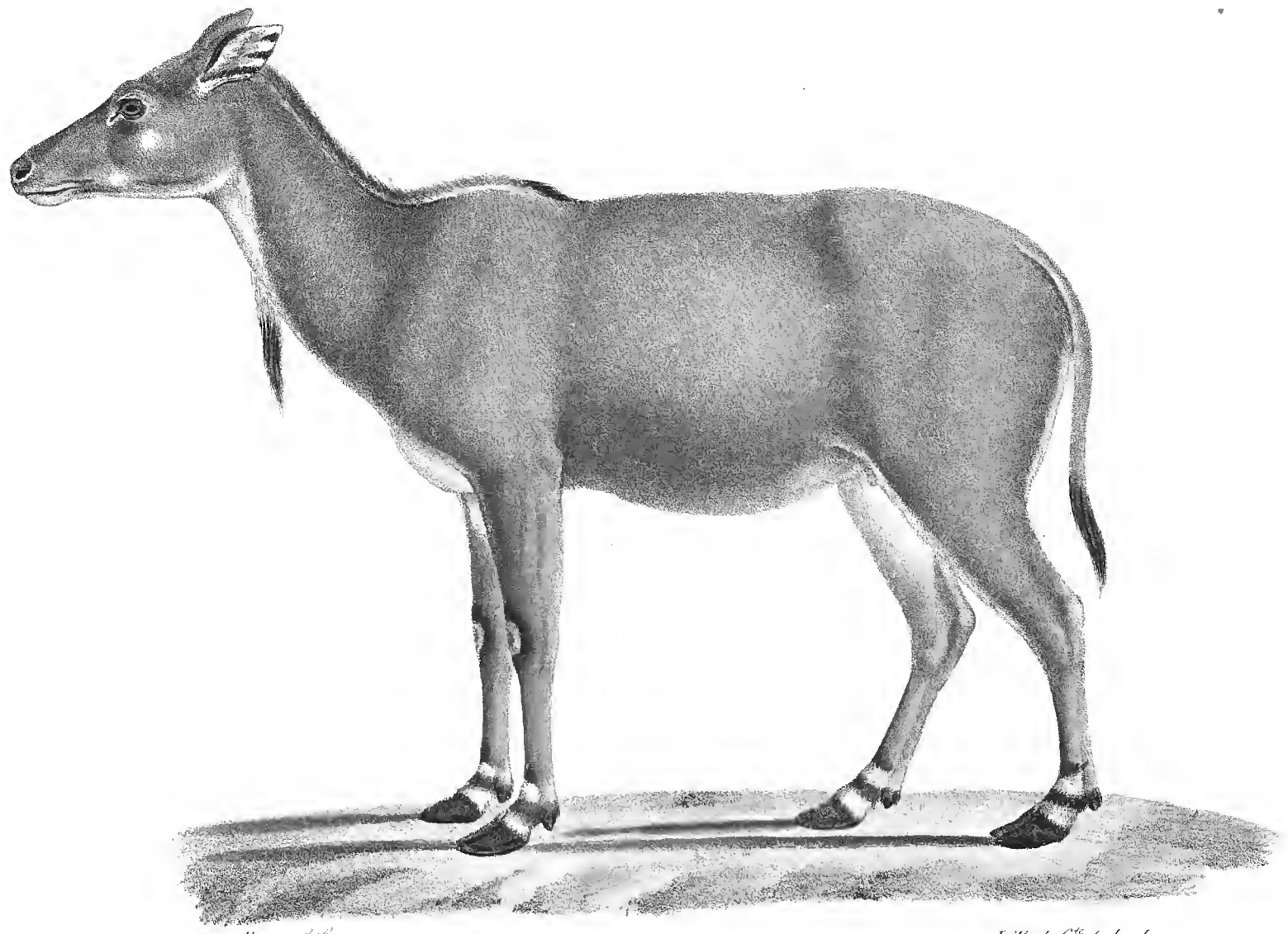

Wizner lith. Lith. de Cie de Lasteyrie.

Vil=gaie

NIL-GAU.

Cette espèce d'Antilope est une de celles qui, par leurs formes, servent à réunir les ruminans à cornes creuses, dont l'élégance des mouvemens et des proportions fait le caractère, à ceux qui se distinguent par la pesanteur de leurs allures et l'épaisseur de leurs membres. Sans avoir la légèreté des Gazelles, elle n'a pas non plus la lourdeur des Bœufs; elle semble partager les qualités des unes et des autres, et, dans les idées que nous nous faisons de la beauté, résulter de la dégénérescence des premiers ou du perfectionnement des seconds : c'est même à ces derniers que les Indiens comparent plus particulièrement le Nil-Gau, car ce nom de Nil-Gau qu'ils lui donnent signifie Bœuf bleu; comme ils nomment Jungli-Gau, le Bœuf des Jongles que nous avons décrit dans une de nos précédentes livraisons. Les formes de la tête et du cou de cet animal, rappellent notre Cerf commun; mais il n'en a pas les membres secs et déliés. Ces rapports avaient fort bien été remarqués par ceux qui les premiers décrivirent cette espèce; aussi est-il curieux de les voir délibérer s'il convient ou non d'en faire une espèce distincte, c'est-à-dire un type particulier, ou s'il faut la réunir aux Cerfs, aux Antilopes ou aux Bœufs. Il ne peut plus y avoir aujourd'hui d'indécision quant à ses rapports naturels avec les Cerfs : elle appartient comme eux aux ruminans à pieds fourchus, et c'est là que se bornent les ressemblances organiques sur lesquelles pourrait s'établir leur analogie de nature : c'est aujourd'hui une des idées les mieux établies, et les plus familières aux naturalistes; mais nous sommes encore dans la même incertitude sur le reste de la question, et la cause en est simple : depuis que Hunter exprimait ses doutes sur la nature du Nil-Gau, nos idées sur les ruminans à cornes creuses ont fait peu de progrès; aucune clarté un peu vive n'est venue les tirer de l'obscurité qui les environne; et il ne peut point y avoir de réponses lumineuses à des questions qui ne le sont point elles-mêmes. Il est cependant facile de prévoir que la dénomination d'Antilope perdra de sa généralité ou disparaîtra de la science, et que les nombreux animaux qu'elle réunit se sépareront pour former des groupes particuliers, comme le font déjà les Bœufs, les Moutons et les Chèvres. Alors toutes les difficultés s'effaceront et les véritables rapports du Nil-Gau s'établiront sans peine; car je ne regarde point comme concluantes les tentatives qui ont déjà été faites pour opérer cette division des Antilopes.

Cet animal approche de la taille du Cerf commun; mais son train de derrière chez le mâle surtout est beaucoup plus bas que celui de devant. Ses dents, ses organes des sens, ceux du mouvement et ceux de la génération sont semblables à ce que nous observons chez les ruminans à cornes creuses en général; seulement son museau est terminé par un muffle entre les narines, sa langue est douce, ses larmiers sont petits et séparés de l'œil; car on sait que ce n'est qu'en ces différens points et par les cornes que ces ruminans diffèrent aujourd'hui pour nous géné-

riquement les uns des autres. Les cornes chez cette espèce sont simples, un peu anguleuses et étendues à leur base antérieure, où l'on voit sur quelques individus un tubercule très-saillant qui semble être le germe d'une seconde corne; on y trouve aussi quelques petites impressions circulaires; dans le reste de leur longueur elles sont unies et leur forme est conique ; mais elles sont légèrement recourbées en avant à leur base, et elles s'écartent un peu par leur pointe. Leur longueur ne paraît jamais dépasser six à huit pouces.

Le pelage est formé de poils courts, rares, mais fermes, sur le dos, le cou, les côtés, la tête et les membres; il est plus long et plus doux aux parties inférieures; sur la ligne moyenne du cou et sur les épaules se trouvent des poils plus durs et plus longs qui forment une sorte de crinière; vers le milieu du cou, en dessous, est une mèche de poils longs et forts, et la queue est terminée par une touffe de poils semblable à celle qui termine la queue des Vaches.

Les mâles adultes et les femelles ne se ressemblent point par les couleurs. Les premiers sont généralement d'un gris teint de fauve, de là le nom de Bœuf gris qui leur a été donné quelquefois. Cette couleur résulte de celle des poils qui sont la plupart blancs ou fauves à leur moitié inférieure, et d'un noir brun à leur autre moitié. Le dessus de la tête, les côtés du museau et le dessous des yeux ont des teintes plus noires, et il en est de même des parties des jambes qui ne sont pas blanches. Ces dernières parties sont : la face interne et supérieure de la cuisse, en remontant par derrière jusqu'à la queue; une tache qui couvre toute la partie antérieure de l'articulation du jarret ou pour mieux dire du talon; deux rubans qui embrassent le bas de la jambe, l'un au-dessus et l'autre au-dessous des argots, et enfin deux rubans semblables et situés de même aux pieds de devant. Les poils qui forment la crinière sont noirs et blancs, excepté sur l'épaule où ils sont entièrement noirs; et il en est de même de la longue mèche de poils du dessous du cou et de la touffe qui termine la queue. Le dessous de la gorge, le bord des lèvres, l'extrémité de la mâchoire inférieure, un point vers le milieu de cette mâchoire, et un autre plus en arrière et plus haut, sont blancs. Les yeux sont bruns, les cornes et les sabots noirs. Les oreilles blanches intérieurement ont trois taches noires sur leur bord externe ou postérieur.

Les femelles, plus petites que les mâles et moins basses du train de derrière, sont d'un fauve sale, les poils pour la plupart étant fauves terminés de noir. Les parties entièrement noires sont : un cercle à l'articulation du poignet, les longs poils de l'épaule, du cou et de la queue, et les parties qui bordent et séparent les rubans blancs des quatre pieds. Les parties blanches sont les mêmes que chez le mâle.

Cette espèce a plusieurs fois été amenée en Europe, et quelques observations ont été faites sur son naturel. C'est à Hunter (Trans. Phil. t. 61, p. 170, pl. 5) que l'on doit les remarques les plus importantes. Elles ont eu lieu sur un mâle et une femelle qu'il a eus quelque temps en sa possession. Ces animaux paraissent consulter principalement leur sens de l'odorat qu'ils ont très-fin ; aussi dès que les alimens qu'ils aiment le mieux portent la plus légère odeur extraordinaire, ils les rejettent. Comme tous les ruminans, les mâles ne s'apprivoisent jamais de manière à s'attacher à ceux qui les soignent, et ils conservent toujours un caractère farouche. Dès que Hunter s'approchait des siens, leur premier mouvement était de se jeter sur leurs poignets : ce qu'il prenait pour de la crainte, et, comme il le dit naïvement, de l'humilité. C'était un mouvement de colère, suspendu bientôt, parce que ces animaux

étaient sans doute très-habitués aux hommes; en effet, dans les combats que les Nil-Gaus se livrent entre eux, ils tombent d'abord sur leurs poignets, puis s'avancent l'un vers l'autre dans cette situation d'un mouvement assez rapide, et dès qu'ils ne sont plus séparés que par une distance de quelques pas, ils font un saut et s'élancent tête baissée pour se frapper avec violence. Les mâles et les femelles s'attachent vivement l'un à l'autre, ce qui ferait penser qu'ils vivent en familles comme la plupart des autres animaux à cornes creuses.

Lord Clive, bien connu des naturalistes par ses goûts pour les animaux rares, a eu des Nil-Gaus pendant plusieurs années qui se sont reproduits. Mais on n'a donné que peu d'attention à ce fait important. C'est de lui cependant que paraît être résulté l'idée que la gestation de ces animaux est de neuf mois, et que les jeunes mâles, en naissant, ont comme les femelles les couleurs de leur mère; ce n'est qu'en passant à l'état adulte, qu'ils prennent les teintes grises du père.

C'est principalement des contrées septentrionales des Indes, que cette espèce est originaire : on ne la trouve ni dans la presqu'île de l'Inde ni au Bengale; et Bernier, qui en 1664 accompagnait Aurengzeb au Cachemire ne rencontra de Nil-Gau qu'au-delà de Delhy.

Parsons (Phil. Trans. n°. 476, p. 465, t. 3, fig. 9) paraît avoir le premier décrit et fait représenter un Nil-Gau dont Pallas fit son *Antilope tragocamelus*, et Pennant son *Antilope Indostanica*. Hunter est venu ensuite, puis Pennant (Hist. of Quad., pl. 7, pag. 73 et 74), et enfin Buffon (Suppl. VI, p. 101, tab. 10 et 11), car toutes les autres figures de cette espèce ne sont, je crois, que des copies de celle-ci.

Le Nil-Gau est généralement aujourd'hui l'*Antilope picta* des catalogues méthodiques.

Décembre 1824.

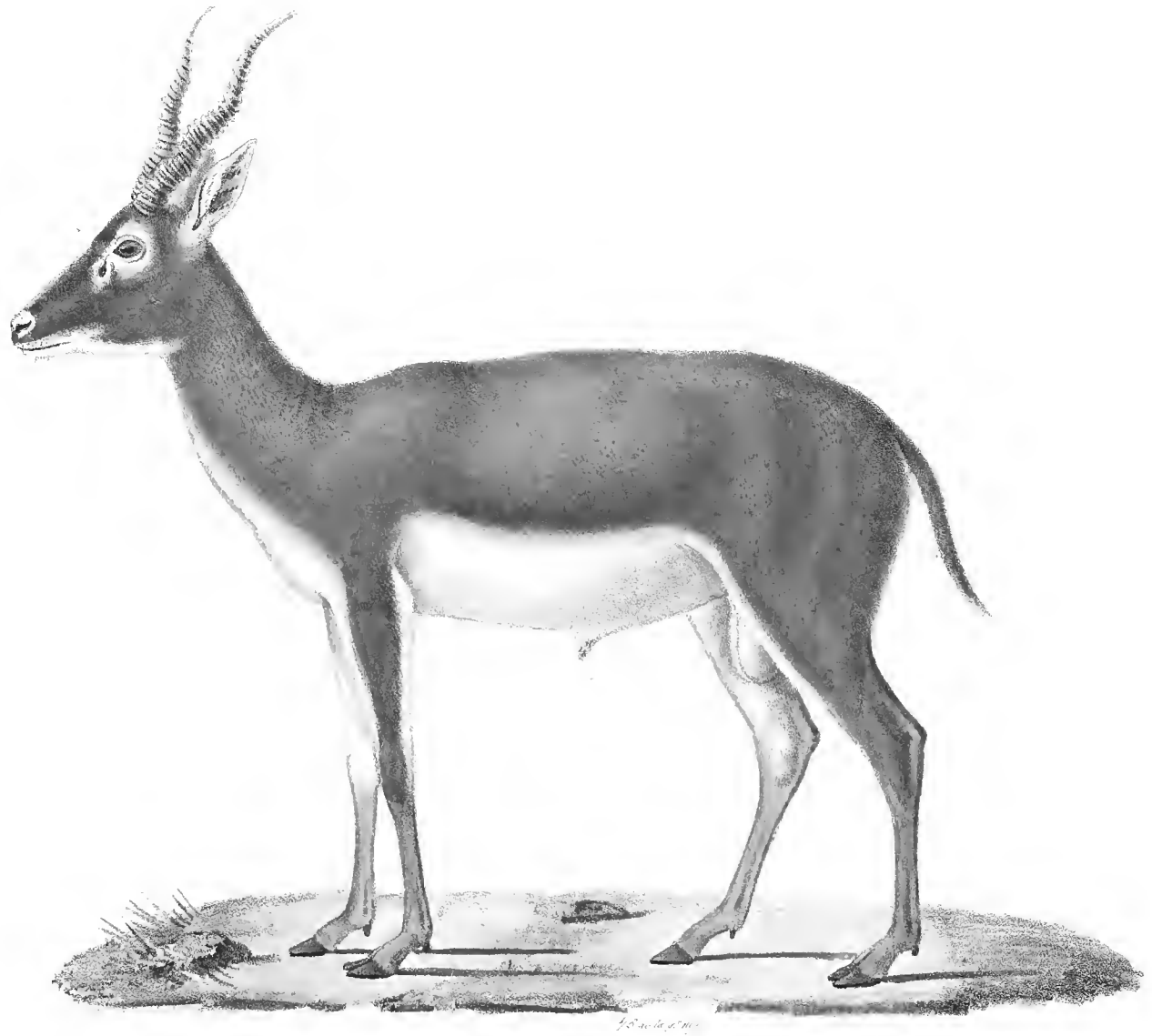

. Ombilopa

Wenceslas sc. Lith. de Sde Zoologie

1/5 de la gr.nat

Antilope Tem

Werner del

Lith. de C. de Lasteyrie

ANTILOPE.

Cette belle espèce d'Antilope est une de celles qui ont été le mieux observées. Indépendamment de ce qu'en disent quelques voyageurs, tels que Thevenot (Voy. t. III, p. 111 et 112), Mandeslo (Voy. t. II, p. 195), etc., Aldrovande en donne une fort bonne figure (de Quadr. Bisul., p. 756), qui semble avoir été méconnue; mais la peinture originale de cette figure que j'ai vue ne me permet pas de douter qu'elle ne soit celle de l'Antilope : les couleurs m'ont confirmé ce qu'annonçaient déjà les formes. Ce n'est cependant qu'à Pallas (Spicil. zool., fasc. I, p. 18 et 19, pl. I et II) que nous devons une histoire de l'Antilope; il put étudier cette espèce vivante dans la ménagerie du prince d'Orange à La Haye, où plusieurs individus mâles et femelles vécurent pendant un assez grand nombre d'années et se reproduisirent.

L'Antilope est un peu moins grande que notre Daim; elle a près de quatre pieds du bout du museau à l'origine de la queue, et sa hauteur au garrot est d'environ deux pieds sept pouces. Sa queue a six pouces, et sa tête, du bout du museau entre les deux cornes, en a sept.

Le brun et le blanc se partagent son pelage. Toutes les parties supérieures de son corps sont brunes, et le blanc se rencontre autour de l'œil, à la face interne de l'oreille, sur le mufle et sur les lèvres, sous la mâchoire inférieure, en avant de la poitrine, sur le sternum, l'abdomen, la face interne des cuisses et des jambes, et la partie inférieure de la queue. Les cornes et les sabots sont noirs, et l'iris est brun-jaunâtre; mais les parties brunes varient beaucoup pour l'intensité de la couleur du jeune âge à la vieillesse. Les petits naissent sans livrée, et leurs parties colorées sont d'un brun clair. A mesure qu'ils avancent en âge, cette couleur devient plus foncée; et vers la fin de leur vie elle est presque noire : c'est ce que nous apprend M. Duvaucel; et Pallas rapporte qu'à l'âge adulte les femelles, qui n'ont jamais de cornes, prennent de chaque côté de l'épine, le long du dos, une ligne blanche, ce que M. Duvaucel ne dit point, et ce qui ne s'aperçoit pas sur la figure d'Antilope femelle qu'il nous a envoyée et que nous publions.

Avec les formes et les proportions légères et élégantes des Gazelles, l'Antilope a des cornes dont la surface est formée d'anneaux à peu près parallèles, et qui s'étendent de la base de ces organes presque jusqu'à leur extrémité. Ces cornes croissent en s'écartant l'une de l'autre, et quand elles ont acquis toute leur grandeur, elles ont jusqu'à trois courbures ou ondulations en avant et en arrière.

Les yeux, semblables à ceux de tous les ruminans, c'est-à-dire avec une pupille allongée transversalement, ont en outre un larmier qui est chez les mâles au milieu

d'une protubérance, dont les bords épais et saillans annoncent un organe glanduleux fort développé, et il faut distinguer cette protubérance du larmier que, dans d'autres espèces, on trouve sans elle ; elle est de plus remarquable en ce que sa grandeur, son développement varient suivant des circonstances qui n'ont point encore été appréciées. On la trouve fort saillante chez certains individus, tandis que chez d'autres, du même sexe et du même âge, elle est affaissée et flétrie. Les narines sont entourées d'un mufle, et la langue est douce; les oreilles ne présentent rien de particulier.

Les organes du mouvement ne se distinguent par aucun caractère important; le dessous du genou est souvent garni de ces poils un peu plus longs que les autres, qui, sur ces parties, ont reçu le nom de brosse ; mais ils n'y sont pas toujours très-sensibles, comme on le voit sur nos figures.

Les parties de la génération ne se font remarquer que par le volume des testicules et la longueur du scrotum.

Les Antilopes ne se trouvent que dans les parties méridionales de l'Asie, et c'est à tort qu'on a pensé que cette espèce existait en Afrique. Ils vivent en troupes considérables, et deviennent la proie des nombreuses espèces de carnassiers que ces régions nourrissent. Les femelles sont déjà susceptibles d'engendrer à deux ans, et les mâles à trois, et la portée, qui n'est communément que d'un petit, dure neuf mois.

Pallas a observé que la troupe de ces animaux choisissait un lieu particulier où elle venait toujours pour fienter, disposition instinctive qui leur est commune avec beaucoup d'autres animaux frugivores, ou plutôt avec tous les autres mammifères qui sont toujours naturellement portés à s'éloigner du lieu de leur retraite pour se débarrasser de leurs excrémens. Il a remarqué aussi que les femelles, hors le temps de la gestation, étaient, ainsi que les mâles, toujours disposées à l'accouplement, ce qui est encore propre à tous les mammifères, malgré les exceptions que plusieurs d'entre eux nous présentent, exceptions dont les causes n'ont jamais leur origine chez les animaux eux-mêmes.

Les meilleures figures d'Antilopes qu'on ait eu jusqu'à présent sont celles d'Aldrovande et de Pallas, et ce sont celles de ce dernier qui ont été copiées par Buffon et par Schreber. Je ne parle point de celle de Pennant, beaucoup trop mauvaise pour être citée.

Cette espèce est désignée par le nom de *Cervicapra* dans les catalogues méthodiques.

Août 1824.

½ de la gde nat.

Addax mâle poil d'été.

Werner pinxt et lith.

Lith. de Becquet.

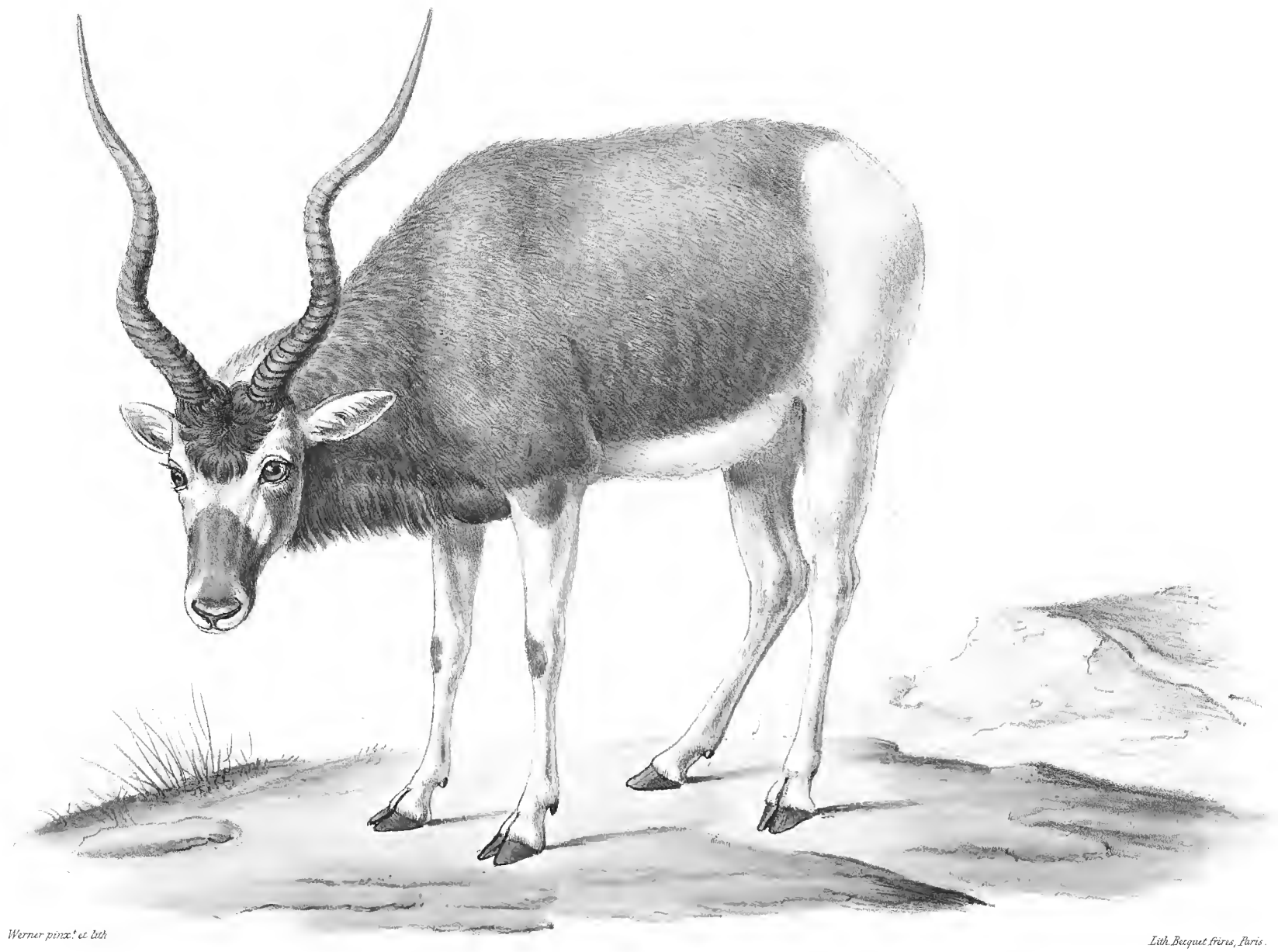

Werner pinx.t et lith

Lith. Becquet frères, Paris.

ADDAX MÂLE. POIL D'HIVER.

L'ADDAX.

Ce bel Antilope est à peu près nouveau, car il n'avait encore été vu clairement par aucun naturaliste, lorsque M. Édouard Ruppell le découvrit dans son voyage au nord de l'Afrique. La figure d'un individu mâle qu'on trouve dans l'Atlas de ce voyage est assez exacte, quoiqu'elle n'ait été faite que d'après le sdépouilles recueillies par ce savant et laborieux voyageur, lesquelles se trouvent aujourd'hui dans le Musée de Francfort-sur-le-Mein. On avait eu précédemment une figure de la même espèce, sous le nom de *Suturosa*, donnée par M. Otto, comme nous le verrons plus bas. Celle que nous publions aujourd'hui est d'un très-bel individu mâle, vivant, qui nous est parvenu d'Égypte avec la Girafe que le pacha de ce pays a envoyée au Roi.

L'Addax est un type nouveau dans la famille des Antilopes. Son corps lourd et trapu, sa tête assez fine, son cou épais, ses jambes courtes, ses sabots larges, et ses longues cornes courbées et tordues, son fanon, sa crinière, forment une réunion de caractères qui se présentent pour la première fois à l'observation. Par certaines de ses proportions il rappelle le Bubale; mais il n'a ni sa longue et pesante tête, ni son train de derrière abaissé, ni ses cornes courtes : les cornes de l'Addax, en effet, rappelleraient plutôt celles qui ont une double courbure, et qui font le caractère d'un si grand nombre d'Antilopes. Cependant, en présentant cet animal comme un type nouveau, nous n'entendons pas dire qu'aucune des nombreuses espèces d'Antilopes qui ont été décrites et figurées ne viendra un jour s'associer à lui comme espèce d'un même genre très-naturel (1). Tout ce que nous prétendons, c'est que rien n'annonce absolument aujourd'hui cette association. Si jamais elle a lieu, ce sera quand ces Antilopes auront repris leurs formes à nos yeux, auront été vues vivantes, et autrement que dans les préparations de leurs dépouilles défigurées par des préparateurs inhabiles; mais dans ce cas encore l'Addax sera le type véritable du genre : c'est lui le premier qui en aura présenté fidèlement les caractères.

L'Addax est de la grandeur d'un petit âne, mais ses proportions se rapprochent de celles du Bœuf. Il a environ trois pieds de hauteur au garrot. Sa longueur d'entre les cornes à l'extrémité du corps, est de quatre pieds; celle de la tête, du bout du museau à la base des cornes, de onze pouces; celle des cornes de deux pieds; et celle de la queue de dix pouces six lignes. Ses couleurs ne sont pas les mêmes en toute saison ou à tout âge, ce qu'il importe d'indiquer; car on en a déjà fait deux espèces, pour avoir ignoré ce fait. A l'époque où il est arrivé dans notre Ménagerie, c'est-à-dire au milieu de l'été, il avait le cou et la tête, excepté une grande tache

(1) M. Ruppell parle de deux Antilopes qu'il n'a pu qu'apercevoir, et qui paraissent se rapprocher de l'Addax. Il nomme l'un *A. Tendal,* et l'autre *A. Chora.*

noire sur le front et une blanche sur le museau, d'un gris-roussâtre; le corps jusqu'aux fesses d'un blanc teint de fauve; les fesses, la queue, dont le bout est noirâtre, les membres et le dessous du corps, entre ceux-ci, blancs; cette couleur blanche se montrait en outre à la base des oreilles, dont la moitié supérieure était grise, sur les côtés de la lèvre supérieure, au bout de la mâchoire inférieure, dans l'étendue de l'ouverture de la bouche, et dans une tache de la partie supérieure du chanfrein, que nous venons d'indiquer, qui naît au bas de la tache noire du front dont nous avons parlé plus haut, et qui se prolonge, en montant entre l'œil et la tache noire, et en descendant sur les côtés des joues. Sur tout le corps les poils sont courts et serrés, excepté le long des parties supérieures et inférieures du cou, où ils forment une sorte de crinière, et sur la tache noire où ils sont longs et frisés; ceux du cou paraissent être aussi un peu plus longs et moins serrés que ceux des autres parties du corps. La queue est terminée par une mêche, et il n'y a point de brosses aux genoux : c'est avec ces couleurs que cette espèce est devenue l'Addax de M. Ruppell.

Aujourd'hui, au milieu de la saison froide, toutes les parties qui étaient d'un blanc lavé de fauve sont du gris du cou et de la tête, lequel pâlit un peu sur la croupe, ce qui donne à cet animal un vêtement fort différent de celui qu'il avait d'abord; et c'est dans cet état que l'a décrit M. Otto (Curieux de la Nat., t. XII. p. 321), sous le nom d'*Antilope Suturosa*.

Il est inutile que je dise qu'il a tous les caractères essentiels des ruminaux à cornes creuses : ce qu'il a de particulier, c'est d'être entièrement privé de larmiers et de n'avoir qu'un très-petit mufle. Ses cornes, que nous donnons de profil et de face, sont, comme on le voit, doublement courbées; elles vont en s'écartant, se contournent un peu en spirale, et sont couvertes d'anneaux saillans dans la plus grande partie de leur longueur.

Les femelles et les mâles ne diffèrent ni par les cornes ni par les couleurs.

Le nom d'Addax, qui a été appliqué à cet animal, est, dit Pline (*Hist. nat.* liv. XI, ch. 37), celui que les Africains donnent au Strepsiceros, et il ajoute que les cornes de celui-ci sont élevées, entourées de rides, contournées, et que leur extrémité est fort aiguë. Ce peu de mots ne suffit sans doute point pour faire reconnaître aujourd'hui l'Addax des anciens, un grand nombre d'espèces d'Antilopes ayant plus ou moins les caractères donnés par Pline au Strepsiceros. Aussi les auteurs en ont-ils fait différemment l'application, et l'un des premiers, Caïus (*Icon. Quadr.* Gesner.) a peut-être été le plus heureux : il l'a appliqué à une tête pourvue de cornes qui répondent assez exactement aux paroles de Pline; et il ne serait point étonnant que cette tête provînt d'un individu, sinon de l'espèce de l'Addax moderne, du moins d'une espèce très-voisine et qui appartiendrait au même genre. Quant à l'animal que Belon (Observ. de Belon, p. 36.) donne comme le Strepsiceros, il paraît qu'il appartient à une variété du Mouton domestique fort singulière, ou plutôt à quelque espèce encore inconnue; car je crois que jusqu'à présent il n'y a pas d'exemple de Moutons à cornes droites. Scaliger partageait l'opinion de Belon, et croyait que les anciens, par le nom de Strepsiceros, n'entendaient désigner qu'une variété de Mouton; et c'est à cette opinion que se sont réunis Buffon et Pallas. Les académiciens (Mém. pour servir à l'hist. des anim., p. 87.) se firent d'autres idées; ils crurent que les noms de Strepsiceros et de Dorcas étaient ceux d'une même espèce; c'est-à-dire que le premier serait, comme le second, celui du Kevel; car dans la description qu'Elien (*Hist. anim.*

liv. xiv. ch. 14) donne de la Dorcas, le Kevel ne peut être méconnu : il dit que la Dorcas, légère à la course, a le ventre blanc, séparé du reste du corps, qui est fauve, par une bande noire. D'un autre côté, Shaw (Voy. en Barbarie, p. 126) croit que le Strepsiceros ou l'Addax est la Gazelle que les Arabes nomment Lidnée, et dont les cornes ont, dit-il, quelquefois deux pieds (vingt pouces) de longueur. Malheureusement on ignore ce qu'est cette Lidnée, qui au reste ne pourrait être l'Addax de Ruppell, puisque Shaw la compare pour la figure et la couleur à la Gazelle commune, c'est-à-dire au Kevel ou à la Corine. Enfin, on a aussi fait de ce nom de Strepsiceros le synonyme de Condoma ou Coudou, noms d'une espèce d'Antilope du midi de l'Afrique, qui ne pouvait être connue des anciens, et qui d'ailleurs a ses cornes lisses et polies, au lieu de les avoir couvertes de rides.

Ce nom d'Addax a été donné à l'animal qui nous occupe par les seconds auteurs qui l'ont décrit, non-seulement parce que quelques uns de ses caractères se rapportent à ceux que Pline attribue à l'Addax des Africains; mais parce que, suivant M. Ruppell, les Arabes du désert nomment aujourd'hui cet animal *Akas*, *Adas* : ce qu'il regarde comme une simple modification du nom plus ancien de cet animal rapporté par Pline; et c'est ce motif qui nous l'a fait preférer à celui de Suturosa, qui avait été choisi par M. Otto, lequel, comme nous l'avons vu, avait décrit cette espèce dans son pelage d'hiver.

M. Ruppell a trouvé l'Addax dans le désert au sud d'Amboukol jusqu'à l'oase de Haraza. Il est, dit-il, inconnu dans le Kordofan et le Dahrfour. Il vit en petite famille; et les Arabes le chassent en le poursuivant à cheval jusqu'à ce qu'ils l'aient forcé.

Décembre 1827.

presque 1/10e de la gde nat.

Bubale mâle

Werner del. *Imp.*

BUBALE.

Chaque fois que nous avons eu occasion de parler des rapports qu'ont entre eux les ruminans à cornes creuses, que les naturalistes réunissent sous le nom d'Antilopes, nous avons dû faire remarquer combien ceux qui résultent des caractères sur lesquels se fonde aujourd'hui la classification de ces animaux diffèrent de ceux que la nature semble indiquer par les formes générales et par plusieurs des formes particulières que ces nombreux ruminans nous présentent : ce qui est l'indication sûre que cette branche de l'histoire naturelle des Mammifères demande de nouvelles recherches, et que ces recherches promettent des succès.

Lorsqu'on examine attentivement ces animaux, dans la vue de juger de leur ressemblance par les traits principaux de leur physionomie, on est frappé de la part considérable et presque exclusive que la tête prend à ces traits, par sa forme générale et les proportions de ses diverses parties : ce qui semblerait confirmer les idées que nous avons plusieurs fois émises et que nous avons même établies sur de nombreux exemples, de la sûreté des caractères tirés de la forme de la tête pour subdiviser naturellement les familles dont les espèces ne diffèrent les unes des autres par aucun des systèmes sur lesquels se fondent ordinairement les groupes génériques.

Le Bubale offre un exemple remarquable de l'importance du caractère tiré de la tête. En effet, la tête de cet animal, par sa longueur et la largeur de son museau, tout-à-fait en harmonie avec les autres proportions de son corps, a une si grande ressemblance avec celle de la Vache, que plusieurs naturalistes ont désigné le Bubale par ce nom, et que les Arabes lui donnent celui de *Bekker el vash*, qui signifie Bœuf sauvage. Il me paraît impossible en effet, comme il a paru au reste à beaucoup d'autres, de ne pas rapprocher ces Antilopes des genres des Bœufs, et de ne pas les éloigner des Gazelles auxquelles ils se lient par les caractères tirés des cornes, sans s'y rattacher aucunement par ceux de la tête : car la tête des Gazelles, c'est-à-dire, du Kevel, de la Corine, rappellent tout-à-fait celles des Chèvres ; et ce qui confirme ces rapports, c'est que le naturel du Bubale ne ressemble pas moins à celui des Bœufs que le naturel des Gazelles ne le fait à celui des Chèvres. Shaw le voyageur, dans ses Observations physiques et mêlées sur les royaumes d'Alger et de Tunis, t. I, pag. 313 et 315, nous dit que les jeunes Bubales s'apprivoisent aisément, et que mêlés aux Bœufs ils les suivent aux champs et paissent avec eux comme les autres individus du troupeau. Dans leur état de nature ils vivent en troupes et se défendent contre ceux qui les poursuivent : ce qui, au reste, résulte du penchant commun à tous les animaux à cornes creuses.

Celui qui fait l'objet de cette notice a vécu à la Ménagerie de Versailles et a passé

quelques jours à celle du Muséum d'histoire naturelle. C'était un animal grossier et méchant, dont les cornes étaient très-dangereuses, comme le sont toutes celles dont les pointes sont dirigées en arrière : car il est remarquable que tous les animaux armés de cornes savent de quelle manière ils doivent frapper pour faire le plus de mal. Aussi le Bubale, comme les Gnous, comme les Chamois, comme les Boucs, pour diriger les pointes de ses cornes en avant, abaisse sa tête entre ses jambes, et quand il est à portée de frapper, il la relève subitement, et de la sorte déchire comme le Sanglier avec ses défenses; un des caractères les plus remarquables de cette espèce est la grande hauteur du train de devant comparé à celui de derrière. Sa taille est à peu près celle du Cerf commun, et tout son pelage ras et serré est d'un fauve roussâtre; il faut cependant en excepter la queue qui descend jusqu'au jarret et qui est terminée par une mêche de longs poils noirs. L'iris est jaune-rouge. Le sternum paraît être garni d'une callosité, sur laquelle l'animal s'appuie quand il se couche. Les cornes sont noires, annelées dans la plus grande partie de leur longueur, et elles ont une double courbure : la première, celle de leur base, est concave en avant; celle qui vient après est convexe, et elles se terminent en arrière; elles naissent assez près l'une de l'autre et vont en s'écartant dans la plus grande partie de leur longueur, et se rapprochent un peu par leurs pointes. Il n'y a que deux mamelles.

Les anciens connaissaient très-bien le Bubale; c'est d'eux que nous avons pris ce nom. On le trouve déjà dans Aristote pour désigner un animal armé de cornes et très-léger à la course (Traité des Part. des Anim., liv. III, ch. II). Pline l'emploie dans le même sens (Hist. nat., liv. VIII, ch. XV), et Oppien semble le caractériser par la direction de la pointe de ses cornes (De Venatione, liv. II). Cependant il n'est pas certain qu'ils l'aient donné au même animal que nous, et l'on peut s'étonner que Linnæus l'ait conservé au Buffle, auquel il n'a jamais pu appartenir, comme l'avait déjà fort bien établi Gesner.

Les naturalistes modernes, tout en reconnaissant que le Bubale des anciens (Bubalus Aldrovand.) était un Antilope, et que cet Antilope pouvait être la Vache de Barbarie décrite et figurée par Perrault (Mémoires pour servir à l'Hist. nat. des Anim., pag. 203), ne le distinguèrent pas nettement des espèces voisines, et le confondirent surtout avec le Caama du cap de Bonne-Espérance, autre Antilope auquel les Hollandais ont donné le nom de Cerf. Cette erreur a été commise par Buffon, Allamand, Pallas, Gmelin. C'est ce qu'a bien établi mon frère dans la Ménagerie du Muséum d'Histoire naturelle (édition in-12, t. I, pag. 346), en donnant la description du Bubale, que nous publions de nouveau, et en montrant que le Caama a des caractères très-marqués qui lui appartiennent exclusivement.

Jusqu'à présent on n'a reconnu le Bubale que dans les parties septentrionales de l'Afrique, et surtout vers le désert; ainsi c'est la seule patrie qu'on puisse aujourd'hui lui assigner.

Les meilleures figures qu'on en ait eues sont celles de Perrault, que nous avons déjà cité, et celle qui se trouve dans le sixième volume des supplémens de Buffon, planche XIV.

Cette espèce porte le nom d'*Antilope Bubalis* dans les catalogues méthodiques.

Septembre 1825.

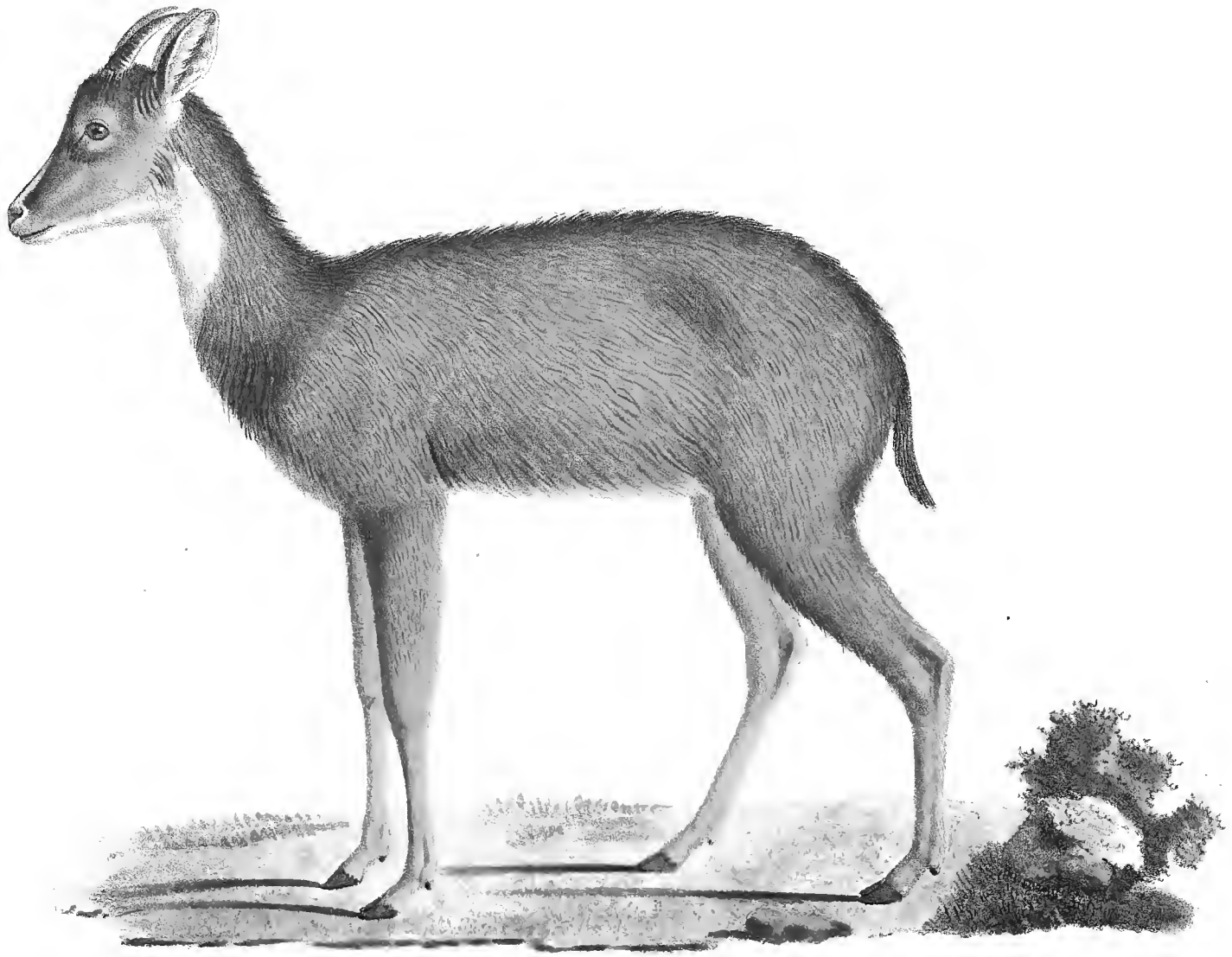

1/3 de la grand. nat.

Bouquetin du Népaul

Werner del.et lith. *Lith. de Langlumé*

BOUQUETIN DU NÉPOUL.

La nombreuse famille des ruminants à cornes creuses présente tant de difficultés pour l'étude ; les espèces qu'elle renferme se prêtent si imparfaitement à une classification méthodique, que c'est en quelque sorte à regret qu'on voit ces animaux se multiplier, lorsqu'ils ne donnent pas en même temps les moyens de les grouper en genres plus naturels, de les rapprocher d'après des principes fondés davantage sur les parties essentielles de leur organisation. Pour arriver à ce but important, il faudrait en faire une étude nouvelle et sous des points de vue différents de ceux qui ont jusqu'à présent dirigé les naturalistes ; mais c'est un travail étranger à cette Histoire naturelle des Mammifères, qui ne pourrait en présenter que les résultats ; nous nous résignerons donc à ajouter une nouvelle espèce d'antilope à celles que l'on connaît déjà, sans rien ajouter de bien réel aux lumières qui avaient été acquises sur ces ruminants. En effet, l'animal que M. Duvaucel nous a envoyé sous le nom de Bouquetin du Népoul, ne présente aucune de ces modifications qui peuvent servir de point central autour duquel viennent se réunir les êtres que des affinités naturelles en rapprochent ; il se confond avec les autres ruminants à formes sveltes, à mouvements légers, qui ont des cornes uniformément courbées en arrière, de petits larmiers, un mufle, un chanfrein creux, etc. Les seuls points par lesquels il se distingue consistent dans la distribution de ses couleurs.

La teinte générale de son pelage est d'un brun marron ; mais cette couleur est mêlée de beaucoup de noir sur le chanfrein, le long du cou, en avant des épaules, et tout le long du dos jusqu'à l'extrémité de la queue. Des poils noirs, mais en petit nombre, sont mélangés aux poils fauves des côtés du corps, des cuisses et des bras ; le dessous du corps, la face interne des bras et des cuisses, les jambes de devant et les jambes de derrière sont d'un fauve clair ; le dessous de la gorge, la mâchoire inférieure et la face interne des oreilles sont blancs. Les cornes sont noires, couvertes de petits anneaux à leur tiers inférieur, et plus arrondies antérieurement et extérieurement que sur les autres faces.

On voit par les proportions de cet animal, par l'épaisseur de ses cuisses et de ses bras, la finesse de ses jambes, la forme arrondie de sa croupe, qu'il est particulièrement doué de la faculté de sauter, de bondir ; aussi vit-il dans les lieux montueux et non point dans les plaines comme les antilopes coureurs ; et à cet égard il se rapproche en effet des Bouquetins. C'est à M. Wallich, dont nous avons déjà eu occasion de rappeler les services, en parlant de l'ours du Bengale, qu'appartient la découverte de ce nouvel antilope. Il l'a ramené à la ménagerie de Baracpour, avec

beaucoup d'autres animaux nouveaux, de ce Népoul, si riche et si peu connu pour l'histoire naturelle, où de nombreuses moissons sont encore réservées aux voyageurs qui pourront y pénétrer et y séjourner assez de temps pour s'attacher à la recherche des petits animaux; si l'on en juge du moins par ce qu'on y a déjà découvert.

En ne s'arrêtant qu'aux caractères superficiels qui jusqu'à présent ont servi à la classification des antilopes, on rapprocherait le Bouquetin du Népoul du cambtan, de l'antilope bleu, de l'antilope chevaline, qui se rapprochent eux-mêmes des bouquetins, des égagres, etc. Mais ces animaux ont d'ailleurs si peu d'analogie les uns avec les autres, qu'en ajoutant une espèce hétérogène de plus au groupe très-peu naturel qu'ils forment, ce ne serait qu'épaissir l'obscurité qui les environne. Je me bornerai donc à présenter cette espèce isolément, sans chercher à indiquer avec plus de précision ses rapports. Le temps n'est pas loin peut-être où les difficultés que je ne puis surmonter ici se trouveront tout-à-fait levées.

Mai 1824.

Bouc sauvage de la haute Egypte

Wirsec del. Lith. de C. de Lasteyrie.

BOUC SAUVAGE.

DE LA HAUTE-ÉGYPTE.

Les naturalistes n'admettent encore que trois espèces de Boucs : le Bouquetin qui habite nos Alpes, le Bouc du Caucase de Gudenstaedt, et l'Égagre de Pallas, qui vit aussi sur le Caucase. L'espèce que je publie aujourd'hui fera la quatrième, car elle ne me paraît se rapporter à aucune des espèces précédentes, comme on aurait déjà pu le conjecturer de son origine. Rien ne serait plus étonnant en effet que la ressemblance parfaite d'animaux de contrées aussi différentes que le sont les montagnes du nord de l'Égypte et celles du centre de l'Asie et du centre de l'Europe. La séparation de l'Afrique des autres parties de l'ancien Monde, par un désert de sable, n'a jamais pu permettre le passage d'espèces montagnardes de l'une dans les autres; et notre Bouc d'Égypte ou de Nubie n'est certainement point un animal de plaines : il a les penchans comme il a l'organisation de tous les autres Boucs; et dès le premier jour de son arrivée dans notre Ménagerie, poussé par son instinct, il est monté par des escaliers fort difficiles et des pierres entassées les unes sur les autres comme des rochers, au point le plus élevé qu'il ait été possible d'atteindre, et s'est élancé de ces hauteurs sans aucune hésitation et comme s'il en eût eu une longue habitude; or, ce caractère est essentiellement celui des Boucs; il ne m'a jamais été offert que par eux et par le Chamois, qui doit être lui-même classé parmi les Boucs. Les Moutons et la Gazelle commune n'ont jamais montré ce penchant à s'élever; aucune circonstance même n'a pu les porter à en donner le moindre signe.

Ce Bouc était un peu plus petit que l'Égagre dont nous avons donné la figure dans notre 30e. livraison, et il en différait par ses cornes et ses couleurs : du reste ces animaux se ressemblaient entièrement. Aussi renvoyons-nous à tout ce que nous avons dit de l'Égagre, pour donner une idée des formes générales et de la structure particulière de ce Bouc, afin d'éviter une répétition sans intérêt comme sans utilité. Nous devons donc nous borner à exposer ce qui appartient exclusivement à cet animal.

Il a été envoyé à Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Angoulême, par le consul de France à Alexandrie, M. Drovetti; il était accompagné d'un Daim qui est mort en route, mais dont la peau et le squelette nous sont parvenus : ce qui

nous a fait connaître un point important de l'histoire de cette espèce de Cerf, son origine, qui jusqu'à ce jour avait été ignorée.

Les cornes du Bouc ont près de deux pieds et demi de longueur; elles sont noires, comprimées à leur face interne, arrondies en avant et sur leur face externe, et couvertes sur leur moitié antérieure de douze ou treize nœuds fort saillans. La couleur générale de cet animal est un fauve grisâtre mélangé de brun; et ces trois couleurs, qui se confondent sur toute la tête, une partie du cou et la plus grande partie du corps, dominent séparément sur quelques autres parties. Ainsi le bas des épaules et des flancs sont bruns; les jambes sont également brunes, mais beaucoup de blanc s'y trouve; ainsi celles de devant ont une tache blanche au-dessus de l'articulation du canon avec le bras; la face interne et postérieure de cet os, ainsi que les doigts sont également blancs, mais le brun forme un collier au-dessus des doigts. Les jambes de derrière sont brunes en avant, leur face interne est blanche, le canon est également blanc postérieurement, et un collier brun sépare aussi cette partie des doigts, qui sont blancs. La cuisse postérieurement est fauve; le gris domine en bas du cou et sur les épaules. Une ligne dorsale brune prend naissance à l'origine du cou, et vient se terminer sur la queue, qui est presque noire. La barbe est noire, mélangée de quelques poils blancs; les sabots et les poils qui les bordent sont noirs. Enfin toute la partie postérieure de l'abdomen est blanche, et les yeux sont fauves. Les poils du cou sont beaucoup plus longs que les autres, et forment une sorte de crinière et une sorte de fanon en dessus et en dessous de cette partie du corps, lorsqu'ils ont acquis toute leur longueur.

Je pense que ce Bouc pourra prendre, dans les catalogues méthodiques, le nom du pays où il a été découvert, et y être inscrit sous la dénomination de *Capra Nubiana*.

Juin 1825.

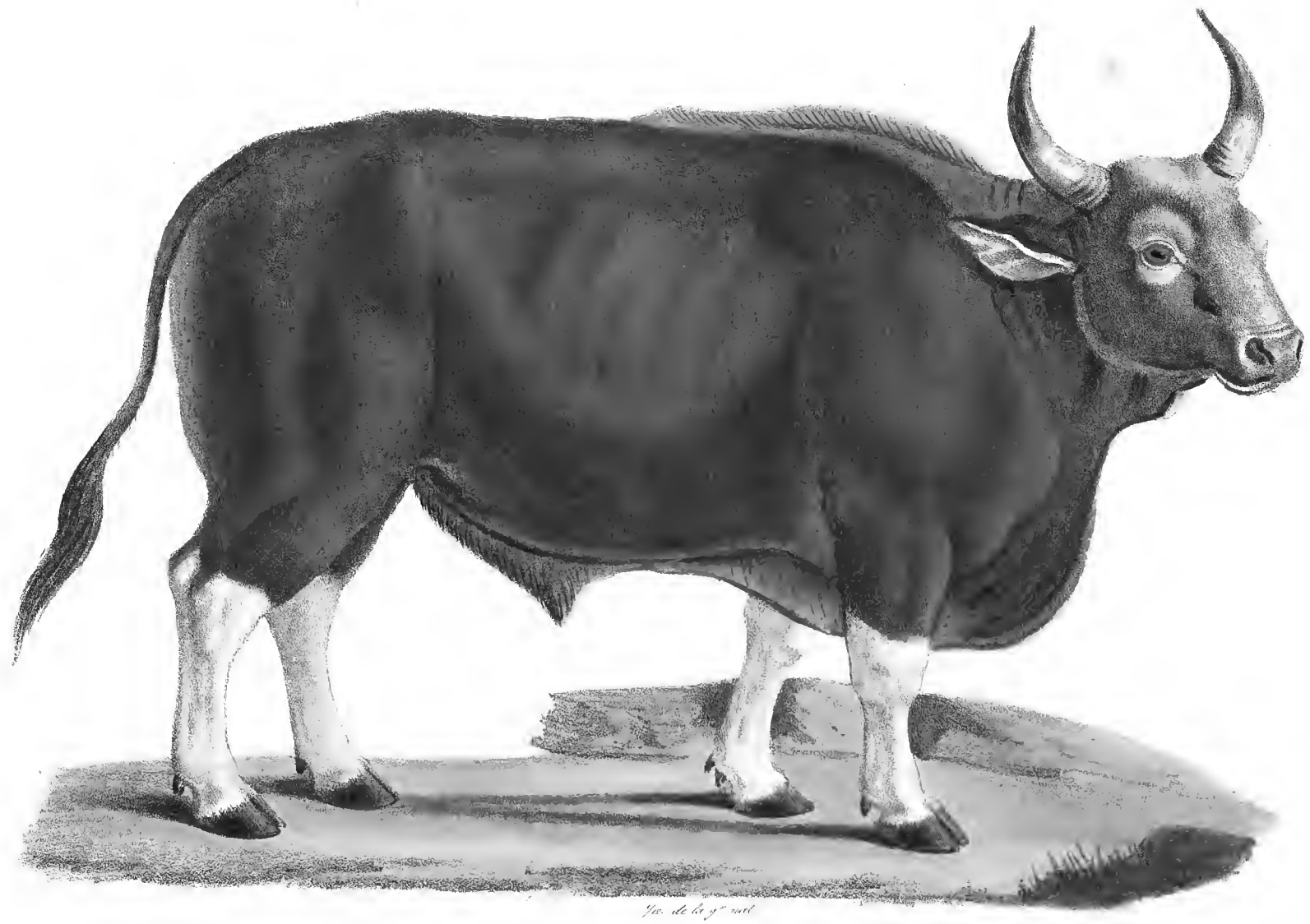

Jungly-gau, male.

Werner del.et Lith.

Lith. de Ch. Motte Augustin.

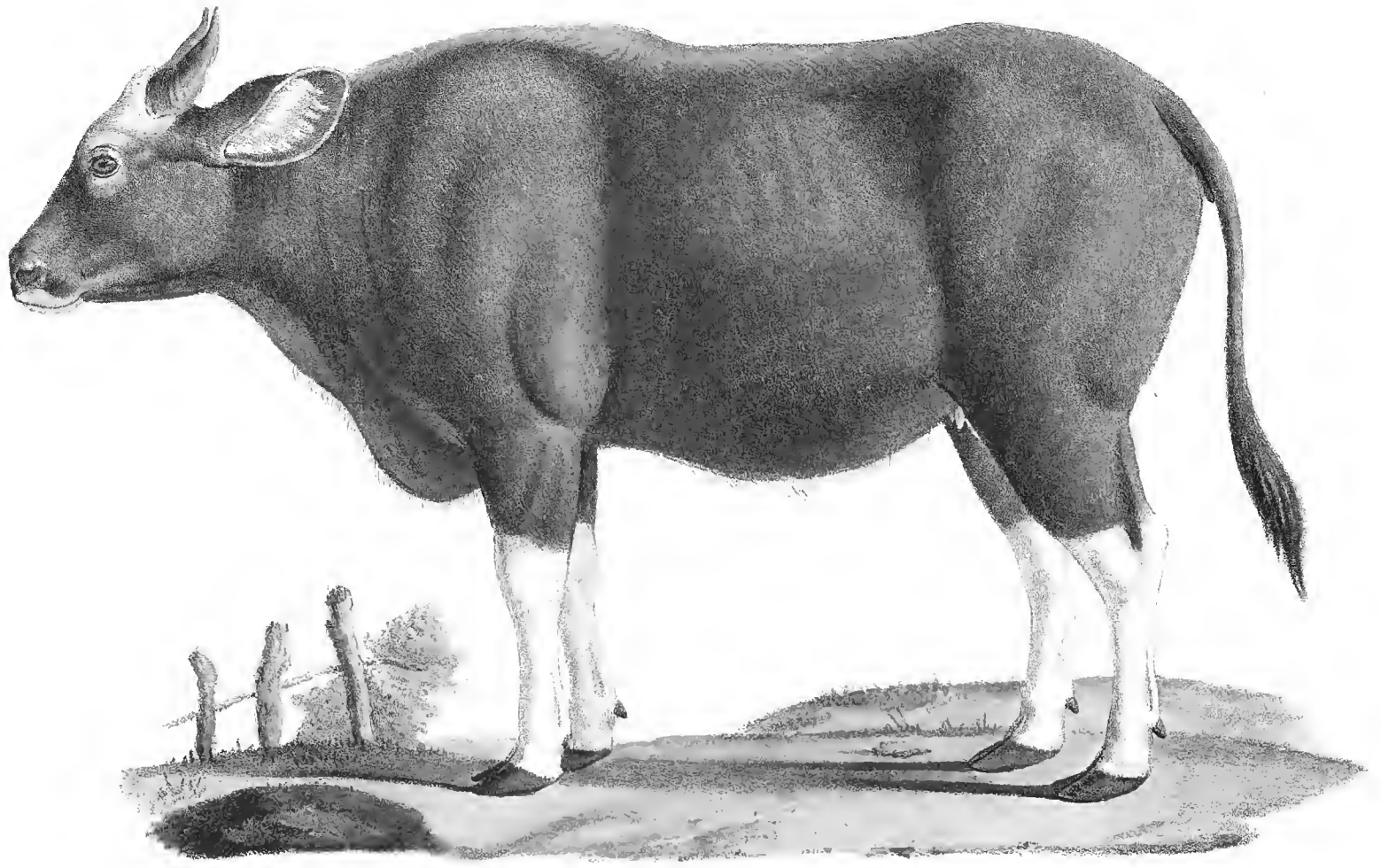

Jungli-gau, femelle.

Werner del.et lith. *Lith. de Langlumé*

JUNGLY-GAU.

Cette espèce de Bœuf, entièrement nouvelle, est celle qui paraît se rapprocher le plus de notre Bœuf domestique. Ces ruminans à cornes creuses, à jambes courtes, à corps épais et lourd, qui portent le nom générique de Bœuf, se divisent en deux familles bien distinctes par le naturel et par les organes. L'une est celle qui renferme les Buffles, animaux en quelque sorte aquatiques, qui vivent dans les marais ou près des rivières dans lesquels ils restent plongés une partie du jour; qui ont des cornes à base large couvrant une partie du front, aplaties à leur côté interne, et arrondies à leur côté externe; dont la langue est douce, etc., etc. L'autre est celle des Bœufs proprement dits ; ces animaux se distinguent des premiers parce qu'ils vivent davantage dans les prairies élevées et dans le voisinage des forêts, que leurs cornes sont lisses, arrondies, sans élargissement à leur base, que leur langue est couverte de papilles aiguës et cornées, etc., etc. C'est à cette seconde famille, qui ne se composait que du Bison d'Amérique, de l'Aurox, du Yack et de notre Bœuf domestique avec ses variétés que paraît appartenir le Jungly-Gau ; or cet animal n'a ni les petites cornes, ni la crinière épaisse des deux premiers; et bien loin d'être couvert, comme le troisième, d'un poil long et soyeux, il est revêtu d'un pelage aussi ras, aussi uni que nos races de bœufs les plus remarquables par ce caractère. A en juger par sa physionomie générale, on aurait même été tenté de le prendre pour une variété de notre Bœuf, tant il semble avoir de ressemblance avec lui. Mais les particularités que nous apprend M. Alfred Duvaucel, à qui nous en devons la connaissance, ne laissent aucun doute sur sa nature sauvage. Voici ce qu'il nous dit de cette nouvelle espèce :

« Les cornes du Jungly-Gau, dirigées de côté, sont implantées aux bouts de la crête occipitale, et séparées par un espace d'autant plus petit que l'animal est plus vieux. D'abord dans le plan du front, puis légèrement inclinées en avant, elles se reportent un peu en arrière et forment un double croissant, également ouvert dans tous les individus de même âge et de même sexe. Ces cornes sont un peu comprimées à leur base, rondes sur le reste, et d'autant plus lisses que l'animal est plus vieux. La loupe que portent la plupart des Bœufs de l'Inde se réduit dans celui-ci à une légère proéminence graisseuse qui s'étend jusqu'au milieu du dos. Toute cette partie est couverte d'un poil grisâtre et laineux plus long que tous les autres, et qui règne également sur la nuque, l'occiput et le front. Le reste du pelage est noir, à l'exception des jambes qui sont blanches jusqu'aux genoux. La queue est terminée par un fort pinceau de longs poils, et dans les mâles de deux à trois ans, de longues soies noires garnissent le bas du cou. La femelle diffère par la taille, par les cornes

qui restent toujours fort petites, et même par la forme de la tête qui, au lieu d'être busquée, semble au contraire un peu concave, à cause du relèvement du muffle. Elle est aussi d'un noir moins foncé ; le grisâtre du haut des épaules s'étend jusque sur les côtés, et le bout de la mâchoire inférieure est blanc.

« J'ai cru pendant long-temps que ces Bœufs ne différaient point essentiellement de nos Bœufs domestiques, qu'ils étaient l'un et l'autre des variétés de la même espèce ; mais alors je n'avais vu que des individus vivans à la ménagerie de Barrac-pour ; depuis j'en ai poursuivi moi-même au pied des montagnes du Sylhet, dans le kida ou chasse aux éléphans, et les renseignemens que j'ai recueillis en divers lieux m'ont appris que ces Bœufs étaient aussi communs et aussi répandus que les Buffles ; mais ils semblent plus farouches, car ils ne s'avancent pas comme eux jusque dans les lieux habités, et cependant les Jungly-Gau sont très-faciles à dompter. En peu de mois ils deviennent domestiques, et le lait de cette espèce passe pour être plus abondant et plus substantiel que celui d'aucune autre. »

Le Jungly-Gau est donc une espèce de plus à ajouter au catalogue des Bœufs. Je lui donnerai en latin, pour nom spécifique, celui de la contrée où il a été trouvé pour la première fois libre et sauvage, celui de *Sylhetanus*.

Juin 1824.

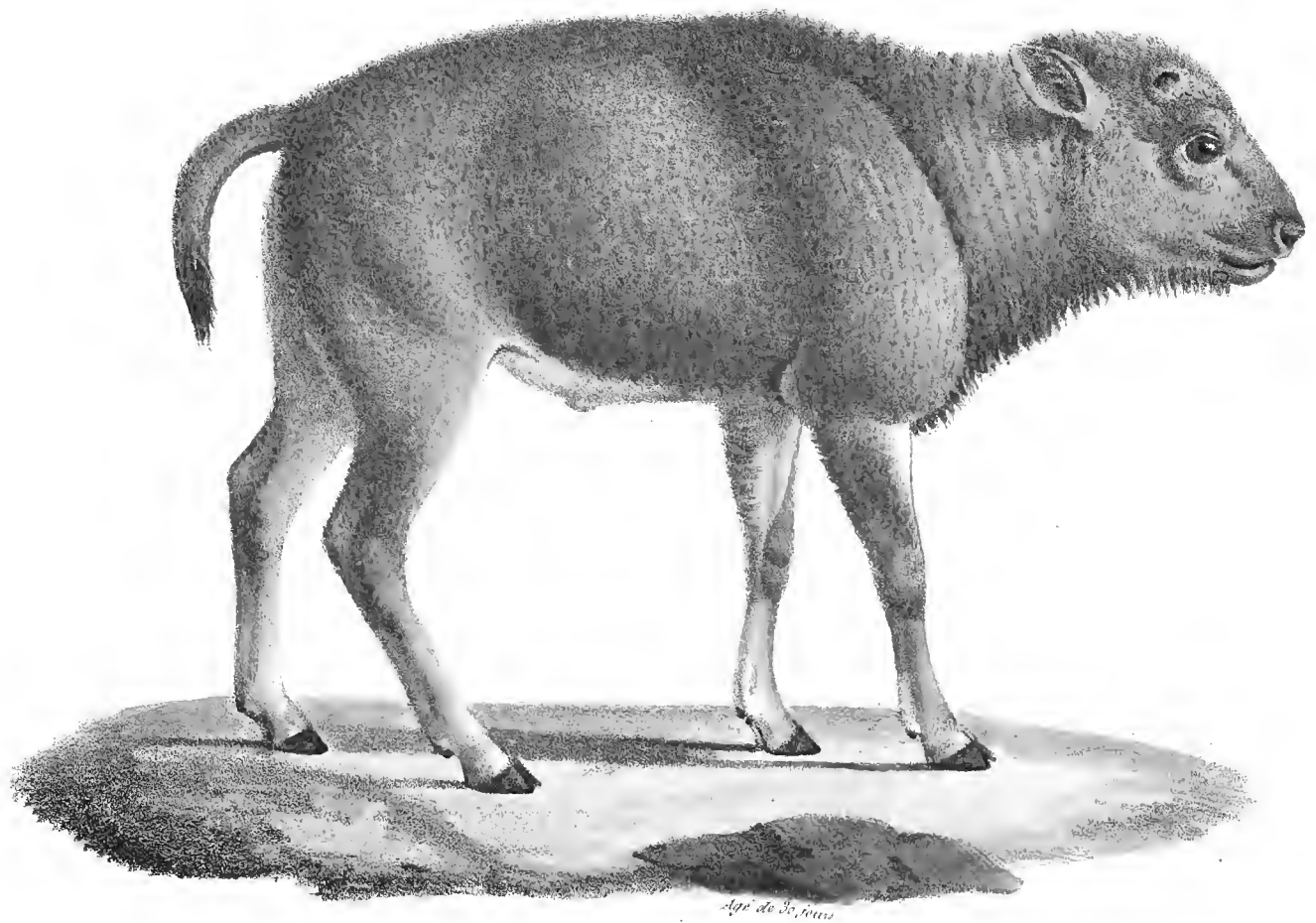

Bison, mâle.

Werner del. — Lith. de Ve. de Lasteyrie

BISON, AGÉ DE 30 JOURS.

Une espèce de Mammifère n'est complétement connue, par ses caractères extérieurs, que quand on en connaît le mâle et la femelle, et qu'on a pu apprécier les modifications qu'ils éprouvent dans leurs formes, leurs couleurs, depuis le moment de leur naissance jusqu'à leur entier développement. Nous n'en connaissons de la sorte qu'un bien petit nombre, et c'est une des imperfections de la science; car autrement nous aurions des objets de comparaison que ne nous donnent pas les cas les plus ordinaires, la possession d'un seul individu et d'un seul sexe; par la connaissance des sexes à tous les âges nous pourrions plus sûrement établir les caractères d'une espèce et la distinguer de toutes les autres.

La naissance du jeune Bison, dont nous publions la figure, en nous faisant connaître cette espèce dès les premiers momens de sa vie, donnera un moyen de plus de la séparer de celle de l'Aurochs, avec laquelle elle a quelquefois été confondue, et dont elle n'a même point encore été bien explicitement distinguée, quoiqu'on ne paraisse plus douter de la différence spécifique de ces animaux; mais cette idée s'est plutôt établie sur des vraisemblances que sur des preuves matérielles et sensibles. Nous avons donné, dans la douzième livraison de cet ouvrage (novembre 1819), la figure et la description du Bison mâle, et dans la trente-deuxième (septembre 1821) la figure du Bison femelle; nous nous réservions de faire connaître les caractères de celle-ci avec ceux des jeunes que nous étions autorisés à penser qu'elle nous donnerait. Cette femelle ne diffère de son mâle que par des traits moins marqués : sa taille est plus petite, sa tête moins lourde, son cou moins court, ses jambes moins épaisses, son garot moins relevé, et les poils qui couvrent cette partie, ainsi que ceux de la tête, moins touffus et moins longs. Elle est aussi d'un naturel plus doux; ce n'est point la crainte qui la porte à obéir à son maître; elle le connaît et lui est attachée; mais envers toute autre personne elle est grossière et brutale, sans cependant qu'elle frappe ou attaque si elle n'est provoquée; elle reste indifférente aux caresses de ces personnes ou s'éloigne d'elles en témoignant son mécontentement par les mouvemens brusques de sa tête, qui semblent des menaces, et un grognement particulier qu'elle ne fait entendre que dans cette situation. Nous la devons, comme le mâle, à M. Milbert, qui l'a envoyée à la Ménagerie du Roi, de l'Amérique septentrionale. Elle était encore fort jeune et fort petite, et elle a conservé sa taille pendant plus d'une année; elle restait chétive, mangeait peu, ses mues se faisaient mal, et tout nous donnait la crainte de la perdre : elle était alors dans une écurie et dans un parc seule. Dès qu'elle fut placée dans une écurie, en compagnie avec une vache domestique, on vit un changement subit s'opérer en elle : son appétit

revint, ses poils se lustrèrent, elle grandit considérablement, et bientôt nous eûmes la manifestation qu'elle pouvait être réunie à son mâle. C'est vers le mois de juin 1824 que cette réunion eut lieu. Dans les premiers jours on eut besoin de beaucoup de surveillance pour empêcher le Bison de frapper cette femelle. Cependant ils se familiarisèrent ensemble, et vers le mois d'octobre on s'aperçut que la femelle était pleine. Dès lors la bonne intelligence qui avait régné entre ces animaux s'altéra. Le mâle frappait sa Bisonne aussitôt qu'elle s'approchait de lui; il finit même par la poursuivre, et l'on fut obligé de les séparer. Celle-ci fut replacée dans l'écurie de la vache, et le 22 mars, elle mit bas sans peine un jeune mâle qu'elle adopta de suite, et auquel, depuis, elle a toujours témoigné la plus vive tendresse.

Ce jeune Bison avait, en naissant, la taille d'un veau du même âge, et à peine fut-il au jour qu'il se leva sur ses jambes et alla, presque en courant, sur tous les points de son écurie, sans se heurter et en se conduisant comme s'il eût connu les lieux par sa propre expérience. Tous ses sens paraissaient très-développés, et il était entièrement revêtu d'un poil roux très-brillant, excepté le long du dessous du cou, derrière la partie supérieure des jambes de devant, et au bout de la queue, qui étaient garnis de poils noirs; le ventre et la face interne des membres étaient blanchâtres. Son pelage était épais et crépu, et on apercevait, par une légère saillie dépourvue de poils, la place d'où sortiraient les cornes. Depuis, il a toujours reçu de sa mère les mêmes soins; il a grandi, ses cornes ont commencé à pousser, et les poils noirs ont augmenté, ce qui a sensiblement terni la brillante couleur qu'il avait à sa naissance.

Mai 1825.

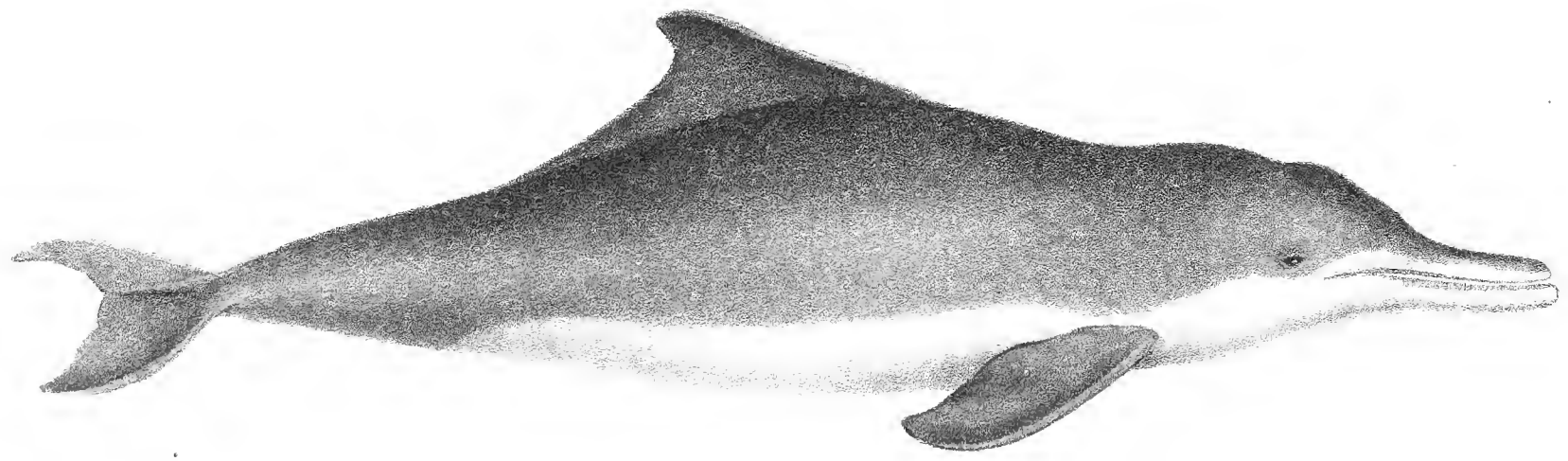

Wernes del *1/3 de nature.* *Lith. de Langlumé.*

Dauphin. N°1.

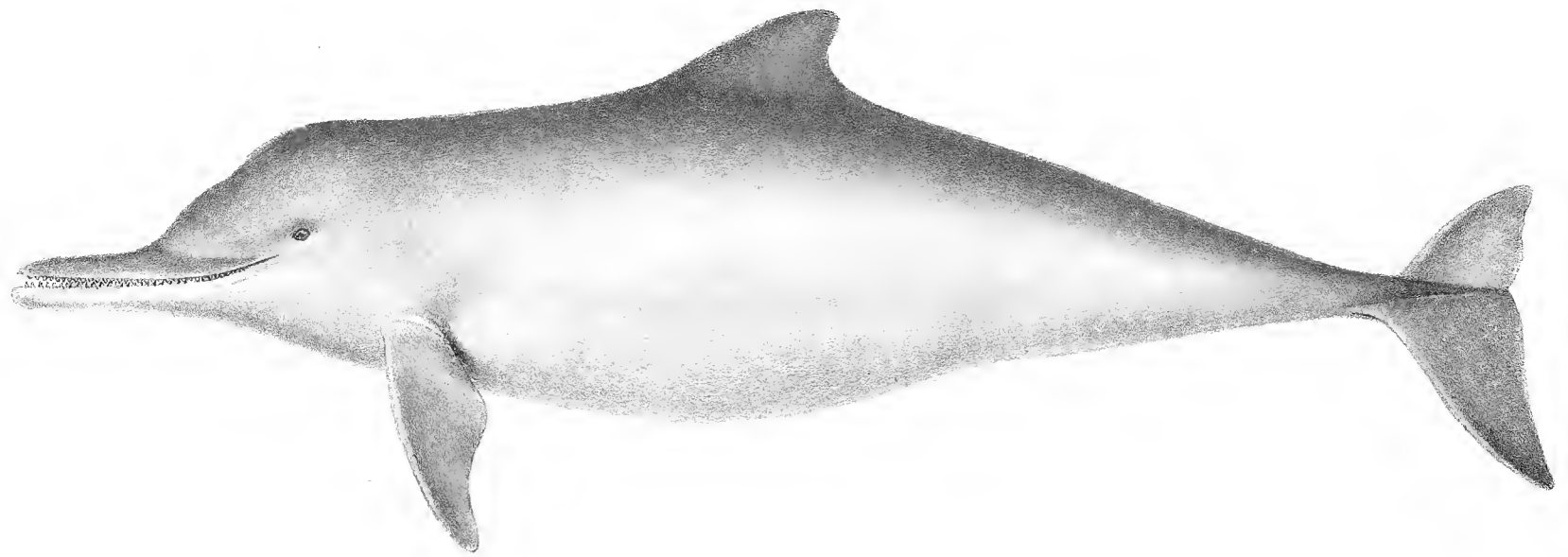

Wernes del *1/9 de nat* *Lith de Becquet frères, Paris.*

Dauphin, N.° 3.

DAUPHIN PLOMBÉ.

Nos. 1 ET 3.

M. Dussumier, dont tous les voyages dans l'Inde et à la Chine ont été une source de richesses, et de richesses gratuites pour l'histoire naturelle, a eu l'heureuse pensée de faire connaître les Dauphins qu'il rencontrerait dans sa route, soit pour signaler les espèces nouvelles qui pourraient se présenter à lui, soit pour éclairer les naturalistes sur les parages où les espèces se rencontrent et la limite des mers qu'elles parcourent. Peu de recherches pouvaient être plus utiles à la science; car le temps n'est pas très-éloigné où tous les Dauphins étaient rapportés à un fort petit nombre d'espèces, et où l'on pensait qu'on rencontre dans les mers des Indes ou dans l'Océan Pacifique les mêmes espèces que dans l'Atlantique. La force de ces animaux, la vélocité de leurs mouvemens, la rapidité avec laquelle ils nagent et qui surpasse de beaucoup celle du meilleur voilier, avait généralement fait croire qu'aucun obstacle ne pouvait s'opposer à ce qu'ils se portassent d'un pôle à l'autre, et à ce qu'ils fussent rencontrés sur toutes les côtes et dans toutes les mers. C'est ce qui avait été admis pour les Phoques, et ce que des observations plus exactes ont fait rejeter. Il en sera vraisemblablement de même pour les Dauphins : le domaine de chaque espèce sera plus circonscrit qu'on ne le croyait communément, et les espèces de ce genre se multiplieront à mesure qu'on en étudiera mieux les caractères. C'est du moins ce que les derniers travaux des voyageurs font présumer, et ce que confirment les recherches de M. Dussumier. Nous partagions l'erreur commune lorsque, dans notre article du Dauphin vulgaire, nous avons dit qu'il se rencontrait dans toutes les mers : il est plus que probable que cette espèce est bornée à la partie de l'Océan qui sépare l'Europe de l'Amérique, et peut-être à la Méditerranée.

M. Dussumier nous y ayant fait autoriser, nous donnons les figures de quelques unes des espèces dont il a déposé les individus au Muséum d'Histoire naturelle. Ces animaux, conservés dans la saumure, ont été dessinés avant leur dissection. Nous tirerons des notes de ce savant voyageur les observations qui se rapportent à chacune d'elles; et c'est à M. Valancienne que nous devons les descriptions spécifiques. Il les a faites au moment où l'animal était tiré de la saumure, et il a bien voulu les mettre à notre disposition; malheureusement, la liqueur où ces animaux avaient séjourné en avait altéré les couleurs, et nous avons dû nous astreindre à les

représenter tels qu'ils étaient au moment où ils ont été dessinés; mais M. Dussumier avait eu soin de les décrire au premier moment de leur mort, et si les couleurs ne sont pas très-exactes dans les figures, elles le sont dans les descriptions.

La figure n°. 1 du Dauphin plombé a été faite d'après un très-jeune individu; celle n°. 3 représente un individu adulte.

Cette espèce a été trouvée sur les côtes de Malabar, où elle est abondante; elle se tient près du rivage, dit M. Dussumier, où elle poursuit les bancs de sardines. Son mouvement n'est pas à beaucoup près aussi vif que celui des Dauphins des hautes mers. Ces cétacées se prennent dans des filets, mais difficilement : ils jugent l'intention des pêcheurs à leurs préparatifs, et savent éviter les piéges. Souvent ils brisent les filets. Le bruit du fusil les fait fuir, et après s'être enfoncés sous l'eau, ils en ressortent dans une direction contraire à celle qu'ils avaient en y plongeant.

L'individu adulte avait huit pieds de longueur et tous les caractères des Dauphins. Ses dents étaient au nombre de trente-six de chaque côté de la mâchoire supérieure, et au nombre de trente-deux de chaque côté de l'inférieure. Tout son corps avait une teinte uniforme d'un gris plombé, excepté l'extrémité et le dessous de la mâchoire inférieure qui sont blanchâtres.

La hauteur de son corps, mesuré en avant de la dorsale, est contenue six fois et deux tiers dans la longueur totale; l'épaisseur est à peine plus grande que la hauteur; la distance du bout du museau à l'œil fait le sixième de la longueur du corps; le front s'élève sur le bec à la moitié de cette distance, sous un angle d'environ 45°. L'évent est médiocre, placé sur le crâne à l'aplomb de l'œil, dont le diamètre est seulement le quinzième de la distance au bout du bec. La dorsale commence au tiers du corps; elle est longue, mais peu élevée, car l'angle que forme son bord antérieur avec la ligne du profil du dos n'a pas 33°; le bord postérieur est faiblement échancré, et se prolonge assez loin sur la queue; la carène qui existe sur la queue est assez haute.

La largeur de la caudale est égale au quart de la longueur du corps. La hauteur de cette nageoire est à peu de chose près la moitié de sa largeur. Les deux lobes sont séparés l'un de l'autre par une fente peu profonde, et chacun d'eux est peu échancré.

La pectorale, attachée à peu près au quart de la longueur totale, n'en a pas elle-même le septième; son bord postérieur est peu échancré.

Il paraît que les jeunes ont les parties inférieures du corps plus pâles que les supérieures, et sont blanchâtres.

Le nom latin de *Plumbeus* sera sans doute celui de cette espèce dans les catalogues méthodiques, à moins qu'on ne vienne à confirmer ce que mon frère soupçonne, que le *Delphinus plumbeus* est le même que le *D. malayanus*, figuré et décrit par MM. Lesson et Garnot dans le voyage de *la Coquille*, pl. IX, fig. 5.

Septembre 1829.

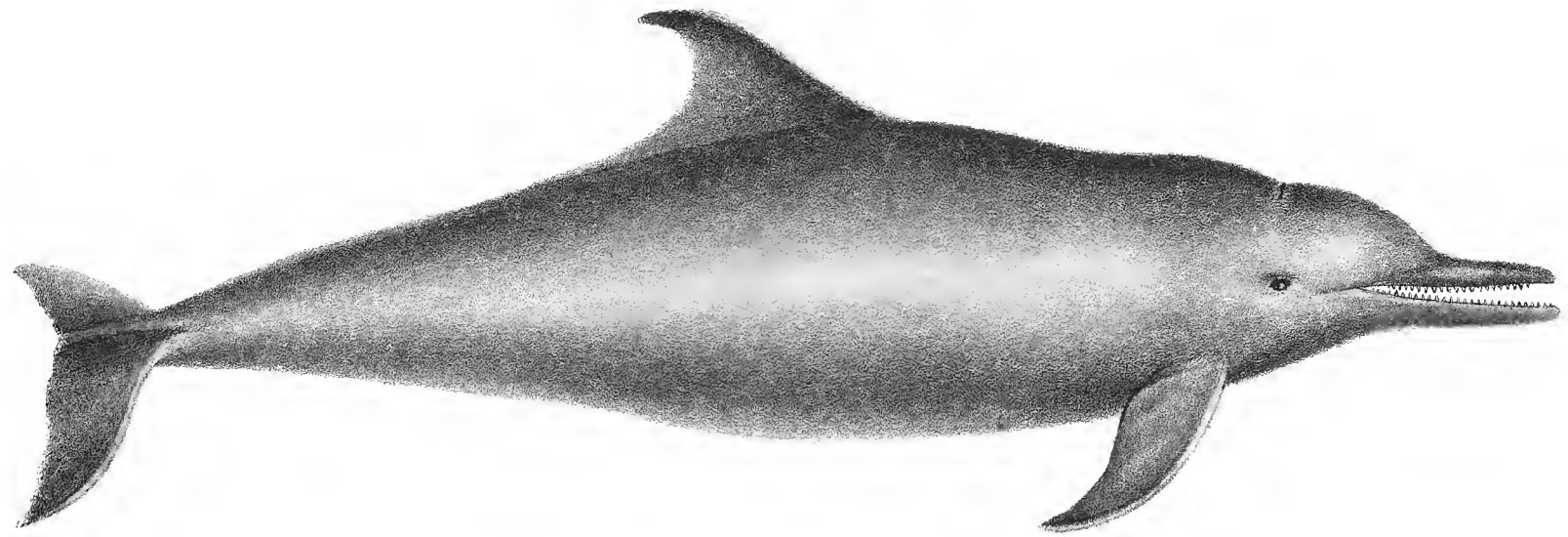

Werner del. *1/7 de nature* *Lith. de Langlumé.*

Dauphin. N°2.

DAUPHIN LÉGER.

N°. 2.

M. Dussumier s'est emparé de ce Dauphin entre l'île de Ceylan et l'équateur. Il faisait partie d'une troupe innombrable qui disparut aussitôt que l'individu dont il est ici question fut blessé. La rapidité de ces Dauphins dans leurs mouvemens était extrême, et surpassait celle de la plupart des autres Dauphins, ce qui a déterminé M. Dussumier à lui donner le nom latin de *Velox*. Ses dents sont au nombre de quarante et une de chaque côté des deux mâchoires. Il est noir en dessus, et d'une teinte verdâtre très-foncée en dessous, avec des marbrures noires.

Sa longueur totale est de quatre pieds neuf pouces, et la hauteur du corps à la dorsale six fois un tiers dans la longueur; son épaisseur n'en est que le sixième. La distance du bout du museau à l'œil est environ un cinquième de la longeur de l'animal. Le front s'élève sur le bec presque au tiers de cette même distance.

L'évent est sur l'aplomb de l'œil, dont le diamètre est le douzième de la distance du bout du museau à l'œil.

La dorsale est placée sur le milieu du corps, de façon que son bord antérieur s'élève en avant de cette moitié par un angle un peu plus petit que 45°; la base est six fois un tiers dans la longueur du corps. Sa hauteur égale à sa longueur; son bord antérieur et légèrement sinueux présente la figure d'un S peu ventru; son angle supérieur est assez aigu, et le bord postérieur est très-échancré : il se prolonge à peine en carène sur le dos.

La queue a une carène courte et peu élevée; sa largeur est contenue trois fois et quatre cinquièmes dans la longueur totale du corps; sa hauteur est trois fois et deux tiers dans la largeur; ses deux lobes aigus sont séparés par une échancrure assez ouverte; ils sont eux-mêmes peu échancrés.

La longueur de la pectorale n'égale pas le septième de la longueur totale; sa hauteur un tiers; ses deux bords sont très-arqués, et elle est pointue.

Septembre 1829.

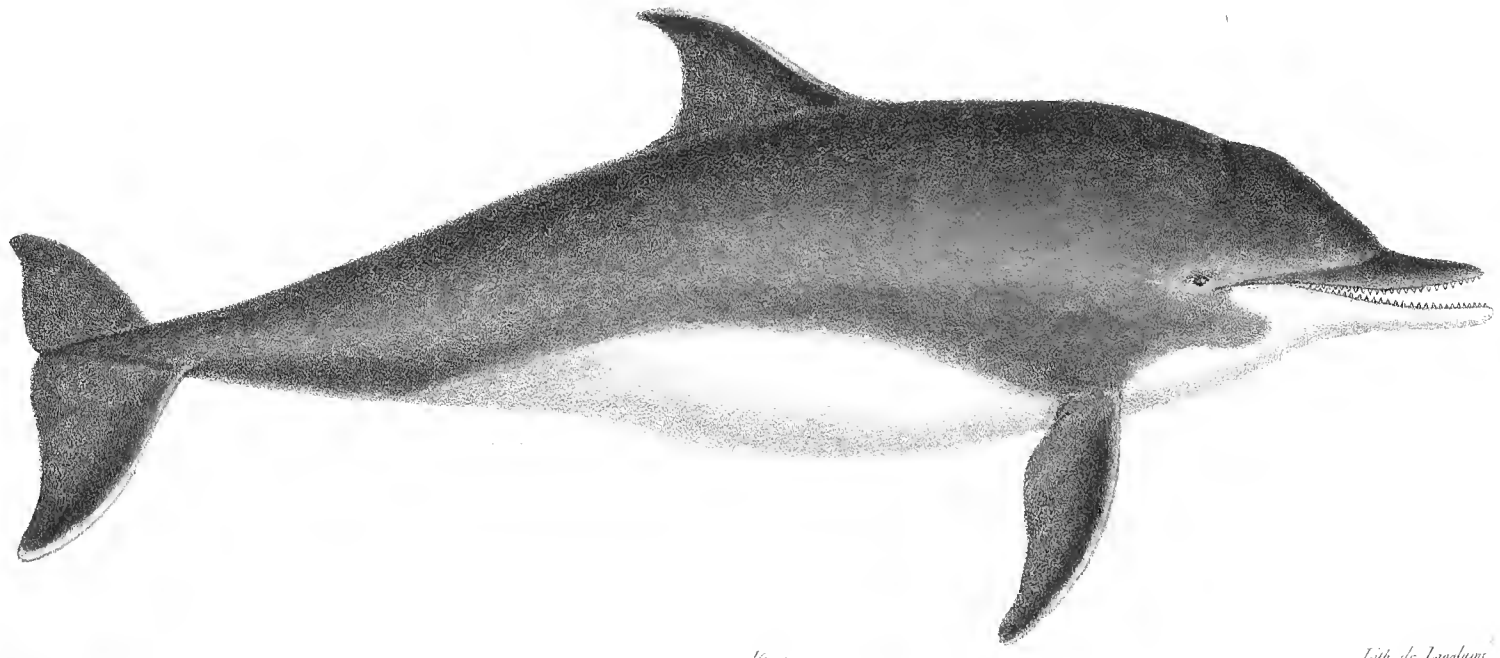

Werner del et lith. | Vve de mat | Lith. de Langlumé

Dauphin bridé.

DAUPHIN BRIDÉ.

No. 3.

Ce Dauphin, qui était mâle, fut harponné par l'équipage de M. Dussumier, à trente lieues au sud des îles du Cap-Vert. Il faisait partie d'un troupe très-nombreuse qui s'éloigna du navire aussitôt que celui-ci fut pris. Son estomac, à son ouverture, présenta un grand nombre d'exocets et de calmars. Ses dents sont au nombre de....

Il est noirâtre sur le dos; cette couleur pâlit vers les flancs, et le ventre est blanc. Sa tête est noire en dessus; ses côtés ont une teinte cendrée, et une bande plus sombre forme sur les joues une moustache qui s'étend de l'angle de la gueule jusqu'au-delà des yeux.

Ce Dauphin avait quatre pieds et demi de longueur totale; l'épaisseur du corps est égale à sa hauteur, qui est le sixième de la longueur totale. La distance du bout du museau à l'œil est contenue cinq fois et demie dans la longueur. Le front s'élève sur le bec au tiers antérieur de la distance du bout du museau à l'œil. L'évent est placé à l'aplomb de l'œil, dont le diamètre est le onzième de cette distance.

La dorsale s'élève à peu près sur le milieu du corps; la longueur de sa base cinq fois deux tiers celle du corps; sa forme est triangulaire; son bord antérieur est droit, et égale sa base; le postérieur n'est échancré qu'à la base; l'angle est très-pointu.

La queue a une carène élevée, mince, tranchante; sa largeur est contenue plus de quatre fois dans la longueur totale de l'animal; la hauteur n'est pas le tiers de la largeur; les deux lobes sont séparés par une simple fente; les angles sont aigus, les bords postérieurs peu échancrés.

La largeur de la pectorale est six fois un quart dans sa longueur. Le bord postérieur n'est pas très-échancré.

La bande sombre qui se trouve sur les joues de ce Dauphin et qui s'étend au-delà des yeux, est le caractère qui a porté M. Dussumier à lui donner le nom latin de *Frœnatus*, que sans doute les catalogues méthodiques conservèrent.

Septembre 1829.

Dauphin. N.°4.

Manet del. | Le Sueur | Lith. de Langlume

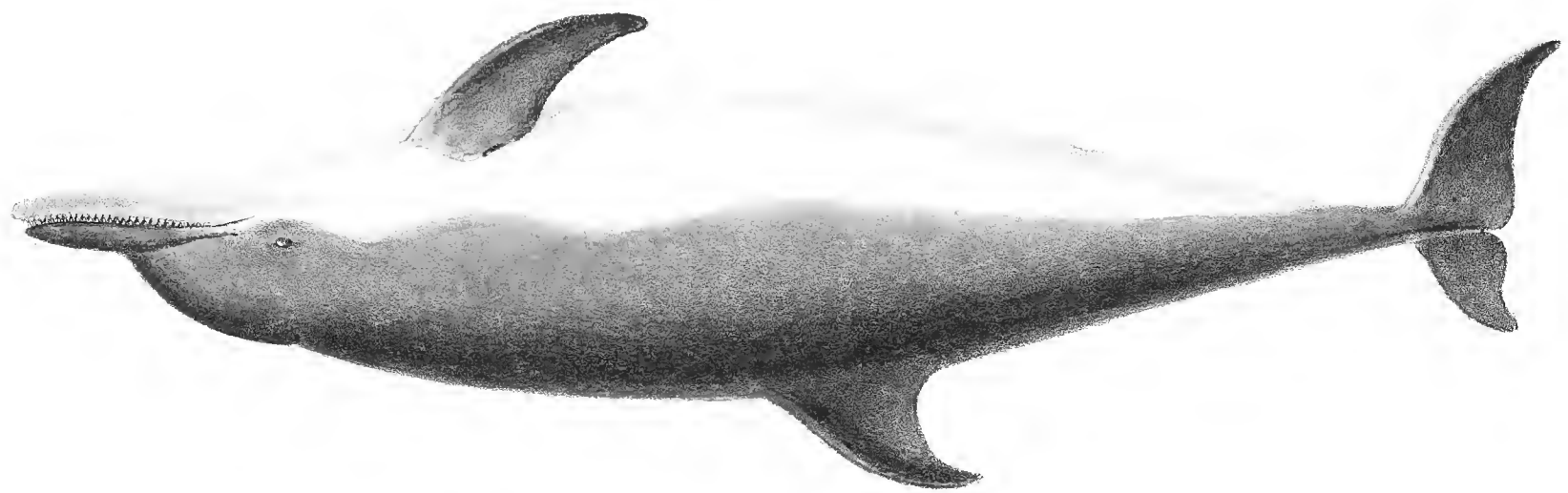

DAUPHIN DOUTEUX.

N°. 4.

Ce Dauphin a été pris à la hauteur du Cap-Vert par M. Dussumier. Jusqu'à présent on n'en connaissait l'espèce que par des têtes osseuses, à l'aide desquelles mon frère en avait tiré des caractères propres à la distinguer de toutes les autres. La figure que nous en donnons, d'après un individu rapporté par M. Dussumier et déposé au Muséum, est la première qui fasse connaître cet animal.

Il avait trente-six dents de chaque côté des deux mâchoires; d'autres têtes de cette espèce en ont présenté trente-sept et trente-huit; sa longueur totale était de quatre pieds six pouces.

La hauteur du corps est cinq fois dans sa longueur; l'épaisseur est un peu moindre; la longueur du bout du museau à l'œil est le cinquième de la longueur de l'animal, et la distance du bout du museau à l'endroit où s'élève le front est contenue deux fois et demie dans la longueur du bout du bec à l'œil, dont le diamètre en est le quinzième. L'évent est à l'aplomb de l'œil.

La dorsale n'est pas tout-à-fait sur le milieu du corps, elle est un peu reculée; son bord supérieur est plus long que sa base; il est courbé en arrière: le bord postérieur est échancré.

La carène de la queue est mince, tranchante et élevée. La longueur de la queue est contenue trois fois deux tiers dans la longueur du corps; la hauteur n'est pas tout-à-fait le tiers de la largeur; l'échancrure qui sépare les lobes est ouverte. Le bord des lobes est presque droit.

La pectorale est attachée au quart de la longueur totale; sa longueur est le sixième de cette longueur; sa hauteur n'est que le tiers de sa longueur: elle est très-pointue, et son bord postérieur est mince et peu échancré.

Tout le dessus du corps et les flancs, ainsi que la queue tout entière, dessus et dessous, sont d'un noir profond; le ventre paraît avoir été blanc. Une bande large et plombée descend de l'angle de la bouche à la base de la pectorale, et est séparée du noir des côtés par une bande blanche qui se porte au-dessus de la pectorale vers les flancs. La pectorale est toute noire.

Mon frère a donné à ce Dauphin le nom latin de *Dubius*.

Septembre 1829.

1/21 de la gr.nat.

Dauphin de Dalé.

H.Vernier Del.

Imp.par Bregeaut & Cie

LE DAUPHIN DE DALE.

Si l'on excepte un très-petit nombre d'espèces de dauphins, que les circonstances ont souvent permis d'observer, dont les caractères sont remarquables, et qui se présentent constamment les mêmes, toutes les autres sont si peu connues, si imparfaitement caractérisées, que ce n'est jamais sans beaucoup d'incertitude qu'on y rapporte ces rares individus qui ont avec elles quelques ressemblances, et que le hasard fait parfois rencontrer au milieu des mers, ou qui viennent de loin en loin échouer sur nos rivages.

Le cétacé dont nous donnons aujourd'hui la figure est dans ce cas. Nous n'avons aucune certitude qu'il ait appartenu à l'espèce décrite et figurée par Dale, sous le nom de *Bottlenose Whale* (Antiq. of Herrich, p. 412, f. 14); et si nous lui donnons le nom de cette espèce, c'est parce qu'il l'a reçu de M. de Blainville, et que les principes de la cétologie sont si imparfaits, que les raisons que nous aurions pour en faire le type d'une espèce nouvelle, ne seraient pas mieux fondées que celles qui nous portent à le regarder comme un individu d'une espèce déjà connue.

Si, pour établir les rapports naturels des cétacés, il était possible de se laisser conduire par les analogies qui sont devenues des guides si fidèles dans toutes les autres branches de la mammalogie, on serait forcé de faire de ce dauphin le type d'une espèce nouvelle et même d'un genre nouveau; mais, si nous savons quelles sont les modifications de forme que les individus d'une même espèce peuvent nous présenter par les différences d'âge, de sexe, chez les autres mammifères, nous l'ignorons presque absolument pour les dauphins; tout ce que l'observation a pu faire connaître, c'est que les changements qu'ils éprouvent sont considérables, comparés à ceux des autres animaux de leur classe. Ainsi ces derniers conservent toujours le même nombre de dents, tandis qu'il paraît être extrêmement variable chez les premiers.

La description et la figure de ce nouveau dauphin de Dale ne doivent donc encore être considérées que comme des faits isolés, qui pourront aider quelque jour à faire l'histoire raisonnée de ces animaux si peu observés et si dignes de l'être.

Ce dauphin, qui était femelle, vint échouer près du Hâvre en septembre de l'année dernière, et j'en eus connaissance par mon fils qui se trouvait sur les lieux, et qui m'en envoya une description sommaire et un léger croquis; depuis, notre Muséum ayant fait l'acquisition de cet animal, et M. de Blainville, qui se trouvait aussi au Hâvre au moment où il fut pris, ayant publié des détails intéressants sur ses caractères (*Nouveau Bulletin des Sciences*, septembre 1825, page 139), j'ai cru devoir réunir dans mon ou-

vrage toutes les notions qu'il était possible de rassembler sur cette espèce rare et curieuse, d'autant plus qu'il ne sera jamais possible de faire connaître les cétacés autrement qu'après leur mort, comme je l'ai dit en parlant du dauphin commun.

La longueur de cet animal était d'environ quinze pieds, et son diamètre dans la partie la plus large de plus de deux pieds. De la nageoire dorsale au bout de la queue, la distance était de près de six pieds, et la tête en avait deux et demi environ. Sa forme générale était proprement celle d'un fuseau, et sa tête, qui se distinguait de son cou par un diamètre plus grand, se terminait en un museau arrondi, conique, allongé et étroit, qui ressemblait plutôt à un bec qu'à des mâchoires. Les nageoires pectorales, dorsale et anale étaient petites proportionnellement à la longueur du corps, mais d'une grandeur moyenne quant à son épaisseur. Les formes étaient partout très-arrondies, excepté de la nageoire dorsale au bout de la queue, où la peau était relevée en carène, et sur les côtés de cette dernière nageoire, qui se prolongeaient en arêtes de quelques pouces sur la queue.

La mâchoire supérieure était un peu plus courte et plus étroite que l'inférieure, et toutes deux étaient dépourvues de lèvres et de dents ; mais en se fermant, les bords de l'une se logeaient dans des rainures de celle qui lui était opposée. L'ouverture de la bouche était de près d'un pied et demi.

L'œil, situé sur la même ligne que la bouche et à dix pouces en arrière, était petit, plus long que large, et l'on n'a point distingué la forme de la pupille ; mais la paupière supérieure était sensible. L'évent, situé en arrière des mâchoires, avait la forme d'un croissant, et sa partie convexe était dirigée du côté du dos. Il n'y avait aucune trace d'oreille externe, pas même d'orifice du canal auditif. La langue n'a point été observée.

La vulve, dont la longueur était de plus de six pouces, ne se présentait que sous forme d'une simple fente longitudinale ; elle était à un pouce de l'anus, et de chaque côté se voyait un pli dans lequel une mamelle était cachée.

A l'ouverture du corps, à laquelle M. de Blainville dit qu'assista M. le docteur Surriray, on trouva trois estomacs et un canal intestinal long et grèle.

La couleur de l'animal était grise, foncée en dessus, et d'un gris blanchâtre en dessous ; et l'enduit graisseux de la peau donnait à ces couleurs le brillant qui distingue particulièrement la peau des cétacés (1).

Février 1826.

(1) Je profite de la nécessité où je me trouve de réimprimer ce texte de la 53e livraison, pour dire que, depuis sa publication, mon père a reconnu que l'animal qui y est décrit est le *Delphinorhynque microptère*. (Fréd. Cuvier fils.)

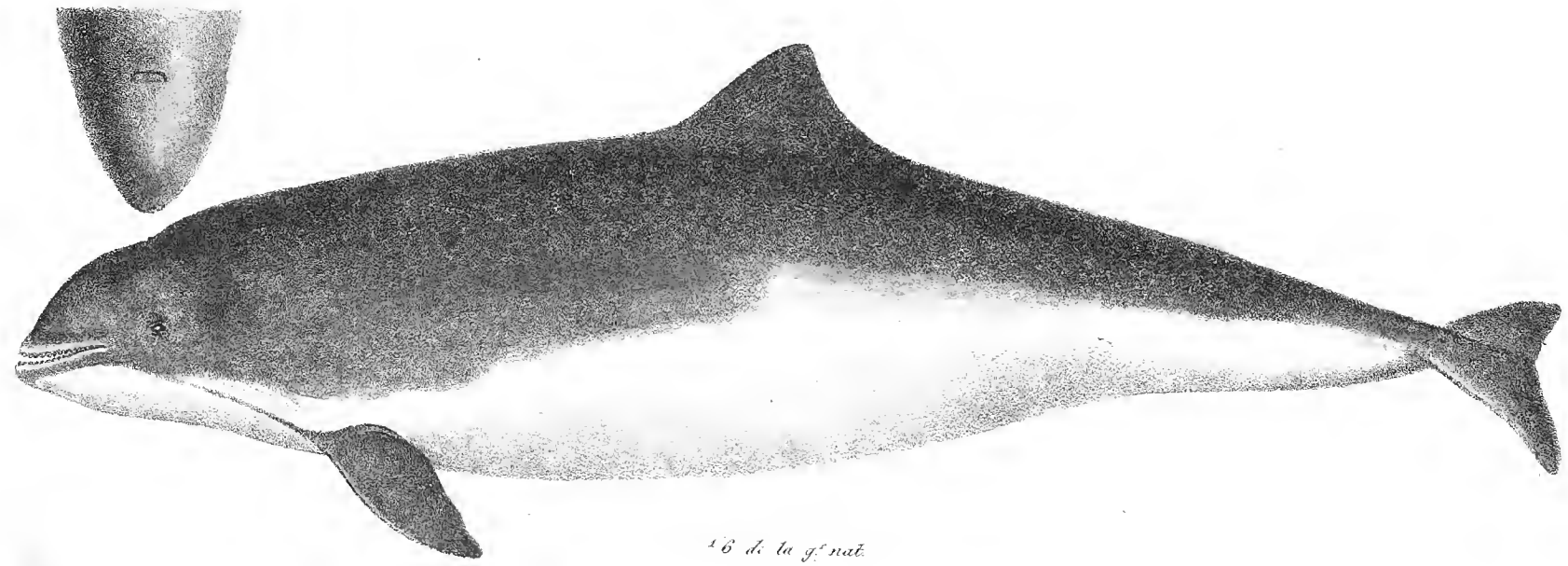

16 d. la gr. nat.

Marsouin.

Werner Lith.

Impr. par Bégeault & Cie

LE MARSOUIN.

Nous ne répéterons point dans cet article ce que nous avons dit, en donnant la description du dauphin, sur les organes du mouvement, ceux des sens, et ceux de la génération. Le Marsouin et le Dauphin ont, à cet égard, la plus grande ressemblance. Néanmoins, quoique réunies dans le même genre, ces deux espèces diffèrent par des points très-importants. Sans doute le nombre des dents ne paraît pas être un caractère fondamental chez les cétacés, toutefois ce ne peut être que dans certaines limites, et les Marsouins ont la moitié moins de dents que les Dauphins. Ces dents, chez les premiers, sont comprimées latéralement, plus larges au sommet de leur couronne qu'à leur partie moyenne, et tranchantes; tandis que chez les seconds, elles sont coniques, minces, pointues, et recourbées d'avant en arrière de la mâchoire. D'un autre côté, le Marsouin a le museau uniformément terminé par une ligne courbe, qui n'est quela continuation de la ligne postérieure ou cérébrale de sa tête; et le Dauphin a un museau prolongé en forme de bec, distinct de cette partie postérieure. Malgré ces différences, il paraît, à en juger du moins par le peu qu'on connaît des mœurs de ces animaux, qu'ils ont des penchants et un naturel très-semblables.

Le Marsouin est généralement couvert d'un lard de plusieurs pouces d'épaisseur, ce qui lui a valu, dans les langues d'origine germanique, le nom de *Mer-Schwein*, qui signifie cochon de mer, et duquel le nom de Marsouin est une dérivation. C'est principalement pour sa graisse que cet animal est recherché; sa chair, qui en est imprégnée, ne sert de nourriture qu'aux habitants des régions polaires, pour qui les huiles de baleines sont elles-mêmes des boissons agréables.

Cette espèce paraît être répandue dans les deux Océans; mais c'est principalement des troupes qui habitent près de nos rivages et dans nos mers boréales, que nous avons tiré les faibles notions qui forment leur histoire.

On sait qu'ils vivent en troupe, que leur agilité est fort grande, qu'ils aiment à se jouer à la surface des flots quand le ciel est pur et la mer tranquille, et qu'ils ne redoutent point les plus grandes tempêtes; souvent alors on les voit s'exposer à l'agitation des vagues et en suivre tous les mouvements, quand ils seraient libres de chercher à quelque profondeur un inaltérable repos.

Dans le Nord, c'est au commencement de l'été que le Marsouin entre en amour; et cette passion paraît l'aveugler au point qu'on a cru qu'il en perdait réellement la vue,

tant il s'aperçoit peu des dangers et se laisse prendre aisément. Il poursuit les femelles avec fureur, et on l'a vu, dans l'emportement de sa passion, s'élancer sur des vaisseaux et s'échouer sur des rivages qu'il ne savait plus apercevoir.

On croit que la gestation de la femelle est de six mois; mais Anderson, qui nous apprend cette particularité dans son voyage en Islande, ne mérite pas une confiance absolue. Klein, qui est plus exact, rapporte que le jeune Marsouin, au moment de sa naissance, a vingt pouces de longueur. La mère le nourrit et le surveille avec soin, et on en a vu suivre leurs petits jusque sur le rivage où ils s'étaient imprudemment laissé échouer, et où elles périrent avec eux. Suivant Othon Fabricius (*Faun. Groenl.*), ils peuvent pourvoir eux-mêmes à leurs besoins après un an, c'est-à-dire à l'époque où la saison de l'amour renaît pour les adultes.

La couleur du Marsouin adulte est d'un beau noir à reflets violâtres en dessus. Cette couleur va s'affaiblissant sur les côtés, principalement à la partie antérieure du corps, et toutes les parties inférieures sont d'un blanc argenté; la nageoire pectorale est noire, quoiqu'elle prenne naissance dans la partie blanche, et le bord des mâchoires est couleur de chair.

La taille de l'individu dont je donne la figure, était de quatre pieds et demi environ, mais il en est de plus grands : on en trouve, dit-on, qui ont six et même huit pieds.

Février 1826.

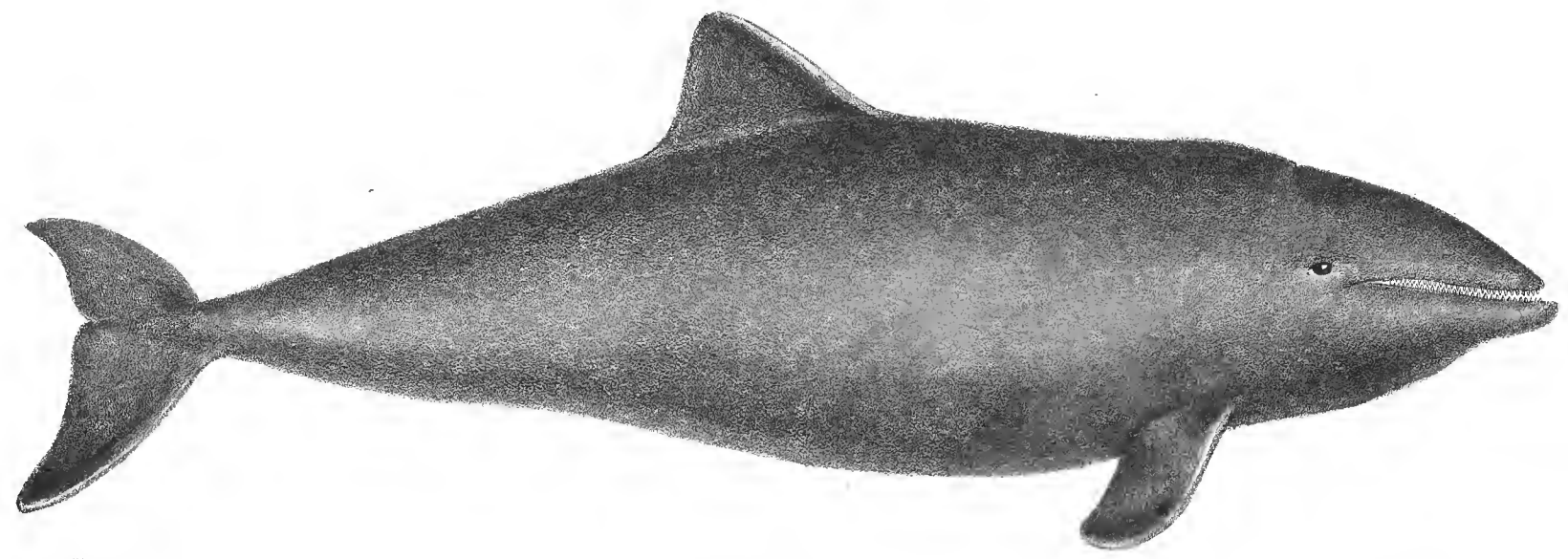

Werner del. et lith. — Lith. de Langlumé

Marsouin du Cap.

MARSOUIN DU CAP.

L'individu rapporté par M. Dussumier, et qui lui a donné les caractères de l'espèce, fut pris dans la rade du cap de Bonne-Espérance, où cette espèce paraît être rare. Elle n'a pas la vélocité des Dauphins; ce qui porte M. Dussumier à faire la remarque qu'en général les Marsouins sont moins vifs et moins prompts dans leurs mouvemens que les Dauphins.

Il avait vingt-six dents de chaque côté de la mâchoire supérieure, et vingt-trois de chaque côté de l'inférieure.

Sa couleur était entièrement noire, excepté une tache blanche qui se voyait de chaque côté.

Sa longueur totale est de près de quatre pieds; sa hauteur est un peu plus grande que son épaisseur, et est contenue cinq fois et demie dans la longueur.

Le museau est court, conique, assez gros; la gueule est fendue jusqu'au dessous de l'œil, et la distance du bout du museau à l'œil, est six fois un tiers dans la longueur totale.

L'évent est en arrière de l'œil; la dorsale dépasse un peu la moitié du corps; sa base est de moitié plus grande que sa hauteur, et fait le septième de la longueur totale de l'animal.

La carène de la queue est peu élevée; la longueur de la queue est comprie quatre fois et demie dans la longueur du corps; sa hauteur est presque la moitié de sa largeur; les deux lobes sont séparés par une simple fente, et ils sont peu échancrés.

La distance du bout du museau à la pectorale est quatre fois un tiers dans la longueur du corps : elle est petite; sa longueur un huitième du corps; sa hauteur n'est pas la moitié de sa longueur : elle est arrondie à son extrémité libre, et son bord postérieur est droit. Longueur, près de quatre pieds.

Cette espèce portera sans doute dans les catalogues le nom de *Capensis*.
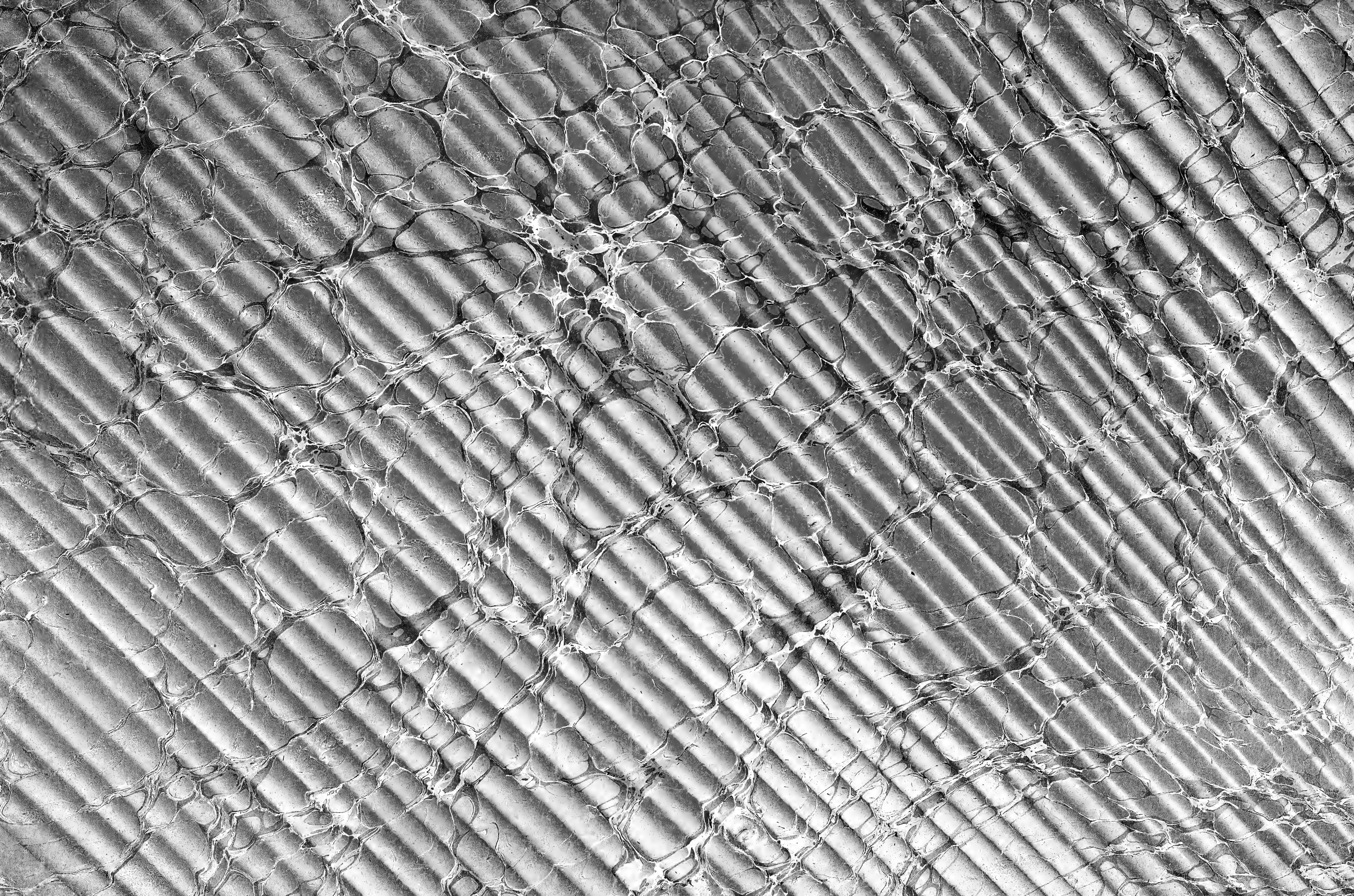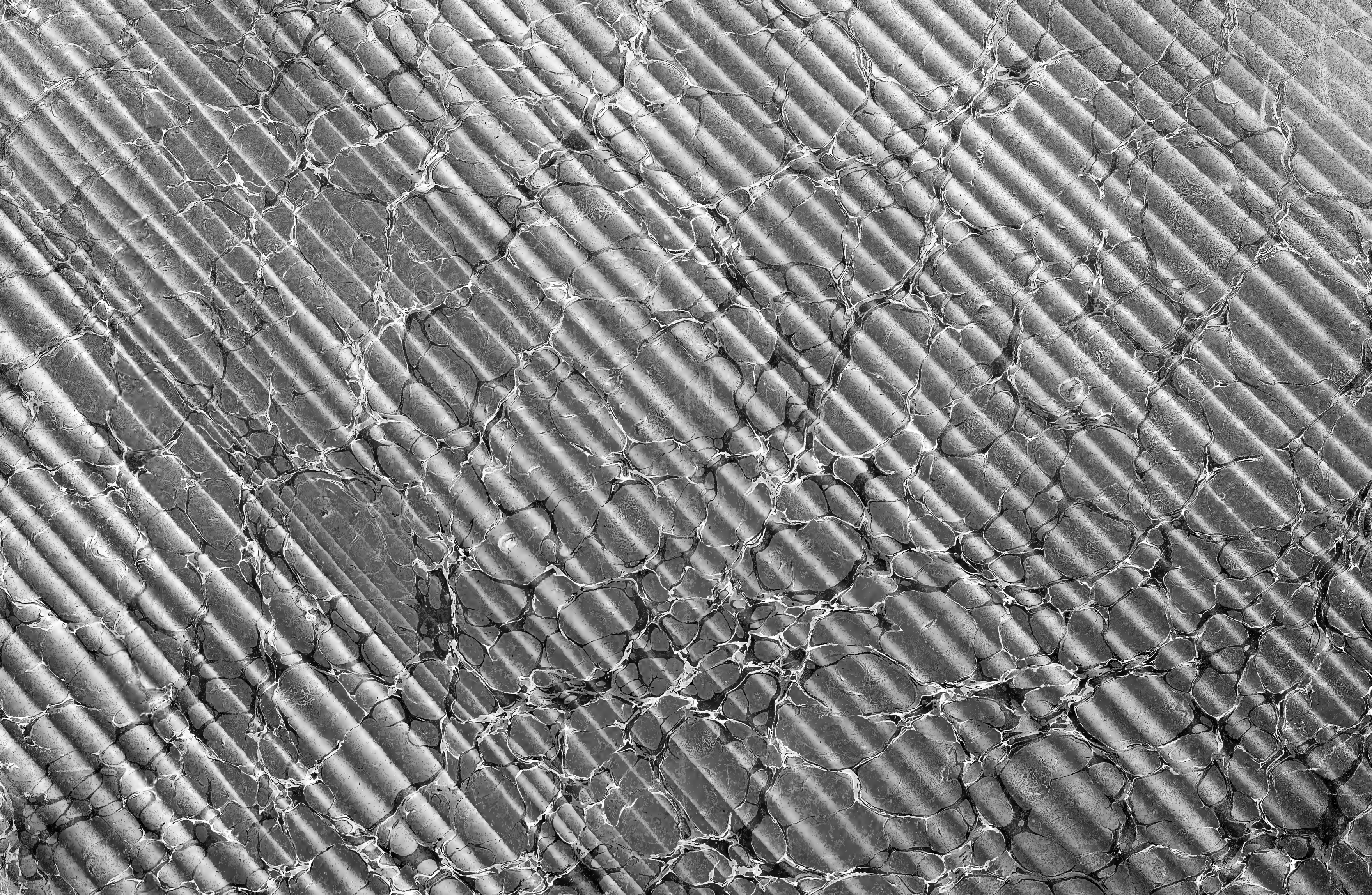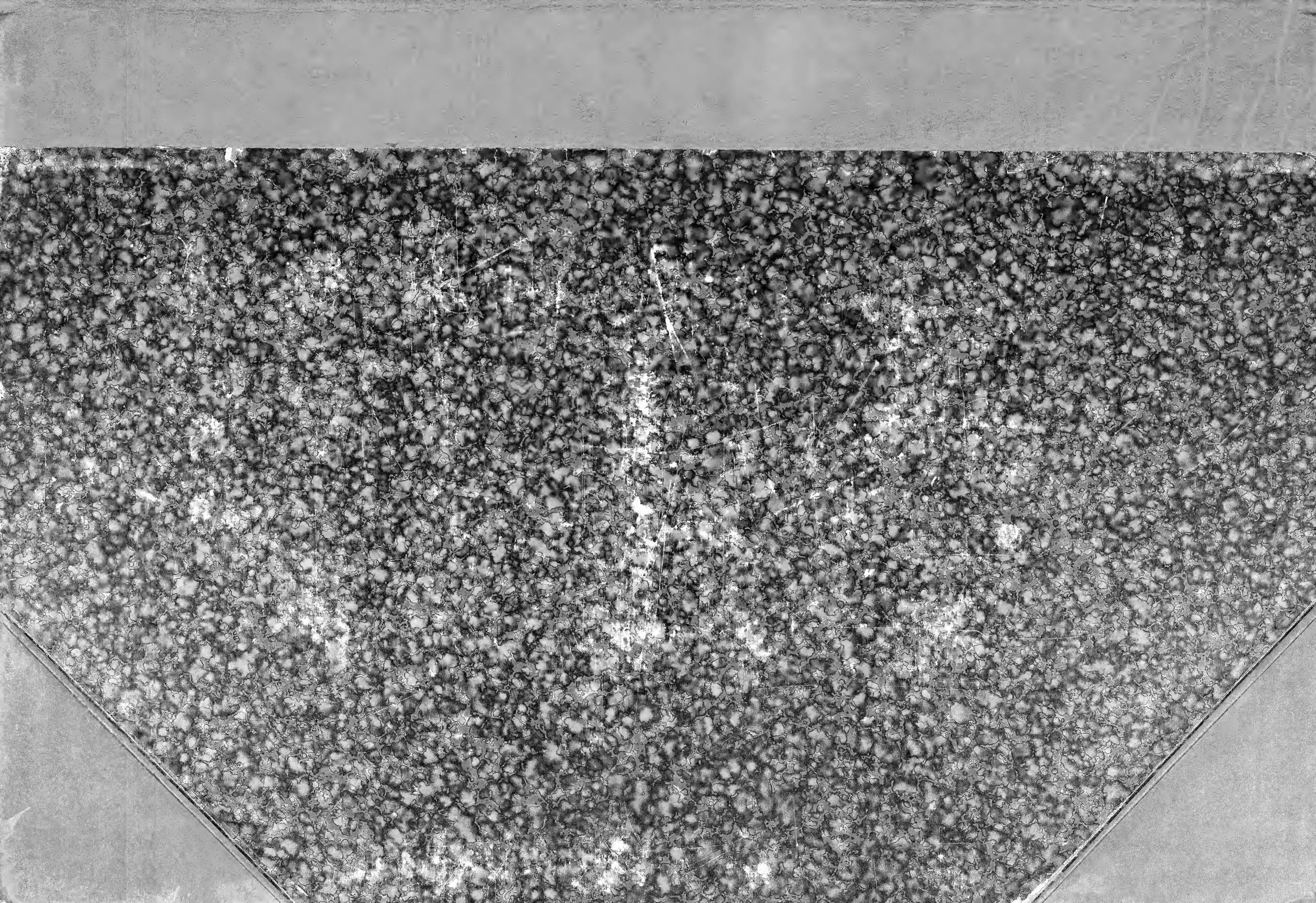
SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES
3 9088 00682 4262